



Soutenir les enfants et les jeunes dans le canton de Fribourg

Portraits des politiques de l'enfance et de la jeunesse de l'Etat de Fribourg (Annexe 1)



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ
Jugendamt JA



Impressum

© Bureau de promotion des enfants et des jeunes

Bd de Pérolles 24, 1705 Fribourg

www.fr.ch/enfance-jeunesse

Rédaction

Christel Berset, Maxime Pasquier, Pascal Pernet

Illustrations

Illustrations produites par les élèves des «maxi beaux arts» dans le cadre des ateliers de photographie.

Dans le présent portrait, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Table des matières

Impressum	2
Introduction.....	9
Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS).....	11
1. Missions et activités de la DSAS dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.....	11
2. Unités administratives de la DSAS qui traitent de questions relatives à l'enfance et à la jeunesse.....	12
3. Activités de la DSAS dans le domaine de la formation	13
3.1 Service de l'action sociale (SASoc).....	13
3.2 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).....	13
3.3 Service du médecin cantonal (SMC).....	13
3.4 Service de la santé publique	14
4. Activités de la DSAS dans le domaine de la protection	14
4.1 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF).....	14
4.2 Etablissement cantonal des assurances sociales.....	15
4.3 Hôpital fribourgeois (HFR).....	15
4.4 Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM).....	15
4.5 Service de l'action sociale (SASoc).....	16
4.6 Service dentaire scolaire (SDS)	18
4.7 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).....	18
4.8 Service du médecin cantonal (SMC).....	19
4.9 Service de la prévoyance sociale (SPS)	20
4.10 Service de la santé publique (SSP).....	21
5. Activités de la DSAS dans le domaine de la promotion	23
5.1 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF).....	24
5.2 Service de l'action sociale (SASoc).....	24
5.3 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).....	26
5.4 Service du médecin cantonal (SMC).....	28
5.5 Service de la prévoyance sociale (SPS)	28
5.6 Service de la santé publique (SSP).....	28
6. Activités de la DSAS dans le domaine de la participation	29
6.1 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF).....	30
6.2 Service de l'action sociale (SASoc).....	30
6.3 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).....	30
6.4 Service de la santé publique	31
7. Activités de la DSAS dans le domaine de la politique familiale	31
7.1 Hôpital fribourgeois (HFR).....	31
7.2 Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM).....	32
7.3 Bureau de l'égalité homme-femmes et de la famille (BEF).....	32
7.4 Etablissement cantonal des assurances sociales.....	32
7.5 Service de l'action sociale (SASoc).....	32
7.6 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).....	33
7.7 Service du médecin cantonal (SMC).....	33

7.8	Service de la prévoyance sociale (SPS)	33
7.9	Service de la santé publique (SSP)	34
8.	Ressources financières et en personnel.....	34
8.1	Fonds en faveur de l'enfance et de la jeunesse	35
8.2	Subventions au secteur privé et mandats de prestation	36
9.	Information et documentation	38
9.1	Fribourg pour tous	38
9.2	Information générale.....	38
10.	Instruments de planification.....	39
10.1	Bases légales	39
10.2	Documents stratégiques.....	41
10.3	Bases statistiques et documentaires.....	42
Direction de l'instruction, de la culture et du sport (DICS)		44
1.	Missions et activités de la DICS dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse	44
2.	Unités administratives de la DICS qui traitent de questions relatives à l'enfance et à la jeunesse.....	46
3.	Activités de la DICS dans le domaine de la formation	47
3.1	Services de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) et allemande (DOA)	48
3.2	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM)	49
3.3	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)	50
3.4	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)	50
3.5	Service des affaires universitaires (SAfU).....	51
3.6	Service du sport (SSpo)	53
3.7	Service de la culture (SeCu)	54
3.8	Service des biens culturels (SBC).....	54
3.9	Service archéologique (SAEF)	54
4.	Activités de la DICS dans le domaine de la protection	54
4.1	Services de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) et allemande (DOA)	55
4.2	Service d'orientation professionnelle et de formation des adultes (SOPFA).....	58
4.3	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)	58
4.4	Service des affaires universitaires (SAfU).....	59
4.5	Service du Sport (SSpo).....	60
5.	Activités de la DICS dans le domaine de la promotion	60
5.1	Services de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) et allemande (DOA)	61
5.2	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM)	64
5.3	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)	65
5.4	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)	66
5.5	Service des affaires universitaires (SAfU).....	67
5.6	Service archéologique (SAEF)	68
5.7	Service de la culture (SeCu)	68
5.8	Service des subsides de formation (SSF).....	69
5.9	Service du sport (SSpo)	69
5.10	Coordination des échanges scolaires du canton de Fribourg (CoES).....	70
6.	Activités de la DICS dans le domaine de la participation	71
6.1	Services de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) et allemande (DOA)	71

6.2	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)	72
6.3	Services des affaires universitaires (SAfU)	72
7.	Activités de la DICS dans le domaine de la politique familiale.....	73
7.1	Service des affaires universitaires (SAfU).....	73
7.2	Service des subsides de formation (SSF).....	73
8.	Ressources financières et en personnel.....	73
8.1	Fonds en faveur de l'enfance et de la jeunesse	74
8.2	Subventions au secteur privé et mandats de prestation	74
9.	Information et documentation	75
10.	Instruments de planification.....	76
10.1	Accords intercantonaux et conventions	76
10.2	Bases constitutionnelles, lois et décrets	76
10.3	Arrêtés, règlements et directives.....	77
10.4	Documents stratégiques.....	80
10.5	Bases statistiques et documentaires.....	81
Direction de la sécurité et de la justice (DSJ).....		83
1.	Missions et activités de la DSJ dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.....	83
2.	Unités administratives de la DSJ qui traitent de questions relatives à l'enfance et à la jeunesse.....	84
3.	Activités de la DSJ dans le domaine de la formation	84
3.1	Etablissements de Bellechasse (EB)	85
3.2	Service de la population et des migrants (SPoMi)	85
4.	Activités de la DSJ dans le domaine de la protection	85
4.1	Bureau de médiation pénale pour les mineurs (BMPM)	86
4.2	Etablissements de Bellechasse (EB)	87
4.3	Bureau de l'intégration des migrants et des migrantes et de la prévention du racisme (IMR) ..	87
4.4	Police cantonale (Pol) et Brigade des mineurs (BMI)	88
4.5	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)	89
4.6	Service de la population et des migrants (SPoMi)	89
4.7	Service de la police du commerce (SPoCo)	89
5.	Activités de la DSJ dans le domaine de la promotion	89
5.1	Bureau de médiation pénale pour les mineurs (BMPM)	90
5.2	Etablissements de Bellechasse (EB)	90
5.3	Bureau de l'intégration des migrants et des migrantes et de la prévention du racisme (IMR) ..	90
5.4	Service de probation.....	92
6.	Activités de la DSJ dans le domaine de la participation	93
7.	Activités de la DSJ dans le domaine de la politique familiale	93
7.1	Bureau de médiation pénale pour les mineurs (BMPM)	94
7.2	Etablissements de Bellechasse.....	94
7.3	Police cantonale (Pol) et Brigade des mineurs (BMI)	94
7.4	Service de probation (SProb)	95
7.5	Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR)	95
8.	Ressources financières et en personnel.....	95
8.1	Fonds en faveur de l'enfance et de la jeunesse	95

8.2	Subventions au secteur privé et mandats de prestation.....	95
9.	Information et documentation	96
10.	Instruments de planification.....	96
10.1	Accords intercantonaux.....	96
10.2	Bases légales cantonales.....	96
10.3	Documents stratégiques.....	97
10.4	Bases statistiques et documentaires.....	97
Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)		98
1.	Missions et activités de la DEE dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse	98
2.	Unités administratives de la DEE qui traitent de questions relatives à l'enfance et à la jeunesse.....	99
3.	Activités de la DEE dans le domaine de la formation.....	99
3.1	Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg (HES-SO//FR)	100
3.2	Service de la formation professionnelle (SFP).....	100
4.	Activités de la DEE dans le domaine de la protection.....	101
4.1	Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg (HES-SO//FR)	102
4.2	Service de la formation professionnelle (SFP).....	102
4.3	Service public de l'emploi (SPE)	102
5.	Activités de la DEE dans le domaine de la promotion	104
5.1	Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg (HES-SO//FR)	104
5.2	Service de l'énergie (SdE).....	105
5.3	Service de la formation professionnel (SFP).....	105
6.	Activités de la DEE dans le domaine de la participation.....	106
6.1	Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg (HES-SO//FR)	106
6.2	Service de la formation professionnel (SFP).....	107
7.	Activités de la DEE dans le domaine de la politique familiale.....	107
7.1	Caisse publique de chômage	107
7.2	Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg (HES-SO//FR)	107
7.3	Service du logement (Slog)	108
8.	Ressources financières et en personnel.....	108
8.1	Fonds en faveur de l'enfance et de la jeunesse	108
8.2	Subventions au secteur privé et mandats de prestation.....	109
9.	Information et documentation	109
10.	Instruments de planification.....	109
10.1	Accords intercantonaux.....	109
10.2	Bases légales cantonales.....	110
10.3	Documents stratégiques.....	110
10.4	Bases statistiques et documentaires.....	110
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)		111
1.	Missions et activités de la DAEC dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse	111
2.	Unités administratives de la DAEC qui traitent de questions relatives à l'enfance et à la jeunesse.....	112

3.	Activités de la DAEC dans le domaine de la formation	112
3.1	Développement durable (DD).....	113
3.2	Service des bâtiments (SBat).....	114
3.3	Service de la nature et du paysage (SNP).....	114
3.4	Service de l'environnement (SEn).....	114
4.	Activités de la DAEC dans le domaine de la protection	114
4.1	Développement durable (DD).....	115
4.2	Service de l'environnement (SEn).....	115
4.3	Service de la mobilité (SMo).....	115
5.	Activités de la DAEC dans le domaine de la promotion.....	116
5.1	Développement durable (DD).....	116
5.2	Service des bâtiments (SBat).....	117
5.3	Service de la mobilité (SMo).....	117
6.	Activités de la DAEC dans le domaine de la participation	117
7.	Activités de la DAEC dans le domaine de la politique familiale	118
8.	Ressources financières et en personnel.....	118
8.1	Subventionnement des constructions scolaires et sportives en faveur de l'enfance et de la jeunesse	118
8.2	Subventions au secteur privé et mandats de prestations	118
9.	Information et documentation	119
10.	Instruments de planification	119
10.1	Bases légales	119
10.2	Documents stratégiques.....	120
10.3	Bases statistiques et documentaires.....	120
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)		121
1.	Missions et activités de la DIAF dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse	121
2.	Unités administratives de la DIAF traitant de questions relatives à l'enfance et à la jeunesse	122
3.	Activités de la DIAF dans le domaine de la formation	122
3.1	Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	123
3.2	Préfectures du canton de Fribourg.....	123
3.3	Service des forêts et de la faune (SFF)	123
4.	Activités de la DIAF dans le domaine de la protection.....	123
4.1	Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	124
4.2	Préfectures du canton de Fribourg.....	124
5.	Activités de la DIAF dans le domaine de la promotion.....	125
5.1	Conseil des Jeunes (CJ)	125
5.2	Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	125
5.3	Service de l'agriculture (SAGri)	126
5.4	Préfectures	126
5.5	Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN).....	127
5.6	Service des forêts et de la faune (SFF)	127
6.	Activités de la DIAF dans le domaine de la participation.....	127

6.1	Conseil des Jeunes du Canton de Fribourg (CJ).....	128
7.	Activités de la DIAF dans le domaine de la politique familiale.....	129
7.1	Grangeneuve, l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG).....	129
7.2	Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN).....	129
7.3	Préfectures	129
8.	Ressources financières et en personnel.....	129
8.1	Fonds en faveur de l'enfance et de la jeunesse	129
8.2	Subventions au secteur privé et mandats de prestation.....	130
9.	Information et documentation	130
10.	Instruments de planification.....	130
10.1	Accords intercantonaux.....	130
10.2	Bases légales	130
10.3	Documents stratégiques.....	130
Direction des finances (DFIN).....		131
1.	Missions et activités de la DFIN dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse	131
2.	Unités administratives de la DFIN qui traitent de questions relatives à l'enfance et à la jeunesse.....	131
3.	Activités de la DFIN dans le domaine de la formation.....	132
3.1	Service cantonal des contributions (SCC)	132
3.2	Service de l'informatique et des télécommunications (SITel).....	133
3.3	Service du personnel et d'organisation (SPO).....	133
4.	Activités de la DFIN dans le domaine de la protection.....	134
4.1	Service du personnel et d'organisation (SPO).....	134
5.	Activités de la DFIN dans le domaine de la promotion	135
5.1	Service du personnel et d'organisation (SPO).....	135
6.	Activités de la DFIN dans le domaine de la participation.....	136
7.	Activités de la DFIN dans le domaine de la politique familiale.....	136
7.1	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF)	136
7.2	Service cantonal des contributions (SCC)	137
7.3	Service du personnel et d'organisation (SPO).....	137
8.	Ressources financières et en personnel.....	137
8.1	Fonds en faveur de l'enfance et de la jeunesse	137
8.2	Subventions au secteur privé et mandats de prestation.....	137
9.	Information et documentation	137
10.	Instruments de planification.....	138
10.1	Bases légales	138
10.2	Documents stratégiques.....	138
Liste des abréviations		139

Introduction

Conformément à la loi sur l'enfance et la jeunesse, il revient au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) de développer et de coordonner la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse, avec l'appui de la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse (CEJ). En avril 2010, la CEJ a ainsi lancé ses premiers travaux de réflexion en vue de l'élaboration d'une stratégie cantonale. Pour fixer des priorités fondées sur la connaissance du terrain, elle a souhaité rassembler des informations sur la situation actuelle dans le canton. Elle s'est fixé l'objectif de recenser l'ensemble des activités, des projets et des ressources que les unités administratives (UA) de l'Etat de Fribourg consacrent à ce public-cible. Une enquête a dès lors été menée auprès de tous les services via les secrétariats généraux des sept directions. Cet état des lieux constitue un point de départ indispensable à la mise en place d'une stratégie cantonale reposant sur de solides connaissances de l'existant. Cette vue d'ensemble permet d'identifier les différents éléments constitutifs de la politique de l'enfance et de la jeunesse fribourgeoise. Il devient ainsi possible de pointer ce qui manque ou dysfonctionne, de mettre en exergue les projets recelant un bon potentiel de développement et de rassembler les forces en présence autour de quelques priorités définies en commun.

Le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ), chargé de mener les recherches, a fait appel à la Fachhochschule Nordwestschweiz de Bâle (FHNW) pour les aspects techniques liés à la récolte de données. La FHNW a mis en ligne un questionnaire préparé par le BPEJ à l'attention des UA de l'Etat de Fribourg. A chaque étape du processus de l'enquête, les options de recherches ont été validées par la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre et les données ont été vérifiées par les secrétaires généraux et les chef-fe-s de service.

L'ensemble des UA de l'Etat de Fribourg a été soumis au questionnaire en ligne à l'exception de la Chancellerie, du Secrétariat du Grand Conseil et des différentes instances du pouvoir judiciaire. Une première question discriminante a permis de savoir si les UA questionnées avaient des liens directs, dans leurs tâches quotidiennes, avec le domaine de l'enfance et de la jeunesse. En cas de réponse négative, le questionnaire prenait fin. Les réponses au questionnaire en ligne étant parfois lacunaires, plusieurs entretiens ont été menés par la suite avec des chef-fe-s de service ou des collaborateurs scientifiques afin de les compléter. Une recherche complémentaire sur les sites internet des services a permis de finaliser les portraits.

Le questionnaire a été élaboré sur la base de la définition de la politique de l'enfance et de la jeunesse sur 4 piliers telle qu'elle est esquissée dans le chapitre 5 du Rapport «*Soutenir les enfants et les jeunes dans le canton de Fribourg - Etat des politiques actuelles et potentiel de développement*». La présentation des résultats reflète par conséquent les choix opérés dans cette définition. Les portraits des directions de l'Etat présentés dans cette étude sont ainsi construits selon les quatre dimensions définies dans le rapport mentionné ci-dessus: la formation, la protection, la promotion et la participation. Les portraits décrivent également les mesures prises dans le domaine de la politique familiale puisqu'elle a un fort impact sur la qualité de vie et les conditions d'éducation des enfants et que, selon la législation en vigueur, elle est le cadre dans lequel s'inscrit la politique de l'enfance et de la jeunesse.

Les portraits des sept Directions de l'Etat se présentent tous de manière analogue. Dans un premier temps, nous nous sommes attachés à résumer les missions et les activités générales de chaque Direction en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse. Ensuite, nous avons procédé à l'inventaire des activités, des programmes et des projets menés par les UA. Cette partie permet de cerner les compétences que détiennent les différents services dans ce domaine.

Ces compétences sont résumées dans différents tableaux récapitulatifs dont un exemple se trouve ci-dessous:

Tableau 1: Tableau exemple : Tâches des unités administratives de la DEE dans le domaine de la promotion

UA DE LA DEE	CPC	HES-SO/FR	SdE	SFP	SLog	SPE
PROMOTION						
Activités culturelles, sportives, artistiques, éducatives ou de loisirs		x		x		
Diversité culturelle, bi-plurilinguisme		x		x		
Education, promotion de la santé		l		x		
Egalité des chances		x		x		
Education de la petite enfance		l				
Insertion professionnelle		x		Δ		
Qualité de vie, conditions cadres favorables à l'épanouissement		l	Δ	l		

La logique de ces tableaux est la suivante:

- > La case est laissée vide si l'UA n'est pas concernée par le thème mentionné à gauche.
- > Une coche (l) figure dans la case si l'UA traite du thème en question en marge de son activité principale.
- > Une croix (x) figure dans la case si le thème en question est un point important traité par l'UA parmi d'autres.
- > Un triangle (Δ) figure dans la case si le thème est une priorité pour l'UA.

Les différents thèmes listés à gauche dans le tableau sont plus précisément définis dans le chapitre 5 du Rapport «Soutenir les enfants et les jeunes dans le canton de Fribourg - Etat des politiques actuelles et potentiel de développement».

Nous tenons à rappeler que ces tableaux sont de simples outils d'orientation. Dans certains cas, il a été difficile de juger du poids et de l'ampleur du thème traité par les UA. S'ils donnent une bonne image générale de la répartition des compétences des UA, ces tableaux ne relèvent pas de la science exacte. Le choix de faire figurer une coche, une croix ou un triangle peut parfois être discutable.

Les UA sont présentées dans les tableaux selon un ordre alphabétique, sauf pour la DICS où les UA sont citées en fonction du déroulement de la scolarité. C'est selon leur ordre d'apparition dans les tableaux que sont également décrites les activités régulières de chaque UA. Des encadrés mettent en évidence les projets menés dans le cadre de collaborations, soit entre divers services de l'Etat, soit avec les communes, soit avec d'autres cantons.

Dans la dernière partie de l'analyse, nous avons mentionné trois types d'éléments essentiels à toute politique publique: les moyens financiers et en personnel, les moyens d'information, les bases légales et les outils de planification propres à chaque direction. Les bases légales internationales et fédérales, quand bien même elles influencent directement les politiques cantonales, sont décrites dans le chapitre 4 «Politique de l'enfance et de la jeunesse: cadre actuel (2000-2014)» du rapport et ne figurent donc pas dans les portraits.

Les portraits ainsi élaborés permettent une vue d'ensemble des activités que l'Etat de Fribourg mène pour les enfants et les jeunes fribourgeois. Cette photographie de 2012 est le point zéro à partir duquel nous souhaitons commencer à construire notre politique cantonale. Même si elle a déjà évolué en trois ans, elle fournit un socle de connaissances nécessaires à notre travail. Il serait évidemment très intéressant de poursuivre cet inventaire sous la forme d'un monitoring des politiques fribourgeoises de l'enfance et de la jeunesse. Il deviendrait ainsi possible d'évaluer, à intervalles réguliers, les développements en cours et de mesurer le chemin parcouru depuis l'adoption de la LEJ en 2006. Si cette première cartographie des mesures existantes pouvait être le point de départ d'un échange plus systématique de savoirs et d'expériences au plan cantonal, alors le but de ces portraits serait en grande partie atteint.

Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)

1. Missions et activités de la DSAS dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) est chargée par la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) de développer la politique globale de l'enfance et de la jeunesse via le Service de l'enfance et de la jeunesse, son Bureau de promotion et sa Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse.

La DSAS est active pour l'ensemble des thèmes des 4 piliers que nous avons définis comme éléments de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Tant dans le domaine de la santé que du social, elle assume de nombreuses tâches et offre de multiples prestations qui couvrent pratiquement tous les domaines de la vie quotidienne des enfants et des jeunes fribourgeois.

L'offre des prestations englobe notamment les prestations de soins en cas de maladie ou d'accident, les mesures de prévention et de promotion de santé, de promotion de l'égalité des genres, les conseils aux jeunes ainsi qu'à leur famille, le soutien aux projets de jeunes et aux activités de jeunesse extrascolaires, la promotion de leur participation sociale et politique et dans les procédures qui les concernent, ainsi que les mesures de protection à mettre en place pour les jeunes et les enfants en difficulté. La DSAS subventionne également les institutions et associations à buts sanitaires, sociaux ou éducatifs étant donné que de nombreuses prestations destinées aux enfants, aux jeunes et aux familles sont fournies par le secteur privé. Une partie de ces prestations se réalisent avec une part non négligeable d'engagement bénévole.

Dans le domaine de la politique familiale, la DSAS fournit un soutien aux familles sur le plan financier avec des prestations d'assurance maternité, d'allocations familiales, d'allocations maternité, de perte de gain pour apprenant-e-s et étudiant-e-s, d'assurance maladie, d'assurance invalidité (AI) et d'aide sociale. Le soutien aux parents passe aussi par le renforcement des compétences parentales, par le conseil spécialisé aux parents et par le développement des structures d'accueil extrafamilial qui doivent permettre de faciliter la conciliation entre la vie de famille et la vie professionnelle (crèches et garderies, accueil familial de jour, accueil extrascolaire, familles d'accueil).

Outre des activités régulières, la DSAS mène également des programmes à durée limitée et des projets. Il peut s'agir de conférences occasionnelles sur un thème spécifique, d'événements pour célébrer un anniversaire (ex. 40 ans du droit de vote des femmes, année du bénévolat), de projets/programmes pilote (ex. Paysages éducatifs, Fritime) ou de projets récurrents (ex. Prix du social).

Avec l'ensemble de ces mesures, la DSAS contribue d'ores et déjà à la mise en œuvre d'une politique multisectorielle et transversale qui influence positivement les conditions de vie des enfants et des jeunes. Dans ce sens, elle fournit une contribution importante à leur épanouissement et à l'égalité des chances.

Dans les pages suivantes, ces activités et projets sont décrits en détails selon les quatre piliers de la politique de l'enfance et de la jeunesse: formation, protection, promotion et participation. Les tâches liées à la politique familiale font également l'objet d'un paragraphe étant donné que le soutien apporté aux parents ne peut être que bénéfique pour les enfants. L'ensemble des tâches et des mesures cantonales décrites ci-dessous sont réalisées dans la plupart des cas sur l'ensemble du territoire du canton de Fribourg et proposées dans les deux langues officielles. Si des exceptions peuvent exister, celles-ci sont la plupart du temps mentionnées dans le texte.

Tableau 2: Activités régulières et thèmes traités par la DSAS, classés selon la conception des 4 piliers

Formation	Protection	Promotion	Participation
Aide pendant la scolarité aux enfants à l'aide sociale et/ou ayant une trajectoire de migration/asile	Adoption	Encouragement et éducation précoce (à travers les structures d'accueil extrafamilial, groupes de jeux et maternelles)	Participation individuelle: droit de s'exprimer et d'être entendu en tant que personne mineure pour toute question qui la concerne sur le plan personnel
Subventionnement des écoles spécialisées	Aide spécifique aux mineurs victimes d'infraction	Promotion de l'égalité entre les genres, promotion de la santé et prévention, éducation sexuelle, intégration	Participation collective: droit de s'exprimer et d'être entendu en tant que jeune membre d'association, écolier-ère, apprenti-e, étudiant-e et jeune citoyen-ne jusqu'à 30 ans, au sujet de questions sociales et politiques qui concernent l'enfance et la jeunesse
Appui spécifique pour les mineurs requérants d'asile et les jeunes bénéficiaires de l'aide sociale	Interventions dans le domaine des comportements à risque, maladies transmissibles, dépendances, surpoids, suicide	Paysages éducatifs	Promotion de la citoyenneté
Offre de places de stage et d'apprentissage	Prise en charge sanitaire des enfants et des jeunes (maladies physiques et mentales)	Encouragement des activités de jeunesse extrascolaires	Participation sociale : encouragement aux jeunes à mettre sur pied des projets d'intérêt public ou de faire du bénévolat
	Protection des enfants dont le développement est menacé	Soutien aux projets de jeunes et/ou en faveur de l'enfance et de la jeunesse	
	Soutien à l'intégration sociale et professionnelle des jeunes en difficulté	Soutien au développement des politiques locales	
	Conseil spécialisé aux parents	Soutien à la création de places dans les structures d'accueil extrafamilial	
		Soutien financier aux familles (assurance maternité, allocations familiales, perte de gain pour apprenant-e-s et étudiant-e-s-e-s, assurance maladie, assurance invalidité et aide sociale)	
		Soutien à la parentalité	
Développement d'une politique globale et transversale / Droits de l'enfant / Informations aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille			

2. Unités administratives de la DSAS qui traitent de questions relatives à l'enfance et à la jeunesse

La DSAS compte six unités administratives (UA) directement subordonnées. Chacune de ces unités entretient des liens directs avec la politique de l'enfance et de la jeunesse.

1. Service de l'action sociale (SASoc)
2. Service dentaire scolaire (SDS)
3. Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)
4. Service du médecin cantonal (SMC)
5. Service de la prévoyance sociale (SPS)
6. Service de la santé publique (SSP)

Quatre autres unités au fonctionnement décisionnel propre, mais rattachées administrativement à la DSAS, développent également des activités dans le domaine. Elles sont présentées de manière similaire dans les tableaux et descriptions ci-dessous. Il s'agit des unités suivantes:

1. Bureau de l'égalité et de la famille (BEF)
2. Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS)
3. Hôpital fribourgeois (HFR)
4. Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM)

3. Activités de la DSAS dans le domaine de la formation

Le SASoc est l'unité administrative de la DSAS la plus active dans le domaine de la formation. Nous relevons que toutes les UA de la DSAS proposent des stages pour les jeunes diplômés ou les personnes placées par les ORP et que de nombreux services¹ contribuent par ailleurs à la formation professionnelle en formant des apprenti-e-s.

Tableau 3: Tâches des unités administratives de la DSAS dans le domaine de la formation

UA DE LA DSAS	BEF	ECAS	HFR	RFSM	SASoc	SDS	SEJ	SMC	SPS	SSP
FORMATION										
Enseignement spécialisé (4-20 ans)										
Scolarité obligatoire					x					
Secondaire 2 (formation professionnelle)										
Secondaire 2 (formation générale)										
Tertiaire A et B										

3.1 Service de l'action sociale (SASoc)

Bien que le travail soit effectué sur le terrain par les Services sociaux régionaux (SSR) et les services spécialisés dans le domaine de l'asile et des réfugiés (ORS), le SASoc a un rôle de coordination pour les mesures d'insertion sociale (MIS) et les mesures spécifiques d'intégration (MInt) qui touchent la formation des enfants et des jeunes socialement défavorisés ou avec un statut relevant du domaine de l'asile. Les mesures de formation permettent par exemple le financement d'activités destinées à renforcer les connaissances de base des enfants et des jeunes (cours d'appui par exemple). En outre, le SASoc cofinance avec les communes l'aide matérielle et le suivi psychosocial des enfants et des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale. Pour les enfants et les jeunes relevant de la législation sur l'asile, le financement de l'aide matérielle et le suivi psychosocial est entièrement financé par le SASoc. Ces aides comprennent l'accompagnement des jeunes pour les questions relatives à leur formation et à leur insertion professionnelle. Le SASoc joue un rôle de pionnier au plan suisse puisqu'il a mis en place, via ORS Service, la préscolarisation des enfants qui viennent d'arriver en Suisse en tant que requérants d'asile. Ces enfants sont scolarisés pendant 3 mois dans des classes à petits effectifs (5 ou 6 élèves) de manière à leur apprendre les rudiments de la langue et à les acclimater à leur nouvel environnement avant d'être scolarisés dans l'école obligatoire.

3.2 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

Le SEJ prend part à la formation des jeunes puisque son chef de service donne un cours à l'Université de Fribourg sur le thème de la politique de l'enfance et de la jeunesse, que certain-e-s collaborateurs-trices en protection de l'enfant donnent des cours à la HEF-TS et que la déléguée francophone intervient une fois par année à l'IUKB pour exposer les principes de la politique fribourgeoise. Le SEJ est le répondant de nombreux étudiant-e-s qui font leur travail de diplôme sur des thèmes en lien avec l'enfance et la jeunesse.

3.3 Service du médecin cantonal (SMC)

Le SMC prend part à la formation des jeunes puisque les collaborateurs-trices donnent des cours à la HEF-TS sur le thème de la sexualité des jeunes et à la Haute Ecole de Santé Fribourg pour les thèmes de la migration et de la santé sexuelle. Le SMC est le répondant de nombreux étudiant-e-s qui font leur travail de diplôme sur des thèmes propres à la santé.

¹ HFR, SSP, RFSM, SASoc, SEJ, SMC

3.4 Service de la santé publique

Le SSP est également actif dans le pilier de la formation puisqu'il collabore à l'élaboration de certains cours de la HEF-TS et de la HEdS. Il est également répondant pour les étudiant-e-s qui font leur diplôme sur les questions de santé des enfants et des jeunes.

4. Activités de la DSAS dans le domaine de la protection

La protection des enfants et des jeunes au sens large comprend les mesures de prévention universelles, sélectives et indiquées ainsi que les interventions et prises en charge. C'est le domaine dans lequel la DSAS effectue le plus de tâches régulières. L'HFR, le SSP, le RFSM, le SEJ et le SASoc œuvrent pour la quasi-totalité des thèmes de ce pilier.

Tableau 4: Tâches des unités administratives de la DSAS dans le domaine de la protection

UA DE LA DSAS	BEF	ECAS	HFR	RFSM	SASoc	SDS	SEJ	SMC	SPS	SSP
PROTECTION										
Accidents			Δ			I				I
Echec scolaire, difficultés d'insertion professionnelle, chômage		x		I	Δ		I			I
Jeu excessif, nouveaux médias, internet, cinéma			I	x	x		x	x		x
Maladies physiques et mentales		x	Δ	Δ		Δ		Δ	I	Δ
Maltraitance, négligence, carences éducatives	x		x	x	x		Δ	I	I	I
Pauvreté, endettement		x			Δ		x			
Tabagisme, drogues, abus d'alcool et addictions sans substance			x	x	I		x	Δ		Δ
Troubles psychiques et suicide			x	Δ	I		x	x		Δ
Violence envers autrui, délinquance	x		x	x	I		x	x		I

4.1 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)

Le BEF s'occupe de différents thèmes de protection qui concernent les enfants et les jeunes en priorité:

- > La violence conjugale et domestique où les enfants sont considérés comme victimes;
- > Les mutilations génitales qui concernent les jeunes filles;
- > Les mariages forcés qui concernent les adolescentes et les jeunes femmes.

Le BEF collabore notamment avec le SASoc et le SEJ pour les questions de politique familiale et de violence conjugale, ainsi qu'avec le Délégué à l'intégration des migrants (DSJ) pour les questions liées aux mariages forcés et aux mutilations génitales. Il est en train de finaliser un concept contre la violence au sein des couples. Il a proposé, dès 2007, un protocole d'intervention à l'usage des professionnel-le-s du canton de Fribourg pour les questions relevant de la violence conjugale (DOTIP). En novembre 2011, il organisait avec la Commission contre la violence conjugale (CVC) un colloque sur les nouvelles dispositions légales en matière de violence au sein du couple. Il a prévu pour fêter les 10 ans de la commission en 2014 de lancer une campagne de prévention à ce sujet auprès des jeunes. En effet, l'adolescence est un moment clé de la vie amoureuse où les normes et comportements concernant les relations intimes se construisent. Des contacts sont aussi établis avec REPER.

Projet en cours

- > Colloque sur le 'Stalking' (harcèlement obsessionnel) prévu en 2013.

4.2 Etablissement cantonal des assurances sociales

L'Office cantonal de l'assurance-invalidité

L'Office cantonal de l'assurance-invalidité, dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité, offre des prestations aux enfants et aux jeunes du canton atteints dans leur santé. Toutes les prestations prescrites par la loi et accordées par l'Office AI sont financées par la Confédération. Outre l'octroi de mesures médicales en cas d'infirmité congénitale (jusqu'à l'âge de 20 ans révolus) et de moyens auxiliaires, l'Office AI s'emploie à accompagner les jeunes pour les questions relatives à leur formation et à leur insertion professionnelle, en passant par l'orientation professionnelle et la formation professionnelle initiale.

S'agissant de l'orientation professionnelle, cette mesure consiste à définir, pour les jeunes atteints dans leur santé, que ceux-ci soient au bénéfice d'un enseignement spécialisé ou intégrés dans une classe ordinaire, une formation ou une activité adaptée. Les jeunes sont abordés dès l'âge de 14-15 ans. Si l'atteinte à la santé implique des frais supplémentaires dus à l'invalidité dans le cadre de la formation professionnelle initiale ou nécessite une formation en centre spécialisé, l'Office AI prend en charge ces frais supplémentaires.

A côté de ces mesures de réadaptation, l'Office AI offre également des prestations en espèces, qu'il s'agisse de l'allocation pour impotent, du supplément pour soins intenses ou de la contribution d'assistance. Aux jeunes qui entreprennent des mesures de réadaptation professionnelle, l'Office AI verse des indemnités journalières. Enfin, à partir de l'âge de 18 ans, des rentes d'invalidité peuvent aussi leur être accordées.

L'Office AI s'engage également pour le soutien des jeunes sur le plan cantonal. Il fera ainsi partie de la Commission cantonale pour les jeunes en difficultés dès 2013. Cette commission œuvre à la coordination de divers projets et mesures ayant pour objectif de favoriser l'entrée des jeunes en difficulté dans le processus de formation professionnelle et dans le monde du travail. L'Office AI apporte à cette commission son expertise avec les jeunes présentant un problème de santé.

4.3 Hôpital fribourgeois (HFR)

Dans ses services de pédiatrie et de gynécologie et obstétrique, l'HFR prend en charge des enfants et des jeunes en ambulatoire et/ou stationnaire pour les soins en cas de maladie, d'accident et au moment de leur naissance. Il offre des suivis et donne des consultations aux (futurs) parents en gynécologie et obstétrique. Son service des urgences prend en charge les personnes en état de détresse réelle ou ressentie. En cas de soupçon de violence, des examens physiques peuvent avoir lieu selon les lignes générales nationales après discussion avec le Can-team² dans lequel un médecin-chef est présent. Il offre un service de conseil en matière de nutrition.

4.4 Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM)

Le RFSM est responsable de la prise en charge des enfants et des adolescent-e-s du canton de Fribourg atteints dans leur santé mentale. Il est formé de trois chaînes de soins spécialisées, définies selon la structure des âges: petite enfance, enfance et adolescence. Les équipes de soins accompagnent les patients de manière personnalisée, établissent un diagnostic médical et traitent les enfants et les jeunes sur la base de l'écoute des besoins des enfants et des adolescent-e-s et la valorisation de leurs ressources. Le RFSM agit au niveau de la prévention, du dépistage précoce, du diagnostic et de la thérapie des dérangements psychiques et psychosociaux des enfants, des jeunes et de leur famille. La «Chrysalide» est l'unité hospitalière pour adolescent-e-s sur le site de Marsens. Aussi, le RFSM émet des diagnostics et ordonne diverses mesures pédagogiques et thérapeutiques pour des enfants et des jeunes qui suivent une école spécialisée. L'ensemble du dispositif est complété par une équipe mobile d'intervention nommée

² Groupe de coordination interdisciplinaire pour la prise en charge d'enfants maltraités et/ou victimes d'abus sexuels (Child Abused and Neglected-TEAM)

PsyMobile. Parmi les projets réalisés, on peut citer la journée scientifique consacrée aux nouveaux médias et aux dangers potentiels pour les enfants et les adolescents, organisées en avril 2012 par le secteur de psychiatrie infanto-juvénile du RFSM pour commémorer les 20 ans du secteur. Par ailleurs, le RFSM organise des conférences régulières sur des thèmes de la santé psychique dont certains sont en lien direct avec la jeunesse (XII^{ème} journée CoRoMA sur le thème de l'addiction et de l'implication de l'entourage, décembre 2011). Il participe occasionnellement à des sondages sur la santé psychique et psychosociale des enfants et des jeunes.

4.5 Service de l'action sociale (SASoc)

Le SASoc offre une aide matérielle et un suivi psychosocial pour les enfants et jeunes dont les familles sont bénéficiaires de l'aide sociale, afin de les soutenir dans leur développement et de prévenir leur exclusion sociale. Ce soutien comprend l'accompagnement pour toutes les questions relatives à la santé, la maltraitance, la pauvreté, l'intégration sociale ou l'endettement, conformément au but de prévention et d'autonomie inscrite dans la loi sur l'aide sociale (LASoc). A ce titre, le SASoc finance trois plateformes de coordination interinstitutionnelles – Nord, Centre et Sud – pilotées par le Coordinateur cantonal CII³. Ces plateformes permettent la coordination des mesures pour les personnes prises en charge par plusieurs dispositifs à la fois en raison de leur situation: personnes cumulant des problèmes de santé, de chômage ou d'aide sociale. Une telle situation concerne également un nombre important de jeunes adultes de moins de 25 ans.

Le SASoc coordonne en outre l'ensemble du dispositif LAVI (aide aux victimes d'infractions), dont le secteur spécifiquement destiné aux jeunes victimes d'infraction se trouve au SEJ, et prend les décisions relatives au dédommagement financier ainsi qu'à l'aide financière d'urgence.

De manière à assurer les conditions de vie matérielles des enfants en cas de divorce, le SASoc se charge aussi des avances et des recouvrements de pensions alimentaires auprès du parent qui a l'obligation d'entretien et qui ne paie pas la pension. Le SASoc se charge également de payer la part parentale lorsqu'un enfant ou un jeune est placé en institution et que les parents sont à l'aide sociale.

Le SASoc contrôle que les conditions de sécurité soient réunies pour les enfants dans les centres de premier accueil pour requérants d'asile (contrôle effectué par l'inspecteur social en collaboration active avec la police cantonale et l'ORS). Afin de permettre aux enfants de vivre dans des conditions acceptables et d'éviter qu'ils séjournent longtemps dans des foyers d'accueil d'urgence, le SASoc veille à ce que des appartements soient rapidement attribués aux familles. De plus, le SASoc coordonne les mesures concernant les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA). Le SEJ assure le suivi de ces jeunes sur le terrain.

Jeu excessif

Le SASoc préside la Commission cantonale de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement créée en 2010. Cette commission gère le fonds visant à mettre sur pied des mesures de prévention et de lutte contre la dépendance au jeu. Elle favorise la collaboration dans ce domaine entre les différents services et organismes spécialisés et veille à la mise en œuvre de programmes. Un mandat a notamment été attribué à REPER pour mettre en place un projet pour prévenir l'addiction au jeu en général et l'usage excessif de médias électroniques et des réseaux sociaux en ligne. Ce projet se déroule selon trois axes:

- > Prévention universelle (ex. la Semaine Défi: loisirs sans écran – Bildschirmfrei Woche)
- > Détection (ex. formation des professionnels de 1^{ère} ligne au repérage précoce des troubles liés au jeu excessif) et intervention précoce (ex. Programme *Rond-Point – Zurück in die Zukunft*⁴ pour l'orientation vers des structures adéquates des jeunes chez lesquels on détecte des comportements problématiques en lien avec l'alcool, le cannabis et les écrans/jeux)

³ Voir: www.cii-fribourg.ch.

⁴ Financement multiple: LoRo, Fonds de lutte contre la toxicomanie (DSJ), OCN, Fonds de lutte contre le jeu excessif.

La Commission cantonale de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement organise également des journées cantonales de sensibilisation à l'attention des professionnel-le-s, soutient la prévention en milieu scolaire sous forme de spectacles interactifs sur la thématique du cyber harcèlement participe au Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu et contribue à une étude longitudinale sur les jeunes et les jeux d'argent en Suisse romande qui s'étendra jusqu'en 2019.

Endettement

La Commission cantonale de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement supervise également les prêts accordés pour le désendettement de personnes physiques. Cette mesure constitue une forme de protection dont bénéficient de nombreux jeunes dans le canton.⁵ Le Service de l'action sociale assume, en collaboration avec Caritas Fribourg et les services sociaux publics et privés, le suivi et la gestion de cet instrument d'assainissement des situations sociales précaires. Caritas Fribourg s'est vu confier un mandat en qualité de service public d'aide aux personnes en situation d'endettement dans le canton de Fribourg. Grâce à ce service, de nombreuses demandes de prêts ont pu être adressées au Fonds cantonal de désendettement (créé en 2006 et pourvu de 1'400'000 francs). Il soutient des personnes dans un processus de désendettement avec pour but la maîtrise de leur revenu et la réintégration dans la société. Depuis 2012, Caritas participe également à un projet pilote lié à la prévention de l'endettement chez les jeunes. Près de 950 jeunes en formation dans les écoles professionnelles et les SEMO du canton prennent part chaque année à ce programme de sensibilisation et de prévention axé sur la prise de conscience de l'importance d'une bonne gestion financière, l'acquisition d'une capacité de planification des dépenses et la limitation des facteurs de risques d'endettement. Les cours mis sur pied dans ce contexte englobent également les nouveaux apprenti-e-s de l'Etat.

L'ensemble de ces mesures s'inscrivent dans le plan d'action de la nouvelle politique de prévention et de lutte contre le surendettement adoptée en 2013 par le Conseil d'Etat et dont le Service de l'action sociale est chargé de la mise en œuvre.

Pauvreté

Le Service de l'action sociale exerce une veille constante sur l'évolution de la pauvreté dans le canton et en particulier sur la situation des enfants et des jeunes particulièrement concernés par cette problématique. Le Service informe régulièrement sur ce sujet et sensibilise les différents milieux aux mesures de protection permettant d'enrayer ce phénomène. Dans le cadre de l'Année européenne de la pauvreté et de l'exclusion sociale, en 2010, le Service a par exemple organisé à la demande de la DSAS une exposition intitulée «Si Jamais» mise sur pied par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Son but était de sensibiliser le grand public aux thématiques liées à la pauvreté et à l'exclusion, de tordre le cou aux clichés tenaces et de faire connaître la réalité vécue par les personnes en situation précaire. Il a aussi participé à la mise sur pied d'un concours de slam et de sketches à l'attention des jeunes fribourgeois-es invité-e-s à monter pour l'occasion sur la scène du Nouveau Monde et à montrer leur talent.

Dès 2013, le Service sera aussi responsable une fois par législature de réaliser un rapport sur la pauvreté. Pour la première fois depuis l'introduction des assurances sociales dans notre pays, le canton de Fribourg disposera à partir de 2015 d'un état des lieux de la pauvreté. Ce rapport dressera un aperçu quantitatif de l'ampleur de ce phénomène. Il mesurera l'impact du système social sur ces situations, mais aussi sur la réduction des inégalités. Une analyse qualitative des conditions de vie permettra de comprendre la pauvreté et d'en situer les risques par rapport à l'ensemble de la population.

Le Service de l'action sociale est aussi doté depuis l'automne 2011 d'une plate-forme d'information et d'orientation sociales, à disposition de tous les citoyen-ne-s du canton. De par son accessibilité facilitée au niveau des horaires, de l'anonymat, de la gratuité de ses prestations, «Fribourg pour tous» permet aux familles en difficultés, voire marginalisées de faire le pas vers les services d'aide appropriés, que ce soit pour des questions directement liées à

⁵ 4,3% des jeunes de 18 à 29 ans vivent dans un ménage à risque d'endettement sévère. Voir: Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat 2083.10 Eric Collomb/Eric Menoud concernant la prévention de l'endettement chez les jeunes.

l'enfance et à la jeunesse ou plus largement pour des questions d'ordre budgétaire, ou liées aux prestations sociales, au travail, à la santé et à l'intégration.

4.6 Service dentaire scolaire (SDS)

Le SDS est chargé de la prévention des caries et des soins dentaires auprès de tous les élèves du canton dans différentes cliniques sises sur l'ensemble du canton. Dans ce cadre, il collabore activement avec les Services de l'enseignement obligatoire de langue française et de langue allemande de la DICS. Cette activité est essentiellement axée sur la prévention, la promotion de l'hygiène bucco-dentaire, la lutte contre la carie et les affections parodontales ainsi que la correction des malformations bucco-dentaires. Ces prestations s'adressent aux enfants fréquentant la scolarité obligatoire et concerne environ 30'000 enfants dans le canton.

Projet en cours

> Nouvelle loi sur la médecine dentaire scolaire

Suite à l'adoption de la loi sur la médecine dentaire scolaire qui entrera en vigueur au 1^{er} août 2016, différentes restructurations du SDS auront lieu. Afin de renforcer la prophylaxie dentaire par le contact avec les parents, seuls les contrôles dentaires se feront en unité mobile. Pour les *soins dentaires*, ceux-ci seront effectués dans une des *cliniques dentaires fixes*. L'accompagnement de l'enfant lors de cette prise en charge sera de la responsabilité des parents.

4.7 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

Depuis plus de 60 ans, le SEJ a comme mission principale la protection des enfants fribourgeois menacés dans leur développement. Il offre un service de consultation et d'aide aux enfants et aux jeunes en difficulté ainsi qu'à leurs familles. Les mesures de protection concernent environ 3000 enfants et jeunes dans le canton. Selon la LEJ, les mesures de protection de l'enfance et de la jeunesse doivent être appliquées le plus précocement possible et viser à prévenir, atténuer, éliminer le danger qui menace les enfants ou les jeunes. L'intervention est nécessaire lorsque la santé et le développement physique, psychique, moral ou social d'enfants ou de jeunes sont menacés.

D'entente avec les parents ou les représentants légaux, le SEJ peut mettre en œuvre des actions socio-éducatives pour aider les enfants et les jeunes qui en ont besoin (appui social, psychosocial et éducatif en milieu ouvert, placement hors du milieu familial, etc.). L'action socio-éducative peut avoir lieu avec ou sans mandat d'une autorité tutélaire ou judiciaire. Les mesures d'action socio-éducative sont dispensées ou organisées par le SEJ en collaboration avec d'autres institutions publiques ou des organismes privés. Dans ce cadre, le SEJ subventionne en particulier l'«Action éducative en milieu ouvert» (AEMO) et le programme «Choice» de l'association REPER, deux offres qui soutiennent le développement de la personnalité du jeune, la réduction des comportements à risque et de l'exclusion scolaire et sociale.

Le SEJ exécute des mesures civiles et pénales de protection de l'enfant ordonnées par les autorités de protection de l'enfant ou judiciaires. Il surveille la bonne exécution des droits de visite dans les cas conflictuels de divorce, représente de manière provisoire les requérants d'asile mineurs non accompagnés séjournant dans le canton et assume la coordination cantonale dans les cas d'enlèvement international d'enfants. Il organise les placements des enfants dans des maisons d'éducation et dans des familles d'accueil. Il est l'autorité centrale cantonale en matière d'adoption. Le SEJ collabore avec le Tribunal des mineurs pour le placement de jeunes pour motifs pénaux et avec le SPS pour les placements des mineurs hors canton. Dans ce cadre, le SEJ soutient le «Point rencontre fribourgeois» (PRF), un lieu d'accueil et un accompagnement favorisant le maintien ou la reprise de la relation entre un enfant et le parent avec lequel il ne vit plus quotidiennement. Il aide aussi à maintenir les liens entre les parents naturels et leurs enfants placés en famille d'accueil.

Pour assurer la protection de l'enfant hors de sa famille, le SEJ autorise et exerce la surveillance des familles d'accueil, des accueils extrascolaires et des crèches.

L'aide aux enfants victimes d'infraction (LAVI) est un secteur du SEJ qui prend une place à part dans le dispositif de protection de l'enfance. Tout enfant victime d'une infraction pénale, d'une atteinte directe et importante à son

intégrité physique, sexuelle ou psychique, peut contacter le Centre de consultation LAVI et peut demander conseils et assistance en toute confidentialité. L'aide est gratuite et immédiate sous forme de soutien psychologique, de prestations médicales, d'aide matérielle, d'aide juridique, d'hébergement d'urgence et de transport. Elle peut être prolongée. La LAVI renforce la position de la jeune victime dans la procédure pénale.

Projets en cours

- > Un Groupe de travail «Placements» est en voie de création au sein du SEJ afin de mieux coordonner les placements en institution.
- > Le Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse est le répondant cantonal pour le programme national «Jeunes et violence» (2011-2015) conduit par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

4.8 Service du médecin cantonal (SMC)

Médecine scolaire

Le SMC organise, planifie et supervise la médecine scolaire qui concerne environ 45'000 enfants et jeunes chaque année. Il est l'autorité responsable pour la mise en œuvre de la médecine scolaire dans le canton. Le SMC élabore les protocoles des examens de dépistage obligatoires qui sont mis en œuvre dans la plupart des communes par les médecins de premier recours, ou, dans certaines communes, par des infirmières scolaires ou comme à Fribourg, par le service médical scolaire. Des vaccinations facultatives et gratuites sont proposées à tous les élèves selon le plan suisse de vaccination.

Prévention des maladies transmissibles

Le SMC se préoccupe notamment de la protection des enfants face aux maladies transmissibles. Il met à disposition des structures d'accueil de la petite enfance et des écoles des conseils/directives en matière d'hygiène et de conduite à tenir en cas de maladie contagieuse chez un enfant. Suivant la maladie concernée, le SMC mène des enquêtes d'entourage dans le but de prévenir la survenue d'autres cas et propose et ordonne des mesures de prophylaxie et pour interrompre la chaîne de transmission et pour protéger les enfants et personnes à risque. C'est notamment le cas lors de suspicion de méningite ou d'un cas de rougeole. Il collabore en cela avec les commissions scolaires, les écoles, les crèches et les AES.

Dans le but de promouvoir la prévention par la vaccination, le SMC a par exemple donné une conférence devant les professionnel-le-s des crèches, des écoles et auprès des parents d'élèves du district de la Broye sur le thème des vaccinations contre les maladies infantiles (coqueluche, rougeole, etc.).

Prévention des maladies non-transmissibles

Plusieurs collaborateurs-trices du SMC participent dans les activités au niveau cantonal, intercantonal et national dans de différents domaines de prévention des maladies non-transmissibles. Ces activités concernent, entre autres, le domaine du tabagisme et autres produits addictifs, la santé mentale ainsi que les risques environnementaux.

Coordination des prises en charge des personnes souffrant d'addictions

Le délégué aux questions liées aux addictions a pour mission principale de :

- >Mettre en œuvre un concept de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addictions afin d'assurer une prise en charge en adéquation avec les problèmes de la population. Le dispositif cantonal d'indication est un des outils qui favorisera cette coordination, tant pour les jeunes que pour les adultes.
- >Analyser de manière qualitative, quantitative et continue la situation actuelle dans le canton par rapport au fonctionnement des dispositifs de prise en charge des personnes souffrant d'addictions, jeunes comme adultes, et faire des propositions d'amélioration. L'application de l'article 3c de la LStup prévoit de mettre sur pied une instance ayant pour rôle d'évaluer, d'orienter et de suivre des mineurs (12-18 ans) qui auront été annoncés à cause d'une consommation à risque de stupéfiants et de psychotropes afin de pouvoir éviter une aggravation de leur

consommation ainsi que de leur situation psychosociale en général. Il s'agit, à terme, d'obtenir une baisse du nombre de consommateurs problématiques de stupéfiants et de psychotropes ou souffrant d'addiction dans le canton. Toute personne en lien avec des jeunes correspondant aux critères pourront solliciter ce dispositif.

Commission cantonale des addictions

La Commission cantonale des addictions a pour rôle de soutenir la mise en œuvre d'une politique de prise en charge intégrée et coordonnée des personnes dépendantes dans le canton. Elle peut faire des propositions d'amélioration, notamment concernant la prise en charge des jeunes souffrant d'addiction.

Violence sexuelle, sexualité, planning familial

En matière de prévention de la violence sexuelle envers les mineurs, le SMC informe sur les indices physiques et psychologiques qui peuvent permettre de détecter des abus sexuels sur des enfants et des adolescent-e-s. En cas de maltraitance et d'abus sexuels, ce service est le répondant des médecins fribourgeois sur le plan médico-légal. Il les oriente et les informe sur leurs droits en matière de levée du secret médical.

Le secteur de planning familial et d'information sexuelle (SPFIS) du SMC fait un important travail de prévention des maladies sexuellement transmissibles et des grossesses non désirées et non planifiées auprès des jeunes scolarisés dans le canton⁶. Il travaille aussi dans les classes sur les questions d'orientation sexuelle chez les jeunes et d'homophobie – un thème important pour la prévention du suicide des jeunes – et aborde des problématiques telles que l'alcool ou les drogues en lien avec les abus sexuels. Il offre en outre des consultations médicales et des entretiens au centre de planning familial à Fribourg ou à l'antenne de Bulle. Ses conseillères donnent des informations dans des domaines aussi divers que la contraception, la sexualité, les abus sexuels, etc. En ce qui concerne les interruptions volontaires de grossesse (IVG), le planning familial est mandaté dans le canton de Fribourg comme centre spécialisé de conseil pour les femmes de moins de 16 ans. Il mène un entretien de clarification avec la jeune fille et les parents, organise une entrevue avec le pédopsychiatre, puis planifie l'IVG en coordination avec le service de gynécologie de l'HFR si la décision est prise dans ce sens. Il effectue le suivi des situations de violence, de mutilations génitales et d'abus et offre un service de consultation. Dans ce cadre, il collabore étroitement avec le SEJ et la DSJ pour les médiations familiales, les signalements et les mandats. Enfin, il participe également au Can-team. Le secteur du planning familial et d'information sexuelle voit les parents lors de soirées d'information avant le passage dans les écoles.

Projets en cours

- > Plan cantonal d'action alcool (PCAA) sous la responsabilité du SMC et du SSP.
- > Concept de réorganisation de la médecine scolaire du canton de Fribourg FRIMESCO.
- > Dispositif d'indication dans le cadre du projet de coordination de prise en charge des personnes souffrants d'addiction : il est prévu que le dispositif d'indication soit développé pour les jeunes entre 11 et 18 ans menacés par une consommation de substance(s) psychoactive(s) en application de l'art 3c LStup dans le canton. Toute personne en contact avec des jeunes pourront annoncer un jeune correspondant aux critères fixés.

4.9 Service de la prévoyance sociale (SPS)

Maisons d'éducation, institutions thérapeutiques et placements

Le SPS constitue un autre élément essentiel du dispositif de protection des mineurs puisqu'il subventionne les maisons d'éducation du canton de Fribourg dans lesquelles sont placés les enfants, les adolescent-e-s et les jeunes adultes. Le SPS reconnaît et finance également les familles d'accueil professionnelles. Les Maisons d'éducation qui répondent aux critères de l'Office fédéral de la justice (OFJ) sont reconnues par ce dernier. Une convention

⁶ Le SPFIS intervient dans les écoles enfantines, primaires, les cycles d'orientation et les écoles professionnelles. Certains des CO alémaniques ne font pas appel au SPFIS et traitent de ce sujet d'une autre manière.

intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) fixe les règles concernant le séjour de jeunes résidents extracantonaux dans des institutions fribourgeoises ainsi que l'hébergement de jeunes Fribourgeois dans des institutions hors canton. Le SPS prend également en charge le financement des placements hors canton. L'inspecteur des maisons d'éducation a pour mission de contrôler la qualité de la prise en charge des enfants et des jeunes par les différentes institutions du canton, d'évaluer leur concept pédagogique. Il vérifie aussi la pertinence des placements hors canton.

Avec la nouvelle répartition des tâches entre cantons et Confédération, entrée en vigueur en 2008, le financement des écoles spécialisées et du SEI est passé du SPS (DSAS) au SESAM (DICS). Le SPS finance le Centre de thérapie pour la physiothérapie et l'ergothérapie (CTTS) des Buissonnets pour les enfants et jeunes de 0 à 20 ans en situation de handicap ainsi que le Centre thérapeutique de jour (CTJ) de Givisiez et de Fribourg qui prend en charge les enfants francophones et alémaniques⁷ présentant des problèmes psychiques et psychosomatiques. L'offre du CTJ comprend la prise en charge thérapeutique, scolaire et éducative des enfants, la guidance et les conseils aux parents ainsi que les thérapies familiales.

Projets en cours

- > Planification des besoins en matière de placements d'enfants: un groupe de travail piloté par le SPS a rédigé un rapport qui traite notamment des données nécessaires à l'établissement d'une planification. Le SEJ a été fortement impliqué dans ces réflexions et a décidé de créer un groupe de travail interne au SEJ à l'horizon 2014.
- > Accueil d'urgence pour les enfants et les adolescents: le SPS a étoffé l'offre d'accueil d'urgence au Bosquet. Il analyse actuellement l'élargissement de cette offre pour les plus grands.

4.10 Service de la santé publique (SSP)

Le SSP met en œuvre des mesures de promotion de la santé et de prévention des maladies et gère le subventionnement des organisations actives dans ce domaine selon un plan cantonal défini régulièrement. Ainsi l'alimentation saine et l'activité physique, la santé mentale et les conditions cadres figurent au rang des priorités cantonales. Plusieurs de ces thèmes touchent les enfants et les jeunes sous l'angle de leur protection et/ou de la promotion de leur santé. Certaines activités du SSP sont traitées plus en détails dans le chapitre «promotion» du présent portrait.

Huit institutions se sont vues confier des mandats de prestations dans ce cadre⁸. REPER offre des prestations destinées spécifiquement au public-cible de la jeunesse. Une partie des offres de REPER est financée par d'autres sources de financement que la seule subvention du SSP⁹.

Prévention des comportements à risque

REPER est mandaté par le SSP pour aider les adolescent-e-s et les jeunes adultes à prévenir les comportements à risque ainsi que les addictions. En cela, REPER les soutient dans leur recherche de solutions face aux problèmes rencontrés: carences affectives et relationnelles, dépendances, exclusion, stigmatisation sociale, non-emploi ou non-formation. REPER poursuit ces objectifs en effectuant du travail de rue et des interventions directes auprès des jeunes, des sociétés locales, de jeunesse et des familles. Il a mis également sur pied différentes activités. Le projet «Préven'fête» accompagne les organisateurs de fête dans une démarche de prévention afin de limiter les dérapages liés aux abus de consommation d'alcool et d'autres produits psychotropes en leur proposant diverses mesures faciles à mettre en place (panneaux d'interdiction, formation de personnel de bar, bracelets d'âges, ...). L'outil «Be my angel» (concept du conducteur sobre) est beaucoup utilisé en marge de la formation Préven'fêtes. Le module

⁷ «Tagesklinik für Kinder» (TAKLIK) depuis 2006.

⁸ Liste des huit institutions: AFAAP, Association Education familiale, CIPRET, Croix-Rouge fribourgeoise, Empreinte, Fri-Santé, REPER, Suchtpräventionsstelle.

⁹ Subvention de 1'100'000 CHF du SSP sur un budget de 1'900'000 CHF ; les autres 800'000 CHF proviennent des sources de financement suivantes: Loterie romande, fonds de lutte contre la toxicomanie, fonds de lutte contre le jeu excessif, OCN pour la réduction des risques concernant l'alcool, Swiss Olympic, fonds national contre le tabagisme, etc.

«Préven'sport» fait également partie du mandat du SSP auquel vient se greffer le projet «Cool and Clean» destiné aux milieux sportifs¹⁰. «Préven'scène¹¹» propose dans les cycles d'orientation et les écoles primaires du canton, à l'aide du théâtre forum¹², un programme de prévention des dépendances et des conduites à risques créatif et interactif qui implique tous les partenaires sur divers thèmes: tabac («Cig'arrête»), alcool et fêtes («Bien cuit ou à point?»), cannabis («Un père en pétard»), etc. Chaque scénario peut être abordé comme une porte d'entrée pour accéder à des thèmes plus généraux comme l'estime de soi, le respect dans les relations, les prises de risques...

«Sortir ensemble et se respecter» est un programme de prévention destiné à prévenir les comportements abusifs et à promouvoir des relations saines entre filles et garçons. REPER propose également un accompagnement socio-éducatif qui s'adapte sur mesure aux besoins du jeune. Les entretiens permettent au jeune et/ou à ses proches de disposer d'un espace d'échange dans un cadre sécurisant et non jugeant, pour s'exprimer, se confier et oser un projet socioprofessionnel ou humain dans le but de se (re)construire.

La Suchtpräventionsstelle Freiburg mène également plusieurs programmes soutenus par le SSP comme «Cool and Clean», une offre d'informations et de mesures pour les organisateurs de fêtes ou encore le programme «Zurück in die Zukunft». La Sucht a édité sur ce thème la brochure «Zappen & Gamen». Toujours dans le domaine de la protection de la jeunesse, la Sucht prend des mesures pour mettre en œuvre les obligations légales pour la vente d'alcool. Elle s'engageait dans la prévention contre le mobbing, la dépendance (alcool, drogue, jeu...) et la violence (médiation par les pairs et climat de classe) et conseille les personnes et les institutions concernées par ces sujets.¹³

Le CIPRET mène également de nombreuses activités auprès des jeunes pour les dissuader de commencer à fumer ou les encourager à arrêter. Il mène notamment des actions de sensibilisation dans les écoles: matériel d'informations, concours, expositions itinérantes, animation d'ateliers de sensibilisation, soutien pour arrêter de fumer. Il collabore ainsi avec les services de l'enseignement obligatoire de langue française et allemande. De manière plus globale et sans distinction d'âge, le CIPRET Fribourg met en œuvre un Programme cantonal Tabac en étroite collaboration avec le SSP.

Le centre Empreinte est actif en matière de prévention contre le VIH/sida. Il assure la collaboration entre les institutions et associations actives dans ce domaine et mène des actions de sensibilisation. Il propose échanges, discussions et fait office de centre d'informations et de documentation.

Insertion professionnelle

Depuis 2009, le SSP soutient le programme d'insertion socioprofessionnelle «F3 Plus» qui s'adresse spécialement aux jeunes migrants des CO dans des classes à exigences de base et de développement et à leurs parents. Le programme se fait en collaboration avec les interprètes de Caritas et comprend une formation aux techniques de recherche d'apprentissage sur trois journées pour les jeunes issus de la migration et deux séances pour leurs parents. Cette formation permet aux jeunes d'acquérir les outils nécessaires à la recherche d'une place de stage, d'un apprentissage ou éventuellement d'un emploi. Pour les parents, la formation est une sensibilisation aux enjeux du système de formation et d'apprentissage du canton.

Accidents

Le SSP soutient le Pedibus, système d'accompagnement des enfants à pied à l'école. Le Pédibus permet à l'enfant d'intégrer des règles de sécurité et de comportement, un apprentissage essentiel pour le rendre autonome et l'amener ensuite à se déplacer seul, à pied, en sécurité.

¹⁰ Projet financé par Swiss Olympic et par le fonds national contre le tabagisme.

¹¹ Ces activités sont en grande partie financées par les écoles et les communes.

¹² Théâtre interactif Caméléon.

¹³ La Suchtpräventionsstelle a récemment fusionné avec REPER.

De plus, lorsqu'un enfant est accidenté, il peut accorder une contribution financière aux familles qui ont des difficultés à assumer les charges financières découlant de l'accident. Ce système d'aide est issu de la suppression en 2006 de l'Assurance scolaire contre les accidents qui prévoyait la couverture des frais de traitement.

Maltraitance et bienveillance

- > Projet «Réfèrent Maltraitance» (2006-2011): la Fondation Charlotte Olivier a mené le projet «Réfèrent Maltraitance enfants - Promotion et adaptation du projet dans le canton de Fribourg». Un comité de pilotage présidé par le Service de la santé publique (SSP) et constitué d'acteurs clés dans le domaine de la prévention de la maltraitance des enfants (enfance et jeunesse, police, justice, planning familiale, écoles etc.) a assumé la conduite stratégique de ce projet. Son but était de prévenir la maltraitance envers les enfants et de renforcer les compétences des professionnel-le-s en matière de détection. Après une étude sur les besoins réalisée en 2007, le travail en réseau a été amélioré tout comme la formation des professionnel-le-s. Deux journées du réseau ont été organisées en septembre 2007 et septembre 2008 pour valoriser les nombreuses ressources existantes dans le canton et renforcer le réseau existant. Elles ont permis la réalisation et la valorisation d'une carte du réseau fribourgeois de la prévention de la maltraitance envers les enfants. Elaborée en étroite collaboration avec le chef du Service de l'Enfance et de la Jeunesse du canton de Fribourg, elle présente plus de 110 organismes concernés par la problématique et actifs dans les domaines suivants: éducation-formation / santé / services et institutions sociales / justice-protection / communauté. Une formation pilote «Premier lien maltraitance» a été organisée en octobre 2008 dans le cadre d'un mandat confié à la Haute Ecole de santé de Fribourg pour la conception, l'organisation et l'évaluation d'une session de formation pilote.
- > Projet «Bienveillance» (2006-2011): la Fondation Charlotte Olivier a également mené le projet «Bienveillance» qui a abouti à la rédaction d'un guide pour les acteurs intéressés afin de promouvoir le rôle de l'éducation non formelle. Il s'agissait de mettre en place une démarche positive et novatrice pour le bien-être des enfants et des adolescent-e-s dans un quartier, une commune, une région et/ou un canton.

Projets en cours

- > Plan cantonal de santé mentale et état des lieux cantonal
- > Plan cantonal action alcool (en collaboration avec le SMC)

5. Activités de la DSAS dans le domaine de la promotion

Le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ) étant spécialisé dans le domaine de l'encouragement et de la promotion de la jeunesse, le SEJ est l'unité administrative la plus active dans ce pilier. Le tableau révèle que le SSP et le BEF y mènent également de nombreuses tâches. Le SASoc est également une UA très active dans ce pilier bien que ses activités concernent surtout les enfants et jeunes bénéficiaires de l'aide sociale ou requérants d'asile.

Tableau 5: Tâches des unités administratives de la DSAS dans le domaine de la promotion

UA DE LA DSAS	BEF	ECAS	HFR	RFSM	SASoc	SDS	SEJ	SMC	SPS	SSP
PROMOTION										
Activités culturelles, sportives, artistiques, éducatives ou ludiques	x						Δ			x
Diversité culturelle, bi-plurilinguisme										
Education, promotion de la santé			x	x		Δ		Δ		Δ
Egalité des chances	x	x			Δ		x			x
Education de la petite enfance							Δ			x
Insertion professionnelle	x						x			
Qualité de vie, conditions cadres favorables à l'épanouissement							x			x

5.1 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)

Le BEF développe et soutient de nombreux projets qui visent à sensibiliser aux problématiques de l'égalité entre hommes et femmes. Il agit en coopération avec la DICS pour le domaine de la scolarité obligatoire (y compris dans les écoles spécialisées) et avec la DEE pour la formation post-obligatoire, dans le but de sensibiliser les garçons et les filles à l'égalité des genres. Il a mené par exemple les projets suivants:

- > Promotion du guide pratique «La poupée de Timothée et le camion de Lison» destiné aux professionnel-le-s de la petite enfance pour leur donner les moyens de réfléchir sur les pratiques concrètes à développer ou à éviter pour promouvoir une éducation non sexiste.
- > «L'école de l'égalité», projet réalisé à l'initiative de la Conférence romande de l'égalité, qui se présente sous la forme de quatre fascicules qui s'adressent au corps enseignant de l'école infantine et des cycles d'orientation.
- > «Balayons les clichés»: le BEF diffuse et promeut une mallette pédagogique qui permet d'aborder les inégalités entre les sexes par le biais d'activités individuelles ou de groupe. Ce produit est édité par la Conférence romande de l'égalité et est destiné au corps enseignant et aux personnes encadrant des animations pour filles et garçons.
- > «Futur en tous genres»: chaque année, le deuxième jeudi de novembre, le BEF coordonne dans le canton l'organisation de la journée. Ce projet national vise à élargir les perspectives d'avenir des garçons et des filles en leur permettant de réfléchir à une orientation professionnelle exempte de stéréotypes de genre. Cette journée organisée en français et en allemand touche, avec le module 'métiers croisés', des filles et des garçons de la 7H (anciennement 5ème primaire). Par ailleurs, divers ateliers dans des professions atypiques sont proposés aux filles et aux garçons de la 10H (anciennement 2ème année du cycle d'orientation).
- > «START! Forum des métiers»: depuis une quinzaine d'années, le BEF est présent tous les deux ans au Forum des métiers avec un stand interactif destiné aux jeunes des CO.

Projets en cours

- > «Fille ou garçon, ça change quoi ?», exposition interactive organisée à l'Espace 25 prévue pour le mois de mai 2014.
- > Concours puis exposition photos «Sortir des clichés», avec notamment un prix spécialement destiné aux élèves des CO, à l'occasion des 20 ans du BEF.

5.2 Service de l'action sociale (SASoc)

Activités extrascolaires

En collaboration avec les services sociaux régionaux et les services spécialisés (ORS Service et Caritas Suisse), le SASoc peut financer des activités éducatives et de loisirs (camps de vacances, activités extrascolaires, passeport-vacances) pour les enfants et les jeunes bénéficiaires de l'aide sociale ou qui relèvent du domaine de l'asile dans le but de promouvoir leur autonomie et leur insertion sociale. D'une part, le forfait d'entretien de l'aide sociale comprend des loisirs, d'autre part, la famille peut bénéficier de prestations en fonction de sa situation et du besoin des enfants. Les MIS et les mesures spécifiques d'intégration (MInt) sont des outils précieux pour favoriser la participation d'enfants défavorisés à de telles activités de promotion.

Via l'aide sociale et en coordination avec le SEJ, il devient par exemple possible de financer l'accès des jeunes RMNA au projet «Speak out !»¹⁴ du Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) qui leur est destiné (financement des trajets, des repas, etc.). Il a été possible de soutenir leur participation au projet «Café Olé», fête de quartier organisée par de jeunes requérants d'asile dans le cadre de l'Académie des quartiers ayant pour but de mieux faire accepter le centre de premier accueil dans le quartier d'Alt à Fribourg. Dans le domaine de l'égalité des chances,

¹⁴ «Speak out !» donne la possibilité aux jeunes requérant-e-s d'asile non-accompagné-e-s de s'exprimer sur les difficultés qu'ils/elles rencontrent dans leur parcours et d'être entendus. Pendant la durée de leur séjour en Suisse, leur droit à la participation qui figure dans la Convention relative aux droits de l'enfant est ainsi mieux garanti.

le SASoc finance, via les MIS et MInt, la participation des familles migrantes au programme «Ecole+» de Caritas Suisse.

Encouragement précoce et égalité des chances

Le SASoc finance en outre via l'aide sociale l'école maternelle pour les enfants relevant du domaine de l'asile dont les parents sont bénéficiaires de l'aide sociale et en font la demande.

Le SASoc offre une aide matérielle et un suivi psychosocial pour les enfants et jeunes dont les familles sont bénéficiaires de l'aide sociale, afin de les soutenir dans leur développement et de prévenir leur exclusion sociale. En ce sens, le SASoc favorise l'égalité des chances.

Dans le domaine de l'intégration des réfugiés, le SASoc finance un poste à 20% auprès de Caritas Suisse afin de maintenir un réseau avec un nombre suffisant de bénévoles dans le canton de Fribourg pour créer des tandems. Ces bénévoles offrent un soutien précieux aux personnes concernées dans leurs efforts d'intégration.

Dès 2013, le SASoc et le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR) sont présents au START ! Forum des métiers sur un stand destiné aux jeunes du CO.

Innovation sociale: Toy Factory

Le SASoc met au concours auprès de jeunes un séjour dans l'atelier social du canton de Fribourg à New-York. Il s'agit d'une action visant à stimuler l'innovation sociale en mettant à disposition durant six mois un loft dans une ancienne usine: la «Toy Factory», située au cœur du quartier dynamique et en pleine expansion de Dumbo (Brooklyn). Dès 2013, tous les trois ans en alternance avec d'autres cantons, un fribourgeois ou une fribourgeoise a la possibilité de développer un projet dans ce cadre. Le but est de favoriser les échanges, les contacts entre les régions fribourgeoise et new-yorkaise, d'étudier les réalités américaines et les politiques mises en œuvre, de s'inspirer des contrastes entre ces cultures afin de dégager des enseignements, d'imaginer des solutions innovantes et de concevoir des applications utiles au développement de l'action sociale de notre canton.

Prix du social et de la jeunesse

Depuis 2007, le SASoc organise tous les deux ans un «Prix de l'Etat de Fribourg pour le travail social et pour le travail auprès de la jeunesse». Ce prix vise à saluer le développement d'activités et de projets créatifs qui démontrent l'engagement et l'investissement de personnes ou d'institutions dans le domaine social, et plus particulièrement en faveur de la jeunesse. Il consiste en la remise d'un montant de 10'000 francs décerné à un seul lauréat. Les scouts fribourgeois en 2007, l'Association le Square en 2009 ou encore le Verein zur Vermittlung von Hilfsdiensten en 2011 ont été primés. Le financement est assuré par le Fonds cantonal de l'action sociale.

Les Assises du social, un temps d'échanges

Depuis 2000, le SASoc organise tous les deux ans avec la Chaire francophone du Domaine Sociologie, politiques sociales et travail social de l'Université de Fribourg, les «Assises du social». Partant de l'analyse d'un «problème social» à l'échelle du canton, les Assises du social se veulent un vecteur et non pas un aboutissement, et visent à être un espace public d'expression, de discussion et, in fine, un espace d'initiation d'actions englobant la Cité. Les thèmes traités ont été: Le défi du temps dans l'action: quand le progrès se heurte aux incertitudes (2012); La participation: un impératif pour la cohésion sociale (2010); Les nouveaux rapports entre Etat et citoyens - vers un nouveau modèle social (2006); Quelle qualité de vie pour demain? (2004); Responsabilité et solidarité (2002); La violence faite aux jeunes par des jeunes (2000).

5.3 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

Education précoce

Le SEJ est fortement impliqué dans l'éducation dans la petite enfance avec les diverses tâches du Secteur des milieux d'accueil (SMA) dans le domaine des groupes de jeux, des écoles maternelles et des crèches. Le SMA encourage aussi le développement des accueils extrascolaires dans les communes du canton. Le SEJ contribue à l'égalité des chances en cela qu'il accorde un soutien financier à la Coccinelle, une crèche spécialisée dans la prise en charge d'enfants en situation de handicap. Grâce au fonds de protection des mineurs, le SEJ soutient également la Maison de la petite enfance, une structure active dans le domaine de la socialisation précoce.

Promotion de l'enfance et de la jeunesse

A travers le poste de délégué-e à l'enfance et à la jeunesse créé en 2007, le SEJ promeut l'éducation non formelle des enfants et des jeunes pendant le temps libre et leur participation à la société. Il coordonne les mesures d'intégration sociale et politique en faveur des enfants et des jeunes en proposant par exemple des projets cantonaux et en participant à la création de structures en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Il soutient les activités générales que les communes et les associations socio-culturelles et sportives déploient auprès des enfants et des jeunes et informe la population sur les moyens d'aide et les offres disponibles. Il met en place, avec les autres acteurs, une politique générale de promotion de l'enfance et de la jeunesse qui doit agir sur les conditions de vie des enfants et des jeunes afin de permettre leur épanouissement. Enfin, il soutient, par un soutien financier et des conseils, des projets intéressants les enfants et les jeunes ou conçus par eux. Ainsi, entre septembre 2007 et décembre 2012, 128 projets de promotion de l'enfance et de la jeunesse sur 189 déposés, ont été soutenus par la DSAS sur préavis de la CEJ.

la CEJ, créée en 2009, accompagne le travail des Délégué-e-s. Etudier les questions relatives aux enfants et aux jeunes, permettre aux enfants et aux jeunes de faire valoir leurs aspirations et leurs préoccupations, faire des propositions de réalisation au Conseil d'Etat et émettre des recommandations à l'intention des communes font partie de ses prérogatives.

Les Délégué-e-s ont aussi mis en place ou participé à divers projets comme:

- > «Action 72h00»: projet national qui consiste à mettre en œuvre simultanément dans toute la Suisse et pendant 72 heures, des projets montés par les enfants et les jeunes en faveur de la collectivité, qu'il s'agisse d'aménager un half-pipe, de revitaliser le lit d'un ruisseau, de monter une pièce de théâtre dans un foyer d'enfants, etc. 15 groupes de jeunes fribourgeois ont monté un projet dans le canton de Fribourg. Une nouvelle édition de l'Action 72h00 est prévue en 2015 (2010)
- > «Voilà FR»: projet de prévention et promotion de la santé dans les activités de jeunesse extrascolaires (2010)
- > Conférence publique de Jean Zermatten concernant le droit de l'enfant à la participation (2011)
- > Présentation de la loi sur l'enfance et la jeunesse devant les communes dans le cadre d'un événement organisé par l'ACF (2011)
- > «Chasse aux jobs»: campagne de l'association Ados Job dans le but d'inciter les employeurs à promettre un petit job à un jeune de moins de 20 ans. Cette action s'est faite en partenariat avec la Conférence romande des Délégués à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ) (2012)
- > Journée thématique «Espaces publics», visite des espaces publics de la Ville de Fribourg en compagnie de M. Thierry Bruttin, architecte en ville de Fribourg, pour analyser leur adéquation aux besoins des enfants et des jeunes. Cette action a eu lieu dans le cadre d'une rencontre de la CRDEJ (2012)
- > Participation à la réalisation d'un portefeuille d'actions durables sous l'angle de l'enfance et de la jeunesse, sous l'égide de la DAEC (mise online prévue en 2013)

Paysages éducatifs

Mise en œuvre du programme «Paysages éducatifs en Suisse» de la Fondation Jacobs dans trois régions du canton de Fribourg (2013-2016): les Districts de la Glâne, de la Veveysse et dans le quartier du Schoenberg en Ville de Fribourg.

Le but est de mettre en lien les différents acteurs de l'éducation. Ce programme est financé sur 4 ans entre 2013 et 2016. Les projets ont été sélectionnés en 2012 par un jury national dans lequel le canton de Fribourg était représenté.

> Glâne

Le projet de paysage éducatif de la Glâne met en place une offre de soutien, d'encadrement et de formation formelle, non formelle et informelle dans le but de permettre à chaque jeune de bénéficier d'une solution socioprofessionnelle à la sortie de l'école obligatoire. Des actrices et acteurs scolaires, extrascolaires qui opèrent dans le domaine de l'éducation et de la formation, mais aussi les actrices et acteurs de la vie économique, associative et politique se rassemblent autour de ce projet fédérateur et mettent en place différentes mesures depuis la rentrée scolaire 2013: une quinzaine de jeunes en rupture de formation à la sortie de l'école obligatoire bénéficient d'une remise à niveau scolaire et d'un coaching scolaire, socio-éducatif et/ou professionnel, des élèves du Cycle d'orientation de la Glâne ont eu l'opportunité de rencontrer des représentant-e-s de diverses entreprises glânoises lors d'un «Apéro Quizz» en novembre 2013.

> Veveyse

Le projet de paysage éducatif de la Veveyse vise à développer une vision globale de la jeunesse en renforçant la participation et la collaboration des jeunes, des associations et des partenaires. Le projet a mis en place diverses actions comme la création d'un site internet proposant notamment un listing des associations jeunesse de la région ainsi qu'un agenda des activités pour la jeunesse de la Veveyse. Un observatoire jeunesse a également été institué et réunit tant des jeunes que des actrices et acteurs jeunesse afin notamment de définir les besoins des jeunes et initier la mise en route d'actions concrètes.

> Schoenberg

Le paysage éducatif du quartier du Schoenberg en Ville de Fribourg vise deux transitions importantes dans la vie des enfants et des jeunes: le passage entre la phase de la petite enfance à l'école enfantine et la transition entre l'école primaire et le secondaire I. Une des premières étapes du projet a été la création d'un solide réseau de représentant-e-s de différentes institutions concernées comme le centre d'animation du quartier, l'Education familiale, les écoles du Schoenberg, le service de contact école – parents migrants, l'accueil extrascolaire du Schoenberg, le Cycle d'orientation du Belluard, l'Association Vivre au Schoenberg ou encore la Crèche Mandarine.

Frisbee

Création d'un réseau cantonal des organisations fribourgeoises de l'enfance et de la jeunesse. L'assemblée constitutive est prévue en juin 2013. Une trentaine d'organisations ont montré leur intérêt pour en devenir membre lors d'un atelier organisé en janvier 2012.

FriTime

Projet cantonal mené conjointement par la DSAS (SEJ et SSP) et la DICS (Service du sport) qui vise à augmenter le nombre d'activités extrascolaires au niveau local. Le projet met à disposition des communes un financement et un set d'outils pour encourager les clubs sportifs, les associations, sociétés locales, groupes bénévoles, à organiser des activités culturelles, sportives ou artistiques pour les enfants et adolescent-e-s de 4 à 20 ans. La création de l'association FriTime est prévue en juin 2013.

Nouvelle stratégie cantonale

Le SEJ et la CEJ ont comme mission de par la LEJ de mettre en place une stratégie cantonale en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse avec les services de l'Etat impliqués, les communes, la société civile et les enfants et les jeunes. Une demande de soutien auprès de l'OFAS au titre de l'article 26 de la loi fédérale sur l'encouragement des activités de jeunesse (LEEJ) a été déposée. Si le soutien est accordé, la stratégie débutera en 2015 pour déboucher en 2017 sur un plan d'action fondé sur des priorités cantonales. La participation des enfants et des jeunes est prévue à travers trois journées cantonales et un sondage.

5.4 Service du médecin cantonal (SMC)

Planning familial et information sexuelle

Au sein du SMC, le SPFIS se divise en deux domaines d'activité: les consultations et entretiens au centre de planning familial à Fribourg ou à l'antenne de Bulle et les interventions dans les écoles du canton, de l'école enfantine au CO, dans certaines écoles professionnelles et institutions. Il informe et sensibilise les enfants et les jeunes en particulier quant à leurs droits sexuels et sur toutes les thématiques de la santé sexuelle, notamment la contraception, les IST (centre de dépistage VIH), la grossesse, le corps et son développement, les émotions et les sentiments. Il tâche de véhiculer une image positive de la sexualité auprès des enfants et des jeunes et offre des entretiens parents-adolescent-e-s pour les questions liées à la sexualité. Contrairement à une idée encore très répandue, le planning n'est pas réservé qu'aux jeunes filles. En plus de la consultation médicale gynécologique 2 jours par semaine, il s'adresse sans discrimination, aux femmes et aux hommes, dès la puberté. Il offre un cours-atelier destiné aux filles (qui n'ont pas encore eu leurs règles) de 10/11 ans et à leurs mères, sous le titre de «Fille aujourd'hui / femme demain». Le service tient une bibliothèque à disposition des jeunes et des adultes/parents.

Promotion de la santé

Le SMC participe à différentes activités de promotion de la santé en collaboration avec le SSP et, notamment dans le cadre du programme «santé à l'école», avec des services de la DICS.

5.5 Service de la prévoyance sociale (SPS)

Nouvelle politique à l'égard de la personne en situation de handicap

Actuellement, le SPS planche sur une nouvelle politique sur la personne en situation de handicap qui concerne également les enfants et les jeunes. Celle-ci devrait favoriser également le maintien des enfants et des jeunes dans leur milieu de vie et permettre le financement de projets, y compris dans le domaine des activités de loisirs. Des associations comme les scouts pourront par exemple être soutenues pour des projets où les jeunes en situation de handicap seront intégrés. De manière générale, le projet de législation vise l'autonomie, l'autodétermination et l'intégration des enfants, des jeunes et des personnes adultes en situation de handicap.

5.6 Service de la santé publique (SSP)

Le SSP mène différents programmes de promotion de la santé qui visent les enfants et les jeunes. Il est également en charge de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention. Les activités de prévention et de promotion de la santé sont coordonnées par la Déléguée à la prévention des dépendances et à la promotion de la santé en collaboration avec le Service du médecin cantonal. Une Commission de promotion de la santé et de prévention émet des préavis sur les projets de prévention et de promotion de la santé, à la demande des Directions concernées.

Alimentation et mouvement

Un concept interdirectionnel DSAS-DICS de «Santé à l'école» dans le canton de Fribourg a été élaboré pour l'école obligatoire. Un Bureau de santé à l'école dans lequel sont représentées les deux directions a été mis sur pied. Le concept est détaillé dans le portrait de la DICS.

Depuis 2010, le SSP mène le programme «Poids corporel sain» soutenu par Promotion Santé Suisse, qui promeut auprès des enfants de 0 à 6 ans une alimentation équilibrée et une activité physique régulière, en particulier dans les crèches et les accueils extrascolaires. Un meilleur accès à des activités physiques (sports, loisirs, mais également des chemins de l'école plus sûrs) ainsi qu'une sensibilisation à une alimentation équilibrée sont les objectifs principaux de ce programme. Différents projets en lien avec les thématiques «Alimentation et mouvement» ont été concrétisés:

- > Organisation de différentes formations pour les partenaires (puéricultrices, intervenant-e-s en milieux d'accueil, professionnel-le-s en lien avec le domaine de la migration).

- > «Purzelbaum» est un projet de la Suchtpräventionsstelle Freiburg qui soutient l'implantation du mouvement dans les classes d'école enfantine et inclut la formation continue des enseignant-e-s dans ce domaine ainsi que l'aménagement des classes pour plus de mouvement (seulement en allemand).
- > «Fourchette Verte» est un label décerné aux restaurants et structures qui proposent un plat du jour équilibré.
- > «Pédibus» permet l'accompagnement des enfants à pied à l'école sous la conduite d'un adulte.
- > «Ateliers du goût»: les ateliers du goût ont été développés par une diététicienne pédiatrique qui organise des cours de cuisine, des dégustations, des bricolages, des jeux en lien avec l'alimentation afin d'apprendre aux enfants l'origine des aliments, l'hygiène alimentaire ou encore le vocabulaire varié autour de l'alimentation.
- > «Carambole» est un projet développé par la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'adresse aux crèches du canton de Fribourg. Il inclut une offre variée d'activités gratuites pour les structures d'accueil de la petite enfance (rallies familles, conférences-débats, conte sur le thème de l'assiette colorée, conseils «mouvement», etc.)
- > Soutien à la Fondation pour la promotion de l'allaitement maternel.
- > «Tina et Toni» est un programme de prévention globale destiné aux structures qui accueillent des enfants âgés de 4 à 6 ans. Il contient entre autres deux scènes : l'une sur l'alimentation qui invite les enfants à découvrir les fruits et les goûts et l'autre sur l'activité physique qui favorise le mouvement au quotidien. L'ajout de ces deux scènes dans l'outil existant est le fruit d'une collaboration intercantonale.
- > «Guide école» est un guide qui présente des recommandations pratiques et concrètes en matière d'alimentation et d'activité physique destinées aux enseignant-e-s, responsables d'établissements et groupes de santé des établissements scolaires. Il est le fruit d'une collaboration entre les cantons de Neuchâtel, Jura, Fribourg, Vaud et Valais.
- > «Communes en mouvement» est un projet qui a pour but la promotion de l'activité physique et de la mobilité douce dans les districts de la Glâne et de la Veveyse. Un site internet permettra de regrouper les activités de ces deux districts. Un Pass'Sport assurera la promotion de différentes activités à tester gratuitement.
- > Rallye alimentation et mouvement: le SSP et l'Association d'accueil familial de jour de la Glâne ont organisé un rallye dans le cadre du Programme cantonal «poids corporel sain». Cette activité était adressée aux enfants entre 4 et 12 ans et leur a permis de découvrir différentes activités en mouvement, de partager des expériences sensorielles et de tester de nouvelles saveurs.
- > En 2012, la formation «Développer le mouvement au quotidien» a été dispensée par des thérapeutes en psychomotricité aux assistantes parentales du canton. Toujours dans le cadre de ce programme, une formation «Bien manger à petit prix» de la Fédération romande des consommateurs (FRC) a été intégrée aux programmes de formation continue proposés par les neuf associations d'accueil familial de jour dans les districts.
- > Le programme «Poids corporel sain» a également des activités transversales comme la mise en réseau (organisation d'une demi-journée annuelle du réseau, envoi d'informations, groupe d'experts, groupes de partenaires) et la communication (médiat, présence lors d'événements et de manifestations).
- > Le SSP est l'un des acteurs, avec le SSPo et le SEJ, du projet cantonal «FriTime» (dès 2013).

Education familiale

Le SSP soutient financièrement l'association «Education familiale» qui accompagne les familles et soutient les parents dans leurs tâches éducatives. L'Education familiale se base sur les compétences, explicites ou non, que possède toute famille et elle utilise la démarche d'appropriation, qui consiste à accompagner les parents à réfléchir de manière personnelle en activant leurs propres ressources.

6. Activités de la DSAS dans le domaine de la participation

La participation des enfants et des jeunes est le pilier de la politique de l'enfance et de la jeunesse pour lequel les différentes unités administratives de la DSAS sont le moins actives. Le SEJ est le service qui se préoccupe principalement de ce thème.

Tableau 6: Tâches des unités administratives de la DSAS dans le domaine de la participation

UA DE LA DSAS	BEF	ECAS	HFR	RFSM	SASoc	SDS	SEJ	SMC	SPS	SSP
PARTICIPATION										
Droit personnel de s'exprimer et d'être entendu	x	—			—	—	Δ	—	—	
Droit collectif de s'exprimer et d'être entendus	x	—	—	—	—	—	Δ	—	—	
Engagement social		—	—	—		—	Δ	—	—	

6.1 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)

Le BEF sensibilise les jeunes à l'égalité homme-femme dans le monde politique où il décèle une sous-représentation des femmes. De manière générale, le BEF assume des tâches qui visent une plus forte participation et implication des filles, des adolescentes, des jeunes femmes et des femmes dans tous les domaines de la société. Ainsi, il favorise l'égalité dans l'administration cantonale, l'égalité dans la formation, l'égalité professionnelle, l'égalité en politique et l'égalité dans la société civile. Avec son classeur pour les familles sur internet, le BEF fournit un outil d'information pour de nombreux thèmes qui concernent les familles, les enfants et les jeunes.

En 2011, le BEF a mené une action de sensibilisation pour fêter les 40 ans d'éligibilité des femmes ainsi que les 30 ans de la notion d'égalité entre hommes et femmes dans la Constitution. A ce titre, un quizz au sujet de la représentation des femmes en politique a été proposé aux jeunes fréquentant les établissements scolaires du secondaire II et les écoles professionnelles.

Profitant du contexte électoral de 2011, le BEF a aussi lancé un concours auprès des classes du secondaire II et des écoles professionnelles «Elections, égalité, action!» afin d'intéresser les jeunes à la politique en général et les sensibiliser à la question de la représentation des femmes en politique.

6.2 Service de l'action sociale (SASoc)

Le SASoc exerce une attention particulière sur le développement du bénévolat qui constitue une ressource importante dans notre canton et auquel participent de nombreux jeunes. Il a donné par exemple le mandat au Réseau Bénévolat Netzwerk d'organiser une journée cantonale en 2011. Lors de cette journée, l'implication des jeunes dans les mouvements associatifs et le Congé Jeunesse ont été abordés.

6.3 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

Le droit à la participation des enfants est au fondement de la LEJ. Il est pris en compte par les intervenant-e-s en protection de l'enfant (IPE) du SEJ qui s'efforcent de faire respecter le droit d'être entendu et de s'exprimer de leurs pupilles dans les différentes procédures qui concernent ces derniers.

Plus généralement, le SEJ est chargé, via le BPEJ, de veiller à l'amélioration de la représentation des intérêts des jeunes générations au niveau politique, au renforcement de la citoyenneté active et de l'engagement bénévole par l'encouragement du travail de jeunesse et à la participation active des enfants et des jeunes pour toutes les questions qui les concernent, en particulier dans la mise en place des politiques cantonales et communales. L'identification et le respect des besoins des enfants et des jeunes comme base de toute politique publique sont également au cœur des principes d'action du SEJ.

A cette fin, il étudie, à l'aide de projets-pilote, les différents moyens d'impliquer les enfants et les jeunes et de renforcer le dialogue entre jeunes et collectivités publiques. Il a par exemple soutenu les deux journées «Jeunesse impliquée» qui ont été organisées à Attalens et à Bulle en 2008 et qui ont permis aux deux communes de relever les besoins des jeunes et d'entendre leurs propositions. Il a également soutenu une étudiante de l'EESP de Lausanne qui,

dans le cadre de son travail de master¹⁵, a mené une consultation auprès des jeunes du quartier Nord de la ville de Bulle en 2012 afin de mieux comprendre la capacité des jeunes de ce quartier à participer ou non aux activités de loisirs proposées par la commune. Il crée des liens avec le Conseil des Jeunes du canton de Fribourg qui est rattaché administrativement à la DIAF et membre de la CEJ, dès qu'un projet le permet.

Le SEJ a mené différents projets en lien avec la participation:

- > «Conférence des enfants»: organisation en ville de Fribourg par Lobby Enfants Suisse d'une conférence sur le thème de la participation dans les communes (2008).
- > «Congé jeunesse»: collaboration avec le Réseau Bénévolat Netzwerk et REPER dans le cadre de l'année européenne du bénévolat, pour la création d'un flyer et d'une affiche. Le matériel d'information a été envoyé aux écoles professionnelles et aux entreprises du canton (2011).
- > «Demain je vote»: projet d'encouragement des jeunes à leur devoir civique lors des élections cantonales et fédérales, projet commun de la Conférence des Délégués romands à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ) (2011).

Projets en cours

- > Sondage auprès des enfants et des jeunes dans le cadre de la future stratégie cantonale en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse (2015-2017).
- > Implication du Conseil des jeunes et de la jeunesse en général dans l'élaboration de la stratégie cantonale.

6.4 Service de la santé publique

Au travers des mandats avec REPER, le SSP soutient également la participation des jeunes.

7. Activités de la DSAS dans le domaine de la politique familiale

Le BEF exerce un rôle important en matière de promotion de la politique familiale dans le canton et au sein de l'administration de l'Etat de Fribourg. Le Service de l'action sociale est chargé de la coordination de cette politique. Par son secteur des milieux d'accueil et son secteur de l'action sociale directe entre autres, le SEJ est également hautement concerné par ce thème. A noter que sous l'impulsion décisive de la DSAS, une augmentation du montant de l'allocation familiale mensuelle de 15 francs par enfant sera accordée au 1er janvier 2013.

Tableau 7: Implication des unités administratives de la DSAS pour le thème de la politique familiale

UA DE LA DSAS	BEF	ECAS	HFR	RFSM	SASoc	SDS	SEJ	SMC	SPS	SSP
POLITIQUE FAMILIALE										
Conciliation vie de famille-vie professionnelle	Δ						Δ			
Compétences éducatives et soutien à la parentalité	x						x	x		x
Lutte contre la violence conjugale	Δ									
Allocations familiales et autres prestations financières	x	Δ								

7.1 Hôpital fribourgeois (HFR)

Nous notons l'existence d'une crèche d'entreprise HFR.

¹⁵ «Réellement, je suis libre de quoi ?», Danitza Limat, travail de master, EESP, 2012

7.2 Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM)

Dans le domaine psychiatrique du RFSM, l'évaluation des compétences d'éducation des parents et l'analyse de la situation familiale font partie intégrante de l'activité clinique-thérapeutique. Les cas de violence conjugale sont ainsi pris en compte puisqu'ils peuvent mener chez des enfants et des jeunes à des dérangements de leur santé mentale.

7.3 Bureau de l'égalité homme-femmes et de la famille (BEF)

Le BEF s'engage de longue date en faveur d'une politique familiale globale. Il est un organe de conseil, de consultation, d'information, de promotion, d'exécution, de coordination et de contrôle en matière d'égalité et de politique familiale. Il a fait paraître en 2004, sous l'égide de la Commission cantonale pour une politique familiale globale qu'il présidait, le «Rapport pour une politique familiale globale dans le canton de Fribourg». Le BEF gère un site d'information pour les familles, www.familles-fribourg.ch, qui est une réédition électronique du classeur des familles et il publie des informations et des données statistiques sur les familles. Le BEF s'engage pour une meilleure conciliation entre vie de famille et vie professionnelle. Le BEF administre également la Commission cantonale contre la violence conjugale dans laquelle le SEJ et le SASoc sont représentés et qui a pour mission principale d'élaborer et de mettre en œuvre un concept de mesures contre la violence conjugale. Une personne engagée à mi-temps assume depuis avril 2011 la coordination de la lutte contre la violence conjugale. Le BEF assume aussi le secrétariat du Club des questions familiales du Grand Conseil.

Projets en cours

- > Plan pour l'égalité au sein de l'administration cantonale (dès 2013).
- > Le BEF prévoit d'organiser, avec la Commission de l'égalité et de la famille une journée de Rencontre des familles sur la question de la conciliation travail – famille. De nombreux groupes de jeunes artistes (chant, danse, cuisine, musique, cirque,...) sont attendus pour participer activement à l'animation de cette manifestation qui se déroulera en juin 2014. Par ailleurs, un court-métrage documentaire sera produit et diffusé à l'occasion des 20 ans du BEF: «Travail, famille : on s'organise».

7.4 Etablissement cantonal des assurances sociales

Caisse cantonale de compensation

La Caisse de compensation joue un rôle essentiel en matière de politique familiale puisqu'elle procède au versement d'allocations familiales (environ 79'000'000 CHF), d'allocations familiales pour personnes non-actives (2'400'000 CHF) d'allocations de maternité (11'000'000 CHF), d'allocations cantonales de maternité (2'700'000 CHF), de rentes pour enfants, rentes AVS/AI, allocations pour perte de gain et prestations complémentaires (690'000'000 CHF) et de réductions des primes d'assurance-maladie pour le 30% de la population fribourgeoise (169'000'000 CHF).

L'ensemble des prestations octroyées par la Caisse de compensation en 2013 dépasse 1,1 milliard de francs. Pour mémoire, le canton de Fribourg accorde depuis juillet 2011 une allocation maternité à toutes les mères du canton, avec ou sans activité lucrative, mères biologiques ou mères adoptives, en complément du système fédéral.

7.5 Service de l'action sociale (SASoc)

Le SASoc est chargé depuis 2010 de la coordination de la politique familiale. Un coordinateur a été nommé qui a pour tâche de renforcer l'intégration des mesures existantes et celles qui les complètent pour consolider la politique cantonale. Un état des mesures appliquées dans ce domaine est régulièrement tenu à jour. Une stratégie cantonale est développée en coordination avec les multiples secteurs participants à sa réalisation dont la politique de l'enfance et de la jeunesse. Afin de soutenir cette stratégie, des indicateurs statistiques sont en cours d'élaboration.

L'accueil de nouveaux enfants dans les familles disposant de faibles revenus constitue un risque de précarisation accru. C'est la raison pour laquelle le service se concentre particulièrement sur l'élaboration, en collaboration avec l'ECAS, de la loi sur les prestations complémentaires pour les familles. Ce chantier est le principal domaine dans

lequel la politique cantonale doit être renforcée pour ces situations afin d’atteindre l’objectif fixé par la Constitution cantonale.

7.6 Service de l’enfance et de la jeunesse (SEJ)

Le SEJ soutient l’entier de la politique permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle. La loi du 9 juin 2011 sur les structures d’accueil extrafamilial de jour (LStE) et son règlement d’application (RStE) rassemblent, sous une seule législation, les principes régissant l’accueil préscolaire et l’accueil extrascolaire. La loi entend garantir un nombre suffisant de places d’accueil extrafamilial de jour permettant la conciliation de la vie familiale et professionnelle. Elle assure des prestations de qualité qui sont financièrement accessibles à tous en demandant que la tarification se fasse en fonction de la capacité économique des parents et en introduisant une participation financière du canton et des employeurs. La loi précise le rôle des communes dans l’évaluation des besoins et le soutien aux places d’accueil préscolaire et extrascolaire. Le SEJ, par son secteur des milieux d’accueil (SMA), assume dans ce domaine les mandats suivants:

- > L’autorisation des structures d’accueil préscolaire et extrascolaire et leur surveillance en vertu de l’Ordonnance du 19 octobre 1977 sur le placement d’enfants (OPE). Le SEJ veille à la qualité de l’accueil des enfants placés. Pour ce faire, des directives ont été édictées. Elles concernent, d’une part, l’environnement physique dans lequel les enfants sont accueillis et, d’autre part, l’encadrement et la formation du personnel qui prend en charge les enfants.
- > Le SEJ conseille également les communes dans l’application de la LStE.
- > Le SEJ recense et contrôle le nombre d’heures de garde effectives au sens de l’art. 9 al. 3 et 4 de la LStE et verse le soutien financier de l’Etat et des employeurs aux structures d’accueil.
- > Le SEJ verse les contributions cantonales à la formation et au perfectionnement du personnel éducatif des structures d’accueil.
- > Finalement, le SEJ est consulté par l’Office fédéral des assurances sociales pour donner un avis concernant les projets déposés afin de recevoir les aides financières à l’accueil extrafamilial pour enfants, ressortant du programme d’impulsion mis en place par la Confédération.

Dans le cadre de ses tâches quotidiennes en matière de protection de l’enfant, le SEJ intervient dans le cadre familial. Les intervenant-e-s en protection de l’enfant, de par le suivi des situations, ont régulièrement des entretiens avec les parents et/ou avec les enfants et les jeunes. Le SEJ soutient également, grâce à son fonds de protection des mineurs, les offres de la Croix-Rouge fribourgeoise destinées aux parents de jeunes enfants comme les «Bons de respiration» qui permettent de garder pendant quelques heures les jeunes enfants pendant que les parents soufflent un peu, ainsi que le service «Chaperon Rouge» qui vient au secours des parents qui travaillent lorsque leurs enfants sont malades. Ces deux mesures figurent également dans la nouvelle stratégie du Conseil d’Etat élaborée par le BEF pour promouvoir l’égalité entre les hommes et les femmes au sein de l’administration cantonale.

7.7 Service du médecin cantonal (SMC)

Au sein du SMC, le SPFIS organise des soirées d’information et de réflexion pour les parents sur certains thèmes liés à la santé sexuelle et affective des enfants et des jeunes et mène également des entretiens d’information et de soutien aux parents dans le même cadre. Le SMC, dans le cadre de la médecine scolaire, assure aussi un soutien aux parents et leurs enfants dans des situations psychosociales à risque.

7.8 Service de la prévoyance sociale (SPS)

Avec la nouvelle loi sur la personne en situation de handicap, le SPS souhaite pouvoir soutenir le Service de «Relève» de Pro Infirmis qui permettra de décharger à domicile les parents et l’entourage d’enfants et de jeunes en situation de handicap. Il s’agit d’un projet en cours.

7.9 Service de la santé publique (SSP)

Le SSP est également actif dans le soutien à la parentalité et a mis en place depuis 2004, avec le soutien de Promotion Santé Suisse, le programme d'éducation familiale. L'Association Education familiale est active dans tout le canton et permet de soutenir les parents d'enfants entre 0 et 7 ans dans leur tâche éducative. Des cafés-parents, des conférences, des discussions dans les centres commerciaux, des émissions de radio et des articles dans les journaux ainsi que des visites à domicile constituent les offres à disposition.

8. Ressources financières et en personnel

La DSAS investit d'importantes ressources financières et en personnel pour le traitement des thèmes relatifs à l'enfance et à la jeunesse dont elle a la responsabilité. Le budget global de la DSAS en 2012 se montait à 1'379 millions de francs pour l'ensemble de la Direction, dont une grande partie est redistribuée dans le financement des prestations des hôpitaux et sous forme de subventions à des structures telles que les maisons d'éducation, les institutions actives dans la promotion de la santé et dans la prévention ou encore dans la promotion et la protection de la jeunesse.

Aux investissements de l'Etat de Fribourg pour l'enfance et la jeunesse, il faut ajouter les financements octroyés par des fondations nationales ou internationales ou dans le cadre de programmes fédéraux. Le programme «Poids corporel sain» reçoit par exemple un soutien de la Fondation Promotion Santé Suisse. Le financement de la journée «Futur en tous genres» est assuré par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). La Fondation Jacobs soutient par un montant de 600'000 CHF la mise en œuvre sur quatre ans dès 2013 du programme «Paysages éducatifs en Suisse» dans le canton de Fribourg. De nombreux projets de prévention sont soutenus dans le cadre de la dîme de l'alcool versée par la Confédération. Des projets aujourd'hui terminés comme «Réfèrent maltraitance» ou le projet «Bientraitance» développés par la Fondation Charlotte Olivier sous l'égide de la DSAS ont été partiellement financés par la Fondation Oak. L'Education familiale reçoit également un soutien de la Fondation Arcanum en plus de la subvention du SSP et REPER trouve un tiers de son budget annuel auprès d'autres financeurs que le SSP.

Sur le plan des ressources humaines, la DSAS a mis en place ces dernières années de nouvelles structures administratives qui mènent des tâches en lien avec les enfants et les jeunes. Le Planning familial et d'information sexuelle est devenu en 2011 un secteur du Service du médecin cantonal (5,5 EPT). Il faut cependant mentionner que ce sont les communes, à travers les budgets scolaires, qui financent une grande partie du travail de prévention et d'information sexuelle dans les écoles, alors que les activités de conseils données dans les locaux du planning familial à Fribourg et à Bulle sont financées par la DSAS. Dans le domaine de la prise en charge sanitaire des enfants et des jeunes, il faut mentionner le développement du secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour enfants et adolescent-e-s du Réseau fribourgeois de santé mentale et celui du Département de pédiatrie de l'hôpital fribourgeois (HFR) composé de trois cliniques situées à l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal, à l'HFR Riaz et à l'HFR Meyriez-Murten. Dans le domaine de la protection et de la promotion de l'enfance et de la jeunesse, sur les 48,5 EPT¹⁶ que compte le SEJ, 25,3 EPT sont dévolus à la protection de l'enfance, 1,5 EPT au BPEJ, 6,1 EPT au secteur des milieux d'accueil et 2,3 EPT à la LAVI¹⁷. Un poste de Délégué à l'enfance et à la jeunesse a été créé en 2007 au SEJ, partagé à 60% pour la partie francophone et à 40% pour la partie germanophone du canton.

En 2013, un poste à durée déterminée à 50% sera créé pour 4 ans pour la mise en place du programme «Paysages éducatifs en Suisse». Dans le domaine de promotion de la santé des jeunes enfants, un poste de coordinateur pour le programme «Poids corporel sain» destiné aux enfants entre 0 et 6 ans a été créé au SSP en 2010, auquel s'ajoute un 20% supplémentaire pour le travail de promotion du programme au sein des structures d'accueil de la petite enfance et des accueils extrascolaires.

¹⁶ Sans les stagiaires et les apprenti-e-s.

¹⁷ Sans le poste pour la LAVI hommes.

Dans les domaines plus généraux de la politique de la santé, de la politique sociale, de la politique familiale ou encore de la politique de l'égalité, différents services non spécialisés en matière d'enfance et de jeunesse fournissent également d'importantes prestations pour ce public-cible, entre autres, le SSP, le SMC, le SPS ou encore le BEF. Ces différents services ne disposent pas de l'information concernant le nombre d'EPT consacré aux prestations fournies dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

8.1 Fonds en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Différents fonds en faveur de projets et d'activités ponctuelles dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse figurent dans les différents budgets de fonctionnement des services de la DSAS. Ces fonds sont réglés par des bases légales ou par voie d'ordonnance.

Le Fonds cantonal pour l'action sociale¹⁸, créé suite à une motion déposée en 2005 par les députés Benoît Rey et Bernard Bavaud qui souhaitaient la constitution d'un fonds de solidarité en faveur des personnes défavorisées du canton, permet au SASoc d'accorder des subventions à des institutions sociales privées, en principe non subventionnées par l'Etat, reconnues d'utilité publique, sans but lucratif, qui développent ou gèrent des projets sociaux en faveur de personnes vivant dans la précarité ou la pauvreté. Chaque deux ans, un prix de 10'000 CHF est attribué pour saluer le développement d'activités et de projets créatifs qui démontrent l'engagement et l'investissement de personnes ou d'institutions dans le domaine social, et plus particulièrement en faveur de la jeunesse. Une part non définie de ce fonds est octroyée pour des projets concernant les enfants et les jeunes. Ce fonds est alimenté exclusivement par le produit des taxes sur les loteries à l'instar du Fonds cantonal pour la culture et du Fonds cantonal pour le sport.

Le Fonds cantonal de prévention et de lutte contre le jeu excessif¹⁹ géré par le SASoc a été créé en 2009 suite à l'adhésion de l'Etat de Fribourg à la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse. L'utilisation de ce fonds a été définie de manière large, des projets étatiques comme des projets privés pouvant être soutenus. Ce fonds permet par exemple d'accorder une subvention de 115'000 CHF pour une période de trois ans à l'association REPER pour un projet de prévention, de détection et d'intervention précoce dans le domaine du jeu excessif. La participation du canton au fonctionnement du Groupement Romand d'Etudes des Addictions (GREA) selon la Convention signée par la CLASS est également prise sur ce fonds. Le fonds a également soutenu en 2011 le projet «Bientraitance» de la Fondation Charlotte Olivier visant à renforcer les capacités et les compétences des enfants et des jeunes en leur donnant accès aux activités extrascolaires.

Le Fonds spécial pour enfants accidentés²⁰ du SSP permet la prise en charge de frais de traitement (dentaires, médicaux, de transport et pour des appareils) pour des enfants accidentés.

Tableau 8: Fonds en faveur de l'enfance et de la jeunesse par domaine

Type de fonds	Buts poursuivis	Gestion administrative
Fonds cantonal de prévention et de lutte contre le jeu excessif	Permet de soutenir des mesures de prévention et de lutte contre la dépendance au jeu.	DSAS (SASoc)
Fonds cantonal de l'action sociale	Soutien aux projets de type social et financement du prix du social et de la jeunesse pour un montant de 10'000 CHF.	DSAS (SASoc)
Fonds spécial pour enfants accidentés	Assure le rôle de l'ancienne Assurance scolaire contre les accidents (dissolue).	DSAS (SSP)
Fonds de protection des mineurs	Soutien financier des enfants suivis par le SEJ ou des institutions qui offrent des prestations de prévention.	DSAS (SEJ)
Fonds cantonal de désendettement en faveur des personnes physiques	Prêts d'un montant minimal de 5000 CHF et maximal de 30 000 CHF par personne pour le désendettement des personnes physiques. Remboursables sur une durée maximale de quatre	DSAS (SASoc)

¹⁸ Ordonnance du 5 décembre 2006 concernant la création d'un Fonds cantonal de l'action sociale.

¹⁹ Ordonnance du 17 mars 2009 concernant la création d'un Fonds cantonal de prévention et de lutte contre le jeu excessif.

²⁰ Règlement du 9 janvier 2007 sur l'utilisation du fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents.

Type de fonds	Buts poursuivis	Gestion administrative
Fonds LAsi	ans. Fonds pour encourager l'intégration dans le domaine de l'asile - gestion des forfaits par le SASoc.	DSAS (SASoc)
Fonds d'incitation à la création de places d'accueil dans les structures d'accueil extrafamilial	Soutien à la création de nouvelles places d'accueil en crèche et en accueil extrascolaires.	SEJ

Le Fonds de protection des mineurs du SEJ permet de soutenir des enfants suivis par le SEJ ou des institutions fribourgeoises qui offrent des prestations de prévention des maltraitances (ex. Maison de la petite enfance, les bons de respiration pour soutenir les jeunes parents qui ont besoin de récupérer ou l'offre du Chaperon rouge de la Croix-Rouge pour la garde d'enfants malades à domicile, etc.)

La subvention en faveur de l'enfance et de la jeunesse, gérée par le SEJ, a été créée en 2007 suite à l'adoption de la LEJ. La Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) préavise 4x/an les projets dans lesquels des enfants et des jeunes sont impliqués ou dont ils sont les bénéficiaires et les transmet pour décision à la Directrice de la santé et des affaires sociales.

Le Fonds d'incitation à la création de places d'accueil créé en 2011 suite à l'adoption de la Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) est géré par le SEJ. Alimenté par l'Etat, il favorise la création de nouvelles places d'accueil en crèches et en accueils extrascolaires avec une aide forfaitaire unique. Il a pour objectif de soutenir les structures dans leur phase de démarrage.

8.2 Subventions au secteur privé et mandats de prestation

La DSAS accorde des subventions visant à soutenir le fonctionnement structurel, les activités régulières ainsi que les projets des organisations privées œuvrant dans les différents domaines de l'enfance et de la jeunesse.

Pour les thèmes où la DSAS est la responsabilité de la mise en œuvre, le versement de subventions annuelles intervient la plupart du temps dans le cadre de mandats de prestations qui définissent les tâches déléguées à l'organisation privée. Les mandats de prestations permettent un pilotage des objectifs fixés par le cadre légal ou par des concepts cantonaux et de contrôler leur réalisation tant dans la partie francophone qu'alémanique du canton.

Les organisations privées qui bénéficient de subventions de la DSAS sont de natures diverses puisque l'on compte aussi bien des associations actives dans le domaine de la protection de l'enfant que des thérapeutes spécialisés, des hautes écoles, des avocats, des maisons d'éducation, des crèches, des accueils extrascolaires et des familles d'accueil. Une grande partie des financements concernent des organismes de promotion de la santé et de prévention. Certaines associations romandes qui fournissent des prestations aussi pour les jeunes fribourgeois reçoivent une subvention cantonale par le biais d'accords intercantonaux fixés selon une clef de répartition dans le cadre de la CLASS.

Un bon nombre d'associations actives dans le domaine de la santé et qui bénéficient des subsides de la DSAS offrent des prestations qui ne vont pas strictement aux enfants et aux jeunes mais qui sont destinées aussi à l'ensemble de la population:

- > Fri-Santé: Antenne santé pour les personnes qui n'ont pas d'assurance maladie
- > CIPRET: promotion d'une vie sans tabac et protection contre la fumée passive
- > Association Fribourgeoise Action et Accompagnement Psychiatrique (AFAAP): soutien, conseil et activités pour les personnes souffrant de troubles psychiques
- > Association de prévention du suicide Présuifri
- > La Main tendue: service d'aide au téléphone et par internet
- > Espace Femmes

Pour mettre en œuvre leurs activités, la plupart des organismes recourent également à d'autres soutiens financiers comme celui de la Loterie romande, de différents acteurs privés, des communes et comptent parfois même sur les subsides de la Confédération pour les projets qui entrent dans les critères de la politique fédérale. A son lancement,

l'Association pour l'Education familiale (AEF) a par exemple été soutenue par la Fondation Promotion Santé Suisse. Nombre de ces organisations comptent également sur le bénévolat de leurs membres.

Il faut relever l'existence de la Subvention enfance et jeunesse, instituée par la LEJ et administrée par le SEJ, qui permet un soutien à des projets de jeunes par des jeunes ou à des projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Il en va de même du Fonds cantonal de l'action sociale ou du Fonds de lutte contre la toxicomanie, qui peuvent soutenir des projets de manière flexible. Le SSP soutient également des projets en faveur des enfants et des jeunes.

Tableau 9: Subventions de la DSAS dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

Organismes bénéficiaires	Thèmes et objectifs	UA	Mandats de prestation
Point Rencontre Fribourgeois (PRF)	Maintien des relations personnelles entre l'enfant et le parent visiteur dans le cadre d'une situation de séparation	SEJ	Oui
GRIMABU (Can-team)	Suivi interdisciplinaire des situations de maltraitance et d'abus sexuels sur des enfants	SEJ	Oui
Association REPER	Programme CHOICE – programme de prévention individuel pour jeunes à risque	SEJ	Oui
Fondation Transit	Service AEMO: Action socio-éducative en milieu ouvert – outils éducatifs pour les familles	SEJ	Oui
Associations d'accueil familial de jour pour l'ensemble des districts	Surveillance des milieux et conditions d'accueil des enfants (9 associations)	SEJ	Oui
HEF-TS	Formation donnée aux professionnels des structures d'accueil ainsi qu'aux familles d'accueil privées dans un but de protection et de promotion de l'enfant	SEJ	Oui
Maisons d'éducation et familles d'accueil professionnelles	Financement des foyers dans lesquels sont placés les enfants et les jeunes qui bénéficient d'une mesure de protection (le 45% est financé par les communes)	SPS	Non
Association REPER	Alcool, santé mentale, migrants	SSP	Oui
Association REPER	Détection et prévention du jeu excessif	SASoc	Oui
Services sociaux régionaux	Lutte pauvreté des familles / participation de l'Etat à hauteur de 40%	SASoc	
Suchtpräventions-Stelle	Alcool et poids corporel sain	SSP	Oui
Empreinte	Stratégie de prévention VIH/Sida ciblée auprès des jeunes et des groupes cibles à forte prévalence	SSP	Non
Centre de compétences contre la surcharge pondérale de la Guglera	Traitement médical des jeunes en surpoids. L'institution n'est pour l'instant pas reconnue par l'Etat. Subvention individuelle sur recommandation médicale. Pour la partie SEMO, le Service public de l'emploi cofinance la mesure.	SSP	Non
Blue Cocktail bar, projet de la Croix Bleue Suisse	Prévention de la consommation abusive d'alcool auprès des jeunes	SSP	Non
CIAO	Site de prévention et de promotion de la santé pour les adolescent – cofinancement à travers la CLASS	SASoc	Oui
Société ORS Service AG (Organisation für Regie- und Spezialaufträge)	Prestations d'assistance pour les enfants et les jeunes en procédure d'asile ou admis à titre provisoire	SASoc	Oui
Caritas Suisse	Prestations d'assistance pour les enfants et les jeunes réfugiés	SASoc	Oui
Caritas Fribourg	Désendettement	SASoc	Oui
SOS futures maman	Accueil, écoute, information, soutien et conseil, aide matérielle casuelle ou en nature aux futures mères	SEJ	Non
Différentes organisations	Soutien aux projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse	SEJ, SSP	Non
Association pour l'Education Familiale (AEF)	Soutien à la parentalité et aux compétences éducatives des parents (protection maltraitance); promotion de la santé des enfants (alimentation, mouvement); développement global des enfants issus de la migration et égalité des chances	SSP	Oui
Croix-Rouge fribourgeoise	Alimentation et mouvement dans le cadre des structures d'accueil extrafamilial (0-6 ans) – programme Carambole.	SSP	Non
CO Jolimont	Club multi-activités – détection précoce et intervention dans le domaine de l'alimentation et de l'activité physique, en collaboration avec Radix.	SSP	Oui
Pedibus Fribourg	Coordination cantonale du Pedibus créée en avril 2010. Alimentation et activité physique enfants- jeunes-école	SSP	Non

Organismes bénéficiaires	Thèmes et objectifs	UA	Mandats de prestation
Fondation promotion allaitement maternel	Alimentation et activité physique	SSP	Non
Structures d'accueil extrafamilial de jour	Baisse de la part parentale au financement des structures d'accueil extrafamilial de jour (crèches, accueils extrascolaires et AAFJ) – Contribution des employeurs correspondant à 0,4‰ des salaires soumis à contribution pour les allocations familiales	SEJ	Oui

9. Information et documentation

9.1 Fribourg pour tous

Depuis 2011, la DSAS a mis en place sous forme de guichet social spécialisé la structure de «Fribourg pour tous». Cette plate-forme est chargée d'informer et d'orienter toute personne en quête de renseignements concernant les domaines de la famille, des prestations sociales, du travail, de la santé et de l'intégration. Elle met à disposition du public en libre-service les brochures des organismes qui interviennent dans ces domaines dans le canton et aide si nécessaire les personnes à contacter ces services.

Parmi les publics variés consultant régulièrement cette plateforme figurent de nombreuses familles et des jeunes. Cette structure a l'avantage d'optimiser l'utilisation des dispositifs déjà existants et de renforcer la prévention par une orientation rapide et ciblée. Fribourg pour tous accueille aussi de nombreux élèves qui dans le cadre de leur formation sont sensibilisés aux sources disponibles d'information de façon à renforcer leur capacité d'agir et leur autonomie.

Pilotée par le Service de l'action sociale, cette structure est conçue pour faciliter l'accès de toute la population aux prestations des services publics et privés en garantissant l'anonymat, la gratuité et la rapidité des renseignements et des horaires adaptés. Elle est joignable directement au Criblet 13 à Fribourg, par téléphone (0848 246 246) ou par Email : fribourgpourtous@fr.ch. Cette plateforme fournit des réponses sur mesure, mais contribue aussi à ajuster l'offre des dispositifs existants.

9.2 Information générale

Dans le but de rendre visibles les projets sur lesquels elle travaille et les actions entreprises par ses différents services pour les jeunes citoyen-ne-s et les familles du canton, la DSAS a mis en place plusieurs outils d'information:

- > La DSAS publie régulièrement des actualités sur son site internet.
- > La DSAS envoie par e-mail ses informations à une importante liste d'adresses qui couvre la majeure partie des institutions et organisations sociales du canton.
- > Les communiqués de presse envoyés par la DSAS aux différents médias romands sont largement repris, principalement par les médias fribourgeois.
- > Depuis 2008, les différents services de la DSAS ont créé leur propre site internet pour rendre compte des activités par secteur : le site du programme Poids corporel sain liste les institutions de santé (prévention et promotion) et le matériel d'information, le site du Bureau de promotion liste les camps de vacances, les associations de jeunesse et tous les liens du domaine de l'enfance et de la jeunesse, etc.
- > Depuis décembre 2006, la DSAS édite un bulletin d'information qui présente les différentes activités menées par ses services et qui s'adresse à tous les partenaires du vaste réseau santé-social et au grand public également.

Afin de compléter sa panoplie en matière de communication, la DSAS a mis en place d'autres instruments d'information:

- > En 2011, le SEJ a édité à l'occasion de ses 60 ans une brochure de présentation du service.

- > Le classeur des familles élaboré par le BEF en 1997 en format papier et réactualisé dès 2010 en format électronique sous l'adresse www.familles-fribourg.ch.
- > Flyer «Futur en tous genres» et site internet du BEF.
- > Carte d'urgence en cas de violence conjugale en format de carte de crédit bilingue, ainsi qu'une édition spéciale en 8 langues diffusées par le BEF.
- > Dépistage – soutien – orientation des personnes victimes : protocole d'intervention à l'usage des professionnels du canton de Fribourg (DOTIO), BEF et Commission cantonale contre la violence conjugale, Fribourg 2007.
- > Le SSP co-finance avec les autres cantons romands le site de prévention destiné aux adolescent-e-s : www.ciao.ch. L'information à la jeunesse pour la partie alémanique du canton n'est par contre pas financée bien qu'il existe deux sites spécifiques: www.tschau.ch et www.feelok.ch.
- > Dépliant de présentation «Ecole de l'égalité» : documents pédagogiques composés de 4 fascicules destinés au corps enseignant pour intégrer la réflexion sur l'égalité dans le programme de l'école obligatoire (CLDE), 2006.
- > Le BEF dispose d'une bibliothèque et d'une documentation spécifique ouverte au public et notamment aux étudiant-e-s. Son catalogue est accessible sur le réseau romand des bibliothèques RERO.
- > Le Secteur du planning familial et d'informations sexuelles du SMC dispose d'une bibliothèque publique ouverte aux jeunes.
- > Le Bureau de promotion des enfants et des jeunes a mis en place un centre de documentation pour toutes les questions d'enfance et de jeunesse. Il met à jour sur son site internet la liste des projets enfance -jeunesse ayant reçu un soutien de la DSAS depuis 2008.
- > Brochure des pédiatres de l'HFR pour les questions préventives (vaccinations, décès soudain d'enfant, etc.).
- > Brochure «Dépression» du RFSM.
- > Le SMC dispose d'une documentation importante sur les thèmes de la médecine scolaire, de la prévention et de la promotion de la santé. Il informe les parents directement sur son site internet. Certaines brochures sont créées par le SMC lui-même comme la brochure IVG, d'autres le sont en collaboration avec l'OFSP comme la brochure HPV. La documentation relative à l'information sexuelle se trouve à la bibliothèque du Planning familial qui informe entre autres sur la solution des délais ou encore sur les moyens IVG.
- > Certaines publications s'adressent aux institutions, comme par exemple les manuels de «Mesures d'hygiène -> respectivement de»Prévention des maladies infectieuses - dans les structures d'accueil de la petite enfance» élaborés par le SMC en collaboration avec le SEJ et la Fédération fribourgeoise des crèches et garderies.
- > Participation du Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse et du SSP au «Portefeuille d'actions durables» destiné aux communes.
- > Le programme «Poids corporel sain» publie des recommandations à l'attention des directions d'établissements de la scolarité obligatoire et du corps enseignant autour du thème de l'alimentation à l'école ainsi qu'un Guide Pédibus et un guide pratique concernant l'alimentation et le mouvement pour enfants de 0 à 4 ans. Dans le cadre de la collaboration intercantonale, le SSP est impliqué dans la construction du site internet Guide Ecole, destiné aux écoles sur le thème de l'alimentation et du mouvement. Finalement, sur mandat du Programme Poids corporel sain du SSP, la Croix-Rouge fribourgeoise développe une plateforme d'information sur internet destinées aux structures d'accueil sur le thème de l'alimentation et du mouvement (www.bame-fr.ch).
- > Le SPS souhaite mettre en place un nouveau site internet à l'intention des familles qui entourent des personnes en situation de handicap afin d'informer sur les offres existantes dans le canton.

Par ces diverses mesures, la DSAS répond à son objectif de diffuser une information régulière, de renforcer les liens entre les différents acteurs du réseau et de permettre d'avoir une meilleure vision des services et prestations existant dans le canton.

10. Instruments de planification

10.1 Bases légales

- > Constitution fribourgeoise du 16 mai 2004 (notamment: art. 9, 33, 34, 36, 60, 61, 63, 64, 68, 69, 80 et 137)

-
- > Loi cantonale du 15 juin 2012 concernant la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA)
 - > Loi cantonale du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE)
 - > Loi cantonale du 24 mars 2011 sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme (Lint)
(base légale pour les tâches du SASoc dans le domaine de l'asile)
 - > Loi cantonale du 9 septembre 2010 sur les allocations de maternité (LAMat)
 - > Loi cantonale du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) (art. 4)
 - > Loi cantonale du 6 novembre 2003 instituant un Bureau et une Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille
 - > Loi cantonale du 16 novembre 1999 sur la santé (en part. art. 37 Information sexuelle et planning familial)
 - > Loi cantonale sur l'aide sociale (LASoc) du 14 novembre 1991
 - > Loi cantonale du 20 mai 1986 d'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées
 - > Loi cantonale du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LALAMal)
 - > Loi cantonale du 26 septembre 1990 sur les allocations familiales
 - > Loi cantonale du 27 septembre 1990 sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires
 - > Ordonnance cantonale du 18 décembre 2012 concernant la protection de l'enfant et de l'adulte (OPEA)
 - > Ordonnance cantonale du 6 mars 2012 sur l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme (OInt)
 - > Règlement cantonal du 27 septembre 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (RStE)
 - > Règlement cantonal du 3 mai 2011 sur les allocations de maternité (RAMat)
 - > Ordonnance cantonale du 27 avril 2010 de modification du règlement d'exécution de la loi sur les allocations familiales
 - > Ordonnance cantonale du 27 avril 2010 modifiant l'ordonnance du 5 décembre 2006 concernant la création d'un Fonds cantonal de l'action sociale
 - > Ordonnance cantonale du 6 décembre 2010 fixant le taux des contributions dues à la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales pour l'année 2011
 - > Règlement cantonal du 17 mars 2009 sur l'enfance et la jeunesse (REJ)
 - > Ordonnance cantonale du 17 mars 2009 concernant la création d'un Fonds cantonal de prévention et de lutte contre le jeu excessif
 - > Ordonnance cantonale du 16 décembre 2008 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes d'assurance-maladie
 - > Règlement cantonal du 9 janvier 2007 sur l'utilisation du fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents
 - > Ordonnance cantonale du 5 décembre 2006 concernant la création d'un Fonds cantonal de l'action sociale
 - > Ordonnance cantonale du 29 novembre 2005 concernant les modalités d'utilisation du Fonds de désendettement en faveur des personnes physiques
 - > Ordonnance cantonale du 8 mars 2005 fixant l'organisation de la médecine scolaire à l'école primaire
 - > Règlement cantonal du 14 juin 2004 concernant la promotion de la santé et la prévention
 - > Règlement cantonal du 24 novembre 2004 sur les allocations pour perte de gain (RAPG)
 - > Ordonnance cantonale du 11 novembre 2003 sur la désignation de l'organe chargé de représenter les requérants d'asile mineurs non accompagnés (personne de confiance)
 - > Ordonnance cantonale du 26 novembre 2002 sur l'asile (OAs)
 - > Arrêté cantonal du 19 décembre 2000 fixant la contribution aux frais des personnes prises en charge dans les institutions spécialisées
 - > Règlement cantonal du 30 novembre 1999 d'exécution de la loi cantonale du 14 novembre 1991 sur l'aide sociale (RELASoc)
 - > Arrêté cantonal du 14 décembre 1993 fixant les modalités du recouvrement des créances d'entretien et du versement d'avances pour l'entretien des enfants, des conjoints ou des ex-conjoints
 - > Directives cantonale d'application de l'arrêté du 14 décembre 1993 fixant les modalités du recouvrement des créances d'entretien et du versement d'avances pour l'entretien des enfants, des conjoints ou des ex-conjoints
 - > Règlement cantonal du 1er décembre 1987 d'exécution de la loi cantonale du 20 mai 1986 d'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées

-
- > Arrêté du Conseil d'Etat du 14 mai 1985 nommant une commission pour la réorganisation du Planning Familial

10.2 Documents stratégiques

- > Mise en œuvre RPT et organisation des mesures de soutien à la formation, concept cantonal fribourgeois, coordination DSAS/DICS dans le domaine de l'intervention précoce, rapport final du 22 janvier 2010
- > Pour la promotion de l'intégration des personnes en situation de handicap, plan stratégique du 17 mai 2010
- > Mesures spécifiques d'intégration pour les personnes admises à titre provisoire, SASoc, concept du 31 mars 2008
- > Mise en œuvre de la RPT, rapport à l'attention du Conseil d'Etat, Service de la prévoyance sociale – juin 2007
- > Concept MIS mesures d'insertion sociale, novembre 1999
- > Rapport N° 19 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat 2065.09 Nicole Aeby-Egger concernant la prise en charge des toxicodépendances, 11 juin 2012
- > Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction aux drogues illégales et à l'alcool, rapport du Conseil d'Etat, mai 2012
- > Concept cantonal en faveur des seniors du 17 février 2012 (Senior+ et relations intergénérationnelles)
- > Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007-2011, 2006, actualisé pour la période 2012-2016²¹
- > Planification annuelle des maisons d'éducation et des institutions de placement
- > Concept interdirectionnel DICS–DSAS pour la santé à l'école (septembre 2011)
- > Programme des Ecoles en santé, 2011
- > Rapport «Etat des lieux des politiques de promotion des enfants et des jeunes en Suisse» (2009) découle d'une enquête menée sous l'égide du Service de l'enfance et de la jeunesse. Ce rapport fait actuellement figure de document de référence pour la Conférence de directeurs-trices des affaires sociales (CDAS) et pour sa conférence spécialisée (CPEJ).
- > Rapport N°153 du 7 septembre 2009 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat N° 248.04 Anne-Claude Demierre / Yves Menoud concernant la création d'un service d'information pour les familles et les enfants
- > Etude évaluative et projective pour la mise en place d'un "guichet social" dans le canton de Fribourg, rapport final de novembre 2008
- > Principes communs des plans stratégiques latins adoptés par la CLASS le 17 novembre 2008 en matière de politique concernant la personne en situation de handicap
- > Mise en œuvre de la RPT²², rapport à l'attention du Conseil d'Etat, Service de la prévoyance sociale, juin 2007
- > Plan d'étude romand (PER)
- > Programme de législature 2012-2016
- > Programme cantonal «Poids corporel sain» (2010-2013), janvier 2010
- > Plan stratégique du Conseil d'Etat pour la promotion de l'intégration des personnes en situation de handicap du 17 mai 2010
- > Stratégie du Conseil d'Etat pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'administration cantonale, BEF, 2012
- > Une politique familiale pour le canton de Fribourg, BEF, 2005, synthèse du rapport pour une politique familiale globale, actes du colloque d'octobre 2004 et perspectives de mise en œuvre concrète
- > Rapport pour une politique familiale globale dans le canton de Fribourg, 2004, Commission cantonale pour une politique familiale globale
- > Rapports d'activités annuels (de 2007 à 2012) de l'Etablissement cantonal d'assurances sociales (ECAS)
- > DSAS : Rapport sur le postulat 248.04 Anne-Claude Demierre/Yves Menoud concernant la création d'un service d'information pour les familles et les enfants (2009)
- > DSAS : Message accompagnant le projet de loi concernant la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA) (2012)
- > DSAS : Message accompagnant le projet de loi modifiant la législation sur les allocations familiales (2012)

²¹ Projet RPT: Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

²² Projet RPT: Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

10.3 Bases statistiques et documentaires

Le SPS procède régulièrement à un recensement des personnes mineures et adultes en situation de handicap placées en institution, de manière à planifier l'offre de prestations.

- > La santé des élèves fribourgeois au CO (Etat des lieux et cumul des problèmes, Haute Ecole de gestion (HEG) de Fribourg, M. Zuchuat et al., sur mandat du Bureau pour la santé à l'école du Canton de Fribourg, juillet 2011
- > Consommation de substances psychoactives des adolescent-e-s en Suisse – Evolution récente et situation actuelle, résultats de l'étude «Health Behaviour in School-aged Children» (HBSC), Windlin, B., Delgrande Jordan, M. & Kuntsche, E., Addiction Info Suisse, mars 2011²³.
- > La santé des élèves de 11 à 15 ans dans le canton de Fribourg – Descriptif des données de l'Enquête HBSC 2006, ISPA, janvier 2009²⁴
- > «La santé dans le canton de Fribourg, Analyse des données de l'Enquête suisse sur la santé 2007», Observatoire suisse de la santé (Obsan) en collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg, 2010
- > Liste des institutions spécialisées fribourgeoises pour personnes mineures (édition du 11.01.2011) du SPS du canton de Fribourg
- > Prévention de la maltraitance des enfants: Carte du réseau fribourgeois, Fondation Charlotte Olivier, DSAS, 2008
- > Statistique des institutions médico-sociales: L'Etat de Fribourg transmet à l'Office fédéral de la statistique les données cantonales sur les mineurs placés en institutions. Cette statistique permet de dresser un portrait précis du paysage socio-sanitaire suisse et d'en observer l'évolution
- > Projet expérimental de santé scolaire (PESS), Rapport final, Centre de recherche en réhabilitation et psychologie de la santé, Université de Fribourg, G. Hüsler et al., décembre 2008
- > Le SMC et le SPFIS collaborent, en ce qui concerne les données fribourgeoises, à des travaux de recherche et participent à des enquêtes lancées par le CHUV. En outre, des données relatives à la santé des enfants sont relevées régulièrement par les médecins scolaires dans le cadre d'un monitoring de la santé des élèves
- > Guide Bientraitance, favoriser les activités de loisirs des enfants dans le canton de Fribourg, Fondation Charlotte Olivier, 2010
- > Données du Service de la statistique sur les enfants fribourgeois: proportion des 0-25 ans dans les communes fribourgeoises (carte), population dite légale par groupe d'âge et par commune, dès 2010
- > Enfants nés vivants, par commune, dès 1991
- > Evaluation du projet Education familiale (2004-2005)
- > Stages pour jeunes filles dans des métiers atypiques. Evaluation et perspectives du projet dans le canton de Fribourg 1999-2003, BEF
- > Données du Service de la statistique sur les familles fribourgeoises: Annuaire statistique du canton de Fribourg – Edition 2012
- > Les chiffres de l'égalité du canton de Fribourg – Esquisses statistiques 2010, BEF
- > Etude «Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte. Etude sur l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes en Suisse romande», mars 2009, Conférence romande de l'égalité
- > Portrait des familles fribourgeoises. Esquisses statistiques, BEF, 2009. Le Bureau de l'égalité et de la famille dresse un portrait statistique des familles fribourgeoises. Cette publication souligne différentes facettes de la vie quotidienne et présente les chiffres de la réalité actuelle des familles
- > Les accueils extrascolaires dans le canton de Fribourg, Offres et perspectives, 2002, BEF

²³ L'étude «Health Behaviour in School-aged Children» est une enquête internationale sur la santé et les comportements de santé des élèves âgés de 11 à 15 ans. Elle est effectuée tous les quatre ans sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en collaboration avec les cantons et comprend des résultats pour les enfants et les jeunes du canton de Fribourg. Cette étude, à laquelle participent actuellement 41 régions ou pays, pour la plupart européens, est placée sous l'égide de l'OMS et est relayée par Addiction Info Suisse. www.hbsc.org

²⁴ Idem.

-
- > La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte, 2002. Une analyse réalisée en Suisse romande concernant le rendement élevé des structures d'accueil pour la collectivité (Conférence latine des déléguées à l'égalité, Service pour la promotion de l'égalité, Genève, et Bureau de l'égalité entre femmes et hommes, Etat de Vaud
 - > Accueil de la petite enfance, un atout pour les communes. Informations sur l'accueil extrafamilial de la petite enfance dans le canton de Fribourg, BEF, 1999

Direction de l'instruction, de la culture et du sport (DICS)

1. Missions et activités de la DICS dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

Avec ses compétences importantes dans le domaine de la formation et la hauteur de ses engagements financiers, la DICS, solidement ancrée dans le paysage suisse de la formation, est un acteur incontournable de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse.

Dans le cadre de la révision totale de sa loi scolaire, la DICS a retravaillé récemment ses objectifs en matière de formation obligatoire tout en tenant compte des buts fixés au plan national par la CDIP découlant de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Le but principal de la nouvelle loi en préparation est ainsi de donner à chaque enfant et à chaque jeune une scolarité obligatoire gratuite, de qualité, correspondant à son âge et à ses capacités, dans le respect de l'égalité des chances. Le droit de l'enfant de s'exprimer et d'être entendu dans toutes les décisions importantes qui le concernent et eu égard à son âge et à sa maturité²⁵ est un principe acquis qui sera prochainement ancré légalement.

La DICS considère que les tâches de l'école ne se limitent pas à l'enseignement mais incluent également une dimension éducative. La DICS vise une école au climat scolaire harmonieux qui offre à chaque élève la possibilité d'aller au maximum de ses possibilités, d'acquérir de solides connaissances et des compétences cognitives et sociales, de développer une personnalité autonome et le sens des responsabilités. Au terme de leur scolarité obligatoire, les jeunes doivent pouvoir accéder aux filières de formation post-obligatoires, s'intégrer dans la société et dans la vie professionnelle et vivre en harmonie avec eux-mêmes et autrui²⁶. En cela, l'action de la DICS contribue de manière fondamentale au développement harmonieux de l'enfant²⁷ et aux objectifs de la politique de l'enfance et de la jeunesse.

Il faut rappeler qu'en matière de formation, la DICS doit tenir compte du cadre posé par les organes de coopération intercantonaux²⁸ dont l'objectif est d'aboutir à une harmonisation scolaire sur l'ensemble du territoire suisse²⁹. La mise en œuvre de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS), adopté en 2010 par les citoyen-ne-s fribourgeois-e-s, a provoqué de grands changements dans le paysage fribourgeois de la formation puisqu'en 2013, toutes les communes auront dû introduire la deuxième année d'école enfantine obligatoire. D'autres accords intercantonaux comme le Concordat de pédagogie spécialisée, la Convention scolaire romande ou le Plan d'études romand (PER), bouleversent également le monde l'école.

Pour assurer l'éducation des enfants et des jeunes, la DICS coopère avec les communes qui assument diverses tâches: élaboration du règlement scolaire local, construction/location et entretien des locaux scolaires, création de bibliothèques scolaires, sport scolaire facultatif, etc.³⁰ Il revient également aux communes de financer en grande partie les activités annexes comme certaines activités sportives (patinage, natation), les camps de ski, les camps verts ou l'accès à des activités culturelles comme le cirque ou des spectacles de théâtre.

Sur le plan sportif, la DICS veut promouvoir le bien-être, la santé et le bon développement de la jeunesse en soutenant les activités physiques chez les enfants et les jeunes dans le respect des règles morales et éthiques du sport.

²⁵ Projet du 18.12.2012 Loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS), article 33 Droits des élèves. Ce droit découle de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, article 12.

²⁶ Projet du 18.12.2012 Loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS), article 3 Buts de l'école.

²⁷ Cet objectif est celui visé par la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse tel que formulé par la LEJ du 12 mai 2006.

²⁸ Conférence des directeurs-trices de l'instruction publique (CDIP); Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) + conférence alémanique.

²⁹ Adoption en 2006 de l'article constitutionnel sur la formation (article 62), entrée en vigueur au 1er août 2009 de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Concordat HarmoS), entrée en vigueur à la même date de la Convention scolaire romande et adhésion du canton de Fribourg en 2010 à HarmoS.

³⁰ Loi scolaire (art. 54 al.2)

Elle collabore activement avec la DSAS pour les programmes de santé à l'école et pour le développement des activités de jeunesse sportives, culturelles et artistiques, dans les communes. Sur le plan culturel, la DICS encourage l'accès à la culture pour tous les enfants et les jeunes en âge de scolarité obligatoire. Pour cela, elle apporte une participation financière à la production et à la visite d'ateliers proposés par les musées fribourgeois et elle soutient financièrement l'organisation de représentations scolaires par des acteurs culturels professionnels fribourgeois et les infrastructures considérées d'importance régionale.

Activités de la DICS

Les activités ou projets cités dans les paragraphes qui suivent ne le sont qu'à titre d'exemples et ne représentent pas la liste exhaustive des tâches de la DICS.

Tableau 10: Liste des activités régulières et des thèmes traités par la DICS, classés selon la conception des 4 piliers

Formation	Protection	Promotion	Participation
Enseignement obligatoire primaire, en langue française et en langue allemande	Education précoce spécialisée pour les enfants en difficulté de développement (de 0 à 7 ans)	Egalité des chances dans la formation et octroi de subsides de formation	Conseils de classe ou d'établissement, associations d'étudiant-e-s, représentation des étudiant-e-s dans les instances décisionnelles des hautes écoles
Enseignement obligatoire du secondaire 1, en langue française et en langue allemande	Actions et cours de prévention (Internet, addictions, sexualité,...)	Promotion d'activités culturelles et sportives autour de l'école / enseignement des arts ³¹ Promotion de l'accès à la culture	Promotion du bénévolat et de l'engagement citoyen au travers des cours d'éducation à la citoyenneté, de la participation à des activités locales; soutien aux activités des associations d'étudiant-e-s
Enseignement du secondaire 2, en langue française et en langue allemande	Médiation scolaire pour l'école obligatoire et le secondaire 2	Education physique et promotion de l'exercice physique et du sport	Création de Conseils de parents
Enseignement spécialisé pour les élèves en situation de handicap (de 4 à 20 ans)	Détection et suivi d'enfants en difficultés psycho-sociales dans le cadre scolaire	Projets d'établissement pour l'amélioration du climat scolaire	Collaboration avec les associations de parents d'élèves
Enseignement des sports		Organisation des échanges scolaires / linguistiques / mobilité des étudiant-e-s et des apprenti-e-s	Participation des étudiant-e-s dans les organes des hautes écoles
Formation tertiaire bilingue dans les domaines santé, art, pédagogie et formation universitaire	Mesures d'aide aux établissements pour des difficultés de comportement et pour les situations de crise dans le cadre scolaire	Co-pilotage avec la DSAS des programmes cantonaux «Santé à l'école», «Paysages éducatifs» et «FriTime»	
Offre de places de stage et d'apprentissage		Mesures de soutien pour les élèves rencontrant des difficultés scolaires	
		Mesures d'intégration et d'acquisition de la langue d'accueil pour enfants allophones	
		Soutien à la parentalité / part éducative revenant à l'école	
		Orientation scolaire et professionnelle	
Nombreuses bases légales et conceptuelles / Différents moyens et supports d'information / Diverses bases documentaires			

Les activités régulières de la DICS recensées dans le cadre de cette enquête touchent les quatre piliers de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Sans surprise, la DICS est surtout active dans le pilier de la formation avec l'organisation de l'enseignement de l'école obligatoire (degré primaire et secondaire 1), du niveau secondaire 2 de formation générale et de la formation tertiaire. Le système d'enseignement obligatoire est organisé dans le canton de

³¹ Il s'agit ici du Conservatoire de Fribourg qui enseigne la musique vocale et instrumentale, la danse et l'art dramatique aux degrés amateur et préprofessionnel.

Fribourg en fonction de la territorialité des langues. Ainsi, le SEnOF et le DOA se partagent l'organisation du système scolaire et font référence pour les orientations pédagogiques aux objectifs du Plan d'études romand (PER)³² pour l'école francophone ou au futur LehrPlan 21³³ pour la partie alémanique du canton. Bien que les missions principales soient les mêmes, il existe quelques différences entre les deux services d'enseignement obligatoire. Ces différences sont indiquées dans le présent rapport lorsqu'elles apparaissent. L'organisation du secondaire 2 de formation générale et de la formation tertiaire est par contre unifiée quand bien même les voies d'enseignement restent proposées dans les deux langues. Au carrefour de la formation obligatoire et du secondaire 2, la DICS est chargée de l'orientation professionnelle.

Cette tâche principale de la formation ne doit cependant pas occulter les autres activités, programmes et projets menés au sein de la DICS pour les trois autres piliers qui constituent la politique de l'enfance et de la jeunesse: la protection, la promotion et la participation. Elle agit dans des domaines aussi variés que l'égalité des chances, la promotion de la santé et la prévention, la culture, la musique, le sport ou encore la participation des enfants et des jeunes. Dans tous ces domaines, la DICS, via ses unités administratives et en particulier les établissements scolaires, met en place un nombre considérable d'activités pédagogiques (chorales, troupes de théâtre, radios amateur, voyages, conseils de classe ou d'établissement, projet «jeunesse débat», etc.). Elle intervient aussi dans le domaine de la politique familiale par la mise en place de structures d'accueil pré-scolaires dans certains établissements de formation tertiaire. Ainsi, l'ensemble des thématiques de la politique de l'enfance et de la jeunesse trouve un écho au sein de la DICS. En matière de conciliation vie de famille et vie professionnelle, la DICS est l'employeur de nombreux enseignant-e-s travaillant à temps partiel.

2. Unités administratives de la DICS qui traitent de questions relatives à l'enfance et à la jeunesse

La DICS compte 18 unités administratives (UA) en son sein. Parmi ces 18 UA, 11 entretiennent des liens directs avec la politique de l'enfance et de la jeunesse.

1. Service d'enseignement obligatoire de la langue française (SEnOF)
2. Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA)
3. Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM)
4. Service d'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)
5. Service d'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)
6. Service des affaires universitaires (SAfU) et les Hautes Ecoles que sont l'Université, la Haute Ecole pédagogique (HEP), la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR), la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS)
7. Service des subsides de formation (SSF)
8. Service du sport (SSPo)
9. Service de la culture (SeCu)
10. Service des biens culturels (SBC)
11. Service archéologique (SAEF)

Etablissements scolaires fribourgeois et filières de formation

Il y a dans le canton de Fribourg 104 cercles scolaires au degré primaire comprenant 94 établissements de l'école primaire francophone, 33 établissements de l'école primaire alémanique, ainsi que 13 cycles d'orientation francophones, 8 établissements des cycles d'orientation alémaniques et 10 établissements de l'enseignement spécialisé. Ces chiffres reflètent l'état de situation en 2012 puisque la nouvelle loi scolaire en préparation prévoit des changements organisationnels au niveau des cercles scolaires notamment.

³² <http://www.plandetudes.ch> adopté le 27 mai 2010 par la CIIP pour les cantons romands

³³ <http://www.lehrplan.ch> concerne les 21 cantons alémaniques, en consultation en 2012

Au niveau du secondaire 2 de formation générale, la DICS a la responsabilité de 5 collèges, dont 3 se situent à Fribourg (Saint-Michel, Sainte-Croix et Gambach) et un à Bulle (Collège du Sud). Il faut également ajouter ici le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) qui offre également un enseignement de culture générale. Il est également possible de suivre la première année de gymnase au CO de Romont. Il existe une Ecole de culture générale (ECG) à Fribourg et une filière ECG au Collège du Sud de Bulle. Il est possible de suivre l'école de commerce avec maturité dans les collèges du Sud et de Gambach.

Au niveau tertiaire, le canton de Fribourg dispose d'une université comprenant 5 facultés, de 5 hautes écoles dont 4 appartenant à la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) (Haute Ecole de gestion, Ecole d'ingénieurs et d'architectes, Haute Ecole de santé et Haute Ecole fribourgeoise de travail social), ainsi que de trois écoles supérieures, dont deux à Grangeneuve (Ecole supérieure d'agro-commerce et d'agro-technique, Ecole supérieure technique agro-alimentaire) et une à Fribourg (Ecole technique de la construction). Rattachées administrativement à la DICS, la HEF-TS ainsi que la HEdS-FR seront regroupées dès 2015 avec la Haute Ecole d'ingénieurs (EIA-FR) et la Haute Ecole de gestion (HEG-FR) au sein de la HES-SO//FR et rattachées à la DEE.

La section professionnelle du Conservatoire de Fribourg est devenue l'un des sites d'enseignement de la Haute Ecole de musique Vaud Valais Fribourg, sur la base d'une convention signée en 2008 entre l'Etat de Fribourg et l'Etat de Vaud.

3. Activités de la DICS dans le domaine de la formation

Le pilier la formation concerne en majorité six UA de la DICS: le SEnOF, le DOA, le SESAM, le S2, le SAfU et le SSpo. Le SEnOF, le DOA et le SESAM organisent la formation en français et en allemand pour tous les élèves en âge de scolarité obligatoire, y compris pour ceux qui présentent un handicap ou des troubles du développement. Le S2 est quant à lui chargé de la formation générale (collèges et école de culture générale) et de la formation professionnelle (écoles de commerce). Le SAfU est chargé de la formation tertiaire (hautes écoles et université).

Tableau 11: Tâches des unités administratives de la DICS dans le domaine de la formation

UA DE LA DICS	SEnOF	DOA	SESAM	SOPFA	S2	SAfU	SSF	SSPo	SeCu	SBC	SAEF
FORMATION											
Scolarité obligatoire	Δ	Δ	X			I		X			
> Enseignement spécialisé (4-20 ans)	I	I	Δ	I	I			X			
Secondaire 2 (formation professionnelle/apprentissage)					Δ			I			
Secondaire 2 (formation générale)					Δ			X			
Tertiaire A et B	I	I	I			Δ		I	I	I	I

Nous tenons à préciser ici que les activités décrites dans le pilier de la formation sont des activités uniquement liées à l'enseignement. Les autres activités des UA de la DICS qui touchent à la protection, la promotion ou à la participation, quand bien même elles ont lieu au sein de l'école, sont présentées dans les autres piliers. Ainsi, le soutien du SEnOF et du DOA aux enfants migrants, porteurs de handicaps ou ayant des difficultés scolaires, sont décrites sous le pilier de la promotion au titre de l'égalité des chances, tout comme les activités du SSF ou du SOPFA dans le domaine du soutien à l'insertion professionnelle. De même l'ensemble des activités culturelles ou sportives à l'école qui sont soutenues par le SeCu et le SSpo, relève plus de la promotion que de la formation, bien que leur dimension pédagogique soit incontestable.

En 2012, de nombreux services de la DICS ont apporté leur contribution à la formation professionnelle en formant des apprenti-e-s³⁴ et ont encouragé le passage vers la vie professionnelle en offrant des places de stage³⁵.

Il faut finalement relever l'existence de l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS) qui tient disposition des écoles fribourgeoises les moyens d'enseignement et les fournitures scolaires, y compris celles destinées aux activités créatrices.

3.1 Services de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) et allemande (DOA)

Le SEnOF et le DOA sont responsables de la conduite pédagogique et de la gestion de l'enseignement aux différents degrés de la scolarité obligatoire (école enfantine, école primaire et cycle d'orientation) en langue française et allemande. De plus, ils assument la surveillance pédagogique des écoles privées et de l'enseignement à domicile. Ils ont des liens étroits avec l'enseignement spécialisé, sous la responsabilité du SESAM, puisque certains enfants présentant des handicaps suivent, lorsque cela est possible, l'enseignement ordinaire. Les services d'enseignement mandatent au besoin une commission pour élaborer de nouveaux moyens d'enseignement lorsque le besoin est avéré. La tendance actuelle est de concevoir les nouveaux moyens d'enseignement au niveau intercantonal.

En 2012, 318 classes d'école enfantine ont accueilli 5'753 élèves (18.1 élèves par classe) alors qu'environ 20'000 élèves ont fréquenté 1'040 classes du degré primaire (19.1 élèves par classe). Les cycles d'orientation ont accueilli quant à eux quelques 10'900 élèves répartis dans 545 classes (20 élèves par classe).

L'intégration des élèves présentant un handicap dans les classes régulières est également un nouveau défi suite à l'adoption du Concordat intercantonal de pédagogie spécialisée. Pour être en conformité avec ses objectifs, l'école fribourgeoise doit désormais faire un changement de paradigme et s'adapter aux besoins particuliers de chaque enfant.

En outre, avec la nouvelle loi scolaire, des responsables d'établissement, devront être nommés à la rentrée 2013-2014 pour chaque cercle scolaire, dans les deux parties linguistiques du canton. Ils seront chargés entre autres de la gestion de l'établissement et de la conduite de l'équipe enseignante. Si les écoles alémaniques du canton connaissaient déjà la «*Schulleitung*» depuis quelques années, cette organisation sera généralisée à l'avenir. La nouvelle loi en préparation prévoit également l'apprentissage de la langue partenaire dès l'école enfantine, l'introduction d'un conseil des parents et la redéfinition des cercles scolaires qui devraient comprendre au moins 8 classes.

Augmentation des effectifs de la scolarité obligatoire

Les services de l'enseignement sont confrontés depuis quelques années à des changements importants en termes d'organisation générale du système scolaire en particulier avec la mise en œuvre du Concordat HarmoS. Désormais, l'école obligatoire commence à 4 ans et dure 11 ans. Outre l'introduction de la deuxième année d'école enfantine dès 2013 dans toutes les communes du canton, l'accroissement démographique a comme conséquence une augmentation importante des effectifs avec, comme corollaire, une augmentation du nombre de classes dans les prochaines années. Les chiffres suivants de 2012 donnent une idée du phénomène:

- > 18 classes enfantines supplémentaires pour 432 élèves en plus.
- > 6 classes primaires supplémentaires dans la partie francophone du canton (légère baisse dans la partie alémanique).
- > 4 classes supplémentaires de CO pour tout le canton (légère baisse dans la partie alémanique).

³⁴ Service des ressources (SRess), SEnOF, DOA, SOPFA, S2, Ecole de Culture Générale Fribourg (ECGF), Collège St-Michel, HES-S2, HEF-TS, Université, BCU, COF, Musée art/histoire, SBC, SSpO et aussi: CO Péroilles, CO Avry, CO Glâne

³⁵ Toutes les UA de la DICS ainsi que le Secrétariat général offrent des places de stage, y compris dans les Hautes écoles, à l'Université, aux archives de l'Etat, à la BCU et dans les musées

Projets en cours

> Plan d'études romand (PER)

Le PER a été adopté en 2011 par les cantons latins dans le cadre de la CIIP. La fin de l'implémentation est prévue pour 2014. De nouvelles grilles horaires, de nouvelles filières de formations HEP ainsi que de nouveaux moyens d'enseignement sont en élaboration. Des nouveaux manuels entièrement bilingues ont été conçus pour l'enseignement de la géographie à l'école primaire: «Loisirs et tourisme / Freizeit und Tourismus» (2011/12); «Nourri-cultures / Land(wirt)schaft» (2012/13) «Ici, c'est Fribourg / Typisch Freiburg» (2013/14); «Le long de la Sarine / Entlang der Saane» (2014/15).

> Lehrplan 21

Le Lehrplan 21 est comparable au PER, mais pour les cantons alémaniques. Il est actuellement en phase de travaux suite à la consultation et devrait être adopté par les 21 cantons alémaniques à l'horizon 2015.

> Concept de l'enseignement des langues

Le concept est introduit par étape à travers certaines expériences pilotes. Un projet d'enseignement bilingue allemand-français est prévu dans deux classes pré-gymnasiales au niveau des CO de La Tour-de-Trême et de Morat en 2012. A la rentrée scolaire 2013, tous les élèves du canton de Fribourg bénéficieront de cours d'anglais dès la 5P. Il est prévu dès la rentrée 2014, que les futurs gymnasiens puissent entrer dès la première année dans une «classe bilingue plus», une nouvelle filière d'apprentissage de la langue partenaire.

> Initiative de la Broye fribourgeoise et de la Broye vaudoise pour une approche intercantonale de l'organisation de l'école obligatoire dans la région de la Broye

En 2005 ont débuté des travaux, co-présidés par les préfets de la Broye fribourgeoise et de la Broye-Vully vaudoise, destinés à analyser les sollicitations de communes de la région en vue d'organiser la fréquentation de l'école obligatoire de manière intercantonale. Les principes de collaboration proposés ont été soumis à la consultation des communes et de la population concernée au printemps 2009. Des travaux complémentaires ont débouché en 2011 sur la préparation d'un projet de cadre juridique permettant aux communes qui le souhaitent d'entrer dans une telle démarche. Dès mars 2012, les communes fribourgeoises et vaudoises de la Broye ont été informées de la mise à disposition de ce cadre juridique et invitées à concrétiser des collaborations, pour autant qu'elles le souhaitent.

3.2 Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM)

Le SESAM répond aux besoins particuliers des élèves en matière de pédagogie spécialisée, en maintenant chaque fois que cela est possible l'élève dans son lieu de vie grâce à des mesures de soutien spécifiques. Il contribue ainsi à l'insertion sociale des élèves ayant des besoins particuliers. Parmi la liste des mesures établie par le SESAM, seuls figurent dans ce pilier de la formation, l'enseignement et la prise en charge à caractère résidentiel dans les écoles spécialisées, les appuis spécialisés à l'école et les transports nécessaires pour suivre l'enseignement spécialisé. L'éducation précoce spécialisée, la logopédie et la psychomotricité préscolaires, les mesures pédo-thérapeutiques (logopédie, psychomotricité) dispensées à l'école ou en institution, le conseil spécialisé dispensé à l'école ou en institution et les transports nécessaires pour suivre une mesure pédo-thérapeutique sont quant à eux classés sous le pilier de la promotion au titre de l'égalité des chances en matière de formation.

Dans le domaine de l'enseignement spécialisé proprement dit, le SESAM réalise ainsi les principales prestations suivantes: surveillance et subventionnement des écoles spécialisées, surveillance et subventionnement du placement des élèves hors canton, planification et financement de la formation continue des enseignant-e-s spécialisés, établissement des décisions dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

Pour les élèves en situation de handicap mental et/ou physique qui peuvent suivre à temps complet l'enseignement dans une classe ordinaire, des enseignant-e-s spécialisés les accompagnent en classe et fournissent un soutien pédagogique spécialisé (services d'intégration). Pour l'année scolaire 2011/2012, 223 élèves francophones et 126 élèves alémaniques en ont profité. Ces chiffres sont en augmentation chaque année. Ainsi, en 2012/2013, ce sont 410 enfants souffrant de déficits importants qui ont été intégrés dans les classes de l'école primaire et du secondaire I avec un soutien individuel. Ces mesures des services d'intégration sont également financées par le SESAM.

Le domaine de la pédagogie spécialisée est actuellement en grand changement suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle répartition des charges entre la Confédération et les cantons (RPT) au 1er janvier 2008 et de la réforme de l'enseignement spécialisé, coordonnée au plan intercantonal.

Tableau 12: Liste des écoles spécialisées du canton de Fribourg

Ecoles spécialisées du canton
Centre éducatif et pédagogique (CEP), Estavayer-le-Lac
Centre d'Enseignement Spécialisé et de Logopédie de la Glâne (CESLG), Romont
Centre scolaire et éducatif Clos Fleuri, Riaz
Centre scolaire de Villars-Vert, Villars-sur-Glâne
Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère
Flos Carmeli - centre de logopédie, classe de langage, Fribourg
Home-Ecole Romand (HER), Fribourg
Les Buissonnets, Schulheim - Les Buissonnets, Fribourg
Institut Les Peupliers, Oberried
Institut St-Joseph, Villars-sur-Glâne

3.3 Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)

Le SOPFA veille à soutenir et orienter les enfants et les jeunes dans leurs choix professionnels. Il joue de ce fait un rôle essentiel au moment de la transition vers le secondaire 2. C'est pourquoi, bien qu'il soit très présent au sein des cycles d'orientation, ses activités sont détaillées dans le pilier de la promotion au titre de l'insertion professionnelle.

3.4 Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

Le S2 organise principalement la formation générale du secondaire 2. Il a la responsabilité de la gestion administrative et pédagogique des filières de formation de la maturité gymnasiale et du certificat de culture générale qui se déroulent respectivement dans les collèges et l'Ecole de culture générale (ECG). Les trois collèges et l'ECG sis en Ville de Fribourg proposent une section francophone, une section alémanique et une section bilingue alors qu'au Collège du Sud, il est possible de suivre la filière gymnasiale en français ou en bilingue, mais pas en allemand. Le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) accueille les élèves vaudois et fribourgeois de la Broye principalement selon les mêmes principes, adaptés toutefois à la situation intercantonale.

Le S2 est aussi compétent pour les études commerciales professionnelles à plein temps. Cette voie est proposée au Collège de Gambach (Fribourg) ainsi qu'au Collège du Sud (Bulle). Elle dure quatre ans et permet d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) et une maturité professionnelle commerciale (MPC). Elle allie une formation professionnelle initiale et une formation élargie en culture générale.

A la rentrée 2012, les écoles du deuxième degré ont compté 259 classes pour plus de 5000 élèves (y compris la 1ère année gymnasiale au CO de la Glâne à Romont et les élèves fribourgeois fréquentant le GYB³⁶). On assiste à une augmentation régulière des effectifs qui s'explique notamment par la croissance démographique du canton, mais aussi par l'ouverture de classes *Passerelle DUBS*³⁷ qui permettent aux titulaires d'une maturité professionnelle d'étudier pendant une année pour pouvoir entrer dans les hautes écoles universitaires. En 2010, le S2 a également mis en place un système de maturité spécialisée pour les 3 filières santé, social et pédagogie de l'ECG. Ces maturités spécialisées d'une année permettent aux étudiant-e-s issus de l'ECG d'entrer dans les HES.

³⁶ Ces chiffres et informations proviennent de la brochure «La rentrée scolaire 2012», Dossier de presse, Fribourg, 2 août 2012.

³⁷ Formation dispensée auparavant dans le cadre des cours d'introduction aux études universitaires. Avec la fin des activités du CIUS, 2 classes ont été ouvertes en 2011/12 (1ère volée et premiers certificats) et 3 classes en 2012/13, le tout à St-Michel.

Collaboration intercantonale pour le Gymnase de la Broye

La Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye (CIGB), ratifiée le 9 décembre 2002 par les Grands Conseils des cantons de Vaud et Fribourg a donné naissance au Gymnase de la Broye (GYB), établi à Payerne. L'organe principal du GYB, le Conseil du Gymnase, comprend 5 membres de chaque canton ainsi qu'un onzième nommé par les dix membres. Le conseiller d'Etat en charge de l'instruction de chaque canton y participe, ainsi que le chef de service responsable de l'enseignement secondaire supérieur. De plus, la présidence est assurée, à tour de rôle pour deux ans, par un des deux conseillers d'Etat. Dans cet établissement du secondaire 2, les possibilités de diplôme sont équivalentes à celles qui sont proposées dans les gymnases fribourgeois. L'aire de recrutement du GYB comprend principalement le district vaudois de Broye-Vully ainsi que le district fribourgeois de la Broye (communes du Vully, des régions d'Avenches, d'Estavayer-le-lac).

3.5 Service des affaires universitaires (SAfU)

Le SAfU fait le lien entre les hautes écoles du canton dépendant de la DICS et les autorités politiques. Il veille au bon fonctionnement des hautes écoles et les soutient dans leur gestion administrative. Il est leur interlocuteur dans leurs rapports avec les autorités cantonales, la Confédération, les autres cantons et les autres institutions dans le domaine des hautes écoles.

Environ 11'000 jeunes de différentes provenances effectuent leur formation tertiaire dans le canton de Fribourg.

L'Université de Fribourg

La recherche et l'enseignement sont les missions principales de l'Université de Fribourg. Les étudiant-e-s sont répartis au sein de ses 5 facultés: la Faculté des lettres, la Faculté des sciences économiques et sociales, la Faculté de droit, la Faculté de théologie et la Faculté des sciences. Toutes les filières universitaires proposent un enseignement en français, en allemand ou bilingue. Dans le cadre du réseau BeNeFri qui regroupe les universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg, les étudiant-e-s de l'une de ces universités peuvent suivre certains cours dispensés dans les deux autres tout en continuant de recevoir des crédits dans leur établissement d'origine.

A relever que la Faculté des sciences est en pleine expansion avec un nouveau Bachelor en médecine humaine offert en collaboration avec l'HFR et le RFSM et qui a été accrédité récemment par la Conférence universitaire suisse (CUS), ainsi qu'avec une filière en sciences biomédicales et une autre en sciences du sport et de la motricité. Sa recherche se concentre autour de deux axes: les sciences de la vie et les matériaux (grâce notamment à l'Institut Adolphe Merkle et au Centre «Frimat»). Notons qu'au sein de la Faculté des lettres (la plus grande faculté avec plus de 4'000 étudiant-e-s en 2011), les disciplines comme l'histoire, l'histoire des sociétés modernes et contemporaines, la sociologie, les politiques sociales, le travail social, les sciences des sociétés/des cultures et des religions, la pédagogie curative et les sciences de l'éducation et psychologie, permettent à de nombreux étudiant-e-s et professeurs de se pencher sur les thèmes en lien avec l'enfance et la jeunesse. En particulier, le Département de pédagogie curative et spécialisée et l'Institut de pédagogie curative sont responsables de la recherche et de la formation théorique et pratique en pédagogie curative et spécialisée. L'objectif des études est de fournir aux étudiant-e-s – donc au futur personnel éducatif - les qualifications scientifiques et professionnelles et les compétences leur permettant de mener à bien l'éducation d'une personne handicapée ou ayant des difficultés particulières. Mentionnons encore le Service scolaire régional, rattaché à l'Institut, qui met à disposition des communes de langue allemande du canton de Fribourg, des spécialistes en logopédie, psychologie scolaire et psychomotricité. En outre, le Centre d'enseignement et de recherche francophone pour l'enseignement au secondaire 1 et 2 (CERF) offre un programme de formation pédagogique et didactique destinée aux futurs enseignant-e-s du secondaire 1 (cycles d'orientation) et secondaire 2 (collèges). Le pendant alémanique est assuré par la section «Lehrerbildung für Sekundarstufe I und II».

Il faut relever les compétences en droits de l'enfant de la Faculté de droit qui offre un «Master of Advanced Studies in Children's Rights (MCR)» tout à fait unique en Suisse. Parmi sa palette d'études postgrades, se trouve le «Master interdisciplinaire en droits de l'enfant (MIDE)» offert en collaboration avec l'«Institut Universitaire Kurt Bösch» et avec l'Institut international des Droits de l'Enfant (IDE) à Sion/Bramois. Cette formation continue apporte aux

personnes qui traitent des droits de l'enfant dans leur activité professionnelle de juristes, avocats, psychologues, sociologues, juges, travailleurs sociaux, journalistes, employés dans des administrations publiques ou les ONG, des connaissances étendues et spécialisées en droits de l'enfant, dans leurs dimensions théoriques aussi bien que pratiques et juridiques.

Finalement, il est intéressant de constater que les cours proposés par le Service de formation continue de l'Université traitent de diverses thématiques de la politique de l'enfance et de la jeunesse, par exemple: l'audition des enfants dans les procédures relatives au droit de la famille, l'enfant dans la procédure civile, la médiation familiale, etc. Ces cours sont souvent suivis par des agents de la fonction publique responsables des développements des politiques publiques dans ce domaine.

Collaboration entre l'Université, la HEP et les services publics

Au sein des départements «Travail social et politiques sociales», «Sciences de la société», «Pédagogie curative et spécialisée» «Sciences de l'éducation et de la formation» ou «Psychologie», de nombreuses recherches sont menées sur des thèmes de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Les professeurs concernés sont souvent impliqués sur le plan de la recherche scientifique ou comme experts pour l'accompagnement des politiques publiques du canton. Des collaborations étroites ont lieu entre les services de l'enseignement de la DICS, la HEP, l'Institut de pédagogie curative et le domaine de la formation des enseignant-e-s de l'Université de Fribourg pour développer la formation du corps enseignant de la scolarité obligatoire, du secondaire 2 et celle des enseignant-e-s spécialisés.

La Haute Ecole pédagogique (HEP)

La HEP de Fribourg forme les futurs enseignant-e-s de la scolarité primaire (8 années HarmoS, y compris les deux premières années de l'école enfantine) et organise et dispense la formation continue d'une grande partie du personnel enseignant. Lors de la rentrée 2012, elle a enregistré une nouvelle augmentation de ses étudiant-e-s (+ 52 % par rapport à 2008) qui découle notamment de la promotion faite par l'institution de la profession d'enseignant et de la modification du cursus d'études, permettant aux étudiant-e-s de travailler à côté de leur parcours de formation.

La HEP a un *Centre de documentation* dont la mission est la mise à disposition de ressources documentaires et technologie pour les enseignant-e-s. Les types de supports produits vont du document écrit à la réalisation de mallettes pédagogiques (plus de 120 mallettes d'expérimentation en sciences, histoire, psychomotricité, ... et plus de 700 jeux d'apprentissage) en passant par les documents visuels ou interactifs et les sites internet. Les enseignant-e-s ont ainsi accès à du matériel pour traiter de thèmes comme les arts visuels, les activités créatrices, les fêtes et traditions fribourgeoises ou l'environnement. *L'Atelier multimédia* s'occupe du prêt de matériel multimédia aux enseignant-e-s et de leur prodiguer toute sorte de conseils.

A noter qu'il existe une *Unité de recherche «Philosophie pour enfants et adolescents»* au sein de la HEP qui se fixe pour objectif de développer des projets portant sur le développement de la pensée abstraite et l'éducation citoyenne globale par la mise en place d'ateliers de philosophie pour enfants en milieu scolaire. L'Unité propose une formation à l'accompagnement d'animateur de dialogue philosophique en collaboration avec l'association Pro-Philo.

La Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS)³⁸

La HEF-TS propose la formation de Bachelor en travail social avec deux orientations: en éducation sociale et en service social. L'orientation en animation socioculturelle n'est pas proposée à la HEF-TS de Fribourg, mais elle est proposée par les trois autres écoles de travail social de la HES-SO (Genève, Lausanne et Valais). La formation Bachelor peut être suivie à plein temps, à temps partiel ou en cours d'emploi.

La formation de Master en travail social est quant à elle dispensée de manière centralisée par la HES-SO avec le concours de ses quatre écoles de travail social, dont celle de Fribourg. Cette formation permet aux diplômés «d'occuper des postes à responsabilité dans les secteurs publics, parapublics ou associatifs, ainsi que dans des

³⁸ La HEF-TS et la HEdS passent sous la responsabilité de la DEE dès le 1.01.15

organisations non gouvernementales ou dans des bureaux d'études.» A nouveau, il est possible de suivre cette formation à plein temps ou à temps partiel.

La HEF-TS offre des modules de formation sur le thème de l'enfance et de la jeunesse: «Violence et délinquance chez les jeunes: état de la question, prévention et intervention», «Sexualité(s), identité de genre et expression de la sexualité: enjeux pour les travailleuses et travailleurs sociaux», ainsi que des formations continues sur les thèmes de la toxicomanie, du handicap, la violence au sein du couple, etc.

Collaboration entre la HEF-TS et les services publics

Dans le cadre de ses prestations de formation, la HEF-TS organise le cours «Interventions dans les accueils extrascolaires» mandaté par le SEJ et par les cantons de Vaud et de Neuchâtel. La HEF-TS reçoit également des mandats de la part d'institutions, de communes ou de services de l'Etat dans le cadre de son domaine «Recherche-Intervention et évaluations». Par exemple, le Bureau pour l'intégration des migrant-e-s lui a confié une enquête en matière d'intégration, la commune de Marly a fait accompagner son processus «Marly Sympa» par des *world café* organisés par la Haute école et la Commission fédérale de l'enfance et de la jeunesse lui a demandé d'organiser un *world café* participatif à l'occasion de son trentième anniversaire en 2008.

La Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR)

La HEdS-FR dispense la formation de Bachelor en soins infirmiers organisée sur 3 ans sous forme de cours, d'ateliers pratiques et de simulation, de séminaires et de stages dans le monde professionnel. De plus, la HEdS-FR promeut le bilinguisme dans son institution et le développement d'études bilingues dans le programme de formation Bachelor. Finalement, le Bachelor of Science en soins infirmiers donne accès à une formation en Master of Science en sciences infirmières que le HES-SO offre en collaboration avec l'Université de Lausanne.

3.6 Service du sport (SSpo)

Le SSpo est actif dans le domaine de l'enseignement du sport au sein de la scolarité obligatoire. En effet l'éducation physique fait partie intégrante des grilles horaires des degrés préscolaire, primaire, du secondaire 1 et 2. Les activités du SSpo pour encourager la pratique du sport en dehors de l'école, sont par contre décrites sous le point dédié à la promotion.

Sport scolaire obligatoire

Le SSpo veille à l'application de la législation fédérale relative à l'encouragement du sport et de l'activité physique dans les écoles publiques. Il soutient les autorités scolaires locales dans la mise en œuvre du sport scolaire obligatoire, notamment par des conseils et l'information; des prestations de développement et d'amélioration de la qualité de la discipline enseignée et la coordination et/ou l'organisation de journées sportives scolaires.

Programme Sports-Arts-Formation

Le SSpo coordonne le *programme Sports-Arts-Formation (SAF)* destiné aux jeunes talents. Ce programme, mis en place de manière systématique dès la rentrée 2011, permet aux artistes ainsi qu'aux jeunes sportifs et sportives de talent de 13 à 20 ans, de mieux concilier les études et le haut niveau artistique ou sportif, notamment par l'obtention d'allègements scolaires et d'aménagements des horaires pour pouvoir s'entraîner plusieurs heures par jour tout en bénéficiant d'un cursus scolaire complet. En 2012, le SSpo a reçu environ 500 demandes dont 450 ont été acceptées. La collaboration se fait avec les établissements du SEnOF-DOA et du S2 qui accordent ces aménagements et dispenses pendant l'enseignement obligatoire.

Bachelor et Master en sciences du sport

Le SSpo travaille avec les Hautes Ecoles pour l'enseignement du sport et collabore avec l'unité des sciences du mouvement et du sport et le sport universitaire pour la filière sport de l'Université.

3.7 Service de la culture (SeCu)

Haute Ecole de Musique Vaud Valais Fribourg

La Haute Ecole de Musique Vaud Valais Fribourg dispose d'un site décentralisé à Fribourg pour l'enseignement au niveau tertiaire de la musique. L'HEMU est intégrée dans le domaine «Musique et arts de la scène» de la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

Les activités du Conservatoire liées à l'enseignement amateur et pré-professionnel sont présentées sous le point de la promotion.

3.8 Service des biens culturels (SBC)

Le SBC protège et conserve les biens culturels en fournissant les informations, conseils et aides nécessaires aux autorités compétentes et aux propriétaires ainsi qu'en favorisant la connaissance et le respect des biens culturels. A première vue, il n'y a que peu de liens avec le domaine de la formation. Pourtant, l'École d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg a demandé au SBC de prendre en charge un module d'enseignement consacré à la conservation du patrimoine architectural bâti. Le SBC collabore aussi au module technique du Master en expertise dans l'immobilier.

3.9 Service archéologique (SAEF)

Depuis 2003, le SAEF procède chaque année à une fouille-école sur différents sites archéologiques. Cette activité régulière s'adresse aux étudiant-e-s des universités de Fribourg, Neuchâtel, Berne et Lausanne et dure généralement quelques semaines. Ce sont des collaborateurs-trices expérimentés du SAEF qui accompagnent et prodiguent des conseils aux étudiant-e-s des filières archéologiques universitaires dans le but de leur faire acquérir des aptitudes et connaissances propres à l'archéologie de terrain.

Le SAEF met à disposition du corps enseignant de l'école obligatoire des boîtes didactiques ainsi que des mallettes thématiques qui contiennent des objets illustrant différents sujets (artisanat, parures, bijoux, ...). D'autres documents sont également disponibles: fiches d'exploitation didactique, brochures pour les enseignant-e-s et les élèves, catalogues d'exposition.

4. Activités de la DICS dans le domaine de la protection

On recense un nombre important de tâches conduites par la DICS dans le pilier de la protection. Ce sont les UA en charge de l'enseignement obligatoire et du secondaire 2 - le SEnOF, le DOA, le SESAM, le SSpo et le S2 - qui effectuent des tâches régulières dans le plus grand nombre de thématiques. Elles sont concernées particulièrement par le thème de l'échec scolaire (décrochage) et les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, tout comme par les problèmes de comportements à l'école. Les services psychologiques des écoles, des collèges et des hautes écoles, les médiateurs scolaires, les travailleurs sociaux en milieu scolaire, les collaborateurs-trices pédagogiques de l'Unité mobile, peuvent être confrontés à tous les types de problèmes que rencontrent les jeunes: troubles psychologiques, tentative de suicide, consommation de substances, maltraitance, difficultés relationnelles ou violence et délinquance. Toutes les écoles, de la scolarité obligatoire aux écoles du secondaire 2, sont concernées par le thème de la prévention des accidents lors de l'organisation de courses d'écoles ou de voyages culturels. Les enseignant-e-s sont astreints à suivre des directives dans ce domaine.

Tableau 13: Tâches des unités administratives de la DICS dans le domaine de la protection

UA DE LA DICS	SENOF	DOA	SESAM	SOPFA	S2	SATU	SSF	SSPo	SeCu	SBC	SAEF
PROTECTION											
Accidents											
Echec scolaire, difficultés d'insertion professionnelle, chômage	x	x	x	x	X						
Jeu excessif, nouveaux médias, internet, cinéma					x						
Maladies physiques et mentales											
Maltraitance, négligence, carences éducatives											
Pauvreté, endettement											
Tabagisme, drogues et abus d'alcool											
Troubles psychiques et suicide											
Violence envers autrui, délinquance, difficultés de comportements	x	x	x								

4.1 Services de l'enseignement obligatoire de langue française (SENOF) et allemande (DOA)

Ces deux services mettent à disposition des écoles primaires et secondaires du canton, des personnes ressources qui peuvent intervenir en situation de crise, assurer un suivi des élèves qui ont des comportements difficiles, proposer des actions de prévention ou offrir un soutien socio-éducatif sous diverses formes, à l'année ou ponctuellement.

Les Mesures SED

Les écoles se trouvent en effet de plus en plus souvent confrontées à des jeunes dont les comportements perturbent le cours, empêchent un enseignement efficace et engendrent une surcharge de travail pour l'enseignant-e. Or, l'école est dans l'obligation d'offrir les conditions adéquates à un enseignement de qualité. C'est pourquoi le SENOF et le DOA ont mis en place un dispositif cantonal de «*Soutien aux établissements pour la prise en charge des Elèves en Difficulté de comportement dans la scolarité obligatoire du canton de Fribourg*». Ce dispositif est connu sous le nom de «Mesures SED». Ce dispositif entre en jeu au moment où toutes les mesures pouvant être prises sur le plan interne par les responsables d'établissements primaires, les directions des CO et l'inspecteur de l'arrondissement ou du CO, ne suffisent plus. Son but est de favoriser la mise en réseau des intervenant-e-s et de permettre l'établissement de procédures de gestion de crise (protocole d'action). Il est complété par d'autres offres, en particulier celles mises en place par les communes comme les «*Services de contact école - parents migrants*» développés par exemple par la ville de Fribourg et la commune de Courtepin.

Les Mesures SED comportent différents instruments:

- > l'Unité mobile (UM) à disposition de toutes les écoles,
- > les Classes relais (CR) qui fonctionnent comme des centres scolaires de jour,
- > les Mesures internes (MI) qui sont développées par les établissements et co-financées par la DICS via le fonds réservé aux mesures internes des établissements (par exemple les postes d'éducatrices sociales en milieu scolaire).

Sur le plan organisationnel, le dispositif est piloté par un organe de coordination (OCoor) qui sert de plateforme de communications entre les services de l'enseignement, les différentes instances du dispositif SED et les représentants scolaires. Un Bureau des mesures SED a été mis en place pour assurer le pilotage général. Les chefs du SENOF et du DOA, leurs adjoints respectifs ainsi que deux inspecteurs du CO francophone et alémanique en font partie. La coordination des mesures existantes ainsi que la collaboration entre tous les partenaires autour de l'enfant sont les buts visés par ce dispositif. En effet, il s'agit de mettre en réseau de nombreux acteurs: la médiation scolaire, le psychologue scolaire, l'éducateur en milieu scolaire, les collaborateurs-trices pédagogiques, l'Unité mobile,

l'enseignant-e des Classes relais, les éducateurs de Choice, les intervenant-e-s en protection de l'enfant du SEJ, la Brigade des mineurs, les justices de paix, etc. Un Forum des mesures SED est prévu en février 2013 afin de développer tout le potentiel de collaboration du dispositif.

> L'Unité Mobile (UM)

L'Unité mobile peut intervenir rapidement sur les sites scolaires primaires et secondaires en cas de crise grave, d'accident ou de toute situation nécessitant une intervention rapide et la prise en charge par des professionnels, des élèves et des enseignant-e-s en difficultés. Les collaborateurs-trices pédagogiques de l'UM soutiennent aussi les établissements scolaires dans la prise en charge et la gestion des élèves ayant des difficultés de comportement. Ils prennent en charge temporairement les élèves, offrent un conseil, un soutien individuel ou collectif aux personnes impliquées et les aiguillent vers les structures d'aide. L'UM fournit une aide à l'élaboration de protocoles d'urgence et à la mise en réseau des divers partenaires de l'éducation sur le site. Ce service est mis en place pour toutes les écoles de la scolarité obligatoire francophone et alémanique. Il est à la disposition de toute l'école: élèves, enseignant-e-s, autorités scolaires, parents et autres personnes concernées. Dans les situations complexes, les élèves intègrent une classe-relais leur permettant d'avoir une formation mieux adaptée à leurs besoins.

> Les Classes-relais

A ce jour, trois classes-relais offrent une prise en charge sociale ou socio-éducative d'élèves présentant de grandes difficultés de comportement et d'apprentissage. Cette prise en charge, allant de 8 à 16 semaines, s'effectue en dehors des établissements scolaires réguliers et poursuit comme objectifs le développement de nouvelles attitudes face aux apprentissages scolaires et la réintégration aussi rapide que possible dans la formation régulière.

> Les Mesures internes

Les postes d'éducateur social en milieu scolaire fleurissent depuis quelques années dans différents établissements scolaires du canton. Ces professionnels exercent leur activité dans des établissements scolaires de manière à soutenir les enseignant-e-s et les responsables d'établissement pour les élèves qui sont en décrochage scolaire. Le travail social en milieu scolaire s'est établi surtout dans la partie germanophone du canton («Schulsozialarbeiter»), De tels postes ont été créés récemment ou sont en voie de création dans les écoles francophones également. Ces éducateurs ont mis en place des structures qui accueillent pour une semaine ou deux des élèves en décrochage ou qui perturbent le fonctionnement normal de la classe comme «La Bulle» à Romont, «Le ResSort», «Le Miroir», le «TSS», etc. Ils sont financés en partie par les communes et en partie par l'Etat via le budget réservé aux Mesures internes de chaque établissement. Un groupe d'éducateurs sociaux en milieu scolaire s'est constitué en 2010 à la suite d'un colloque national organisé par Avenir Social, Travail social Suisse.

Tableau 14: Liste des établissements scolaires avec un poste de travail social en milieu scolaire

Etablissements alémaniques	Etablissements francophones
CO Chiètres	CO Belluard
CO Guin	CO Estavayer-le-Lac
CO Gurmels	CO de la Glâne
CO alémanique Fribourg	CO Jolimont
CO Morat	EP Heitera/Fribourg
CO Planfayon	EP Morat
CO Tavel	EP Villa Thérèse/Fribourg
CO Wünnewil	
EP Morat	
EP Schönberg	

Les Services de médiation scolaire

Les services de médiation scolaire existent depuis 1991 dans le canton de Fribourg (EPAI) et, depuis 1996, dans les cycles d'orientation de la partie francophone. Ils sont à cheval sur les piliers de la protection et de la participation. Ils interviennent lorsqu'il y a des difficultés de communication ou que les problèmes se situent au niveau des relations interpersonnelles. Les médiateurs sont appelés à intervenir afin d'aider les acteurs à trouver une issue positive en cas de conflit. La médiation scolaire travaille en collaboration étroite avec les partenaires du réseau d'aide du canton. Du point de vue de la participation, la médiation travaille de manière générale à améliorer l'atmosphère au sein de l'école en donnant la possibilité aux élèves d'exprimer les problèmes. Chaque CO francophone dispose d'un service composé d'un ou plusieurs médiateurs. A l'école primaire, une équipe de 9 médiateurs se répartit l'ensemble des 8 arrondissements du canton. Il n'existe pas de pendant germanophone à la médiation scolaire. Cependant, on constate que le travail social en milieu scolaire qui poursuit des objectifs similaires s'est établi dans un premier temps uniquement dans la partie germanophone du canton («Schulsozialarbeiter»).

Le programme Choice

Le SEnoF et le DOA collaborent également avec REPER pour les élèves en difficulté qui peuvent dès lors avoir accès à des programmes comme «Rond-point» ou «Choice» ou «F3+», qui proposent un accompagnement socio-éducatif et une aide à l'insertion professionnelle. Ces élèves peuvent au sortir de l'école obligatoire rejoindre les ateliers de motivation et les semestres de motivation comme solutions transitoires avant de trouver une place d'apprentissage.

Décrochage scolaire et difficultés d'insertion professionnelle: les stages de formation des CO

A relever que certains CO organisent des stages de formation en entreprises pour les jeunes des classes de développement ou qui sont dans les classes à exigences de base. Le Cycle d'orientation de la Glâne a par exemple mis sur pied des *Classes à Projets préprofessionnels* (CPP) destinées à des jeunes de 2^{ème} année en classes de développement à qui il manque des compétences scolaires et sociales, l'insertion dans un réseau social et la connaissance du fonctionnement économique et du monde de l'entreprise. Dans ces classes CPP, les enseignant-e-s focalisent leur travail sur le contact avec le monde professionnel et organisent des rencontres entre jeunes et patrons afin d'ouvrir des places de stage et des projets professionnels pour ces jeunes. Un réseau des patrons de la Glâne est mis en place.

Collaboration tripartite et conjugaison des forces: le SEnoF et le DOA, le SEJ et les Justices de paix

Les soupçons de maltraitance ou de négligence d'enfants qui pourraient être constatés par l'école (respectivement le SEnoF et le DOA) doivent être annoncés à la Justice de paix. Cette dernière s'informe auprès du SEJ pour savoir si la situation est connue dans ce service. Si la situation n'a jamais été annoncée, le juge de paix peut alors charger le SEJ, via des intervenant-e-s en protection de l'enfance (IPE) de l'équipe de permanence *Intake*, d'évaluer la situation des familles et d'effectuer une enquête afin de clarifier la situation et de chercher des solutions aux difficultés rencontrées. Si un mandat de protection de l'enfant est donné par le Juge de Paix, un IPE de l'une des trois équipes régionales du *Secteur de l'Action Sociale Directe* (SASD) du SEJ est désigné pour accompagner individuellement l'enfant, organiser des actions socio-éducatives, suivre son placement en institution ou en famille d'accueil si nécessaire, ou défendre ses intérêts par le biais de mesures civiles et pénales. S'il est avéré que l'enfant est victime de maltraitance, il a droit aux prestations du *Centre de consultation LAVI*. Des rencontres de réseau ont lieu dans lesquelles les IPE collaborent avec les collaborateurs-trices pédagogiques du SEnoF et de l'Unité mobile, avec les services auxiliaires scolaires, avec les éducateurs sociaux en milieu scolaire et avec le SESAM. En effet, l'article 25 du REJ prévoit une collaboration entre le SEJ et les dispositifs mis en place au sein de l'école pour la prise en charge des enfants qui présentent des difficultés d'ordre psychosocial et éducatif. Il est ici important de rappeler que les parents, premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, sont tenus de collaborer de façon appropriée avec les institutions publiques et d'utilité publique, l'école en particulier (art. 7 LEJ).

Activités sur des thèmes de prévention

Différents thèmes de prévention sont abordés par les enseignant-e-s dans l'ensemble des établissements scolaires du canton. Dans le domaine de la prévention de la violence, le programme «Vers le Pacifique» est à disposition des enseignant-e-s des classes de langue française. Ce programme de prévention des problèmes psychosociaux auprès des jeunes en milieu scolaire et de promotion des comportements non-violents a été développé par l'Institut Pacifique (région de Montréal) et labellisé par l'Unesco. Le programme «Peacemaker» développé par le National Coalition Building Institute (NCBI) pour prévenir la violence dans les cours d'école est à disposition des écoles alémaniques.

L'usage des technologies de l'information et la problématique des dépendances sont deux thèmes traités pendant les cours par les enseignant-e-s de la scolarité obligatoire et du secondaire 2, en particulier dans les écoles qui ont adhéré au Réseau fribourgeois des écoles en santé (RfES), abordé en détail dans la partie «promotion» du présent portrait. Le thème de la violence sur l'internet a été un sujet phare du comité de pilotage du projet interdirectionnel «T-KI» piloté par la Police cantonale depuis 2007 et dont le SENOF et le DOA sont membres. Ce projet, détaillé dans le portrait de la DSJ, vise à sensibiliser les jeunes et leurs parents aux dérives liées aux moyens de communication modernes.

L'endettement est un thème traité par certains CO du canton, comme celui de Morat qui a mené un projet ponctuel en collaboration avec Caritas Fribourg pour apprendre aux jeunes à gérer l'argent et les informer sur les dangers du petit crédit.

A relever finalement, qu'en partenariat avec les services d'enseignement obligatoire, les Transports Publics Fribourgeois (TPF) ont mis en place depuis 2002 un bus «Objectif-Prévention» pour l'ensemble des élèves du CO. Ce bus sillonne les routes et se rend dans chaque établissement du secondaire 1 et dans certains établissements primaires afin d'inciter les élèves au respect et à plus de sécurité sur le chemin de l'école. En 10 ans, il a délivré son message à quelques 100'000 élèves des écoles du canton de Fribourg. Un projet est actuellement en cours pour changer le nom et la ligne graphique du Bus «Objectif Prévention» afin de l'adapter aux réalités contemporaines avec des personnages attrayants et des contenus pédagogiques renouvelés.

Projet en cours

> Frimesco (concept DSAS/DICS de réorganisation de la santé à l'école)

Le concept de réorganisation de la médecine scolaire du canton de Fribourg «FRIMESCO» (2011) propose notamment l'introduction d'infirmières scolaires. En consultation, il est détaillé dans le portrait de la DSAS.

4.2 Service d'orientation professionnelle et de formation des adultes (SOPFA)

Le SOPFA dispose d'un Case Manager dont la tâche est de soutenir les jeunes au sortir du secondaire 1 qui sont en grande difficulté d'insertion professionnelle. C'est le Case Manager qui transfère les jeunes vers la plate-forme jeunes. Il est également membre de cette plateforme de coordination.

4.3 Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

Les collèges, l'ECG et les écoles de commerce ont mis en place des *Services de médiation* pour venir en aide aux étudiant-e-s en situation de détresse. Il s'agit d'un élément-clé ayant pour objectif le rétablissement de la bonne santé mentale et physique des élèves. Le rôle du professeur de classe s'y révèle déterminant. Généralement, c'est lui qui dirige les élèves vers le Service de médiation. Ce dernier peut ensuite les aiguiller vers le psychologue scolaire s'il estime que cela est nécessaire. Au S2, les médiateurs sont des professeur-e-s qui ont suivi une formation de deux ans au sein de la HEP. Ils favorisent la cohésion interne des établissements entre les élèves et les professeur-e-s. De plus, le S2 dispose d'une *permanence* réservée aux élèves dans laquelle travaillent des psychologues diplômés.

Le Centre fri-tic

Le Centre fri-tic est le centre de compétences responsable de tous les aspects en lien avec les médias et les technologies de l'information et de la communication (MITIC) dans le domaine de l'enseignement du canton de

Fribourg. Il collabore avec les organes de la DICS sur les questions des nouveaux médias. Ses activités s'adressent aux deux régions linguistiques du canton et touchent tous les degrés scolaires. Etant donné que ses activités portent principalement sur le développement des compétences des jeunes dans le domaine des TIC, celles-ci sont décrites dans le chapitre sur la promotion.

En matière de protection de la jeunesse, le Centre fri-tic est chargé de la prévention des risques liés à l'utilisation des MITIC. Il a ainsi développé une Charte internet³⁹ comme outil de prévention au sein et en dehors de l'école puisque les élèves utilisent de manière conséquente les nouveaux médias et l'internet en dehors du temps de classe pour la réalisation de devoirs ou pendant leur temps libre. Pour prévenir les dérives liées au mésusage de l'internet, fri-tic met en place des stratégies de prévention pour les enseignant-e-s, élèves et parents. Dans le cadre du projet interdirectionnel «T-KI»⁴⁰, fri-tic a participé à l'organisation de soirées de parents et d'une campagne d'information dans la majorité des CO et des collèges, à la Foire de Fribourg ainsi que dans les centres commerciaux du canton.

Fri-tic forme également les enseignant-e-s de tous les degrés à la prévention des risques. Jusqu'en 2016, tous les enseignant-e-s alémaniques et francophones devraient avoir été formés. Fri-tic accompagne également les enseignant-e-s dans la mise en œuvre du PER pour ce qui concerne les technologies de l'information. Par contre, fri-tic ne gère pas les demandes émanant des parents puisque ces derniers peuvent prendre contact directement les collaborateur-trices pédagogiques du SENOF ou du DOA ou la Brigade des mineurs lorsqu'ils ont un problème avec leur enfant en rapport avec l'usage des TIC.

Finalement, fri-tic collabore dans le cadre du programme national «Jeunes et médias» mis sur pied en 2010 par l'OFAS. Ce programme entend mettre en place un portail d'information sur le thème de la protection de la jeunesse face aux médias, organiser la prévention par les pairs, faire connaître et utiliser les résultats des travaux scientifiques, promouvoir le réseautage et procéder au monitoring des mesures d'autorégulation de la branche des médias⁴¹.

Projet en cours

Rattaché à la HEP en 2012, fri-tic sera transféré au S2 dès l'automne 2014.

4.4 Service des affaires universitaires (SAfU)

Le SAfU participe à créer des conditions cadre et soutient les hautes écoles dans les activités qu'elles déploient. Aussi bien l'Université de Fribourg que la HEF-TS et la HEdS-FR conduisent des projets de recherche et réalisent des activités dans le domaine de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Les exemples ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Université de Fribourg

L'Université de Fribourg a mis en place un *Conseil psychologique aux étudiant-e-s* comprenant des psychologues diplômés. Il fournit des conseils aux étudiant-e-s universitaires et du secondaire 2 en détresse psychologique et peut prendre en charge des situations de crise. Ce service est aussi accessible pour les collaborateur-trices en difficulté ou ayant besoin de conseils. Le service offre des possibilités d'intervention en classe en cas de crise aiguë. Un maximum de 10 séances par usager est prévu. Ces séances sont gratuites. Si le besoin s'en fait ressentir, les usagers sont aiguillés ensuite vers des psychothérapeutes ou psychiatres privés.

Institut de recherche et de conseil dans le domaine de la famille

L'*Institut de recherche et de conseil dans le domaine de la famille* de l'Université de Fribourg est principalement un institut de recherche scientifique sur des questions relatives à la famille. Outre l'axe essentiel de la recherche et de l'enseignement, son équipe interdisciplinaire organise des formations continues à l'intention des professionnels ainsi

³⁹ Cette charte est disponible, pour les écoles, à l'adresse suivante: <http://www.fri-tic.ch/dyn/9.asp?url=41553%2Easp>

⁴⁰ Le projet T-KI est décrit sous le portrait de la DSJ

⁴¹ www.jeunesetmedias.ch

que des journées professionnelles sur les différentes phases de vie au sein des familles. Il offre également un service d'aide ambulatoire pour les couples, les parents, les enfants, les adolescent-e-s et les familles. Cette aide comprend une offre de conseils individuels, un conseil juridique, un conseil psychologique et la possibilité de débiter une psychothérapie. Il organise aussi un groupe de parole pour les parents qui ont un enfant en situation de handicap.

L'Institut a développé une application de soutien à la parentalité qui donne des conseils en matière d'éducation au quotidien sur différents thèmes en fonction de l'âge des enfants et pour améliorer la vie de famille. L'application «ElternSein» est disponible en allemand et donne des conseils utiles à expérimenter via de brèves séquences filmées sur la base d'un savoir scientifique attesté. Des adresses utiles sont à disposition des parents www.elternsein-app.com. Cette application a été financée par des sponsors privés et des partenaires comme Elternbildung CH, Promotion Santé Suisse, le Pourcent culturel Migros, Pro Familia Suisse ou la Fondation suisse pour la protection de l'enfant. Les offres de l'Institut de la famille sont indépendantes des offres du Service de pédopsychiatrie, du Service de la santé publique et du Service de l'enfance et de la jeunesse.

HEF-TS

Dans le cadre de la formation que la HEF-TS donne aux personnes qui souhaitent devenir assistant-e social-e, éducateur-trice social-e et animateur-trice socioculturel-le, elle propose différents cours en lien avec la protection de la jeunesse. Excision, accompagnement éducatif des jeunes mères placées sous contrainte dans un accueil mère-enfant, harcèlement entre pairs, conduites à risque ou encore sanction éducative, sont, par exemple, des thèmes traités par les étudiant-e-s dans le cadre de leur travail de mémoire. Les cours de formation continue sont axés sur des thèmes qui concernent la jeunesse comme le handicap, l'illettrisme, l'intervention systémique sous contrainte, l'intervention en protection de la jeunesse ou la violence et la sécurité publique.

Dans le cadre des festivités liées à ses 40 ans d'existence, la HEF-TS a organisé un colloque en septembre 2012 avec des ateliers sur différents thèmes de la protection de la jeunesse comme le handicap, la pauvreté ou encore le suicide, afin d'informer et de faire dialoguer les chercheurs, les professionnels et la cité. Si les thèmes ne sont pas tous liés à l'enfance et à la jeunesse, de nombreux étudiant-e-s de la HEF-TS ont eu l'occasion de se former.

4.5 Service du Sport (SSpo)

Le SSpo collabore avec REPER et la Suchtpräventionstelle et l'Association fribourgeoise d'éducation physique et de sport (AFEPS) lors de l'organisation de tournois scolaires (5 tournois ont eu lieu en 2012 à Marly, Domdidier, Guin, Chiètres et Villars-sur-Glâne) sur des thématiques de prévention comme la violence et la consommation d'alcool. Un atelier en allemand et en français sur la thématique du fair-play a été organisé dans le cadre du secondaire I. Cet atelier visait à faire reconnaître les diverses émotions sur le visage de sportifs et d'aborder de façon plus introspective la colère et une mise en commun des stratégies permettant de la gérer. Lors des «Collégiades», manifestation qui réunit des sportifs des 4 collèges du canton ainsi que l'ECGF et l'EMF, REPER a fait une distribution de cocktails sans alcool et de fruits sur les 3 sites de tournois. Une action de fair-play a aussi été mise en place. Concernant la prévention des accidents, le SSpo se réfère aux directives et mesures de sécurité dans l'enseignement du sport en milieu scolaire afin de limiter au maximum les blessures dues à la pratique d'un exercice physique.

5. Activités de la DICS dans le domaine de la promotion

Le pilier de la promotion est largement occupé par les différentes UA de la DICS. Seuls le SAEF et le SBC sont moins actifs. Le SEnOF, le DOA, le SESAM, le SOPFA, le SSF, le S2, le SAfU et le SSPO ont indiqué réaliser des tâches pour quasiment tous les thèmes de ce pilier. L'offre d'activités, l'éducation à l'école en général selon la part qui est décrite dans les plans d'études, la promotion de la santé, la promotion de l'égalité des chances, le soutien à l'insertion professionnelle et l'amélioration des conditions cadre sont des thèmes bien couverts. La diversité culturelle et le bi- ou plurilinguisme sont promus au travers de formations bilingues et d'échanges scolaires et linguistiques. On

peut donc en résumé relever le rôle fondamental du SEnOF, du DOA et du SESAM pour une majorité de thèmes de la promotion au travers de la mission éducative de l'école.

Tableau 15: Tâches des unités administratives de la DICS dans le domaine de la promotion

UA DE LA DICS	SEnOF	DOA	SESAM	SOPFA	S2	SAFU	SSF	SSPo	SeCu	SBC	SAEF
PROMOTION											
Activités culturelles, sportives, artistiques, éducatives ou ludiques	x	x	x		x			Δ	x		
Diversité culturelle, bi-plurilinguisme	x	x			x						
Education, promotion de la santé	x	x	x		x						
Egalité des chances	x	x	Δ		x		Δ	x			
Education de la petite enfance						x					
Insertion professionnelle	x	x	x	Δ	X						
Qualité de vie, conditions cadres favorables à l'épanouissement	x	x	x		x	x		x	x		

5.1 Services de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) et allemande (DOA)

Education, promotion de la santé

> Education

Le SEnOF et le DOA sont actifs quasiment pour tous les thèmes de la promotion. En effet, en plus d'instruire, l'école a une mission d'éducation et d'orientation sociale et professionnelle. L'éducation n'est pas un domaine disciplinaire spécifique, mais elle est présente dans le cadre de l'ensemble du projet de formation des enfants et des jeunes à l'école. En 2002 déjà, la DICS et la DSAS avaient adopté un concept d'éducation générale qui définissait la part éducative de l'école. Une structure de coordination a alors été mise en place sous le nom d'*Education générale*. Suite à une récente restructuration, cette structure a été supprimée. Les missions de ce dispositif ont été attribuées à d'autres structures existantes. De plus les missions éducatives de l'Ecole sont maintenant clairement explicitées par le PER et le futur Lehrplan 21. Il s'agit, entre autres de permettre aux élèves d'acquérir des compétences dans les domaines de la santé, du social, de l'économie, de l'environnement, du sens de la vie et des valeurs. Pleinement intégrées aux démarches des établissements scolaires, elles sont exercées au quotidien dans les classes. Au niveau des cycles d'orientation alémaniques, l'unité de cours intitulée «Formation générale/Lebenskunde» traite de thèmes de l'éducation et de la promotion de la santé, du savoir vivre en société et du développement personnel.

> Santé à l'école

Pour le domaine de la santé plus spécifiquement, un Bureau de santé à l'école a été mis sur pied en co-pilotage entre la DSAS et la DICS. Deux collaborateurs pédagogiques du SEnOF et du DOA et une représentante du Service de la santé publique y sont chargés d'organiser et de coordonner la promotion de santé et de la prévention dans les écoles. Un plan de mesures annuel est élaboré. Dans le cadre d'une procédure d'agrément, ce bureau valide également les demandes des institutions ou les intervenant-e-s externes qui souhaitent intervenir en matière de prévention et de promotion de la santé au sein des établissements.

En plus, le dispositif «Enseignement et soutien du SEnOF» est à la disposition des enseignant-e-s pour les étayer dans la partie éducative de leur mandat. Ainsi, les deux services de l'enseignement obligatoire offrent aux écoles d'une manière ou d'une autre:

- > L'aide et le soutien dans les domaines de l'éducation, du climat scolaire et de la communication;
- > Le soutien individualisé aux enseignant-e-s en cas d'épuisement professionnel;

- > La coordination de la médiation scolaire (seulement SEnOF) et des travailleurs sociaux en milieu scolaire (DOA);
- > L'accompagnement de projets d'établissements (SEnOF) et la Qualitätssicherung in der Schule (DOA);
- > La coordination et le renforcement de la santé à l'école;
- > Différents outils et mallettes pédagogiques sont à disposition des enseignant-e-s dans les centres de documentation pédagogique autour du thème de «vivre ensemble et démocratie» comme par exemple le programme de gestion des conflits «Vers le Pacifique».

En décembre 2010 a eu lieu la première rencontre du Réseau fribourgeois d'écoles en santé (RfES) qui a réuni 21 écoles du canton de Fribourg. Le RfES est l'une des mesures définies dans le concept interdirectionnel DICS-DSAS Santé à l'école (2013).

Dans le cadre de «Poids corporel sain», un programme dont la coordination cantonale est assumée par la DSAS, le SEnOF et le DOA sont impliqués par exemple dans la mise en place de lignes de pédibus dans les communes du canton de Fribourg. Le descriptif du projet se trouve dans le portrait de la DSAS.

Santé à l'école: un concept interdirectionnel DICS-DSAS

Le concept interdirectionnel DICS-DSAS «Santé à l'école» (2013) donne un cadre à diverses actions «santé» dans les écoles. Il est mis en œuvre progressivement dans les trois cycles de la scolarité obligatoire. Il est exemplaire sur le plan de la collaboration inter-directionnelle puisqu'il a été élaboré conjointement par les deux directions de l'Etat impliquées: la DICS et la DSAS. Il répond à l'exigence de la loi scolaire et de la loi sur la santé qui précise que «les maîtres et les autorités scolaires locales veillent à la santé des élèves, en collaboration avec les parents. En collaboration avec la DSAS en charge de la promotion de la santé et de la prévention, les thèmes et les problèmes relatifs à la santé et à la prévention des comportements à risques, notamment des toxicomanies et de la violence, sont traités selon des programmes établis et mis à jour par les directions concernées. Le concept de santé à l'école fixe plusieurs objectifs de santé: la stabilité de l'état de santé de la majorité des élèves, l'amélioration de l'état de santé de la minorité de jeunes qui cumulent des problèmes, le bien-être professionnel des enseignant-e-s ou encore une planification de la santé dans les établissements scolaires. Pour assurer la durabilité des actions entreprises, la DICS et la DSAS ont décidé de mettre sur pied un Bureau cantonal Santé à l'école qui fait lui aussi figure de structure très innovante au plan de la coopération transversale puisqu'il intègre des collaborateurs-trices de la DICS, de la DSAS et de Radix (centre de compétences suisse en promotion de la santé et prévention).

> Nutrition, alimentation

Au cycle III de la scolarité obligatoire, l'école obligatoire, l'économie familiale est enseignée aux filles et aux garçons. Cette discipline scolaire joue un rôle important en matière des éducations à la citoyenneté, au genre, à l'environnement et aussi en termes de promotion de la santé en apprenant aux jeunes à cuisiner et à manger de manière équilibrée. Toujours pour ce thème, la DSAS et la DICS ont soutenu la Journée nationale du goût dans les écoles fribourgeoises en septembre 2011. Cette action était destinée à sensibiliser les jeunes à la qualité des produits régionaux, à la nécessité de soigner sa santé par une nourriture variée et équilibrée. Ainsi, les élèves du CO de Jolimont ont préparé à manger pour des invités de la classe politique. Le but plus général de la journée est d'habituer les élèves à prendre de bonnes habitudes et à favoriser les produits locaux. Certains établissements du secondaire 1 organisent également une semaine thématique sur la consommation alimentaire sous l'égide de la Fédération romande des consommateurs (FRC).

> Spiritualité

Présentes depuis de nombreuses années dans certains Cycles d'Orientation (CO), les aumôneries ont été généralisées et organisées depuis 2006-2007 sur l'ensemble du canton pour la partie francophone. Pour la partie germanophone du canton, c'est la Jugendseelsorge de l'Eglise catholique qui est chargée d'organiser les activités spirituelles dans les CO. Parmi les activités proposées, figurent des marches sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, des Pèlerinage à Taizé, la participation à des projets comme «Un million d'étoiles» de CARITAS ou des moments de prières et de réflexions. Les aumôneries des CO francophones ont proposé entre 2008 et 2010 une exposition

itinérante: «Les cinq grandes religions: une approche par les sens» en collaboration avec les maîtres d'éthique et de cultures religieuses. Il faut noter aussi que les élèves du canton de Fribourg suivent des cours d'éthique et de connaissance des religions, apport important en termes de connaissances des autres et de partage des valeurs.

Activités culturelles, sportives, artistiques, éducatives ou ludiques à l'école

Les activités motrices, créatrices, culturelles, artistiques, médiatiques ou éducatives proposées à l'école jouent un rôle important dans le développement de l'enfant et de l'adolescent. Par la pratique d'activités très diversifiées, chaque enfant acquiert des compétences et des connaissances qui contribuent à son bien-être physique, psychique et social. Des *semaines (et/ou journées) thématiques, vertes, sportives ou culturelles* sont dès lors mises en place par les établissements des écoles primaires, secondaires et gymnasiales. Par exemple, chaque année depuis 9 ans, lors de la Semaine des médias à l'école, des journaux sont envoyés dans les écoles et près de 40 activités sont proposées aux enseignant-e-s dans le cadre de ce projet⁴².

Il est également possible pour les élèves de s'investir chaque semaine dans des activités facultatives, par exemple de faire de la musique dans le «Band und Chor», du yoga, des activités sportives et théâtrales, des cours de massage, des voyages d'études, des camps en mer, autant d'activités proposées par la Deutsche Orientierungsschule de la Ville de Fribourg (DOSF), par le CO du Belluard ou encore le CO de Marly. Chaque établissement organise en cours d'année des manifestations spéciales: représentations théâtrales, de cirque, conférences ou expositions, mais ces activités pédagogiques complémentaires ne figurant pas dans la grille horaire, elles se font de manière variable en fonction des intérêts des enseignant-e-s et des projets d'établissement.

La promotion du bénévolat auprès des élèves de l'école obligatoire passe par la mise en place de nombreuses activités au niveau de la commune: participation aux différents cortèges de Carnaval, organisation des événements liés aux fêtes de Noël, organisation de lotos, participation aux fêtes de musique, etc. Plusieurs classes de l'école obligatoire de langue française et alémanique participent à l'opération cantonale «Coup de balai» qui consiste à nettoyer des espaces publics et à sensibiliser aux problèmes des ressources et des déchets. Afin d'encourager l'implication des élèves dans des activités bénévoles d'utilité publique, une décharge a été prévue pour les élèves qui ont pris part à l'«Action 72 heures» en septembre 2010 (projet détaillé dans le portrait de la DSAS).

Certaines communes organisent par ailleurs des activités parascolaires comme Fribourg ou Villars-sur Glâne. Elles reçoivent le soutien du SSPo pour la partie «Sport scolaire facultatif». Ces activités ne se limitent cependant pas au sport. L'accès à la culture est favorisé dans toutes les écoles primaires et secondaires du canton grâce aux bibliothèques scolaires. Parfois uniquement à disposition des enfants fréquentant l'école, elles sont la plupart du temps ouvertes au public. Elles sont organisées et financées au plan communal ou régional.

Mesures pour favoriser l'égalité des chances

> Mesures d'aide et appuis scolaires

Pour favoriser l'égalité des chances entre tous les enfants du canton de Fribourg, le SEnOF et le DOA ont mis sur pied un système de mesures d'aide et des appuis scolaires pour les élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou scolaires. Il s'agit d'une offre de base qui est gérée par ces deux services. Pour les mesures d'aide renforcées, c'est le SESAM qui examine les demandes formulées, ce qui implique une étroite collaboration entre les unités administratives en charge de l'enseignement. Selon le rapport du sous-groupe 4 sur la RPT⁴³, près d'un tiers des enfants scolarisés ont recours à des mesures de soutien et le nombre de demandes est en constante évolution. L'éventail de ces soutiens est large. Sans être exhaustif, en voici un aperçu: appuis pédagogiques à l'élève, appuis HP d'aide à l'enseignement et à des groupes d'élèves, classes à rythmes lent, classes d'enseignement spécialisé, services auxiliaires scolaires (psychologie, logopédie, psychomotricité,...), services d'intégration spécialisés (enfants sourds

⁴² Cette opération est menée par tous les cantons latins sous la coordination de la CIIP.

⁴³ Rapport final du sous-groupe 4 sur la mise en œuvre RPT et organisation des mesures de soutien à la formation scolaire, janvier 2010

ou malentendants, enfants aveugles et/ou malvoyants intégrés dans les classes ordinaires), soutien technique et adaptation technologique pour enfants malvoyants, malentendants ou autre handicap physique,...

> Scolarisation des enfants migrants

A l'intention des enfants migrants, une collaboratrice pédagogique engagée au sein du SEnOFet une collaboratrice engagée au DOA assument différentes tâches liées à l'accueil et à la scolarisation des enfants migrants. Elles sont appuyées dans leur mission par une Commission de coordination pour la scolarisation et l'intégration des enfants migrants (CCSIEM). Des cours d'été pour élèves allophones sont proposés chaque année par le SENOF et le DOA au niveau de l'école enfantine, primaire et du CO. L'objectif de ces cours est d'apprendre la langue d'accueil tout en se familiarisant avec le contexte scolaire et la culture fribourgeoise. La coordination pour la scolarisation d'enfants migrants soutient aussi l'apprentissage de la langue de la culture d'origine parlée par le père ou la mère. En effet, le développement de compétences en langue première peut favoriser les apprentissages linguistiques additionnels. Ainsi il encourage l'enseignement LCO (cours de langue et de culture d'origine destinés aux enfants dont la langue est différente de celle de l'école). Finalement, la DICS développe, via sa coordination pour la scolarisation des enfants migrants, un film présentant le système scolaire du canton de Fribourg. Il est disponible en français et en allemand, mais aussi en albanais, anglais, espagnol, portugais et tigrinya. Le film est à disposition sur le site web de la DICS. A ce sujet, la CCSIEM a pour projet d'organiser un Forum sur le thème «Accueillir et informer les élèves et les parents migrants» en mai 2014.

Transition vers le secondaire 2

La transition entre le secondaire 1 et le secondaire 2 est une préoccupation des services de l'enseignement obligatoire. Chaque deux ans, les services offrent la possibilité à l'ensemble des élèves du secondaire 1 de visiter le Forum Start (ou Forum des métiers) qui a lieu à Forum Fribourg. D'autre part, les maîtres de classe, en particulier ceux des CO alémaniques, jouent un rôle crucial pour accompagner leurs élèves dans la recherche de solutions au sortir de l'école obligatoire. Ce rôle revient plutôt au SOPFA au sein de l'école francophone.

La DICS co-pilote avec la DSAS le programme «Paysages éducatifs en Suisse» initié par la Fondation Jacobs afin de développer des projets-modèle dans trois régions du canton, qui mettent en lien les différents acteurs de l'éducation. Ce programme financé sur 4 ans court entre 2013 et 2016. Il est décrit plus précisément dans le portrait de la DSAS.

Le Paysage éducatif de la Glâne: vers une coopération verticale et horizontale au service des jeunes

Les écoles du secondaire 1 ont une grande marge de manœuvre pour soutenir les élèves lors de la transition vers le secondaire 2. Le CO de Romont donne un exemple novateur en ce qui concerne la mise en place d'une démarche concertée au niveau de tout un district et qui implique tant les enseignant-e-s, les éducateurs-trices en milieu scolaire, que les milieux patronaux et associatifs. Dans le cadre du Groupe de travail «Qualité de vie en Glâne», un comité de pilotage a mis en place le projet de *paysage éducatif* de la Fondation Jacobs sous le nom de «Transition». L'idée est de saisir le processus de décrochage le plus précocement possible et de tout mettre en œuvre pour que les élèves quittent l'école avec un diplôme et une solution post-obligatoire. Un troisième objectif est d'établir un filet de sécurité et de soutien pour les jeunes qui, malgré tout, se retrouvent en défilochage à cause d'une rupture d'apprentissage ou de scolarité dans le secondaire 2. Ainsi avec le projet «Transition», les jeunes en rupture trouvent un accueil, des conseils et de l'aide en matière de rattrapage scolaire et de recherche de stages, d'emploi, de petits jobs rémunérés ou bénévoles dans les associations de la région. «Transition» peut compter sur un réseau de soutien, composé de responsables associatifs et de patrons, construit dans le cadre du projet de paysage éducatif en Glâne.

5.2 Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM)

Selon notre classification, les activités du SESAM se trouvent principalement dans le domaine de l'égalité des chances en matière de formation.

Education précoce spécialisée

Le SESAM favorise l'acquisition de compétences aussi précocement que possible chez les enfants en situation de handicap ou qui présentent des troubles du développement. Il prend des mesures dès la naissance dans le but de les préparer à l'école. En matière d'éducation précoce spécialisée, c'est le *Service éducatif itinérant* (SEI) de la Fondation des Buissonnets qui est chargé de l'intervention dans les familles. Près de 300 enfants et jeunes âgés de 0 à 7 ans sont ainsi au bénéfice d'une garantie de financement pour ce type d'intervention. Le SESAM surveille et subventionne le SEI.

Services auxiliaires

Le SESAM est responsable de surveiller et de subventionner les services auxiliaires scolaires qui offrent une panoplie de mesures d'accompagnement comme la logopédie, la psychomotricité et la psychologie scolaire. Ces mesures s'adressent soit aux enfants en situation de handicap pour les soutenir tout au long de leur scolarité, soit aux enfants qui rencontrent temporairement des difficultés et qui ont besoin d'un appui passager. Pour compléter l'offre de ces services, le SESAM finance les prestations de logopédistes indépendants agréés ou d'autres mesures de nature pédago-thérapeutique dispensées par des prestataires privés. Le SESAM examine les demandes de mesures d'aide renforcées à l'école et les placements en institution. Il examine aussi les demandes de mesures pédago-thérapeutiques (basées sur les critères de l'AI). Le SESAM subventionne les services auxiliaires scolaires au maximum à hauteur de 45 %; les communes assurant la couverture du solde.

Intégration des enfants en situation de handicap

Dans le but de favoriser leur intégration sociale, le SESAM encourage la prise en charge des élèves en situation de handicap dans l'école régulière. Il s'agit d'un objectif du concept d'intégration du SESAM qui recense environ 280 enfants dans cette situation. Ces mesures d'intégration permettent également aux autres élèves d'être confrontés à la différence et de mieux l'accepter.

Le SESAM soutient l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap en favorisant la transition entre les écoles spécialisées et les foyers protégés pour les jeunes qui n'ont pas les capacités pour s'intégrer sur le marché du travail. Pour les adolescent-e-s qui ont les compétences suffisantes pour trouver un apprentissage, les enseignant-e-s des écoles spécialisées les accompagnent dans leur recherche.

5.3 Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)

Le SOPFA soutient les jeunes dans le choix de leur orientation professionnelle en fournissant un conseil individualisé (sur rendez-vous). Ce sont près de 4'500 jeunes qui en bénéficient et qui ont accès à des tests d'intérêts professionnels et d'aptitudes, à de la documentation sur les formations et les métiers, à des visites et stages en entreprises. Le SOPFA tient à disposition des élèves des listes d'examens d'admission et des liste des journées ou séances d'information. Il aide à la recherche d'une place de formation et à la rédaction du dossier de candidature. Dans les CO francophones, la tâche d'aider les jeunes dans la recherche d'une place d'apprentissage revient principalement au SOPFA, alors que ce sont plutôt les titulaires de classe qui ont cette responsabilité dans les CO alémaniques.

Outre les quatre centres d'information sis dans les CO de la Ville de Fribourg, il existe 16 autres centres régionaux d'orientation distribués dans les différents districts du canton. Ce service fournit également une aide accrue à l'insertion des jeunes en difficulté d'insertion ou en situation d'échec scolaire et propose un coaching plus personnalisé pour la recherche d'une place de formation. Le SOPFA travaille en collaboration étroite avec les enseignant-e-s et avec le SFP (DEE) pour aider les jeunes à trouver une place d'apprentissage. Le SOPFA peut faire recours au Case Management ou à la Plateforme Jeunes pour soutenir les jeunes dans leurs recherches⁴⁴. Une personne est engagée au sein du SOPFA pour s'occuper spécifiquement des jeunes interrompant leur cursus dans le cadre des mesures de transition.

⁴⁴ Ces deux outils sont détaillés dans le portrait de la DEE

Le SOPFA gère le *Centre d'information et d'orientation (CIP)* en Ville de Fribourg. Le CIP est spécialisé dans le conseil et l'information et propose également de nombreux documents d'information (dossiers, dépliants, DVD) en matière de formation, de perfectionnement et de réinsertion. Ce service est surtout destiné aux adultes, mais les jeunes peuvent y trouver également des informations pertinentes. Le SOPFA gère aussi le *Centre d'orientation universitaire* qui est chargé de l'orientation des élèves du degré secondaire 2. Il est également à la disposition des étudiant-e-s des hautes écoles ainsi que des jeunes adultes intéressés par les formations du domaine tertiaire. Le centre d'orientation universitaire de Fribourg organise chaque année une session d'information de deux jours sur les professions universitaires et para-universitaires. Environ 1'500 jeunes collégiens – francophones et alémaniques – et plus de 100 conférencières de différentes professions sont invités à prendre part à ce rendez-vous. Ces conférences ont pour objectif de permettre aux étudiant-e-s d'avoir un contact direct avec des personnes engagées dans la vie professionnelle qui pourront les informer sur leur activité actuelle, leur cursus et les possibilités qu'offre leur secteur professionnel.

Le SOPFA a mis en place le *projet «Last minute»* soutenu par l'OFFT. Il s'adresse à tous les jeunes qui n'ont pas trouvé de places d'apprentissage pour l'automne. Une permanence de soutien, appelée *Plate-forme Last Minute*, est ouverte tous les matins du lundi au vendredi durant les mois de juillet et août au CIP. Deux conseillers en orientation sont à disposition des jeunes pour les informer des nouvelles places annoncées, les conseiller dans leurs démarches et les aider à réaliser leur dossier de postulation. Une ligne téléphonique spéciale est ouverte tous les matins durant ces deux mois.

Le SOPFA a mis en place le *projet «LIFT»* pour sensibiliser les élèves dits à risque dès la 9^{ème} année Harmos de la scolarité obligatoire, révéler leurs aptitudes, les motiver et les aider à trouver des perspectives positives pour le passage de l'école obligatoire au monde du travail. Un montant devrait figurer dans le budget global des écoles pour une décharge d'une personne responsable de cette mesure dans les écoles du cycle d'orientation.

5.4 Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

Le S2 est actif en matière de promotion de la santé et du sport puisque des cours de sport et d'éducation sexuelle sont organisés dans les établissements du secondaire 2 et que la promotion de la santé tout comme la prévention, sont des thèmes abordés pendant les cours. Le Collège du Sud et le GYB ont obtenu le label «fourchette verte» pour leur cantine scolaire.

Le S2 est également actif au niveau des échanges linguistiques. Chaque année, des étudiant-e-s partent en échange à travers le monde pour une année grâce à des organisations d'échanges, tandis que les collèges et écoles accueillent des jeunes d'échange en provenance de nombreux pays. Ces établissements disposent d'ailleurs d'un responsable des échanges linguistiques.

Certaines écoles du S2 souhaitent également développer le bilinguisme en proposant le programme Tandem (un élève germanophone et un élève francophone se rencontrent et dialoguent en alternance dans les deux langues), les échanges de classes internes et les échanges externes (une classe francophone est en contact avec une classe de Suisse alémanique).

Les collèges soutiennent les activités de jeunesse extrascolaires et les projets des jeunes. A titre d'exemples, les étudiant-e-s de St-Michel peuvent s'investir dans le Chœur St-Michel, la fanfare, les arts visuels, le théâtre ou le sport. Avec le soutien du collège, les étudiant-e-s organisent des événements comme la St-Nicolas ou le Valet (joutes festives pour célébrer la fin de l'année scolaire). Au sein des collèges, il est possible de prendre part à la vie d'une société d'étudiant-e-s comme Nuithonia qui se donne pour buts d'entretenir l'amitié et de développer des compétences sociales et transversales. Au Collège de Gambach, les étudiant-e-s peuvent s'investir dans un atelier de théâtre, des journées thématiques ou faire de la radio amateur avec RadioGambach. Au Collège du Sud, il est possible de faire partie de l'ensemble instrumental et du chœur. De nombreuses activités sont proposées comme du Landart, des voyages d'études, des camps internationaux de jeunesse, des visites culturelles ou des activités sportives.

Sur le plan de la promotion de la culture, les classes du Collège de Sainte-Croix et de l'Ecole de Culture Générale de Fribourg (ECGF) ont participé au jury de l'association «Le Roman des Romands Génération Nouvelle» pour décerner le prix littéraire du même nom.

En matière d'égalité des chances, le S2 peut accorder une réduction d'écolage aux familles qui le demandent afin de soutenir les jeunes étudiant-e-s qui vivent dans des conditions sociales défavorables. Les classes du S2 poursuivent également l'intégration des jeunes en situation de handicap.

Le S2 contribue à la qualité de vie des étudiant-e-s puisqu'il participe aux commissions de bâtisses et peut avoir son mot à dire sur les constructions scolaires.

Le Centre fri-tic

Le 18 septembre 2001, le Grand Conseil a adopté à une très large majorité une conception générale de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TIC), à tous les degrés de la scolarité (fri-tic). Le concept fri-tic a comme objectif de préparer les élèves aux exigences de la société et de l'économie dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et de leur donner les compétences nécessaires pour atteindre ce but. Le concept se base sur trois piliers: la formation des enseignant-e-s, le développement d'un réseau pédagogique et le conseil aux établissements scolaires en matière d'équipement informatique. Un centre de compétences, le Centre fri-tic, a été institué pour mettre en œuvre le concept global et assurer la coordination générale.

Le Centre fri-tic, de par sa philosophie et ses objectifs, se situe clairement dans le domaine de la promotion. Il envisage l'apprentissage des TIC non pas comme des outils informatiques à maîtriser, mais comme des compétences pédagogiques et didactiques à acquérir. Son but est de donner aux élèves des aptitudes pour se développer dans une société de l'information en changement permanent. Apprendre à apprendre, s'initier à de nouveaux modes d'apprentissage, être actifs au lieu d'être passifs, faire des auto-apprentissages, apprendre par la pratique, expérimenter sont les approches promotrices promulguées par le Centre fri-tic⁴⁵.

Projet en cours

> **Réflexions sur l'avenir des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement**
Des réflexions sont en cours concernant la volonté de certaines communes d'équiper leurs écoles en tablettes numériques. La DICS estime prématuré d'envisager actuellement une migration des ordinateurs vers les tablettes. Ce message a été confirmé par l'organisation d'une journée d'information par le Centre fri-tic, en mai 2012, sur le thème. Le but de la journée était également de sensibiliser les partenaires quant à la nécessité de développer une politique globale et concertée en matière de technologies de l'information et de la communication. Un rapport est issu de cette rencontre qui s'adresse au corps enseignant ainsi qu'aux décideurs de la DICS pour les soutenir leur choix en matière de TIC. Il est prévu de mettre en place dans les années qui viennent une stratégie globale pour l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement numériques.

5.5 Service des affaires universitaires (SAfU)

L'Université dispose depuis 1971 d'une structure d'accueil destinée aux enfants des collaborateurs-trices et étudiant-e-s. La *Crèche de l'Université de Fribourg* est bilingue français-allemand et favorise l'apprentissage de la langue partenaire par immersion. Les HES fribourgeoises se sont dotées en 2006 d'une structure analogue et également bilingue, la «Crèche Pérollino».

L'Université de Fribourg soutient les activités et projets de jeunesse par le soutien donné aux nombreuses associations d'étudiant-e-s qui se chargent d'animer la vie estudiantine sur le campus universitaire: soupers, visites de villes ou de musées, conférences, fêtes... Outre l'Association Générale des Etudiants de Fribourg (AGEF) dans

⁴⁵ Tiré du RAPPORT No 149 du 13 septembre 2004 du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la conception générale de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, à tous les degrés de la scolarité (fri-tic).

laquelle sont inscrits toutes et tous les étudiant-e-s, 14 autres associations d'étudiant-e-s sont répertoriées sur le campus universitaire de l'Uni de Fribourg: l'AISEEC - Association Internationale des Etudiants en Sciences Economiques et Commerciales, l'Association Students Club, le Centre Fries - Centre des étudiants, le Ciné-Club Universitaire, le Cinéma de l'Uni: Du vrai cinoche!, FriScènes - Festival de théâtre qui a lieu chaque année en octobre au Nouveau Monde à Fribourg depuis 2000, Unimix - La radio des étudiants de l'Université de Fribourg, YES - Young European Swiss, pour une adhésion de la CH à l'UE!, etc. L'Université favorise également la pratique d'une activité sportive grâce à l'Unisport. Dans ce cadre, un cours de sensibilisation est donné pour certaines activités comme le fitness sur les thèmes du mouvement et de l'alimentation. Le Département d'informatique de l'Université de Fribourg organise depuis 5 ans un cyber camp d'été plurilingue auquel participent une quarantaine de gymnasiens. Ce camp est principalement financé par la Fondation Hasler qui promeut l'enseignement de l'informatique.

L'Université de Fribourg a aussi en son sein un service spécialisé pour les questions d'égalité homme-femme qui déploie une riche palette d'activités. L'égalité des genres est concrétisée, entre autres, par le soutien aux carrières universitaires féminines. Ainsi, en 2012, l'Université de Fribourg a donné un cours bilingue durant 11 semaines à une cinquantaine d'élèves filles âgées de 9 à 12 ans et leur a décerné un diplôme «Internet pour les filles». Cette première édition a été financée par la Fondation Hasler. La HES-SO et ses sites fribourgeois sont également actifs dans ce domaine.

Afin de garantir l'égalité des chances en matière de formation, l'Université dispose d'un Service de conseil social et subsides d'études qui conseille et soutient les étudiant-e-s en difficulté ou les oriente le cas échéant vers les organismes qui octroient des subsides de formation.

Les HES sont également actives dans la promotion de l'égalité des chances et de l'égalité homme-femme. Elles soutiennent les activités proposées par l'association d'étudiant-e-s qui, outre la représentation de leurs intérêts, apporte également une touche festive et intégratrice à ses buts par l'organisation d'événements propices à la rencontre, l'échange et à la détente.

En matière de diffusion du savoir et de la culture (cinéma, musique, littérature), nous relevons l'existence de bibliothèques rattachées à toutes les Hautes Ecoles fribourgeoises, en particulier la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg (BCU) qui assume le double rôle de bibliothèque universitaire et publique et dépend du Service de la culture.

5.6 Service archéologique (SAEF)

Le Service archéologique promeut activement l'accès à l'histoire et à la culture ancienne auprès des enfants. Il organise des visites guidées de ses ateliers et des chantiers de fouilles. Le SAEF organise également des événements ludiques et des expositions temporaires sur divers thèmes de l'archéologie dans lesquels les enfants et leurs parents sont les bienvenus. Au Musée romain de Vallon, au Village Lacustre Gletterens, des médiatrices culturelles organisent des animations «Spécial enfants et famille», des visites guidées et des démonstrations sur les sites respectifs à l'intention du jeune public: restauration à la romaine, lecture de contes de Saint-Nicolas, tissage à l'ancienne, etc. Dans le cadre de l'exposition *Archeoquiz* en 2012, un carnet de détective attendait les enfants à l'accueil du MAHF pour résoudre des enquêtes archéologiques et approcher le mode de vie de nos ancêtres. Lors de chaque exposition temporaire un parcours-découverte ou un quiz est réalisé pour le jeune public. Le SAEF organise également des ateliers pour classes primaires et secondaires des écoles.

5.7 Service de la culture (SeCu)

Institution culturelle de l'Etat de Fribourg, le Conservatoire a pour but l'enseignement de la musique vocale et instrumentale, de la danse et de l'art dramatique aux degrés amateurs et préprofessionnel. Il est rattaché au SeCu.

Le SeCu encourage l'accès des enfants et des jeunes à la culture. La transmission de la culture au sens large apparaît dans les plans d'étude de l'école obligatoire et des classes spécialisées et peut prendre des formes variées: musique, théâtre, arts visuels, littérature, patrimoine, etc. Il s'agit aussi de sensibiliser aux questions de société par le moyen de la création artistique. Avec son programme «Culture & Ecole», le SeCu soutient financièrement l'organisation de

représentations scolaires par des acteurs culturels professionnels fribourgeois. Le soutien aux représentations scolaires consiste en une participation cantonale au prix d'entrée par élève ou par représentation. Le soutien est limité aux élèves de la scolarité obligatoire dans les limites des moyens financiers à disposition. Le SeCu apporte également une participation financière à la production et à la participation à des ateliers proposés aux écoles du canton par les musées fribourgeois.

5.8 Service des subsides de formation (SSF)

La mission du SSF consiste en l'application de la législation relative à l'octroi des bourses et des prêts d'études. Le but des subsides de formation est de promouvoir l'égalité des chances par rapport à l'accès à la formation post-obligatoire. Ces subsides contribuent à la couverture des besoins matériels des personnes en formation (formation secondaire du deuxième degré et niveau tertiaire). Le SSF informe le public-cible ainsi que les institutions de formation de l'existence d'une aide à la formation et de ses conditions d'octroi. Il analyse tous les formulaires de demandes de bourse et de prêt et décide de leur attribution. Durant l'année de formation 2011/12, le SSF a ainsi octroyé plus de 11 millions de francs à des jeunes ayant fait la demande de bourse (sur 3'372 demandes, 1'806 ont été acceptées). En outre, pendant l'année civile 2012, quelque 90 demandes de prêt ont été examinées, dont 78 ont été admises pour un montant d'un peu plus de 600'000 francs. La Commission des subsides de formation peut formuler des propositions à la Direction sur les mesures à prendre dans le domaine des subsides. C'est elle qui administre le Fonds cantonal de la formation et donne son avis sur les projets de lois et de règlements relatifs aux subsides. La Commission statue également sur les réclamations.

5.9 Service du sport (SSpo)

Le SSpo veut contribuer au développement et à l'épanouissement des jeunes en promouvant des sports adaptés aux jeunes et en leur permettant de vivre pleinement leur sport. Le SSpo veille à la coordination des activités de l'Etat dans les domaines du sport et de l'éducation physique, du sport scolaire, de «Jeunesse + Sport», du programme Sport-Arts-Formation (SAF), du mouvement, des infrastructures sportives et des aides disponibles pour l'encouragement du sport. Il assure et développe l'information de la population, des autorités scolaires et des milieux sportifs.

Education physique dans les écoles

Le SSpo assure la coordination et soutien les activités en lien avec l'éducation physique et le sport dans les écoles du canton. Cela va des leçons d'éducation physique et sportive aux après-midis, journées et camps sportifs en passant par des tournois et autres championnats. Dans le but de motiver les enseignant-e-s à promouvoir simplement et durablement l'activité physique à l'école, le SSpo met en œuvre le programme national «L'école bouge» de l'Office fédéral du sport (OFSP) qui met gratuitement à disposition du corps enseignant des idées faciles à réaliser pour que les élèves bougent, en classe, pendant les pauses, sur le chemin de l'école ou encore à la maison sous forme de devoirs.

Les *échanges scolaires* font également partie des problématiques du service puisqu'il est actif dans l'organisation des journées suisses du sport scolaire dans près de 15 disciplines, ainsi qu'aux *Collégiades* (joutes sportives entre collèges). Ainsi, les élèves de différents degrés peuvent se mesurer dans différentes disciplines (ski et snowboard, course d'orientation, basketball et football, ...) indépendamment de leur sexe.

Le SSpo informe les écoles (5e-7e année) sur les offres de la faîtière «Remontées Mécaniques Suisses» pour les motiver à proposer des camps de sports de neige à leurs jeunes. Il organise aussi des randonnées en montagne avec des guides pour les classes. Une centaine de classes a pu en bénéficier en 2010 et une cinquantaine environ en 2011 et 2012. Il met en place la formation continue dans le domaine du sport pour les enseignant-e-s. Le service offre aussi la possibilité aux organisateurs d'activités sportives d'emprunter du matériel de sport ou de jeux.

Programme Sport-Arts-Formation (SAF)

Avec le programme SAF, le SSpo promeut l'égalité des chances des jeunes sportifs/sportives et artistes de talent.

Sport scolaire facultatif

Le SSpo organise également le *sport scolaire facultatif* dont les objectifs sont d'offrir aux enfants et adolescent-e-s une possibilité de moments supplémentaires de mouvements, d'amener plus de jeunes à une pratique sportive régulière, de faciliter l'accès à la découverte de nouveaux sports et de créer un pont entre l'école et les clubs sportifs. Les établissements scolaires ou les communes peuvent recevoir un soutien financier pour encourager l'organisation du sport scolaire facultatif et d'autres activités scolaires non obligatoires telles que des tournois, championnats, spectacles et autres productions sportives.

Jeunesse et Sport

Dans le domaine extrascolaire, «Jeunesse et Sport» est le programme mis en place par la Confédération avec la collaboration des cantons pour soutenir financièrement les fédérations sportives qui offrent des activités sportives encadrées aux jeunes. De plus, tout un système de formation de monitrices et moniteurs est à disposition des personnes souhaitant mener des activités dans plus de 70 sports et disciplines. Ainsi, chaque année, plus de 55'000 cours et camps sont proposés à quelques 700'000 enfants et jeunes âgés de 5 à 20 ans. Des documents didactiques et de sécurité figurent également parmi les prestations. Dans le cadre de J+S Fribourg, le SSpo organise chaque été pour les jeunes entre 8 et 18 ans des camps polysportifs, d'alpinisme et d'escalade sportive, de canoë-kayak ou de natation. Pour les jeunes dès 21 ans, le SSpo collabore avec Pro Senectute pour la formation des personnes donnant des cours de sport aux jeunes adultes, aux adultes et aux aînés. Ce programme suisse (ESA) est dirigé par Macolin. Il s'agit d'un élargissement du programme J&S qui s'adresse aux enfants et aux jeunes jusqu'à 20 ans.

Sport des enfants

Pour encourager la pratique régulière du sport et de l'activité physique chez les enfants de 5 à 10 ans, la Confédération a décidé d'intensifier ses activités avec le programme *J+S Sport des enfants*. Le SSpo relaie ce programme dans le canton avec la possibilité pour les écoles et les clubs d'annoncer leurs activités Sport des enfants et de bénéficier ainsi du soutien financier de la Confédération. Il est également possible de devenir moniteur/monitrice J+S Sport des enfants.

Coopération interdirectionnelle pour les projets FriTime et Poids corporel sain

Finalement, le SSpo encourage activement les activités de jeunesse extrascolaires dans les communes ainsi que le bénévolat dans les différents milieux sportifs notamment via le projet «*FriTime*» décrit dans le portrait de la DSAS. Il collabore également avec le Service de la santé publique (SSP) dans le cadre du programme «*Poids corporel sain*» dans le but de renforcer l'activité physique chez les tout petits, par la mise sur pieds de cours spécifiques et la mise à disposition de matériel didactique visant à renforcer le mouvement dans les écoles enfantines⁴⁶.

Concept cantonal du sport

Suite à l'adoption en 2010 de la loi sur le sport, un concept cantonal du sport est actuellement en préparation.

5.10 Coordination des échanges scolaires du canton de Fribourg (CoES)

La DICS soutient les échanges scolaires et la mobilité des jeunes au travers des activités de la Coordination des échanges scolaires (CoES). Située à Bulle, la CoES propose diverses formes d'échanges scolaires en collaboration avec la Fondation CH. Outre la dixième/onzième année linguistique (DAL) qui offre aux jeunes ayant achevé l'école obligatoire la possibilité de parfaire leurs connaissances de l'allemand avant d'entrer en apprentissage ou de poursuivre des études, il est possible de faire des échanges linguistiques et culturels individuels de vacances (EIV) tout comme des échanges de classes ou des séjours au pair.

⁴⁶ D'autres projets ne touchent pas directement le Service du sport. Ils sont néanmoins consultables à l'adresse http://www.fr.ch/ssp/fr/pub/prevention/poids_corporel_sain.htm

Au niveau secondaire 2, un responsable par établissement collabore avec le coordinateur cantonal. Des échanges linguistiques individuels S2 (ELI) peuvent se faire à travers le monde en deuxième année de gymnase, ils sont en général organisés par les associations d'échanges de jeunes (AFS, YFU, ICYE et le Rotary) via la faîtière des associations d'échanges de jeunes Intermundo. Concernant les échanges linguistiques entre classes, une nouvelle plateforme d'échanges sur internet a été mise en place en 2011 afin de faciliter la recherche de classes partenaires. L'Etat de Fribourg a joué un rôle de précurseur au plan suisse dans le domaine des échanges linguistiques, ce qui fait qu'aujourd'hui encore, c'est la CoES qui est responsable de l'organisation de la dixième année linguistique pour toute la Suisse.

6. Activités de la DICS dans le domaine de la participation

La présence d'organes de participation au sein des établissements de formation fribourgeois primaires, secondaires et tertiaires explique les cinq coches sur la seconde ligne du tableau ci-dessous. Au niveau des établissements du secondaire 1 et 2, les services de médiation en place permettent aux adolescent-e-s de s'exprimer et d'être entendus sur des problèmes qui les concernent personnellement. Des conseils de classe et d'établissement existent à tous les degrés jusqu'au post-obligatoire. Ce sont des espaces qui, outre qu'ils peuvent faciliter la résolution des conflits interpersonnels, permettent l'analyse et l'expression des problèmes rencontrés par les élèves et qui favorisent le développement de propositions communes. Nous notons que ce sont les directions d'établissements ou les enseignant-e-s qui prennent l'initiative de mettre en place des organes participatifs. Les services ne sont donc pas automatiquement impliqués dans les activités organisées pour ce thème. Pour toutes les écoles, des procédures de recours et de plainte permettent aux enfants et aux jeunes, souvent par l'intermédiaire de leurs parents, de défendre leurs droits, par exemple concernant les résultats de la PPO ou en cas d'expulsion. Avec la nouvelle loi scolaire, le droit de l'élève de s'exprimer et d'être entendu est un principe acquis. Des conseils de parents seront par ailleurs mis en place pour tous les établissements. Lieux de discussion pour les parents, ils peuvent aussi renforcer une meilleure prise en compte des intérêts des jeunes élèves au sein de l'école grâce à la représentation de leurs besoins par leurs parents.

Tableau 16: Tâches des unités administratives de la DICS dans le domaine de la participation

UA DE LA DICS	SEnOF	DOA	SESAM	SOPFA	S2	SAJU	SSF	SSPO	SeCu	SBC	SAEF
PARTICIPATION											
Droit personnel de s'exprimer et d'être entendu											
Droit collectif de s'exprimer et d'être entendus, engagement politique											
Engagement social											

6.1 Services de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) et allemande (DOA)

La participation des élèves pour les questions qui les concernent est également un thème traité au sein de l'école obligatoire. Ainsi certaines écoles ont organisé des conseils de classes et/ou d'établissements. Il n'existe pas de consignes du SEnOF ou du DOA dans ce sens, mais certains établissements ont édicté des directives à ce sujet. La liberté actuelle laissée aux établissements devrait faire place avec le temps à une plus grande harmonisation étant donné que la nouvelle loi scolaire prévoit que le droit des élèves de s'exprimer et d'être entendus soit désormais pris en compte. Ainsi chaque année, plusieurs projets participatifs voient le jour dans des classes de l'école primaire et secondaire 1.

La sensibilisation à la participation au plan politique se fait au niveau de l'école obligatoire pendant les cours d'histoire suisse et d'éducation à la citoyenneté qui relaient des informations sur les institutions politiques suisses et

sur les instruments de la démocratie directe. En outre, le PER contient, dans le domaine «formation générale», un volet qui traverse les disciplines, intitulé «vivre ensemble et exercice de la démocratie»⁴⁷. La *formation générale* clarifie les apports qui ne relèvent pas uniquement des disciplines scolaires et qui font partie du projet de formation de l'élève ; elle rend visibles des apports éducatifs et met en évidence l'importance d'initier les élèves à la complexité du monde, à la recherche, à la construction d'argumentations et au traitement d'informations variées et plurielles. «Vivre ensemble et exercice de la démocratie» complète de manière cohérente *l'Éducation à la citoyenneté* en permettant à l'élève de s'impliquer de manière citoyenne dans l'école, notamment à travers des structures participatives.

6.2 Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

Au niveau des établissements du secondaire 2, différentes structures sont mises en place afin de permettre aux élèves d'exercer leur droit de s'exprimer et d'être entendus: des conseils d'établissement, des conseils d'élèves, des services de médiation sont notamment organisés.

La participation politique ressort par le biais des cours d'histoire suisse, ainsi que par les diverses informations données sur les institutions politiques. Elle aussi encouragée grâce au projet «*Jeunesse débat*» de la Fondation Dialogue que certaines écoles du S2 mettent en place pour développer chez les jeunes leur capacité de débattre et de prendre goût à l'échange d'opinions. Une finale est organisée chaque année au plan suisse.

Afin de mieux comprendre le fonctionnement des institutions internationales de coopération, des collégiens issus de trois collèges du canton «s'imaginent» à l'UNESCO. Ils y représentent un pays au sein d'une assemblée factice (SUNESCO) afin de saisir les enjeux de politique internationale, d'avancer des arguments et de débattre, le tout en respectant le protocole et le temps de parole de chacun.

Des organisations gérées par des élèves comme *Macrocosm* à St-Michel ou le *Comité Candide* du Collège du Sud à Bulle sont également des lieux de participation. Elles donnent la possibilité aux jeunes de traiter des problématiques qu'ils jugent importantes et de mener des projets qui leur sont propres. Ainsi, Macrocosm mène l'Action Enerschool visant à réduire la consommation d'énergie au sein du Collège St-Michel. Le comité Candide, lui, souhaite faire face aux problèmes de ce monde, les rendre visibles aux yeux de tous, en discuter tous ensemble et y chercher des solutions. Il propose des rencontres entre élèves et professeurs, des discussions, des conférences et des visionnements de films qui peuvent déboucher sur des projets concrets. En 2012, la conférence avait comme sujet le développement durable.

6.3 Services des affaires universitaires (SAfU)

La participation sociale et politique de la jeunesse est mise en avant au sein des hautes écoles et de l'Université par le biais des associations d'étudiant-e-s. Ainsi tous les étudiants inscrits à l'Université de Fribourg sont membres de l'Association Générale des Etudiants de Fribourg (AGEF). Son but est de développer les intérêts communs, intellectuels et matériels des étudiant-e-s, tout comme de représenter et de défendre leurs intérêts au sein de l'Université (facultés et rectorat) mais aussi auprès de la Direction de l'instruction publique et de l'UNES (Union des Etudiant-e-s de Suisse). Par exemple, l'AGEF s'est engagée pour maintenir à 650 francs les frais d'inscription de semestre. A cheval sur le pilier de la promotion, l'AGEF offre également une structure organisationnelle pour toutes sortes d'activités estudiantines, qu'elles soient culturelles, liées à la politique universitaire ou à but social. Ainsi elle donne l'occasion aux étudiant-e-s de s'investir dans la vie sociale et politique de l'Université. Chaque étudiant-e est automatiquement membre de la «section» (ou Fachschaft) de son domaine d'étude, sections qui forment la base de l'AGEF. Six commissions sont également actives: UniPoko (politique universitaire), UniKult (culture et événements), EquOpp (égalité), ESN (Erasmus Student Network), CCG (Commission de contrôle de gestion) et FinK (finances).

⁴⁷ <http://www.plandetudes.ch/web/guest/pg2-fg>

Dans les HES, des associations d'étudiant-e-s sont également créées de facto (ex. ETUCOM à la HEP). Leurs buts sont de permettre à tous les protagonistes de l'école de pouvoir communiquer ensemble et d'échanger sur différents points de vue, de favoriser les échanges et les rencontres entre les différentes volées de formation, de représenter et de défendre les intérêts des étudiant-e-s notamment dans les organes de direction des HES.

7. Activités de la DICS dans le domaine de la politique familiale

Pratiquement toutes les UA de la DICS ont mentionné être actives pour les thèmes de la conciliation vie familiale-vie professionnelle grâce des conditions de travail adéquates. En effet, la promotion des places de travail à temps partiel est effective dans tous les secteurs de la DICS. En ce qui concerne le renforcement des compétences parentales, elle se fait au travers des entretiens de parents.

D'autres prestations régulières sont fournies par certaines UA (SAfU et SSF) et seront précisées ci-après. Finalement, la thématique de la lutte contre la violence conjugale n'est pas abordée dans les activités de la DICS.

Tableau 17: Implication des unités administratives de la DICS pour le thème de la politique familiale

UA DE LA DICS	SEnOF	DOA	SESAM	SOPFA	S2	SAfU	SSF	SSPo	SeCu	SBC	SAEF
POLITIQUE FAMILIALE											
Conciliation vie de famille-vie professionnelle											
Compétences éducatives et soutien à la parentalité											
Lutte contre la violence conjugale											
Allocations familiales et autres prestations financières											

7.1 Service des affaires universitaires (SAfU)

Le SAfU a mis en place une crèche à l'Université de Fribourg pour les étudiant-e-s et les collaborateurs-trices de l'Université.

7.2 Service des subsides de formation (SSF)

Etant donné que le financement d'une formation incombe en premier lieu aux parents et à la personne en formation, l'octroi de bourses par le SSF est un précieux soutien aux familles dont les possibilités financières ne sont pas suffisantes.

8. Ressources financières et en personnel

Selon le rapport du Conseil fédéral, le personnel enseignant dépendant de la DICS comprenait en 2012 plus de 4364 équivalents plein temps (EPT) pour le secteur de l'enseignement primaire, secondaire 1, secondaire 2, les Hautes écoles, le Conservatoire et l'Université. Avec l'augmentation de la démographie dans le canton de Fribourg ainsi que la mise en œuvre de la deuxième année d'école enfantine, le personnel de la DICS augmentera inévitablement ces prochaines années.

Le budget des charges de la DICS en 2012 se montait à 967,2 millions de francs pour l'ensemble de la Direction. Cela comprend la scolarisation obligatoire (y compris les deux années d'école enfantine), le secondaire 2 et la formation tertiaire, ainsi que le domaine des subsides de formation, l'orientation professionnelle, les mesures d'aides et l'enseignement spécialisé, le sport, la culture, etc.

8.1 Fonds en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Il existe différents fonds au sein de la DICS en faveur des enfants et des jeunes. Si certains fonds sont structurels, d'autres sont utilisés comme des aides ponctuelles. On peut citer parmi eux:

- > Les subventions accordées pour le programme «Culture et école» se sont élevées à 163'745 francs en 2012, auxquels s'ajoute un montant de 90'000 francs prélevé sur le Fonds des taxes de loteries destiné à soutenir les activités pédagogiques du Festival international de films de Fribourg.
- > Le fonds Pierre et Renée Glasson, institué en 1995, également au sein du SeCu, a versé 10'000 francs à une jeune fribourgeoise en 2012 afin qu'elle puisse poursuivre ses études supérieures à la Haute Ecole de Musique de Lausanne.
- > Des écolages hors canton pour les jeunes du programme SAF ont été payés en 2012 pour plus de 660'000 francs.
- > La Commission LoRo-Sport et le Fonds cantonal du sport ont déboursé, en 2012, 206'514 francs pour le sport scolaire facultatif.
- > La Commission LoRo-Sport verse annuellement environ 2,5 millions de francs au sport associatif dont une majeure partie va pour la jeunesse.
- > Les activités J+S (5-20 ans) rapportent environ 3 millions de francs de subventions fédérales par année pour les sociétés sportives s'occupant de jeunes.
- > Chaque établissement du secondaire 2 dispose d'un fonds pour des aides ponctuelles destinées aux élèves qui rencontrent des difficultés financières pour payer leur matériel ou des voyages d'études prévus dans le cadre scolaire. Ces fonds se montent généralement à quelques milliers de francs et ne sont pas structurels.

8.2 Subventions au secteur privé et mandats de prestation

La DICS délègue une partie de ses tâches à des associations privées actives dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Pour ce faire, elle a conclu des mandats de prestations avec certaines d'entre elles dans les deux parties linguistiques du canton. Nous avons relevé les mandats suivants:

Tableau 18: Exemples de mandats de prestations et de subventions de la DICS au secteur privé

Services de la DICS	Mandats de prestations/subventions	Thèmes et objectifs
SEnOF	REPER	Promotion de la santé et prévention, théâtre interactif,...
DOA	Suchtpräventionstelle	Promotion de la santé et prévention, théâtre interactif,...
SSpo	REPER / Suchtpräventionstelle	Prévention et promotion de la santé dans les milieux sportifs
SeCu	Acteurs culturels professionnels fribourgeois et les infrastructures considérées d'importance régionale	Accès à la culture pour les élèves de la scolarité obligatoire
SOPFA	Université populaire	Formation continue pour les adultes

Le SESAM subventionne différentes institutions listées ci-dessous. Il est prévu qu'avec l'entrée en vigueur du Concept de l'enseignement spécialisé, ces subventions soient gérées par le biais de contrats.

Tableau 21: Institutions subventionnées par le SESAM

Centre scolaire Villars-Vert	Home-école Romand Les Buissonnets (4-20 ans)
los Carmeli – classes de langage	Schulheim Les Buissonnets
Institut Les Peupliers	Service éducatif itinérant des Buissonnets
Institut St-Joseph au Guintzet	Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère
Centre scolaire et éducatif Clos Fleuri	Ecoles hors canton

Centre scolaire Villars-Vert

Home-école Romand Les Buissonnets (4-20 ans)

Centre éducatif et pédagogique (CEP)

Centre d'enseignement spécialisé et de Logopédie de la Glâne (CESLG)

9. Information et documentation

Tous les services de la DICS publient régulièrement des actualités sur leur site internet dans le but de rendre visibles leurs activités, projets et actions entreprises. Il est intéressant de relever que le SSpo tient à disposition des enfants et des jeunes différents manuels d'information, des flyers et des brochures. Il s'adresse d'ailleurs directement aux jeunes sur son onglet destiné aux camps de vacances et aux offres de formation de moniteurs «Jeunesse et Sports».

Le SEnOF et le DOA éditent aussi des brochures à l'attention des parents et des élèves. Par exemple, chaque année, le DOA publie une brochure sur un thème d'actualité. Il existe aussi d'autres informations relatives aux degrés de scolarité, aux différentes mesures mises en place ou encore aux rentrées scolaires.

Internet

- > *Friportail* développé par le Centre fri-tic en collaboration avec le projet fédéral de bibliothèque scolaire numérique d'educa.ch: met à disposition des enseignant-e-s des ressources numériques d'enseignement et d'apprentissage (REA), en lien avec les plans d'études.
- > Centre de documentation de la HEP: met à disposition des ressources pour les enseignant-e-s: <http://www.hepfr.ch/dm/centre-de-documentation>
- > Nouvelle plate-forme internet pour des échanges de classes de la Coordination des échanges scolaires du Canton de Fribourg, 2011

Brochures

- > «Les études gymnasiales dans les collèges cantonaux, Informations à l'intention des futurs élèves et de leurs parents» (2012)
- > «Informations générales», Conservatoire COF (2012)
- > «Schule meistern», brochure du DOA présentant les portraits de plusieurs enseignant-e-s (2011)
- > «Diversité religieuse et culturelle à l'école», recommandations à l'usage du corps enseignant et des autorités scolaires. Rapport de la DICS en collaboration avec le Bureau de l'intégration des migrants et des migrantes et de la prévention du racisme (2010)
- > «Gemeinsam eine Qualitätsvolle Schule gestalten», brochure du DOA comprenant un concept de qualité développé en 14 points (2010)
- > «Hausaufgaben: geben - erledigen – betreuen», brochure du DOA sur les devoirs scolaires à faire à la maison (2009)
- > «L'évaluation du travail de l'élève, information aux parents», brochure du SEnOF (2009)
- > «L'apprentissage du lire-écrire: un défi au quotidien», brochure du SEnOF (2008)
- > «Klasseführen: vom erfolgreichen Umgang mit Unterrichtsstörungen», brochure du DOA sur les difficultés d'enseignements potentielles rencontrées dans les classes (2007)
- > «Sprechlust vom Umgang mit Hochdeutsch als Unterrichtssprache» (2004), brochure du DOA
- > «Sprechlust +: vom Umgang mit Hochdeutsch als Unterrichtssprache», brochure du DOA sur le bon allemand comme langue d'enseignement (2006)
- > Basisstufe Pädagogische Erfahrungen im Kanton Freiburg; brochure Classe Multi-Ages Expériences Pédagogiques Fribourgeoises (Kantonale Lehrmittelverwaltung 2008)

Projets en cours

- > «Après le CO, quelles voies de formation?», brochure du SOPFA consacrée aux offres de formation professionnelle, scolaire et les solutions intermédiaires dans le canton de Fribourg, prévue pour 2013
- > Film traduit en 5 langues présentant le système scolaire et de formation du canton de Fribourg, prévu pour 2014
- > «L'école du cycle d'orientation», brochure du SEnOF prévue pour 2014

10. Instruments de planification

10.1 Accords intercantonaux et conventions

- > Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études (2009)
- > Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) (2007)
- > Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (2007)
- > Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (accord sur les écoles professionnelles, AEPr) (2006)
- > Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) à partir de 2005 (2003)
- > Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS) (1998)
- > Accord intercantonal universitaire (AIU) (1997)
- > Accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études (1993)
- > Accord relatif à la Faculté de théologie de l'Université de Fribourg (1985)
- > Accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études du 18 février 1993 (1970)
- > Concordat intercantonal de coordination universitaire (1999)
- > Concordat sur la coordination scolaire (1970)
- > Convention intercantonale sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) (2011)
- > Convention sur l'exercice de l'enseignement religieux catholique romain dans la scolarité obligatoire (2009)
- > Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (2007)
- > Convention scolaire romande adoptée par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (2007)
- > Convention scolaire romande, texte adopté par la CIIP, instituant le plan d'études romand (PER) (2007)
- > Convention intercantonale réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile (2005)
- > Convention intercantonale relative au contrôle parlementaire sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) (2002)
- > Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye (CIGB) (2002)
- > Convention intercantonale créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (2001)
- > Convention entre la Confédération et les cantons universitaires sur la coopération dans le domaine des hautes écoles universitaires (2000)
- > Convention relative à la coordination universitaire en Suisse occidentale (1994)
- > Convention entre les Evêques suisses, d'une part, et le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, d'autre part, relative au développement de l'Université de Fribourg et à sa consolidation financière (1949)

10.2 Bases constitutionnelles, lois et décrets

- > Constitution du canton de Fribourg (art. 18, 64, 65, 67 sur la formation) (2004)
- > Loi cantonale portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention intercantonale sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) (2012)

-
- > Loi cantonale sur le sport (LSport) (2010)
 - > Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (2011)
 - > Loi cantonale concernant le financement des mesures de nature péda-go-thérapeutique dispensées par des prestataires privés agréés (2008)
 - > Loi cantonale concernant le financement des mesures de nature péda-go-thérapeutique dispensées par des prestataires privés agréés (2008)
 - > Loi cantonale sur les bourses et les prêts d'études (LBPE) (2008)
 - > Loi cantonale sur la formation professionnelle (LFP) (2007)
 - > Loi cantonale sur l'Office cantonal du matériel scolaire (LOCMS) (2007)
 - > Loi relative à la prise en charge de certains frais scolaires spéciaux (2007)
 - > Loi cantonale sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (2007)
 - > Loi cantonale sur la Haute école fribourgeoise de travail social (HEF-TS) (2005)
 - > Loi relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation (2005)
 - > Loi cantonale sur les écoles libres publiques (2003)
 - > Loi cantonale sur la Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (LHEF-TG) (2001)
 - > Loi cantonale sur la Haute Ecole pédagogique (HEP) (1999)
 - > Loi cantonale sur l'aide aux universités (LAU) (1999)
 - > Loi sur la formation des adultes (LFAd) (1997)
 - > Loi cantonale sur l'Université (1997)
 - > Loi cantonale sur l'Ecole du personnel soignant (modification 25 mars 2003) (1994)
 - > Loi cantonale sur l'enseignement spécialisé (LES) (1994)
 - > Loi cantonale sur l'Ecole du personnel soignant (modification 25 mars 2003) (1994)
 - > Loi sur les affaires culturelles (1991)
 - > Loi cantonale sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) (1991)
 - > Loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires (1990)
 - > Loi sur l'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées (1986)
 - > Loi cantonale sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (LS), en révision (1985)

 - > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'extension du Collège du Sud, à Bulle (2012)
 - > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles (HarmAdminEcoles, HAE) (2012)
 - > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS) et la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR), sur le site des Arsenaux, à Fribourg (2011)
 - > Décret cantonal relatif au fonctionnement et au financement des classes relais et des mesures internes aux établissements scolaires (2005)
 - > Décret relatif à une conception générale de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, à tous les degrés de la scolarité (2001)

10.3 Arrêtés, règlements et directives

- > Arrêté cantonal fixant la contribution aux frais des personnes prises en charge dans des institutions spécialisées (2000)
- > Arrêté sur l'éducation routière à l'école (1993)
- > Arrêté relatif au cours intensif de secrétariat du Collège de Gambach (1991)
- > Arrêté cantonal fixant les taxes d'examens finals des écoles du secondaire du deuxième degré (1990)
- > Arrêté sur les indemnités dues aux membres des jurys des examens finals des écoles du secondaire du deuxième degré (1989)

-
- > Arrêté adoptant les programmes-cadres de l'école du cycle d'orientation de langue française (1986)
 - > Arrêté cantonal relatif au mouvement Jeunesse et Sport (1984)
 - > Arrêté instituant un bureau de coordination des échanges scolaires (1982)
 - > Arrêté cantonal relatif au mouvement Jeunesse et Sport (1984)
 - > Arrêté adoptant le plan d'études romand des quatre premières années de l'enseignement primaire (1973)
 - > Arrêté concernant le mode de paiement des traitements du personnel enseignant des classes spéciales AI (1974)
 - > Arrêté fixant le statut des maîtres qui enseignent dans les classes spéciales relevant des communes (1979)
 - > Arrêté adoptant le plan d'études pour les degrés 5 et 6 de l'école primaire de langue française (1979)
 - > Règlement concernant la passerelle de la maturité professionnelle aux hautes écoles universitaires (2011)
 - > Règlement relatif à la mise sur pied d'une mesure d'accompagnement pour les jeunes ne disposant pas de solution professionnelle (2011)
 - > Règlement relatif au personnel enseignant dépendant de la DEE (RPens DEE) (2011)
 - > Règlement sur le sport (RSport) (2011)
 - > Règlement cantonal sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (2010)
 - > Règlement sur la formation professionnelle (RFP) (2010)
 - > Règlement cantonal sur les bourses et les prêts d'études (RBPE) (2008)
 - > Règlement cantonal concernant les études en écoles de culture générale (RECG) (2008)
 - > Règlement concernant les examens de certificat de culture générale (RCCG) (2008)
 - > Règlement fixant les conditions d'utilisation du Fonds de recherche appliquée et de développement de la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (2007)
 - > Règlement sur les affaires culturelles (RAC) (2007)
 - > Règlement cantonal concernant la maturité professionnelle commerciale (2006)
 - > Règlement concernant l'admission à l'Université de Fribourg (2006)
 - > Règlement sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation (2006)
 - > Règlement du personnel et de la prévoyance professionnelle du Gymnase intercantonal de la Broye (RPPP) (2005)
 - > Règlement de gestion financière et du fonds de réserve du Gymnase intercantonal de la Broye (RGFF) (2005)
 - > Règlement de la Commission de recours du Gymnase intercantonal de la Broye (RCR) (2005)
 - > Règlement du Centre de perfectionnement interprofessionnel (RCPI) (2004)
 - > Règlement du Gymnase intercantonal de la Broye (RGYB) (2004)
 - > Règlement relatif au personnel enseignant de la DICS (RPens) (2004)
 - > Règlement cantonal concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale (2003)
 - > Règlement fixant les conditions d'utilisation du Fonds de recherche appliquée et de développement de la Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (2003)
 - > Règlement cantonal concernant les examens de maturité gymnasiale (REMG) (2001)
 - > Règlement sur l'organisation et la procédure de la Commission de recours de l'Université de Fribourg (2001)
 - > Règlement sur la formation des adultes (RFAd) (1999)
 - > Règlement d'exécution de la convention relative à la coordination universitaire en Suisse occidentale (1998)
 - > Règlement d'admission, de promotion et d'examens à la Haute Ecole de gestion de Fribourg (1998)
 - > Règlement cantonal sur les études gymnasiales (REG) (1998)
 - > Règlement cantonal d'exécution de la loi sur l'enseignement spécialisé (RES) (1997)
 - > Règlement cantonal sur l'enseignement secondaire supérieur (RESS) (1995)
 - > Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) (1995)
 - > Règlement cantonal sur l'enseignement secondaire supérieur (RESS) (1995)
 - > Règlement de la Haute Ecole de gestion de Fribourg (1995)
 - > Règlement concernant la Bibliothèque cantonale et universitaire (1993)
 - > Règlement concernant le Musée d'art et d'histoire (1993)

- > Règlement concernant le Musée d'histoire naturelle (1993)
- > Règlement cantonal concernant le diplôme d'études commerciales (1992)
- > Règlement cantonal concernant le diplôme d'études commerciales (1992)
- > Règlement concernant les études à l'Ecole technique de la construction (ETC) (1991)
- > Règlement d'exécution de la loi du 27 septembre 1990 sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires (1991)
- > Règlement cantonal d'exécution de la loi cantonale du 20 mai 1986 d'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées (1987)
- > Règlement du Fonds des échanges scolaires (1986)
- > Règlement cantonal d'exécution de la loi scolaire (RLS) (1986)
- > Règlement cantonal relatif au personnel enseignant de la DICS (1984)
- > Directives de soutien aux établissements : «Principes généraux de fonctionnement» et «Unité Mobile» (2012)
- > Directives de la DICS concernant l'octroi des bourses et des prêts d'études (2009)
- > Directives pour l'application du règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale (2004)
- > Convention sur l'exercice de l'enseignement religieux catholique romain dans la scolarité obligatoire (2009)
- > Convention sur l'exercice de l'enseignement religieux évangélique réformé dans la scolarité obligatoire (2009)

Les ordonnances ne sont pas listées ci-dessus. Elles sont listées dans les rapports d'activités annuels de la DICS. Nous mentionnons cependant les ordonnances suivantes:

- > Ordonnance concernant les taxes et contributions dues par les étudiant-e-s de la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise (2012)
- > Ordonnance concernant l'admission en formation initiale à la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise (2011)
- > Ordonnance fixant les écolages et les taxes d'inscription des écoles du secondaire du deuxième degré (1995)
- > Ordonnance concernant la délivrance d'un Bachelor of Arts par la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise (2005)

Projets en cours

Révision totale de la loi scolaire

Elle prévoit la nomination de responsables d'établissement primaire qui auront un rôle similaire aux directeurs de CO et la création de conseils de parents. Les commissions scolaires devraient devenir facultatives dans les communes.

Mise en œuvre de la RPT dans le domaine de la pédagogie spécialisée

Le canton de Fribourg est désormais responsable du financement et de la gestion de l'enseignement spécialisé depuis le 1er janvier 2008 suite au changement de législation fédérale RPT. Pendant une période transitoire de 3 ans, les conditions d'octroi de mesures d'enseignement spécialisé demeurent identiques (2008-2010). Au cours de cette période, les cantons sont tenus d'élaborer un concept cantonal. Le concept de 2012 est actuellement en consultation dans le canton de Fribourg. Il prévoit que la DICS (via le SESAM) s'occupe de la prévention secondaire (intervention) et tertiaire (réhabilitation) pour les enfants en situation d'handicap ou ayant un retard de développement alors que la DSAS est responsable de la prévention primaire.

Avant-projet de la loi modifiant la loi sur l'Université

La loi du 19 novembre 1997 sur l'Université est profondément modifiée avec, entre autres, un article introduisant une enveloppe budgétaire et une convention d'objectifs que l'Etat et l'Université négocient tous les cinq ans. Un autre article permet la création d'un Fonds de l'innovation et du développement. Des sanctions disciplinaires sont prévues qui concernent l'étudiant-e ou l'auditeur-trice qui porte atteinte à l'ordre universitaire. Les aspects administratifs, de gestion du personnel, des admissions, de grades et titres, d'organisation, de compétences et tâches des différents organes figurent dans cette révision.

Projet de loi cantonale sur la HES-SO//FR

Une loi cantonale est actuellement en préparation, elle réunit sous un seul toit les quatre hautes écoles cantonales, actuellement sous la responsabilité partagée de la DICS et de la DEE. Si elle est adoptée, cette loi donnera naissance en 2015 à la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale Fribourg (HES-SO//FR), entité nouvelle dotée de la personnalité juridique, composée des quatre écoles, d'une direction générale et de services techniques centraux, sous le seul pilotage de la DEE.

Adhésion à la Convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)

La Convention remplacera le Concordat intercantonal du 9 janvier 1997 créant une Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et la Convention intercantonale du 6 juillet 2001 créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2). De cette manière, la HES-SO remplira les conditions posées par la Confédération et se dotera des structures et de la gouvernance adéquate pour une haute école.

Mesures structurelles et d'économie

Diverses ordonnances en préparation sont en cours de préparation afin de mettre œuvre des mesures structurelles et d'économie dès 2013 dans des domaines aussi divers que le financement d'institutions culturelles, la limitation des admissions à la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise, la limitation du nombre de places d'études au niveau bachelor en sciences du sport et de la motricité à l'Université de Fribourg, la hausse des taxes de cours du Conservatoire, la hausse des taxes et contributions dues par les étudiant-e-s de la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise ou encore la suspension de l'octroi des agréments dans le domaine de la logopédie.

10.4 Documents stratégiques

- > Rapport relatif au postulat 2085.11 Parisima Vez – Education civique à l'école (2012)
- > Rapport sur la motion 1052.08 Xavier Ganioz / Jean-Pierre Siggen – Chèque-formation fribourgeois: garantir l'émancipation par le savoir! (2012)
- > Concept DSAS/DICS de santé à l'école (2011)
- > Rapport relatif au postulat 2062.09 Christine Bulliard / Josef Fasel à propos de l'intégration de compétences de la vie quotidienne – économie familiale en tant que matière obligatoire (2011)
- > Rapport no 206 du CE sur l'enseignement des langues, acquisition de la langue partenaire et d'autres langues étrangères à l'école enfantine, aux degrés primaire et secondaire 1 (2010)
- > Rapport
 - faisant suite à la motion No 110.01 Jacques Baudois/Bernard Garnier relative à l'apprentissage des langues au niveau de la scolarité obligatoire
 - donnant réponse à la motion No 149.06 Madeleine Freiburghaus/Jean-Louis Romanens relative à l'apprentissage de la langue partenaire
 - donnant réponse à la motion No 1027.07 Olivier Suter/Jean-François Steiert relative au bilinguisme à l'école
 - faisant suite au postulat No 2025.07 Solange Berset/Nadine Gobet relatif au fonctionnement et aux possibilités offertes en matière de 10e année linguistique (2010)
- > Rapport sur le postulat 309.06 Françoise Morel / Patrice Morand : décentralisation des cours collectifs d'initiation musicale et de solfège (2008)
- > Rapport sur le postulat 282.05 Catherine Keller-Studer / Christian Ducotterd concernant la création d'une unité mobile d'urgences sociales (2008)
- > Rapport sur le postulat 300.05 Nicole Aeby-Egger / Guy-Noël Jelk concernant l'évolution de l'Ecole cantonale de degré diplôme [ECDD] vers une Ecole de maturité spécialisée santé et social [EM-Sp Santé-Social] (2008)

10.5 Bases statistiques et documentaires

Enquêtes PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

Des enquêtes sont réalisées par l'OCDE tous les 3 ans dans différents pays européens pour évaluer le niveau scolaire des élèves de 15 ans en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences. Sont évaluées également la qualité, l'équité et l'efficacité de l'éducation dans 34 pays membres de l'OCDE ainsi que dans 31 pays et économies partenaires. Fribourg, comme les autres cantons suisses, a participé à toutes les enquêtes depuis 2000, la dernière ayant été menée en 2012.

Inventaire des installations sportives dans le canton de Fribourg (2011)

Cet inventaire a été réalisé par le Service du sport en collaboration avec le SITEL et la HEG. Son but est de veiller à une judicieuse répartition des infrastructures sportives sur sol cantonal et de permettre aux communes de mieux faire connaître leurs équipements

«Health Behaviour in School-aged Children» (HBSC)

La DICS participe depuis plusieurs années à une enquête internationale «Health Behaviour in School-aged Children» (HBSC) réalisée tous les quatre ans dans plus de 40 pays, pour la plupart européens. L'objectif est d'analyser des données pertinentes sur le développement des comportements de santé des jeunes de 11 à 15 ans. Cette étude est commandée par la DSAS mais se déroule dans les établissements scolaires du canton. Pour cette étude, des élèves de 5e à 9e années scolaires répondent à des questions portant sur leur vie quotidienne et leurs comportements en matière de santé. La DSAS a commandé à plusieurs reprises une étude spécifique sur les jeunes Fribourgeois-e-s, en 1990, 1998, 2002 et 2006. La dernière étude (2010) expose les résultats concernant la santé en général, l'alimentation, le tabac, l'alcool, les drogues, les accidents, la violence, la famille, l'école, etc.⁴⁸ La prochaine enquête aura lieu en 2014.

Enquête de santé auprès des élèves et des enseignant-e-s fribourgeois-e-s

Pour permettre le développement d'une stratégie cohérente en termes de promotion de la santé et de prévention, la DSAS et la DICS ont lancé en 2005 une étude sur la santé des enfants en âge de scolarité dans le canton de Fribourg, en complément aux données existantes sur le plan national.

Avec le lancement de cette première étude, les directions concernées ont souhaité se donner les moyens d'entamer une réflexion. L'enquête a été menée par le Centre de recherche en réhabilitation et psychologie de la santé (CRPS) de l'Université de Fribourg auprès de quelque 2500 enfants et 200 enseignant-e-s, impliquant plusieurs cycles d'orientation (CO) (Broye, Jolimont, Marly et Morat, Murten et Wünnewil), ainsi que des écoles primaires en lien avec ces établissements. Après 3 ans d'enquête, les données récoltées ont été évaluées par la Haute école de gestion fribourgeoise. Il en a résulté un document de vulgarisation: «La santé des élèves fribourgeois au CO: état des lieux et cumul des problèmes», Rapport de la Haute Ecole de Gestion (HEG) de Fribourg (2008). C'est sur les résultats corroborés par cette évaluation statistique que se base le Concept de santé à l'école.

Sondages sur différents thèmes sociaux ou sanitaires

Dans le cadre de leur travail de Bachelor ou de Master, les étudiant-e-s en travail social de l'Uni de Fribourg ou de la HEF-TS déposent régulièrement des demandes d'autorisation à la DICS pour pouvoir mener des sondages ou faire passer des questionnaires auprès des élèves sur différents thèmes sociaux ou sanitaires. Il en résulte des mémoires sur différents thèmes concernant la jeunesse.

⁴⁸ Pour plus d'informations, vous pouvez consulter ledit rapport à l'adresse suivante: http://www.fr.ch/ssp/files/pdf43/descriptif_fr1.pdf

Scanning de la violence dans les établissements scolaires

Un questionnaire socio-éducatif a été proposé par le SEnOF aux établissements scolaires pour établir une sorte de scanning de la violence dans l'établissement et faire des propositions concrètes pour gérer les difficultés comportementales des élèves.

Evaluation des CO alémaniques

Depuis 2006, les écoles du CO alémanique du canton sont évaluées de manière régulière par une équipe d'évaluation, sous la responsabilité de l'inspecteur des CO alémaniques. Pour cela, un instrument d'évaluation, développé en Bavière, a été adapté au canton de Fribourg. Un rapport interne au DOA, rédigé en 2012, propose des adaptations qui seront mises en œuvre ces prochaines années. Le SEnOF a également testé cette démarche. Sur la base de ces expériences, le concept sera développé afin de correspondre à l'ensemble des établissements de la scolarité obligatoire.

Enquêtes scientifiques et empiriques de l'Université de Fribourg

La Faculté de droit de l'Université de Fribourg bénéficie d'une expertise reconnue en matière de droits de l'enfant. Elle collabore activement avec l'Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB) dans le cadre du Master interdisciplinaire en droits de l'enfant. En parallèle, l'Institut de recherche et de conseil dans le domaine de la famille (rattaché à l'Université de Fribourg) mène des enquêtes empiriques dans plusieurs domaines spécialisés et interdisciplinaires relatifs à la famille.

Introduction des technologies de l'information et de la communication

Dix ans après l'introduction des technologies de l'information et de la communication en éducation (TIC) dans les écoles, une étude scientifique, pilotée par le centre fri-tic, a été menée par la HEP pour les deux parties linguistiques du canton. Ses buts étaient d'évaluer l'efficacité de la formation des enseignant-e-s, l'impact des TIC sur les apprentissages des élèves et d'améliorer l'articulation entre technologie et enseignement. fri-tic a également conduit des enquêtes annuelles comprenant des indications statistiques sur l'étendue de l'équipement informatique ainsi que sur l'assistance pédagogique et technique.

Projet en cours

> Harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion administrative des écoles

A la suite de la phase d'étude du projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion administrative des écoles (HarmAdminEcoles, HAE), qui implique la DICS, la DIAF, la DEE, la DSAS et la DFIN, une vision d'ensemble des performances attendues du système et un chiffrage des coûts ont permis de présenter un projet de décret au Grand Conseil. Ce dernier a voté le décret le 20 mars 2012. Le but est la suppression des ressaisies inutiles de données, l'amélioration de leur qualité et la rapidité d'accès. 16 millions sont prévus jusqu'en 2017 pour harmoniser les systèmes de gestion de données de manière à partager l'information entre les établissements et les services de l'Etat (écoles professionnelles, Institut de Grangeneuve, Conservatoire, SEJ, orientation professionnelle, enseignement spécialisé et toutes les classes entre l'école enfantine et le secondaire 2).

Direction de la sécurité et de la justice (DSJ)

1. Missions et activités de la DSJ dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

La Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) est garante des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, elle poursuit l'objectif de protéger les droits de l'enfant pour les mineurs privés de liberté et les mineurs requérants d'asile non accompagnés. Elle mène des campagnes de prévention contre le racisme, les mariages forcés et les mutilations génitales féminines, elle accomplit des tâches comme la prévention et la répression de la violence et de la délinquance juvénile, la protection de la jeunesse en matière d'endettement, de dépendances au jeu, à l'alcool ou aux drogues, la médiation pénale des mineurs et la détention de jeunes prévenu-e-s.

La DSJ s'appuie sur les conventions internationales ratifiées par la Confédération⁴⁹ tout comme sur les lignes directrices formulées au niveau national par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police. La CCDJP tente d'apporter des solutions homogènes aux problèmes relevant de la compétence des cantons et élabore des stratégies communes. La DSJ s'inspire ainsi des recommandations de cette conférence sur des thèmes comme la circulation routière, la prévention de la criminalité, l'exécution des peines ou les établissements de détention.

Au niveau cantonal, avec la mise en place de la police de proximité en 2009, la DSJ a souhaité renforcer son action préventive. Elle a ainsi créé en 2010 le Conseil cantonal de prévention et de sécurité (CCPS) composé de représentants des principaux acteurs intéressés par la problématique de la sécurité. Plusieurs membres de ce Conseil sont en lien direct avec la jeunesse: la déléguée francophone à l'enfance et à la jeunesse, le directeur de REPER et l'animateur socioculturel de Marly. Dans son rapport au Conseil d'Etat du 6 juin 2011, le Conseil a défini six objectifs stratégiques en vue de renforcer la sécurité, dont plusieurs visent la jeunesse : il s'agit de faire du citoyen un partenaire de la sécurité, de faire échec aux cambrioleurs, de combattre la violence, de maintenir les espaces publics accueillants, de restreindre la consommation d'alcool et de combattre les incivilités.

Activités régulières de la DSJ

La DSJ est active dans les quatre piliers de la politique de l'enfance et de la jeunesse ainsi que dans celui de la politique familiale. Plusieurs UA de la DSJ exercent des activités régulières alors que d'autres agissent de manière ponctuelle. Le pilier de la protection est celui qui cristallise le plus l'attention de la DSJ: des thèmes comme la violence, la délinquance, la consommation de drogues, l'abus d'alcool ou le racisme occupent toutes les UA de la DSJ. Le pilier de la promotion est également bien occupé grâce aux nombreuses activités que l'IMR met en œuvre en faveur de l'intégration des jeunes migrant-e-s. Bien que la formation soit moins abordée, il convient de relever le rôle du SPoMI dans la formation des jeunes sans papiers et l'action des EB en matière de formation professionnelle des jeunes détenus à Bellechasse. En ce qui concerne la participation, le droit des enfants de s'exprimer et d'être entendus est une notion importante au sein de la DSJ.

⁴⁹ Diverses conventions du Conseil de l'Europe, du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains et dégradants (CPT), du Centre des Nations Unies pour la Prévention internationale du crime ou des Nations-Unies.

Tableau 19: Activités régulières de la DSJ classées selon la conception des 4 piliers

Formation	Protection	Promotion	Participation
Formation professionnelle pour les jeunes détenu-e-s afin de favoriser l'insertion professionnelle et cours d'appui en cas de difficultés scolaires	Lutte contre la violence, la délinquance juvénile et la violence conjugale juvénile (prévention et répression)	Egalité des chances pour enfants en âge pré-scolaire issus de la migration	Droit de s'exprimer et d'être entendu: dans le cas d'une médiation pénale, en cas d'audition avec la police ou la BMI, et également auprès du SPoMi
Formation professionnelle pour jeunes sans papiers	Lutte contre le racisme (prévention et répression)	Projets d'intégration pour les familles, enfants et jeunes migrant-e-s	
Offre de places de stage et d'apprentissage	Exécution des sanctions pénales pour jeunes délinquant-e-s / répression de la violence et de la délinquance juvénile	Cours de langues destinés aux jeunes migrant-e-s, égalité des chances	
	Protection de la jeunesse (jeux de hasard, vente d'alcool aux mineurs)	Diversité culturelle et lien social / qualité de vie dans les communes	
	Médiation en procédure pénale pour les mineur-e-s	Sensibilisation au droit pénal dans les gymnases	
	Prévention dans les écoles des risques liés aux mésusages d'internet	Bibliothèque dans les EB pour les personnes incarcérées	
	Soutien et conseils aux parents lors d'affaires pénales concernant les mineurs	Travaux de «réparation» dans le cadre de la médiation pénale	
		Droit de visite accordé aux enfants au parent incarcéré	
Divers canaux d'information à l'attention des enfants, jeunes et familles / Enquête cantonale sur l'intégration			

2. Unités administratives de la DSJ qui traitent de questions relatives à l'enfance et à la jeunesse

La Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) compte en son sein 11 unités administratives (UA). Pour des raisons de lisibilité, nous avons inclus dans ces UA le Bureau de la médiation pénale pour mineurs, rattaché au Service de la justice, la Police cantonale et les Etablissements de Bellechasse. Parmi ces unités, huit ont des liens avec la politique de l'enfance et de la jeunesse:

1. Bureau de la médiation pénale pour mineurs (BMPM)
2. Etablissements de Bellechasse (EB)
3. Bureau de l'intégration des migrants et des migrantes et de la prévention du racisme (IMR)
4. Police cantonale (Pol), au sein de laquelle se trouve la Brigade des mineurs (BMI)
5. Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)
6. Service de la population et des migrants (SPoMi)
7. Service de probation (SProb)
8. Service de la police du commerce (SPoCo)

3. Activités de la DSJ dans le domaine de la formation

Le pilier de la formation est abordé par 6 services sur les 8 UA de la DSJ concernées par l'enfance et la jeunesse. Les EB et le SPoMi sont les UA les plus actives dans le domaine de la formation. Les thèmes dans lesquels la DSJ accomplit le plus d'activités sont la formation professionnelle pour les jeunes détenus et pour les jeunes sans papiers.

En 2012, plusieurs services de la DSJ ont apporté leur contribution à la formation professionnelle en formant des apprenti-e-s⁵⁰ et ont encouragé le passage vers la vie professionnelle en offrant des places de stage⁵¹.

Tableau 20: Tâches des unités administratives de la DSJ dans le domaine de la formation

UA DE LA DSJ	BMPM	EB	IMR	Pol / BMI	SASPP	SPoMi	SProb	SPoCo
FORMATION								
Enseignement spécialisé (4 -20 ans)								
Scolarité obligatoire								
Secondaire II (formation professionnelle)		x						
Secondaire II (formation générale)								
Tertiaire A et B								

3.1 Etablissements de Bellechasse (EB)

Quoiqu'ils soient essentiellement actifs dans le domaine de la protection des jeunes adultes, les EB réalisent également des prestations dans le domaine de la formation professionnelle. Ils proposent une formation élémentaire reconnue et certifiée pour faciliter la réinsertion des détenu-e-s dans la société et dans le monde professionnel. Des apprentissages peuvent être effectués durant le temps de détention. En 2010, 18 jeunes gens ont ainsi fait une formation professionnelle aux EB. Ces formations ont lieu principalement dans le cadre de l'exploitation agricole qui constitue un élément clé des EB. Les jeunes détenu-e-s peuvent aussi choisir de se former dans les métiers du bâtiment ainsi que dans l'intendance.

Au niveau de la formation tertiaire, les EB encadrent et suivent chaque année des stagiaires issu-e-s de la HEF-TS qui effectuent la partie de leur formation impliquant un stage pratique.

3.2 Service de la population et des migrants (SPoMi)

Le SPoMi contrôle l'application du droit des étrangers. Il peut intervenir auprès de partenaires en vue de favoriser l'intégration professionnelle de certains jeunes adultes. Le SPoMi met également en application la nouvelle législation fédérale concernant les jeunes sans papiers suite à l'adoption de la motion Barthassat déposée au niveau fédéral. Dès le 1^{er} février 2013, les jeunes étrangers sans papiers bien intégrés en Suisse peuvent obtenir une autorisation de séjour en vue d'effectuer une formation professionnelle initiale en Suisse⁵². Dans ce cadre, la DSJ a rédigé un rapport concernant l'accès à la formation professionnelle pour les jeunes sans papiers suite à un postulat déposé par les députés Xavier Ganiot et Christa Mutter.

4. Activités de la DSJ dans le domaine de la protection

Toutes les UA de la DSJ livrent au moins une contribution au pilier de la protection de l'enfance et de la jeunesse. La Pol, respectivement la BMI, ainsi que l'IMR sont les acteurs les plus impliqués. Le thème le plus investi est celui de

⁵⁰ Secrétariat général, SPoCo, SPoMi, Pol, SASPP, EB, SProb, SPPAM.

⁵¹ Secrétariat général, EB, Police, Service de probation, Service de la justice, Ministère public, Service de la police du commerce.

⁵² Le Conseil fédéral a adopté en décembre 2012 la modification d'ordonnance qui règle précisément les conditions d'accès à un apprentissage. L'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) prévoit désormais que les jeunes étrangers bien intégrés pourront obtenir une autorisation de séjour en vue d'effectuer une formation professionnelle initiale en Suisse.

la violence envers autrui et de la délinquance et du racisme. Cela coïncide également avec deux objectifs du CCPS visant pour l'un à prévenir et à combattre la violence (en particulier des jeunes), et pour l'autre à réduire les incivilités (dont les jeunes n'ont toutefois pas le monopole). La lutte contre la consommation de drogues et les abus d'alcool est également un thème qui mobilise beaucoup de ressources au sein de la DSJ.

Tableau 21: Tâches des unités administratives de la DSJ dans le domaine de la protection

UA DE LA DSJ	BMPM	EB	IMR	Pol / BMI	SASPP	SPoMi	SProb	SPoCo
PROTECTION								
Accidents			I	x				
Echec scolaire, difficultés d'insertion professionnelle, chômage			I					
Jeu excessif, nouveaux médias, internet, cinéma	x			x	x			x
Maladies physiques et mentales								
Maltraitance, négligence, carences éducatives	I	I	x	x	x			
Pauvreté, endettement			x					
Tabagisme, drogues et abus d'alcool	x	x		x	x		I	x
Troubles psychiques et suicide		x	I	x				
Violence envers autrui, délinquance, racisme	x	x	Δ	x	x	I	I	

4.1 Bureau de médiation pénale pour les mineurs (BMPM)

Avec la création du BMPM en 2005 déjà, le canton de Fribourg a été très précurseur au plan suisse, et même européen, en matière de systématisation de la médiation dans les cas relevant du droit pénal des mineurs. C'est le dépôt d'une plainte pénale contre un mineur qui déclenche les procédures mises en place par le BMPM. Violence entre pairs ou envers des plus jeunes, délinquance juvénile, actes racistes ou mésusage des médias électroniques sont les thèmes fréquemment traités par le BMPM.

La médiation pénale tend à responsabiliser l'auteur-e face à ses actes, à offrir des possibilités concrètes de réparation à la victime ou au lésé, à remplir un rôle socio-éducatif et à prévenir la récidive par une prise de conscience précoce des conséquences d'un acte délictueux au contact des victimes. En ce sens, ses activités pourraient tout aussi bien figurer sous le pilier de la promotion.

Il appartient cependant aux juges des mineurs de déléguer au BMPM ou non la tâche de médiation, comme cela est prévu dans l'Ordonnance sur la médiation en matière civile et pénale pour les mineurs (articles 32 et ss.)⁵³. La médiation pénale pour les mineur-e-s ne peut se mettre en place que si les deux parties en présence l'acceptent. Si la médiation aboutit, l'autorité pénale classe la procédure en application de l'article 17 al. 2 de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs. Il est important de relever que tous les processus de médiation mis en place n'aboutissent pas forcément. En effet, il arrive que l'action entreprise s'arrête suite à un refus initial de la médiation, suite à la volonté des parties ou suite à la volonté du médiateur.

En 2012, 96 affaires concernant 154 mineurs, 16 jeunes adultes et 108 victimes ou lésés ont été déléguées par les juges des mineurs au BMPM (83 affaires en 2011, pour 134 mineurs, 33 jeunes adultes et 97 victimes ou lésés⁵⁴). Les différents délits commis concernent l'atteinte à l'intégrité physique (voies de fait, lésions corporelles, fausse alerte,

⁵³ Pour les mineurs, l'article 33 al. 1 et al. 2 de cette ordonnance indique que «le ou la juge peut recourir à la médiation lorsque plusieurs conditions sont réunies, en particulier, les faits doivent avoir été globalement reconnus par l'auteur-e et si l'auteur-e paraît s'être rendu-e coupable d'une infraction pour laquelle le code pénal prévoit une peine privative de liberté minimale d'un an, la médiation est soumise à l'accord préalable du Ministère public.»

⁵⁴ Chiffres issus du rapport d'activité 2012 du BMPM.

rix, ...), le vol, les dommages à la propriété, le brigandage, les injures et diffamations, les infractions contre l'intégrité sexuelle, etc. En 2012, les infractions contre le patrimoine ont fortement augmenté et même dépassé le nombre d'affaires liées à l'intégrité physique qui avaient tendance à occuper majoritairement les médiatrices et médiateurs du BMPM.

Collaboration du BMPM avec le réseau

Le BMPM collabore avec les différentes écoles du primaire et du secondaire I et II puisque les jeunes qui font face à des procédures de médiation pénale (en tant que victimes ou accusé-e-s) y sont le plus souvent scolarisés. En outre, le BMPM présente ses activités auprès de différents partenaires comme les Haute Ecole pédagogique (HEP), les médiateurs et les inspecteurs scolaires. Ces rencontres visent à faire connaître les activités du BMPM et à créer des partenariats avec les acteurs du milieu de la formation. Le BMPM entretient également de nombreuses relations avec le Planning familial, le SEJ et d'autres partenaires de la protection des mineurs.

4.2 Etablissements de Bellechasse (EB)

Le thème de la privation de liberté de personnes mineures et des jeunes adultes constitue le volet le plus répressif des mesures de protection des enfants et des jeunes. Les peines de privation de liberté peuvent aller jusqu'à quatre ans pour les 16-18 ans. Les lieux de détention pour adolescent-e-s sont toutefois conçus comme un moyen de réinsertion sociale et professionnelle. Ainsi des mesures socio-éducatives sont prévues avec un staff important d'éducatrices spécialisées en internat, de formateurs-trices et d'enseignant-e-s.

Les EB hébergent des (jeunes) détenu-e-s en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin, ainsi que des résidents exécutant des courtes peines, des mesures pénales ou privés de liberté à des fins d'assistance. Ils accueillent également au foyer La Sapinière des personnes (qui peuvent être très jeunes) dans le cadre de la privation de liberté à des fins d'assistance. Ils assurent l'assistance médicale et paramédicale aux détenu-e-s et aux résident-e-s, en faisant appel au besoin à des médecins externes agréés.

L'inauguration en décembre 2013 du premier centre de détention pour mineurs de Suisse romande à Palézieux constitue pour le canton de Fribourg un soulagement attendu. Jusque-là, il n'existait pas d'institutions fermées à Fribourg pour les mineurs. Ceux-ci étaient enfermés dans des établissements pour adultes ce qui contrevenait aux droits de l'enfant. Le nouvel établissement de Palézieux recevra les premiers jeunes détenus dès le printemps 2014.

En ce qui concerne les jeunes adultes, il existe plusieurs lieux de détention dans le canton:

- > Le pénitencier de Bellechasse (203 places), nouveau bâtiment inauguré en août 2010.
- > La prison centrale à Fribourg (90 places). Elle compte un tout nouveau secteur ouvert qui permet aux personnes condamnées à de courtes peines de conserver leur emploi et à celles purgeant de longues peines de mieux préparer leur retour dans la société (travail externe, semi-détention, exécution par journées séparées). La maison de détention «Les Falaises» a été inaugurée à la prison centrale à Fribourg en 2012.
- > La prison de Romont (5 places) n'est plus exploitée depuis 2002, mais reste disponible en cas de besoin.
- > La prison de Bulle (16 places) est provisoirement fermée.

4.3 Bureau de l'intégration des migrants et des migrantes et de la prévention du racisme (IMR)

L'IMR soutient, coordonne et mène, par des expositions (p. ex. «moi, raciste!?», 2011), des théâtres («L'analphabète», Agota Kristof) ou des animations dans les écoles, de nombreuses campagnes dans le domaine de la prévention contre le racisme. De 2012 à 2013, plusieurs manifestations, débats, ateliers et stands ont été mis sur pied dans le canton de Fribourg. De plus, le 21 mars 2013, lors de la journée internationale contre le racisme, la Commission pour l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme (CMR) a remis, pour la deuxième fois, le «Prix Migration et emploi», créé pour récompenser les employeurs fribourgeois actifs dans la promotion de l'intégration des migrant-e-s et la prévention des discriminations.

Dans le domaine spécifique de la protection des jeunes femmes, l'IMR, en collaboration avec le BEF, a lancé une campagne de sensibilisation aux problématiques des mariages forcés et des mutilations génitales féminines (MGF). Cette campagne s'est poursuivie en 2012 avec pour but de toucher directement les communautés étrangères potentiellement concernées, mais aussi et surtout les professionnel-le-s potentiellement confrontés à des cas concrets (médecins, professions médicales et sociales, etc.). Dans le cadre de cette campagne un manuel didactique fait le tour des questions en lien avec les MGF et fournit aux professionnel-le-s des informations, des repères, des adresses et des outils pour la prévention des MGF et la prise en charge des femmes et des fillettes qui en sont victimes ou menacées. Au niveau suisse, le Parlement a adopté le 30 septembre 2011 une modification du Code pénal punissant les auteur-e-s de MGF, que l'acte ait été pratiqué en Suisse ou à l'étranger.

4.4 Police cantonale (Pol) et Brigade des mineurs (BMI)

En matière de protection des mineurs, la mission de la Pol et de la BMI se situe principalement dans le domaine de la prévention et de la répression. Pour assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'observation des lois, elle arrête les (jeunes) auteur-e-s de délits et intervient lorsque des mineurs sont victimes de maltraitance, de négligence grave ou d'abus. Dans le domaine de la maltraitance des enfants jusqu'à 18 ans, la Police cantonale intervient en milieu scolaire à la demande des enseignant-e-s, mène des enquêtes pénales, collabore avec les intervenant-e-s en protection de l'enfant du SEJ, les assistant-e-s sociaux-ales et les acteurs des milieux scolaire et médical.

Diverses mesures de répression sont prévues pour les jeunes jusqu'à 18 ans lorsque ceux-ci ont des comportements qui contreviennent à la loi. Pour mener sa mission à bien, la Pol et la BMI travaillent en réseau, notamment avec les directeurs des écoles primaires et secondaires, les médiateurs scolaires, les foyers, le Service de l'enfance et de la jeunesse, les juges des mineurs, les juges de Paix et également avec des associations comme REPER ou EX-pression.

Au plan de la prévention universelle, la BMI intervient dans les établissements primaires pour les élèves de 5e primaire et de 1ère du cycle d'orientation. Deux pédagogues, l'une francophone, l'autre alémanique, ont été engagés au sein de la BMI pour intervenir dans les classes sans être policiers de formation. Les interventions se font sous forme de discussions avec les élèves en vue de les informer sur les risques encourus en cas de comportements délictueux. Ce programme porte également sur les comportements à adopter pour prévenir les actes de violence, les mesures à prendre face à de tels actes, etc.

La BMI est confrontée quotidiennement à de nombreuses situations allant de pair avec l'évolution technologique de la société. Ainsi, aux problèmes classiques de consommation de stupéfiants et d'alcool, d'incivilités et de bagarres, elle doit faire face aujourd'hui aux problèmes liés aux médias électroniques. A ce propos, les chargés de prévention ont participé à des journées thématiques ainsi qu'à des soirées d'informations pour les parents dans le cadre du projet T-KI mis en place par la Pol, pour les informer des dangers conséquents aux mésusages de l'internet.

2007-2012: projet interdirectionnel «T-KI»

Sous l'égide la Police cantonale, le projet de prévention «T-KI» a débuté en 2007 dans le but de sensibiliser les parents et les jeunes de 12-18 ans aux dérives liées à l'utilisation des moyens de communication modernes et de l'internet en particulier. Il a impliqué, outre la DSJ, le SENoF, le DOA, le feu GRIMABU (Groupe interprofessionnel fribourgeois de prévention contre la maltraitance et les abus sexuels sur les enfants, association dissoute en 2012) et la déléguée à l'enfance et à la jeunesse. Sur le terrain, les activités ont été menées par la Brigade des mineurs, le chargé de prévention de la police cantonale, les collaborateurs-trices pédagogiques du SENoF et le Centre fri-tic. Un site internet a été créé et un dépliant «Etre au net» a été édité pour les élèves fribourgeois en 2009. Deux campagnes de prévention successives ont eu lieu, la première dans la majorité des CO et des collèges du canton ainsi qu'à la Foire de Fribourg, la seconde dans les centres commerciaux du canton. En parallèle, des soirées de parents ont été organisées dans chaque district. L'idée principale était de rappeler aux enfants et aux jeunes que derrière un pseudonyme peut se cacher une personne malintentionnée et que certaines précautions d'usage doivent être prises. La campagne a été entièrement réalisée dans les deux langues. Suite à cette phase pilote du projet, le projet T-KI a été mis en état de veille à la fin de l'année 2012.

Chaque année, à l'approche de la rentrée scolaire, alors que des milliers d'enfants s'appêtent à emprunter le chemin de l'école, pour certains pour la première fois, la Pol mène une campagne de prévention en invitant les automobilistes à faire preuve de prudence. Cette campagne de sensibilisation est faite en collaboration avec le Touring-Club suisse (TCS), le Bureau de prévention des accidents (BPA), les polices cantonales et le Fonds de sécurité routière.

4.5 Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)

Le SASPP s'occupe de l'exécution des sanctions pénales infligées aux jeunes délinquants. Il gère les placements en pénitenciers ou en institutions spécialisées et planifie également l'exécution de la sanction pénale. En outre, avec le budget à disposition, il finance des thérapies contre la violence.

4.6 Service de la population et des migrants (SPoMi)

Le SPoMi collabore avec ORS pour l'analyse ponctuelle de situations de requérants d'asile mineurs. Le SPoMi indique que ses tâches sont en rapport direct avec la mise en application des droits des enfants et des jeunes migrants par exemple pour ce qui est de la problématique des jeunes Roms en infraction. En raison du développement de l'acquis de Schengen, il existe une obligation de désigner une personne de confiance pour les mineur-e-s étrangers-ères en situation irrégulière et devant faire l'objet d'un renvoi. Selon le SPoMi, une coordination entre la Pol, la Chambre pénale des mineurs, le SEJ et le SPoMi doit encore être développée.

4.7 Service de la police du commerce (SPoCo)

Le SPoCo délivre les autorisations d'exercer et contrôle les activités commerciales ne bénéficiant pas d'une totale liberté de commerce. Il agit en particulier dans le domaine des établissements publics, de la vente d'alcool, des appareils de jeu, des loteries, du cinéma, des casinos, des commerces d'objets pornographiques, de la prostitution et du commerce itinérant et des collectes. Il exerce par ailleurs un pouvoir de surveillance en matière d'indication des prix, de crédit à la consommation et d'horaire d'ouverture des commerces. En cela il poursuit différents buts de protection des mineurs. Dans le cadre de la révision de la loi sur les établissements publics, il a traité d'un thème important de la politique de la jeunesse, à savoir les limites d'âges pour la vente d'alcool aux mineurs.

En ce qui concerne la fixation de l'âge d'admission dans les salles de cinéma, le SPoCo est chargé de la surveillance des limites d'âge définies au plan romand par la Commission commune aux cantons de Vaud et de Genève dans ce domaine. Il existait en effet jusqu'en 2012 des législations différentes entre les cantons (la loi sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs dans le canton de VD ou la loi sur le cinéma dans le canton de Genève, pas de lois spécifiquement fribourgeoise). Dès le 1er janvier 2013, une seule commission nationale donnera désormais son avis et harmonisera les limites d'âge dans toute la Suisse.

5. Activités de la DSJ dans le domaine de la promotion

Dans le domaine de la promotion, les EB et l'IMR sont les UA les plus impliqués. Les EB ont le devoir de donner aux jeunes prisonniers des possibilités de se divertir, de se dépenser et de se reconstruire. Ainsi, le sport, l'accès à la culture, la formation, sont autant de moyens de faciliter la transition vers la mise en liberté. Le travail de terrain de l'IMR accompli auprès des communautés étrangères et des enfants issus de la migration pour favoriser leur intégration par la maîtrise de la langue d'accueil, leur encouragement précoce, leur formation initiale et leur implication dans les communautés, relève également de la promotion. Les autres UA sont en retrait dans ce pilier.

Tableau 22: Tâches des unités administratives de la DSJ dans le domaine de la promotion

UA DE LA DSJ	BMPM	EB	IMR	PoI / BMI	SASPP	SPoMi	SProb	SPoCo
PROMOTION								
Activités culturelles, sportives, artistiques, éducatives ou ludiques		x	x					
Diversité culturelle, bi-plurilinguisme			Δ					
Education, promotion de la santé		x						
Egalité des chances			Δ					
Education de la petite enfance								
Insertion professionnelle	I	x	I					
Qualité de vie, conditions cadres favorables à l'épanouissement			x			I		I

5.1 Bureau de médiation pénale pour les mineurs (BMPM)

Les activités du BMPM déclinées dans le pilier de la protection valent également pour le pilier de la promotion. La distinction qui pourrait les différencier tient aux buts sous-jacents visés par le processus de médiation pénale. En proposant des tâches réparatrices aux auteur-e-s de délit, la médiation pénale offre la possibilité à l'auteur-e du délit de se montrer sous un jour positif. Pour certains, c'est l'occasion de (se) prouver qu'ils sont capables de faire le bien. Ces travaux, le plus souvent d'intérêt public, ont pour vocation d'inciter le jeune à retrouver sa place dans la société. Ainsi, il arrive que des jeunes auteur-e-s de délits réalisent des heures de travail d'intérêt général dans des homes pour personnes âgées, des hôpitaux, des institutions sociales, des écoles ou encore dans les communes. La démarche se veut participative et l'auteur-e n'est en aucun cas contraint d'accepter ce travail de réparation.

5.2 Etablissements de Bellechasse (EB)

Les EB soutiennent les jeunes adultes en détention ou les jeunes résidents dans la gestion de leurs affaires personnelles et familiales. En matière d'animation socioculturelle, ils organisent des activités de loisirs à l'intention des détenu-e-s et résident-e-s. Ainsi la salle des visites accueille aussi une fois par trimestre concerts et spectacles, organisés par le service social ou des associations actives dans les prisons. En outre, 3 à 4 classes de la scolarité obligatoire visitent annuellement le pénitencier et s'entretiennent avec des détenu-e-s lorsque ceci est possible. Les temps de visite permettent également de conserver le lien social unissant les jeunes personnes incarcérées avec le monde extérieur. La mise à disposition d'une bibliothèque renforce l'accès à la culture pour les détenus des EB qui exécutent leur peine. Dans le domaine du sport, un fitness et une salle de gym permettent aux (jeunes) détenus d'avoir des activités physiques deux fois par semaine. Les détenu-e-s ont finalement la possibilité de faire appel à des aumôniers. Ce soutien consiste en un accompagnement spirituel et moral.

5.3 Bureau de l'intégration des migrants et des migrantes et de la prévention du racisme (IMR)

Créé en 2005, l'IMR a vu ses compétences précisées dans la loi cantonale du 24 mars 2011 sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme (article 2). Selon cette loi, l'IMR doit encourager la réalisation de projets d'intégration et de prévention du racisme dans le canton et en assurer la coordination; être l'interlocuteur, pour diverses instances cantonales, communales, fédérales et privées, pour les questions d'intégration et de prévention du racisme et collaborer activement avec les responsables des communautés civiles et religieuses concernées.

Les priorités annuelles de la politique cantonale en matière d'intégration et de la prévention du racisme sont quant à elles définies par le Conseil d'Etat. Elles figurent dans le «Schéma directeur cantonal et plan d'actions 2008-2011» qui constitue le cadre général de la politique d'intégration du canton de Fribourg. Quoique certains objectifs touchent

la protection des enfants et des jeunes migrants, les activités de l'IMR en matière d'intégration des migrants se situent principalement dans le domaine de la promotion. Le nouveau «*Programme d'intégration cantonal (PIC)*» pour les années 2014–2017 est actuellement en cours d'élaboration.

L'IMR se positionne en tant que promoteur de l'apprentissage de la langue française ou allemande dans le canton de Fribourg à l'attention des (jeunes) personnes qui ne maîtrisent pas suffisamment, ou pas du tout, une de ces deux langues. Les cours de langue, bien qu'ils aient indéniablement un caractère formateur, favorisent l'intégration des (jeunes) immigrés dans la société suisse. Ainsi dans le cadre du programme fédéral d'intégration, l'Office fédéral des migrations (ODM) et l'IMR octroient une aide financière à des projets d'intégration voués à l'apprentissage de la langue locale et à la diffusion d'informations utiles sur la Suisse et le canton de Fribourg. Les domaines et groupes cibles prioritaires pour les années 2009-2011 sont définis dans le concept «Langue et formation»: les jeunes adultes résidants dans le canton de Fribourg depuis plusieurs années, mais dénotant des connaissances inexistantes ou très modestes de la langue locale font partie du groupe-cible, au même titre d'ailleurs que les néo-arrivants et que les parents dont l'optimisation des compétences de la langue locale favoriserait l'intégration dans la société suisse et diminuerait les risques d'isolement social pour toute la famille. Les années 2012 et 2013 sont des années transitoires en vue de la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC). 16 projets de ce type ont été soutenus en 2011 alors que 18 projets de cours de langues seront soutenus par l'Etat de Fribourg et l'ODM en 2013.

Sur le plan du renforcement de l'égalité des chances, l'IMR vise la réussite scolaire des enfants issus de la migration et une meilleure représentation dans les cursus académiques. Pour encourager leurs recherches d'apprentissages, il informe et répond aux questions des entrepreneurs désirant engager des jeunes immigré-e-s. Dans le thème de l'égalité des chances l'IMR soutient également le projet «école+».

«Ecole +» des ateliers de préparation à l'entrée à l'école pour parents et enfants migrants

Depuis 2012, le Bureau d'intégration des migrants soutient le projet «Ecole+» mis en place par l'Education familiale et Caritas Suisse. Ce projet a pour but de faire connaître aux parents migrants d'enfants en âge préscolaire les structures existantes de jeux et de socialisation (groupes de jeux, bibliothèque, ludothèque, école, etc.) et de les préparer ainsi à l'entrée à l'école enfantine. Dans le cadre d'ateliers en langues étrangères (somali, tamoul, turc, arabe, albanais, portugais, serbe, croate...). Avec l'aide d'un/e interprète, les parents et les enfants découvrent ensemble le monde et les attentes de l'école. Le projet Ecole + fera partie dans le futur des projets soutenus dans le cadre de l'encouragement précoce, une des priorités du futur programme d'intégration cantonal (PIC).

L'IMR soutient également les associations de migrants. Par ailleurs, l'IMR conduit deux programmes qui lui sont propres qui lui valent une croix dans le tableau sous l'angle de l'amélioration des conditions-cadre et de la qualité de vie:

- > Le projet «Communes sympas - Gemeinsam in der Gemeinde»
- > Le projet intercantonal d'intégration «Des Ponts sur la Broye»

«Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde»

Il s'agit d'un programme de soutien aux communes fribourgeoises dans le domaine de l'intégration. L'IMR a développé le projet en s'inspirant de l'expérience de la commune de Marly qui a initié le projet «Marly sympa». L'activité principale du projet est la formation d'«Agent-e-s sympas» qui vise à promouvoir la collaboration, le réseautage et la responsabilité civile du futur «agent sympa». La formation est ouverte à toute personne intéressée habitant la commune qui participe au programme. Elle est donnée par «L'étrier», l'organisation qui forme depuis plusieurs années les agent-e-s de «Marly Sympa». La force du projet réside dans le fait qu'il valorise le savoir local et qu'il puise dans les ressources et structures existantes en les renforçant. La phase pilote du projet est co-financée par l'IMR et la Confédération. Actuellement, les communes de Bulle, Düdingen, Estavayer-le-Lac, Villars-sur- Glâne et Wünnewil-Flamatt ont rejoint Marly dans le projet. Des activités de jeunesse extrascolaires comme les *mercredis sympas* à Estavayer sont soutenues par le projet «Communes sympas». Une évaluation du projet pilote a été mandatée par l'IMR pour la période 2010 – 2011. Conduite et réalisée par la HEF-TS, elle devrait paraître en 2013.

Programme intercantonal d'intégration «Des Ponts sur la Broye»

Mis en œuvre en 2009 pour une période de trois ans, le projet a déclenché la réalisation de quinze mesures dans cinq communes (Estavayer-le-Lac, Lucens, Moudon, Murist et Payerne), tandis que dix autres sont en cours de réalisation. En trois ans, les «Ponts sur la Broye» ont permis d'ancrer concrètement la question de l'intégration (des migrant-e-s en particulier) dans une région plutôt campagnarde. Répondant à la mise au concours «Cohabitation en milieu rural» lancée par la Commission fédérale pour les questions de migrations, «Des Ponts sur la Broye» a été initié en 2008 sous la direction de la Communauté régionale de la Broye (COREB), avec le soutien de l'Etat de Fribourg et du canton de Vaud. Dans les cinq communes participantes, la population a été systématiquement consultée sur ses préoccupations et besoins en termes d'intégration sociale et de qualité de vie, et les projets retenus pour être mis en œuvre ont été désignés par les habitants eux-mêmes. Il s'agit par exemple d'animations régulières pour les personnes âgées (Murist) ou pour les jeunes (Lucens), de rencontres multiculturelles (Estavayer-le-Lac), de cours de français (Payerne) et d'ateliers emploi (Moudon) pour migrant-e-s, de mise en place d'un réseau de bénévoles pour véhiculer les personnes sans moyen de locomotion ou encore de la création d'une commission communale d'intégration. La promotion de telles expériences participatives sera poursuivie dans le canton de Fribourg par l'IMR.

Projets en cours

> Nouveau programme cantonal de l'intégration 2014-2017 (PIC)

L'IMR pilote le processus d'élaboration d'un programme d'intégration pluriannuel 2014-2017 pour répondre aux nouvelles exigences de l'Office fédéral des migrations. A partir de 2014, la politique d'intégration du canton de Fribourg sera définie dans un programme cantonal global, regroupant toutes les mesures relatives aux domaines de l'intégration des migrant-e-s, de l'asile et de la prévention du racisme. Le processus d'élaboration est coordonné par la DSJ et par la DSAS qui est compétente en matière d'accueil, d'hébergement, d'encadrement et d'intégration des personnes relevant du domaine de l'asile. Le PIC reprendra les trois domaines prioritaires pour lesquels la Confédération a décidé de soutenir financièrement les cantons: information et accueil, formation et travail, compréhension et intégration sociale. Parmi les points forts actuels qui continueront à être soutenus, citons les cours de langue ou le projet «Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde». Spécifiquement dédiées aux enfants en bas âge, des mesures d'encouragement dans le domaine préscolaire seront progressivement introduites.

Dans ce cadre-là, la DSJ et la DSAS ont mandaté la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS) pour réaliser un état des lieux et une analyse des besoins, deux éléments indispensables au développement d'un programme cantonal d'intégration. Cet état des lieux a permis de sérier les besoins des organisations actives et des services publics dans le domaine de l'intégration des migrant-e-s et de proposer des mesures qui serviront de guides à l'élaboration du programme d'intégration cantonal. Il a permis de constituer un répertoire de toutes les activités d'intégration menées dans le canton. Ce répertoire sera disponible pour toutes les personnes et organismes intéressés.

> Forum Start 2013

L'IMR participera au Forum Start 2013 en collaboration avec le Service de l'action sociale (SASoc) de la DSAS qui est chargé de la coordination pour les tâches d'intégration et d'insertion dans le domaine de l'asile. L'IMR animera un stand et présentera l'exposition «Se saluer dans le monde / Begrüssung hier und dort». Cette exposition, réalisée par l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI) avec des élèves qui fréquentent les classes d'intégration, montre des jeunes de différentes cultures en train de présenter les salutations de leur pays. Dans le cadre de ce Forum Start 2013, l'IMR organisera une conférence «Mon apprenti-e a un permis B, comment s'y prendre ?». Elle réunira les employeur-e-s et responsables des ressources humaines avec comme but de répondre aux questions que peuvent se poser les employeur-e-s face aux démarches administratives à entreprendre avec un-e futur-e employé-e étranger-ère.

5.4 Service de probation

Des cours de sensibilisation aux risques encourus en matière pénale sont donnés par le Service de probation (SProb) en collaboration avec le Ministère public et la Police cantonale auprès de jeunes du collège St-Michel. Ce projet-pilote court depuis 2009 et a été reconduit chaque année jusqu'en 2012, mais avec un point d'interrogation pour le

futur. L'objectif de ces séances d'information de 90 minutes est de donner un aperçu aux jeunes de ce qui les attend en matière pénale une fois la majorité atteinte. Il en ressort qu'ils connaissent relativement mal la nature des délits pénalement condamnables et des risques qu'ils peuvent encourir. Ils connaissent peu leurs droits et devoirs. Des fascicules comprenant les questions posées par les jeunes et les articles de loi y répondant ont été élaborés par le Ministère Public et sont mis à disposition des jeunes afin de les informer et de les conseiller. Ces fascicules ne sont pas mis à disposition du grand public. La venue du Service de probation est préparée en classe. Les questions les plus discutées sont: les risques encourus lorsque l'on fume un joint, lorsque l'on conduit sous l'influence de l'alcool et de drogues, les conséquences liées à la consommation de substances illégales, aux rixes et aux vols à l'étalage, aux relations sexuelles non consenties et aux téléchargements illégaux sur internet.

6. Activités de la DSJ dans le domaine de la participation

Dans le pilier de la participation, le droit de s'exprimer et d'être entendu est appliqué par toutes les UA qui sont directement en lien avec cette thématique dans leurs activités quotidiennes. A l'inverse, la possibilité de s'exprimer sur des thèmes de société comme le rôle de la police n'est offerte que par la BMI.

Tableau 23: Tâches des unités administratives de la DSJ dans le domaine de la participation

UA DE LA DSJ	BMPM	EB	IMR	PoI / BMI	SASPP	SPoMi	SProb	SPoCo
PARTICIPATION								
Droit personnel de s'exprimer et d'être entendu	x							
Droit collectif de s'exprimer et d'être entendus								
Engagement social								

Comme toutes les autres UA de la DSJ, le Bureau de médiation pénale des mineurs donne la possibilité aux jeunes auteur-e-s ou victimes de s'exprimer et d'être entendus. Cependant, le BMPM est un instrument spécifique très novateur qui permet très concrètement l'exercice de ce droit.

La BMI prend soin depuis des années de recueillir l'avis des élèves de classes primaires en organisant des concours sur des thématiques diverses. Le but de ces concours était de leur permettre de s'exprimer sur des notions comme le respect, la responsabilité, le policier idéal, etc.:

- > Concours 2005/2006: «Respect et responsabilité»
- > Concours 2006/2007: «Logo de la BMI»
- > Concours 2007/2008: «Policier idéal/e»
- > Concours 2008/2009: «Slogan de la BMI»
- > Concours 2009/2010: «La meilleure histoire policière»
- > Concours 2010/2011: «Respect et responsabilité»
- > Concours 2011/2012: «Mon image de la police»

7. Activités de la DSJ dans le domaine de la politique familiale

Dans le cadre de la politique familiale, le thème de la conciliation entre vie de famille et vie professionnelle concerne l'ensemble des UA de la DSJ puisqu'elles mentionnent toutes offrir aux employé-e-s des possibilités de travail à temps partiel. En dehors de cette thématique, 3 UA, le SASPP, le SPoMi et le SPoCo ne présentent aucune activité en lien avec la politique familiale; les EB, l'IMR ainsi que le SProb sont impliqués pour un seul thème alors que les activités du BMPM et de la Pol touchent à deux thèmes de cette politique.

Le soutien à la parentalité constitue la thématique la plus récurrente en dehors de la conciliation famille-travail: 5 UA s'y attèlent. Il faut relever ici l'engagement des EB et du SProb pour maintenir les liens entre les parents détenus et leurs enfants. La Pol avec le BMPM sont les seules UA qui effectuent des tâches dans la lutte contre la violence conjugale. Finalement, les allocations familiales et autres prestations n'ont pas été relevées par les UA de la DSJ.

Tableau 24: Implication des unités administratives de la DSJ pour les thèmes de la politique familiale

UA DE LA DSJ	BMPM	EB	IMR	Pol / BMI	SASPP	SPoMi	SProb	SPoCo
POLITIQUE FAMILIALE								
Conciliation vie de famille-vie professionnelle								
Compétences éducatives et soutien à la parentalité								
Lutte contre la violence conjugale				x				
Allocations familiales et autres prestations financières								

7.1 Bureau de médiation pénale pour les mineurs (BMPM)

Dans le cadre du soutien à la parentalité, le BMPM, via ses activités récurrentes, joue un rôle direct de soutien pour les parents en mettant en place les processus de médiation. Lors des entretiens qui se tiennent dans les locaux du BMPM avec les médiateurs, les parents des jeunes impliqués assistent parfois aux séances. Il arrive que des parents doivent porter plainte contre leurs enfants dans le cadre de violence familiale. A nouveau, les médiateurs du BMPM jouent un rôle important de soutien à la parentalité dans les démarches qui s'ensuivent.

Le BMPM doit parfois traiter en médiation de la violence au sein de très jeunes couples. Dans ces cas-là, il travaille avec le programme «Sortir ensemble et se respecter» de REPER.

7.2 Etablissements de Bellechasse

L'accueil des enfants des détenus et l'encadrement lors des visites constituent une activité importante des EB en lien avec la politique familiale. A ce titre, les EB contribuent aux relations entre parents et enfants même si l'un des parents est détenu en prison et soutient la parentalité des parents incarcérés (plus précisément la paternité, sachant que pour la plupart, il s'agit d'hommes). Le but de la privation de liberté n'est pas de couper les détenus de leur réalité de parents. Cette tâche s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la politique de l'enfance et de la jeunesse puisqu'il s'agit d'un droit de l'enfant reconnu par la Convention de l'ONU, d'avoir des relations avec son père et sa mère.

7.3 Police cantonale (Pol) et Brigade des mineurs (BMI)

La Pol intervient dans le cadre de la violence domestique. Elle protège et informe les victimes de violence domestique (en particulier les femmes et les enfants) de leurs droits et enquête sur les personnes soupçonnées d'actes de violence. La procédure en matière de violence domestique est la même que celle applicable à des actes de violence commis dans d'autres contextes. Dans ce sens, la sphère privée n'existe plus dès que la violence intervient. La Pol garde ainsi comme objectif de réduire la violence domestique en appliquant le principe de la tolérance zéro. Alors que la violence domestique sévit la plupart du temps entre parents, elle est reconnue aujourd'hui comme ayant des conséquences importantes sur le développement de l'enfant. Ainsi l'action dans ce domaine relève tant de la politique familiale que de la politique de protection de l'enfance et de la jeunesse.

7.4 Service de probation (SProb)

En matière de politique familiale, le SProb intervient à divers titres dans les prisons préventives du canton et au pénitencier de Bellechasse en organisant, sur demande des autorités judiciaires ou des particuliers, des visites d'enfants auprès d'un parent incarcéré. Cette action répond à une double nécessité de maintenir le lien avec le parent absent, et également de repenser l'exercice de la parentalité en prison. Cette tâche concerne entre 10 et 20 enfants et jeunes qui vivent dans notre canton.

7.5 Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR)

Grâce à son soutien aux cours de langue pour les migrants, l'IMR joue un rôle essentiel en matière de politique familiale en misant sur l'intégration des parents comme facteur d'égalité des chances pour les enfants issus de l'immigration. L'IMR offre également un soutien financier à certaines activités de l'Association pour l'Education familiale (AEF) et de l'AMAF dans le but de renforcer les compétences des parents migrants en Suisse qui ne maîtrisent pas bien la langue, ni la culture d'accueil. Le projet «Ecole +» de Caritas et de l'AEF qui s'adresse aux parents de jeunes enfants est notamment soutenu par l'IMR.

8. Ressources financières et en personnel

Le budget 2012 de fonctionnement de la DSJ s'élevait à 192 millions de francs. Pour la plupart des UA de la DSJ, il n'est pas possible de chiffrer les EPT relatifs au domaine de l'enfance et de la jeunesse, sauf dans les cas de la BMI et du BMPM qui occupent respectivement 7.5 EPT et 1.7 EPT.

8.1 Fonds en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Il existe un fonds au sein de la DSJ en rapport direct avec le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Il s'agit du Fonds pour la lutte contre les toxicomanies qui s'élevait à près de 1,4 millions de francs au 31 décembre 2012. Entré en vigueur le 1er janvier 1997 suite à la loi du 13 février 1996, le fonds est «alimenté par les valeurs patrimoniales confisquées et par le produit des créances compensatrices fixées par le juge pénal en cas de trafic illicite de stupéfiants» (art. 1 al.2 de la loi). Selon l'article 2 de cette loi, le fonds est prévu pour financer les mesures de prévention en matière de toxicomanies, les moyens policiers et judiciaires affectés à la lutte contre la drogue, la prise en charge médicosociale des toxicomanes et les programmes de production et d'activités alternatives dans les pays où l'on cultive et/ou transforme des plantes psychotropes.

Le fonds est administré par la DSJ et sa gestion comptable est confiée à l'Administration des finances. Les décisions relatives aux demandes de subvention relèvent de la compétence du Conseil d'Etat, sur proposition de la DSJ et après consultation de la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention (CCPSP). Il n'est pas possible de définir quelle part de ce fonds est attribuée à des projets qui touchent directement les enfants et les jeunes. On peut indiquer néanmoins que le projet T-KI est financé par ce fonds.

8.2 Subventions au secteur privé et mandats de prestation

Aucune UA de la DSJ n'a mentionné de mandats de prestation qui seraient passés avec des entreprises ou associations privées dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Cependant, le SPoMi collabore avec ORS Services AG (mandatée par le SASoc de la DSAS dans le cadre du mandat global «Asile 2008», encadrant 800 requérants d'asile dans 350 appartements). La collaboration avec ORS porte sur l'analyse ponctuelle de situations de requérants d'asile mineurs. Il ne s'agit donc pas d'un mandat de prestation, puisque ce dernier est délivré par le SASoc, mais bien d'une collaboration avec une entreprise de services privée dans le cadre d'un mandat attribué par une autre direction de l'Etat de Fribourg.

9. Information et documentation

- > Dépliant «Mutilations génitales», Etat de Fribourg, 2011 (traduit en 6 langues)
- > Dépliant «Mariage forcé», DSJ, 2011 (traduit en 6 langues)
- > Campagne, brochure et site internet «T-KI» (2007) et «être au net» (2009) (Pol, Grimabu, DICS et DSAS)
- > Brochure «Sécurité des enfants dans les véhicules», Police cantonale, avril 2010
- > «Mémento à l'intention des parents, des enfants et des adolescents», 2006, DICS, DSAS et DSJ
- > Brochure «Le canton de Fribourg vous souhaite la bienvenue», IMR, 2009 (traduite en plusieurs langues)
- > Exposition «Moi raciste !?», information et sensibilisation aux problèmes de racisme

Pour éviter les doublons, la Police utilise le plus souvent les moyens d'information établis par la Prévention suisse de la criminalité sur les thèmes de l'internet (37 brochures), de l'escroquerie (14), de la violence (16), de la drogue (1), du vandalisme, des cambriolages (5), du vol (10), des agressions (1) et des armes⁵⁵. Exemple de brochures: «Unis contre la violence», «Drogue non merci», «Stop, violence domestique !» ou «Les jeunes et la violence, informations et conseils à l'attention des parents et des responsables de l'éducation». La Pol relaie aussi la campagne sur l'interdiction des armes «soft air» pour les mineurs et fait connaître le site d'information www.softairclub.ch tout comme la campagne de prévention des dangers de l'internet «click it».

La BMI fait connaître la brochure d'information destinée aux (jeunes) victimes d'infraction et à leurs proches, éditée par l'Office fédéral de la justice.

10. Instruments de planification

10.1 Accords intercantonaux

- > Concordat latin du 10 avril 2006 sur la détention pénale des adultes et ses dispositions d'exécution

10.2 Bases légales cantonales

- > Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004
- > Loi cantonale du 24 mars 2011 sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme
- > Loi cantonale du 17 mars 2010 sur l'exercice de la prostitution
- > Loi cantonale du 31 mai 2010 sur la justice (LJ), notamment articles 81-82 et 83 sur le Tribunal pénal des mineurs et articles 125-126 et 127 concernant la médiation (principes), le statut des médiateurs ainsi que les frais relatifs à cette procédure
- > Loi cantonale du 13 novembre 2007 d'application de la loi fédérale sur les étrangers (LALÉtr)
- > Loi cantonale du 13 décembre 2007 sur la formation professionnelle (LFP)
- > Loi cantonale du 6 octobre 2006 d'application du code pénal (LACP)
- > Loi cantonale du 14 décembre 2000 sur les loteries
- > Loi cantonale du 28 novembre 1998 concernant la privation de liberté à des fins d'assistance
- > Loi cantonale du 25 septembre 1997 sur l'exercice du commerce
- > Loi cantonale du 2 octobre 1996 sur les Etablissements de Bellechasse (LEB)
- > Loi cantonale du 19 février 1992 sur les appareils de jeu et les salons de jeu (LSJ)
- > Loi cantonale du 24 septembre 1991 sur les établissements publics (LEPu)
- > Loi cantonale du 15 novembre 1990 sur la Police cantonale
- > Loi cantonale du 23 mai 1986 sur le contrôle des habitants
- > Code cantonal du 23 mai 1991 de procédure et de juridiction administrative (CPJA)
- > Règlement cantonal du 1er janvier 2010 de la Maison de détention Les Falaises

⁵⁵ Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) – un organe intercantonal de coordination spécialisé de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police (CCDJP) - www.skppsc.ch

- > Ordonnance cantonale du 6 décembre 2010 sur la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs
- > Règlement cantonal du 25 septembre 2008 concernant l'octroi d'autorisations de sortie aux personnes condamnées adultes et jeunes adultes
- > Ordonnance cantonale du 18 décembre 2007 relative à la lutte contre la traite des êtres humains qui instaure un mécanisme de coopération contre la traite des êtres humains
- > Ordonnance cantonale du 5 décembre 2006 fixant le prix de pension des détenus, des condamnés et des internés aux Etablissements de Bellechasse
- > Ordonnance cantonale du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales
- > Ordonnance cantonale du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général (OTIG)
- > Ordonnance cantonale du 26 novembre 2002 sur l'asile (OAs)
- > Ordonnance cantonale du 17 décembre 2002 sur les documents d'identité Ordonnance cantonale du 6 mars 2012 sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme (OInt)
- > Règlement cantonal du 1er mai 2001 d'exécution de la loi sur les loteries
- > Arrêté cantonal du 28 novembre 2000 concernant l'habillement, l'équipement et l'armement du personnel des Etablissements de Bellechasse
- > Règlement cantonal du 14 septembre 1998 sur l'exercice du commerce (RCom)
- > Règlement cantonal du 9 décembre 1998 des détenus et des internés des Etablissements de Bellechasse (RE 98)
- > Règlement cantonal du 19 décembre 1995 concernant la durée du travail et l'horaire de certaines catégories de collaborateurs rattachés aux Etablissements de Bellechasse
- > Règlement cantonal du 5 janvier 1993 d'exécution de la loi sur les appareils de jeu et les salons de jeu (RSJ)
- > Règlement cantonal du 16 novembre 1992 d'exécution de la loi sur les établissements publics (REPu)
- > Décision du 25 septembre 2008 concernant l'organisation de la formation de base et continue, des études, de la formation professionnelle et du perfectionnement des personnes détenues

10.3 Documents stratégiques

- > Lignes directrices des services de probation en Suisse, Conférence Suisse des Directrices et Directeurs de la Probation
- > Brigade des Mineurs, Programme de prévention dans les écoles primaires et CO du canton de Fribourg, juin 2012
- > Rapport du Conseil cantonal de prévention et de sécurité à l'attention du Conseil d'Etat, juin 2011 et juin 2012
- > Rapport «Mariages forcés – Mariages arrangés dans le Canton de Fribourg, Synthèse des recherches et recommandations», Délégué à l'intégration des migrant-e-s et Commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme (CMR), Fribourg, 2010
- > Rapport «Mutilations Génitales Féminines (MGF) Synthèse des recherches et recommandations», Commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme (CMR), Fribourg, 2007
- > Rapport n° 124 du Conseil d'Etat sur le postulat D. Virdis Yerly concernant la délinquance juvénile, 2004
- > Schéma directeur cantonal et plan d'action 2008-2011 pour l'intégration des migrant-e-s
- > Concept «Langue et formation» de la DSJ pour le canton de Fribourg 2009-2011, IMR
- > Priorités annuelles pour la promotion de l'intégration et la prévention du racisme

10.4 Bases statistiques et documentaires

- > Statistiques annuelles des violences domestiques, Police cantonal fribourgeoise
- > Statistiques de la Police cantonale concernant les délits commis par des mineurs
- > Statistiques du Tribunal des mineurs de 2002. Selon ces statistiques, la délinquance juvénile dans le canton de Fribourg aurait non seulement augmentée en 2002, mais elle se serait aussi aggravée.
- > Statistiques sur la vente d'alcool aux mineurs de moins de 16 ans, Addiction Suisse, dans le cadre des achats-test
- > Statistiques mensuelles de l'Office fédéral des migrations

Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)

1. Missions et activités de la DEE dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) est impliquée principalement dans la formation professionnelle et l'insertion des jeunes dans le monde professionnel. La DEE est responsable de préparer les jeunes au monde du travail dans les meilleures conditions. Elle doit développer un système de formation professionnelle qui permette aux jeunes de s'épanouir sur les plans professionnel et personnel et de s'intégrer dans la société, en particulier dans le monde du travail, dans le respect de l'égalité des chances. Son but est de former des futurs professionnels créatifs et performants, avec des aptitudes d'adaptation importantes liées à la maîtrise de technologies et d'un environnement de plus en plus complexes. Les enjeux pour la DEE sont de (re)valoriser la filière de l'apprentissage auprès des jeunes et de leurs parents, d'offrir des places d'apprentissages diversifiées en nombre suffisant, d'éviter toute exclusion et de placer le système de formation dans une logique répondant aux exigences de l'économie. Pour la DEE, il est primordial que la case chômage ne soit pas une étape systématique lors de l'entrée des jeunes dans le monde professionnel. Rester proche des besoins actuels et développer de nouvelles filières dans la formation professionnelle de base constituent des défis permanents pour la DEE.

La formation tertiaire (formation supérieure et post-grade) constitue également une priorité de la DEE puisqu'elle souhaite positionner avec succès le module fribourgeois de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO//FR) dans l'espace suisse des hautes écoles. Ce domaine, tout comme d'ailleurs la formation professionnelle, est fortement tributaire du contexte national régi par de nombreuses lois fédérales et conventions intercantionales.

La DEE a finalement à cœur de favoriser la création de start-up par les étudiant-e-s du canton issu-e-s des hautes écoles.

Activités de la DEE dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

La DEE balaie l'ensemble de la politique de l'enfance et de la jeunesse en y consacrant des tâches dans les 4 piliers qui la composent et dans le domaine de la politique familiale. Certaines UA se révèlent moins actives que d'autres, compte tenu du domaine d'activités dans lequel elles évoluent. Le SFP est la seule UA engagée de manière concrète et régulière pour l'ensemble de la politique de l'enfance et de la jeunesse. De manière générale, les piliers de la promotion et de la participation sont moins couverts que ceux de la formation, de la protection et de la politique familiale. Chaque pilier reste néanmoins abordé par 2 UA au minimum.

Tableau 25: Liste des activités régulières de la DEE dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse classées selon la conception des 4 piliers

Formation	Protection	Promotion	Participation
Organisation, surveillance et encadrement de la formation professionnelle	Indemnité de chômage pour les jeunes dès la fin de la scolarité obligatoire	Stages linguistiques pour les apprenti-e-s	Approche citoyenne via les cours de civisme (ex. sensibilisation aux économies d'énergies)
Organisation et programmes pour la formation continue	Cours, stages ou semestre de motivation pour les jeunes demandeurs d'emploi	Jobs de vacances	Associations d'étudiant-e-s des HES
Formation tertiaire au sein des deux hautes écoles spécialisées (HES)	Stages et emplois temporaires en vue d'une intégration sociale	Promotion des places d'apprentissage auprès des entreprises	
Stages	Médiation proposée en cas de problèmes avec le conseiller en personnel (CEP)	Accès à la culture via les bibliothèques des centres de formation professionnelle	
	Dispositif pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle (Plateforme jeunes, case management et diverses solutions transitoires)	Promotion de la santé, de la qualité de vie, du sport et de l'intégration abordée dans les cours de formation des apprenti-e-s	
	Outils et structures de suivi pour	Logements pour étudiant-e-s	

Formation	Protection	Promotion	Participation
	les jeunes en situations de handicap		
	Prévention liée aux risques (accidents, maladies, harcèlement, violence, drogue, alcool, tabac, suicide ...), conseil et écoute	Promotion de l'égalité des genres dans les métiers techniques notamment	
	Subventions en matière de logement à l'attention des familles à revenu modeste ou en difficulté financière	Crèche au sein de la HES-SO//FR pour permettre de concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale	

Manuels et site d'informations pour les jeunes concernant la formation professionnelle, l'emploi ou encore les statistiques cantonales du domaine / Evaluation interne et/ou enquêtes réalisées auprès des jeunes dans les établissements de formation professionnelle / Statistiques et informations

2. Unités administratives de la DEE qui traitent de questions relatives à l'enfance et à la jeunesse

La Direction de l'économie et de l'emploi compte en son sein 8 unités administratives (UA) auxquelles nous avons ajouté 2 HES (considérées comme 1 UA). Parmi ces 9 unités, 7 ont des liens avec la politique de l'enfance et de la jeunesse:

9. Caisse publique de chômage (CPCh)
10. Haute école d'ingénierie et d'architecture (HEIA) et Haute école de gestion (HEG), regroupées sous la HES-SO Fribourg (HES-SO//FR)
11. Service de la formation professionnelle (SFP)
12. Service du logement (SLog)
13. Service public de l'emploi (SPE)
14. Service de la statistique (SStat)
15. Service des transports et de l'énergie (STE) qui a répondu au questionnaire en 2011 mais qui, au 1er janvier 2012, a séparé ses activités: Service de la mobilité (SMo) créé à la DAEC et Service de l'énergie (SdE) à la DEE. Nous retiendrons ainsi le SdE pour le portrait de la DEE.

3. Activités de la DEE dans le domaine de la formation

La formation des jeunes est l'une des missions principales de la DEE en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse. En effet, le SFP est en charge de l'organisation de la formation professionnelle initiale, de la formation continue à des fins professionnelles et de la formation professionnelle supérieure.

En 2012, de nombreux services de la DEE ont apporté leur contribution à la formation professionnelle en formant des apprenti-e-s⁵⁶ et ont encouragé le passage vers la vie professionnelle en offrant des places de stage⁵⁷.

⁵⁶ Selon la liste fournie par la SPO: Secrétariat général, Service du registre du commerce (SRC), SFP, EPAI, EPC, EPAC, ESSG, EM, ET, EIA, SStat.

⁵⁷ Selon la liste fournie par la SPO: SFP, Ecole professionnelle commerciale (EPC), Ecole professionnelle artisanale et commerciale de Bulle (EPAC), Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG), Ecole technique de la construction (ET), Ecole d'ingénieur et d'architectes (EIA), SPE. Le SPE met également à disposition sur son site internet la brochure de la SUVA «Travail de vacances, quelques informations pour les jeunes gens et les employeurs».

Tableau 26: Tâches des unités administratives de la DEE dans le domaine de la formation

UA DE LA DEE	CPCh	HES-SO//FR	SdE	SFP	SLog	SPE
FORMATION						
Enseignement spécialisé (4-20 ans)						
Scolarité obligatoire			X			
Secondaire II (formation professionnelle)				Δ		
Secondaire II (formation générale)						
Tertiaire A et B		Δ		X		

3.1 Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg (HES-SO//FR)

La Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg (HES-SO//FR) regroupe les quatre HES fribourgeoises: la Haute école d'ingénierie et d'architecture (HEIA), la Haute école de gestion (HEG), la Haute école de santé (HEdS) et la Haute école de travail social (HETS). Jusqu'au 31 décembre 2014, ces quatre écoles étaient régies par trois lois cantonales et rattachées à deux directions différentes, la DICS (HEdS et HETS) et la DEE (HEIA et HEG). Dans un but de rationalisation de la situation, une nouvelle loi cantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR) a donné naissance à l'entité HES-SO//FR. Rattachée à la DEE uniquement, la HES-SO//FR chapeaute, dès le 1^{er} janvier 2015, les quatre HES fribourgeoises, qui offrent des filières d'enseignement post-obligatoires distinctes. En 2014, environ 2200 jeunes fréquentaient ces établissements.

Etant donné que seules la HEIA et la HEG se trouvaient sous le pilotage de la DEE au moment où l'enquête a été menée, ce sont ces deux hautes écoles dont il sera question ici. Les deux autres HES (HEdS et HETS) sont présentées sous le portrait de la DICS.

La mission première de la HEG est de dispenser un enseignement axé sur la pratique, en allemand et en français, sanctionné par des diplômes de Bachelor of Science en économie d'entreprise et de Master of Science in Business Administration, Major in Entrepreneurship (Innovation and Growth).

La HEIA propose, quant à elle, un large éventail de formations et délivre des titres différents de Bachelor (Bachelor of Science HES-SO en génie civil, chimie, informatique, télécommunications, génie électrique, génie mécanique et Bachelor of Arts en architecture) et trois de Master (Master of Science HES-SO en ingénierie et en sciences de la vie et Master of Arts HES-SO en architecture). Alliant la théorie à la pratique et offrant des possibilités d'interdisciplinarité, la HEIA remet également des titres postgrades (Certificate of advanced studies, Diploma of advanced studies et Master of advanced studies). La HEIA donne également la possibilité à ses étudiant-e-s de suivre la formation de Bachelor en bilingue français-allemand. En outre, l'Ecole technique de la construction (ETC) affiliée à la HEIA, propose des formations de niveau ES.

3.2 Service de la formation professionnelle (SFP)

En tant qu'autorité de surveillance, d'encadrement et d'accompagnement des partenaires et acteurs de la formation professionnelle, le SFP poursuit l'objectif de préparer les jeunes au monde du travail dans les meilleures conditions. Il est responsable des domaines de formation suivants: préparation à la formation professionnelle initiale; formation professionnelle initiale – apprentissage; maturité professionnelle fédérale; formation professionnelle supérieure (degré tertiaire) et formation continue à des fins professionnelles. Il développe et promeut la formation professionnelle et élargit l'offre des places d'apprentissage. Il s'agit de l'une des prérogatives les plus importantes de la DEE dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Près de 9'000 jeunes ont suivi une formation professionnelle en 2011-2012 et ceci dans plus de 2000 entreprises. Ils suivent des cours dans l'un des sept établissements de formation professionnelle qui dépendent administrativement de la DEE (voir tableau). La formation professionnelle initiale est mise sous pression depuis plusieurs années à cause de l'explosion démographique que connaît le canton. Le nombre d'élèves faisant une maturité professionnelle a également fait un bon (+ 43.7% par rapport à 2011) tout comme les cours d'intégration pour élèves migrants qui affiche une augmentation de 77.7% par rapport à 2011. Cette augmentation est, selon le SFP, notamment imputable à la crise qui sévit dans les pays européens.

Tableau 27: Etablissements de formation professionnelle liés à la DEE dans le canton de Fribourg

Etablissements de formation professionnelle dans le canton de Fribourg	f	d
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC) à Bulle	x	
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI/GIBS) à Fribourg	x	x
Ecole de couture, intégrée à l'EPAI à Fribourg	x	x
Ecole professionnelle commerciale (EPC/KBS) à Fribourg	x	x
Ecole professionnelle santé-sociale de Grangeneuve (ESSG) à Posieux	x	x
Ecole des métiers – Technique et art (EMF), Fribourg, avec 4 filières: EIKON art et communication, ERGON technologies industrielles, LOGUS informatique et technologies de l'information, SCOLA maturité professionnelle	x	
Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI) de Granges-Paccot: ce centre dispense des cours de formation continue	x	x

4. Activités de la DEE dans le domaine de la protection

Les services de la DEE actifs dans le pilier de la protection de la jeunesse sont la CPCh, la HES-SO//FR, le SFP et le SPE. Parmi les UA qui traitent le plus de thèmes figurent le SFP et les hautes écoles, ce qui ne constitue pas une surprise puisqu'elles ont la responsabilité quotidienne de milliers de jeunes. Le SPE quant à lui a une compétence marquée pour les thèmes relatifs à la protection des droits de l'enfant en ce qui concerne les jeunes travailleurs, aux difficultés d'insertion professionnelle, au chômage et à la pauvreté. Le SLog et le SdE n'entreprennent pas d'actions au quotidien en matière de protection de la jeunesse.

Tableau 28: Tâches des unités administratives de la DEE dans le domaine de la protection

UA DE LA DEE	CPCh	HES-SO//FR	SdE	SFP	SLog	SPE
PROTECTION						
Accidents						
Echec scolaire, difficultés d'insertion professionnelle, chômage	Δ			x		Δ
Jeu excessif, nouveaux médias, internet, cinéma						
Maladies physiques et mentales						
Maltraitance, négligence, carences éducatives						
Pauvreté, endettement						
Tabagisme, drogues et abus d'alcool						
Troubles psychiques et suicide						
Violence envers autrui, délinquance, racisme						

4.1 Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg (HES-SO//FR)

Les hautes écoles du canton de Fribourg accordent une grande importance à la santé et à la prévention des accidents au travail. Elles disposent d'un service de conseil psychologique et social pour les étudiant-e-s et les employé-e-s de l'établissement. En matière de sécurité au travail, un chargé de sécurité est à disposition des personnes dans chacune des quatre hautes écoles de la HES SO//FR.

4.2 Service de la formation professionnelle (SFP)

Le SFP informe sur son site internet sur les droits spécifiques définis par la loi fédérale sur le travail pour les jeunes travailleurs de moins 18 ans révolus. Plusieurs mesures de protection sont prévues: le travail de nuit et du dimanche est interdit tout comme les travaux présentant des risques pour la santé, la sécurité et la moralité des jeunes gens. La durée du travail et du repos est strictement réglementée. En outre, leur âge, leur manque d'expérience et leurs obligations scolaires doivent être pris en compte dans l'aménagement d'une occupation qui leur est destinée. Le SFP est à disposition pour répondre aux questions des jeunes, de leurs parents et des employeurs, mais c'est le SPE, via son service d'inspection du travail, qui est chargé de la surveillance de l'application des normes légales.

Le SFP a édicté une série d'aide-mémoire afin de sensibiliser et d'informer les formateurs en entreprise sur différentes difficultés qui peuvent surgir au cours de la formation professionnelle initiale. Différents thèmes sont abordés: dépendances, dépressions, risques de suicide, harcèlement sexuel, immigration, racisme, violence et maladies et accidents. Les écoles professionnelles intègrent d'ailleurs ce dernier thème dans leur programme de formation et soutiennent la campagne de prévention de la SUVA «Apprentissage en toute sécurité».

Le SFP a mené en 2002 une campagne de sensibilisation à la différence sexuelle, nommée «Vive la différence». Il s'agissait d'une campagne visant à parler librement de l'homosexualité. A ce titre, un jeune homosexuel s'était rendu de classe en classe afin d'échanger sur la thématique et sur les problèmes rencontrés.

En matière de lutte contre le tabagisme et l'abus d'alcool, les bâtiments de la formation professionnelle sont déclarés sans fumée et sans alcool, cafétérias comprises, depuis le mois d'août 2005. La vente de cigarettes et d'alcool y est aussi interdite. Le SFP promeut le projet «Apprentissage sans tabac» de la Ligue pulmonaire qui motive les apprenti-e-s à rester ou devenir non-fumeurs aussi bien au travail que pendant les loisirs.

Dans le but d'affiner et de cibler davantage encore l'intervention des acteurs investis dans le domaine de la prévention, le SFP, sur recommandation du Conseil d'Etat, a incité, durant l'automne 2014, les directions des centres de formation professionnelle à se mobiliser pour mener à bien l'étude longitudinale sur les jeunes et les jeux d'argent mise en place par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive du CHUV, en étroite collaboration avec la Commission cantonale fribourgeoise de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement des jeunes.

4.3 Service public de l'emploi (SPE)

Le SPE traite du thème du chômage des jeunes. Il organise également le soutien aux jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle. En ce qui concerne les jeunes inscrits à l'assurance-chômage dès leur sortie de l'école obligatoire, les caisses de chômage octroient une indemnité de chômage aux jeunes sans travail. Le rôle du SPE est de soutenir les jeunes afin de les intégrer le plus rapidement possible dans le marché du travail. Ce travail se fait au sein des offices régionaux de placement (ORP) qui peuvent assigner des mesures spécifiques aux jeunes entre 15 et 24 ans comme des cours, des compléments de formation ou des stages en entreprise.

Cependant, pour éviter de laisser des jeunes sur le bord du chemin de la formation, une *Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle (CJD)* a été instituée en 2007 dans le but de favoriser la transition entre les degrés secondaires I et II ainsi que la transition vers le marché de l'emploi à l'issue de la formation initiale (voir encadré). Différentes mesures ont été mises en place suite aux recommandations de la CJD pour préparer les jeunes à la formation professionnelle initiale.

Mesures principales:

- > Des cours d'intégration pour les jeunes de langue étrangère, âgés de 15 à 25 ans et ne maîtrisant pas suffisamment une des deux langues officielles du canton. La durée de la formation est d'une année.
- > Des Semestres de Motivation (SeMo) ou de Préformation (PréFo) pour les jeunes qui, après le cycle d'orientation, n'ont pas encore trouvé de place de formation professionnelle. Ces jeunes sont dirigés vers des partenaires fribourgeois (durée: 6 mois à 1 an). Le SeMo est une mesure relevant de la loi fédérale sur l'assurance chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI). Le semestre de Préformation est une mesure soutenue par le canton. En 2013, plus de 350 jeunes ont bénéficié d'une de ces mesures.
- > Le Préapprentissage permet aux jeunes de conclure un contrat de préapprentissage avec une entreprise. La durée de la formation est d'une année.

D'autres offres sont venues s'ajouter à cette palette de base: le projet pilote Tri-care jobs lancé en automne 2011, le projet Last Minute ou encore le «Case management formation professionnelle» (CMFP). Une Plateforme jeunes (PFJ) a été mise en place de manière à évaluer vers quelle structure la plus appropriée un jeune doit être adressé (voir encadré). Le SPE appuie la CJD dans le développement des mesures d'aide en mettant à sa disposition un chef de projet pour le pilotage des groupes de travail ainsi qu'une personne pour la gestion administrative.

Le Case Management Formation professionnelle (CMFP) est une mesure soutenue par la Confédération (SEFRI) depuis 2007. Après une phase pilote allant de 2007-2011, il est entré dans une période de consolidation (2012 à 2015) qui a pour objectif d'ancrer durablement les CMFP dans les structures cantonales d'encadrement des jeunes en difficulté. Le CMFP assure le suivi des personnes concernées dès la fin de la scolarité obligatoire jusqu'à leur intégration dans la vie active, en passant par l'obtention d'un titre reconnu du secondaire II. Il œuvre en étroite collaboration avec la Plateforme jeunes.

Les jeunes qui présentent un problème de santé et/ou des problématiques psycho-sociales, et qui sont pris en charge par l'assurance-chômage ainsi que par l'assurance-invalidité et/ou l'aide sociale, peuvent bénéficier de la collaboration interinstitutionnelle (CII). La CII est une stratégie commune des Offices régionaux de placements (ORP), de l'Office cantonal de l'assurance invalidité (OAI) et des services sociaux régionaux (SSR) pour améliorer l'efficacité de la réinsertion sociale et professionnelle des personnes concernées. Le bénéficiaire ne fait plus des va-et-vient d'une institution à l'autre: ce sont les spécialistes qui se rassemblent autour de sa situation dans le but de l'évaluer en commun et de trouver une solution à sa réinsertion sociale et professionnelle.

L'ensemble des mesures mises en place afin de lutter contre le chômage des jeunes et pour faciliter leur insertion (ou réinsertion) dans la vie professionnelle présente des coûts de près de 9 millions de francs par année. Sur ce montant, 45% est à la charge de la Confédération, 41% à la charge de l'Etat de Fribourg et les 14% restant sont financés par le Fonds cantonal de l'emploi.

La Commission des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD): une plateforme de coopération innovante au carrefour de 4 Directions

Instaurée en 2007 par le Conseil d'Etat sur la base de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) du 6 octobre 2010, la Commission des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) était présidée par l'ancien Conseiller d'Etat Claude Grandjean jusqu'en 2012. C'est Paul-Albert Nobs qui a pris la relève dès 2013. Cette commission a pour but de proposer une série de mesures pour tenter d'enrayer une spirale particulièrement dommageable pour les jeunes et la collectivité: les difficultés d'insertion professionnelle de certains jeunes. Quatre directions sont représentées dans cette commission qui a reçu le soutien de tous les représentants du gouvernement: la DEE, la DICS, la DIAF et la DSAS. La CJD a comme attribution de formuler à l'intention du Conseil d'Etat des propositions utiles visant à la réalisation du plan d'action cantonal et pour établir des règles permettant d'assurer le financement et la coordination des mesures. Elle veille à la coordination de la mise en œuvre ainsi qu'au développement et à l'évaluation des mesures.

La *Plateforme jeunes* constitue une interface qui prend en charge de manière coordonnée et centralisée les jeunes qui y sont envoyés par des canaux très divers (conseillers en orientation, SEJ, cycles d'orientation, ORP, etc.). Elle doit

également permettre à ses membres d'avoir une vision globale de l'ensemble du système. La PFJ constitue un exemple très innovant de collaboration interinstitutionnelle. Elle est dotée d'un comité de pilotage, comptant des représentants de la DEE (SFP, SPE), de la DICS (DOA, SEnOF et SOPFA) et de la DSAS (SEJ). Tout comme la CJD, il est rattaché au SPE.

Une nouvelle mesure est proposée par la CJD pour les jeunes de 20 à 25 ans sans formation. Elle complète celles déjà mises en place dans le dispositif cantonal. Il s'agit d'abord d'un coaching intensif de 1 à 3 jours par semaine destiné aux jeunes dans le but de trouver une solution de formation. Cette phase pilote s'adresse à une trentaine de jeunes depuis 2013.

5. Activités de la DEE dans le domaine de la promotion

Dans le pilier de la promotion, la quasi-totalité des thématiques est abordée par le SFP et les hautes écoles. Par ailleurs, nous notons que le SdE est chargé de sensibiliser la population (y compris les enfants et les jeunes) à la réduction de la consommation d'énergie, à son utilisation rationnelle et à l'utilisation des énergies renouvelables.

Tableau 29: Tâches des unités administratives de la DEE dans le domaine de la promotion

UA DE LA DEE	CPC	HES-SO//FR	SdE	SFP	S-log	SPE
PROMOTION						
Activités culturelles, sportives, artistiques, éducatives ou ludiques		x		x		
Diversité culturelle, bi-plurilinguisme		x		x		
Education, promotion de la santé				x		
Egalité des chances		x		x		
Education de la petite enfance						
Insertion professionnelle		x		Δ		
Qualité de vie, conditions cadres favorables à l'épanouissement			Δ			

5.1 Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg (HES-SO//FR)

La HES-SO//FR s'engage en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes en matière de formation, mais aussi pour lutter contre les autres formes d'inégalités, par exemple celle liée aux moyens financiers. Elle s'est ainsi dotée d'un plan d'action pour la période 2008-2011 visant à promouvoir l'égalité. Dans ce cadre, la HES-SO//FR informe et oriente les étudiant-e-s en situation financière difficile vers les bourses et les organismes de subvention. Elle soutient également des projets de conciliation de vie de famille-vie professionnelle comme la crèche Pérollino, commune aux quatre hautes écoles et qui vise également à renforcer l'éducation précoce des tout petits. Toujours dans ce domaine, la HES-SO//FR participe au réseau romand Egalité & Diversité de la HES-SO qui est constitué de répondant-e-s de chaque haute école. Elle a également mis en œuvre certaines recommandations de la HES-SO afin de permettre aux jeunes des deux genres d'apprendre à connaître les formations proposées au sein de la HES-SO//FR et d'imaginer pouvoir s'y engager:

- > élaboration de contenus sur le thème de l'égalité des chances sur le site www.hefr.ch;
- > présentation de l'égalité des chances à l'occasion de divers événements;
- > animation par la HES-SO//FR d'un stand égalité au Forum START (projet détaillé plus bas);
- > organisation de journées portes ouvertes où les jeunes intéressés peuvent venir découvrir de manière ludique les contenus des cours proposés.

En matière de qualité de vie, la HES-SO//FR a participé au pilotage du projet: «Qualité de vie en formation», projet commun à la HETS et à la HEIA, qui a pour but d'étudier les conditions de vie des étudiant-e-s de ces deux écoles durant leurs études.

Par ailleurs, sur le plan de l'accès à la culture et de la promotion de l'activité physique, les étudiant-e-s des hautes écoles fribourgeoises bénéficient d'offres culturelles et sportives à prix réduits.

Les hautes écoles soutiennent finalement les associations d'étudiant-e-s en mettant à disposition locaux et places pour leur organisation et pour certains événements festifs et culturels. L'organisation de «Campus fever», la fête annuelle des étudiant-e-s du Plateau de Pérolles, en est un exemple.

5.2 Service de l'énergie (SdE)

Le SdE met à disposition des enseignant-e-s une animation sur l'énergie. Ce programme appelé «Animation énergie» est proposé gratuitement aux enseignant-e-s des classes primaires francophones et alémaniques de 4^{ème} primaire et de 6^{ème} primaire du canton. Le programme a été réactualisé sur la base de l'expérience acquise au cours des 12 ans passés. Le nouveau concept donne une large part d'interactivité aux enfants en leur offrant une approche active dans l'expérimentation et des défis à relever pour prendre conscience de notre consommation d'énergie et de la nécessité de l'économiser. Durant l'année scolaire 2011-2012, 126 classes ont été visitées, ce qui équivaut à 2486 élèves.

Le Service de l'énergie sensibilise également la population contre le gaspillage d'énergie et la pollution qu'elle engendre. Il prône une utilisation rationnelle des ressources et contribue à préserver ainsi l'environnement. Le SdE prépare une campagne cantonale d'économie d'électricité pour l'automne 2013: la «Campagne OFF».

5.3 Service de la formation professionnel (SFP)

Pratiquement tous les thèmes de la promotion sont touchés par le SFP au sein des divers enseignements que reçoivent les jeunes en formation. En outre, le SFP a édicté une série de «consignes» concernant notamment la santé, les relations, les cultures, l'intégration ainsi que la qualité de vie à l'attention des formateurs. La présence de bibliothèque dans chaque établissement de la formation professionnelle renforce l'accès à la culture. Des journées sportives sont organisées au sein des écoles professionnelles. Toujours pour encourager les jeunes à bouger et leur permettre de découvrir de nouveaux sports, des leçons de sport facultatif sont distillées en dehors du temps d'école et en sus des heures de sport prévues au programme.

Le SFP et les écoles qui lui sont affiliées promeuvent également les échanges et séjours linguistiques pendant et également en fin d'apprentissage. A la suite du postulat des démocrates-chrétiens Christine Bulliard et Jean-Pierre Siggen, le Conseil d'Etat a réalisé un état des lieux des séjours linguistiques professionnels effectués par des apprenti-e-s. Entre 2007 et 2011, 639 jeunes fribourgeois ont entrepris dans le cadre de leur formation professionnelle un programme d'échange de stage linguistique et/ou professionnel. Néanmoins, le Conseil d'Etat a indiqué dans sa réponse que des efforts devaient être fournis afin d'augmenter ce nombre. Pour ce faire, il attend deux plans globaux (en préparation) de l'OFFT qui permettront de développer la mobilité de la formation professionnelle en Suisse. En 2011, tous les jeunes qui ont terminé leur formation ont été informés de cette possibilité d'échange linguistique.

Le SFP encourage les jeunes apprenti-e-s à être actifs bénévolement dans le cadre d'activités de jeunesse en faisant connaître auprès des employeurs et auprès des jeunes le droit au Congé jeunesse. Il fait connaître le site internet y relatif ainsi que le flyer édité par le Réseau bénévolat Netzwerk en collaboration avec REPER et le Bureau de promotion des enfants et des jeunes. Le congé jeunesse est également thématiqué dans le cadre des cours de civisme au sein des écoles professionnelles. L'EPAC destine également un onglet sur son site à la promotion du bénévolat et au congé jeunesse.

Enfin, le plan de relance de l'économie fribourgeoise (2009-2013) s'est donné pour but d'encourager les entreprises non formatrices ainsi que les entreprises formatrices qui ne comptaient pas d'apprenti-e-s, à créer de nouvelles places d'apprentissage. Un poste de promoteur de places d'apprentissage a ainsi été mis en place auprès du SFP.

La Journée intercantonale de la promotion des places d'apprentissage se déroule chaque année depuis 4 ans. En 2011, le bilan de cette opération s'est soldé par 52 nouvelles places d'apprentissage créées au sein de 42 entreprises. Pour chaque place d'apprentissage créée, un chèque équipement de 500 francs est octroyé aux entreprises afin d'équiper la place de travail. L'objectif global sous-jacent est la création de 5% de places d'apprentissage supplémentaires afin de diminuer le nombre de jeunes qui ne disposent pas de contrat de formation professionnelle.

Dans le domaine du soutien des jeunes à l'insertion professionnelle, le SFP soutient, en collaboration avec le SOPFA, l'Union patronale du canton de Fribourg et la Chambre de commerce et d'industrie Fribourg, le Forum des métiers START! Son but est de donner aux jeunes les ressources nécessaires pour concrétiser avec succès leur projet de formation professionnelle. Organisé chaque deux ans depuis 2007, il permet aux adolescents de découvrir plus de 220 métiers et filières de formation différents. Dans le cadre du forum, une «nuit de l'apprentissage» a été mise en place. Cette action a pour but de mettre en contact des jeunes qui cherchent à confirmer leur choix avec des professionnels de la branche. Ces discussions prennent la forme de «speed-dating» des métiers. Il s'agit de rencontres courtes, individuelles et dynamiques entre jeunes qui cherchent à confirmer leur choix de formation et professionnels souhaitant offrir des informations relatives aux possibilités de formation au sein de leur branche et de leur entreprise.

Par ailleurs, le SFP conseille les entreprises formatrices via la campagne «Fair-play 1.11» pour le choix de leurs apprenti-e-s. Il est ainsi préconisé d'utiliser les différents critères de sélection que sont les notes d'école, les impressions personnelles, mais aussi le potentiel de développement de chacun. Il est également recommandé d'offrir aux jeunes des possibilités de stages et de rencontrer les parents. Avec son action «fair-play», le SFP a défini la journée du 1^{er} novembre comme étant la date à partir de laquelle les employeurs devraient conclure les contrats d'apprentissage.

Les écoles professionnelles organisent différents projets en matière d'intégration. En collaboration avec l'EIKON, l'EPAI a créé une exposition de photographies noir/blanc sur le thème «Se saluer dans le monde». Un autre projet avec des jeunes issus de la migration est en voie de réalisation au sein de l'EPAI et porte le titre de «J'ai posé mes valises».

Enfin, les écoles professionnelles ont reçu le label des écoles en santé.

6. Activités de la DEE dans le domaine de la participation

Seuls les hautes écoles de la DEE et le SFP sont actifs dans le pilier de la participation. Le SFP et les hautes écoles ont indiqué être en rapport direct avec les deux thèmes de la participation au travers des activités quotidiennes qu'ils mènent avec leurs apprenant-e-s et étudiant-e-s.

Tableau 30: Tâches des unités administratives de la DEE dans le domaine de la participation

UA DE LA DEE	CPC	HES-SO//FR	SdE	SFP	SLog	SPE
PARTICIPATION						
Droit personnel de s'exprimer et d'être entendu						
Droit collectif de s'exprimer et d'être entendus						
Engagement social						

6.1 Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg (HES-SO//FR)

Selon la future loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg (LHES-SO//FR), la participation des étudiant-e-s au sein des organes décisionnels devrait être garantie. En effet, un Conseil représentatif du personnel et des étudiant-e-s de la HES-SO//FR a été mis sur pied, comprenant le corps professoral, le corps intermédiaire, le

personnel administratif et technique et les étudiant-e-s de niveau Bachelor. Les étudiant-e-s sont représenté-e-s par quatre étudiant-e-s en cycle Bachelor (un-e par école jusqu'à concurrence de 400 étudiant-e-s/école).

La participation des étudiant-e-s au sein des HES passe également par les activités des associations d'étudiant-e-s. Ces associations sont constituées par domaine de Bachelor et s'occupent de la coordination et de la coopération dans l'enseignement supérieur au niveau national et international. La Réunion des étudiant-e-s de la HES-SO REH-SO est l'association faîtière de la HES-SO. Fondée en 2008, elle a pour but de participer à la politique de formation, d'améliorer les conditions de vie des étudiant-e-s et de pérenniser les associations d'étudiant-e-s. Des associations à thème existent également comme FemTec de la HEIA et de la HEG, qui encourage la promotion des femmes dans les formations techniques, ou encore l'association estudiantine Management Students Opportunities (MSO) qui organise des conférences sur le thème de la recherche d'emploi.

6.2 Service de la formation professionnel (SFP)

Les élèves des écoles professionnelles ont chaque année l'occasion de donner leur avis sur la qualité de l'enseignement reçu. Au travers de questionnaires, ils peuvent évaluer l'enseignement reçu et contribuent par leurs suggestions et remarques à maintenir un niveau d'enseignement adapté à leurs besoins.

La plupart des jeunes en formation professionnelle suivent des cours de civisme et acquièrent des notions de base sur la citoyenneté et la politique en général. Certaines filières ne peuvent pas en profiter.

7. Activités de la DEE dans le domaine de la politique familiale

Le SPE et le SdE sont les 2 seules UA qui n'exécutent aucune activité en lien direct avec la politique familiale. Toutes les autres UA traitent d'un thème.

Tableau 31: Implication des unités administratives de la DEE pour le thème de la politique familiale

UA DE LA DEE	CPCh	HES-SO//FR	SdE	SFP	SLog	SPE
POLITIQUE FAMILIALE						
Conciliation vie de famille-vie professionnelle						
Compétences éducatives et soutien à la parentalité						
Lutte contre la violence conjugale						
Allocations familiales et autres prestations financières						

7.1 Caisse publique de chômage

La CPCh octroie une indemnité de chômage aux jeunes qui ont achevé leur scolarité obligatoire mais qui n'ont pas de travail.

7.2 Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg (HES-SO//FR)

La HES-SO//FR a mis en place la crèche Pérollino afin de permettre aux jeunes parents collaborateurs-trices et étudiant-e-s de concilier plus facilement vie professionnelle et vie privée. L'Association Pérollino a été fondée en mai 2006 dans le but de faire avancer le projet de création d'une crèche pour les enfants des étudiant-e-s et des collaborateurs-trices de la HES-SO//FR. L'ouverture s'est faite le 4 février 2008. En parallèle, une demande a été rédigée à l'OFFT (devenu SEFRI) dans le cadre de l'égalité hommes-femmes dans les HES. Ainsi, la crèche a pu

bénéficiaire de subventions incitatives (10'000 CHF pour chaque nouvelle place de crèche créée). Au début de l'année 2010, 10 nouvelles places d'accueil ont en outre été créées, en réponse aux demandes croissantes des parents.

7.3 Service du logement (Slog)

Le SLog octroie des aides en matière de logement (des logements subventionnés sous forme d'abaissements de loyers). Les familles avec enfants constituent un groupe spécifique de destinataires des aides. Le nombre d'enfants à charge joue un rôle dans le calcul du droit aux subventions.

8. Ressources financières et en personnel

Le budget des charges de la DEE s'élevait, en 2012, à 257.5 millions de francs.

Selon le rapport d'activité de 2012, la DEE consacre 609.57 EPT pour son secteur de l'enseignement qui regroupe les quatre écoles professionnelles, l'école des métiers, les écoles techniques ainsi que l'HES-SO//FR. De manière plus détaillée, la répartition de ces EPT dans les différentes écoles se fait ainsi:

- > Ecole professionnelle artisanale et industrielle: 174.31 EPT
- > Ecole professionnelle commerciale: 52.69 EPT
- > Ecole professionnelle artisanale et commerciale: 46.12 EPT
- > Ecole professionnelle santé-social: 31.17 EPT
- > Ecole des métiers: 83.22 EPT
- > Ecoles techniques: 7.97 EPT
- > Haute école fribourgeoise de technique et de gestion: 214.09 EPT

8.1 Fonds en faveur de l'enfance et de la jeunesse

En 2013, un montant de 9.2 millions de francs a été inscrit au plan financier de l'Etat de Fribourg pour les mesures d'insertion professionnelle des jeunes en difficulté (case management, semestre de motivation, ...). Ce montant permet de couvrir des mesures du dispositif cantonal mis en place par la CJD, le SPE et le SFP.

De ce fait, plusieurs mesures de cet axe touchent directement les jeunes et la DEE sur le sol fribourgeois:

- > Cours interentreprises: 1.869037 million de francs sur 4.1 millions engagés;⁵⁸
- > Allocations d'insertion professionnelle: 1,075394 million de francs sur 1.198297 million engagé;
- > Places d'apprentissage à l'Etat: 0.058893 million de francs sur 0.387042 engagé;
- > Stages professionnels à l'Etat: 1.836139 million de francs sur 3.6 engagés;
- > Appui pour les jeunes en difficulté: 0.159708 million de francs sur 0.844 engagé;
- > Win-Win places d'apprentissage: 0.017 million de francs sur 0.017 engagé;
- > Journée intercantonale des places d'apprentissage: 0.022374 million de francs sur 0.022374 engagé;
- > Renforcement de l'orientation pour les jeunes en difficulté: 0.022 million.

Mis à part ce financement, la HEIA dispose également de différents fonds liés à des fondations (état au 31 décembre 2012):

- > Habricht del Soto, 40'597.55 francs
- > Fonds James Daler, 71'673.70 francs
- > Fonds Frédéric Broillet, 59'814.70 francs
- > Fonds Ampelio Regazzoni, 22'011 francs
- > Fonds Placide Perroset, 9'294.30 francs

⁵⁸ Il s'agit des montants dépensés au 1er mars 2011 par rapport au montant engagé pour la totalité de la mesure. Ces chiffres sont issus du rapport de Yannick Ragot (Plan de relance fribourgeois, première évaluation des impacts et des effets, 9 mars 2011)

- > Fonds J.-J. Zbinden, 4'925.10 francs
- > Fondations Caisse maladie HEIA, 98'364.26 francs

Mais, comme l'indique le rapport d'activités de la DEE pour l'année 2012, «ces fonds ne sont pratiquement plus sollicités. Certains d'entre eux dont la dotation pouvait apparaître adéquate au moment de leur création qui remonte souvent à presque cent ans ne sont plus en mesure de permettre un soutien efficace aux étudiant-e-s qui en auraient besoin. La HEIA envisage donc de réunir l'ensemble de ces fonds en un seul, plus important.»

8.2 Subventions au secteur privé et mandats de prestation

Le SPE a indiqué qu'il mandatait différents acteurs afin de réaliser des tâches qui lui incombent. C'est surtout le cas pour les questions d'insertion sur le marché du travail de jeunes en difficulté d'insertion professionnelle. Le SPE délègue donc ses activités dans ce secteur-là.

Tableau 32: Mandats de prestations de la DEE au secteur privé

Mandats de prestation de la DEE au secteur privé		
Services de la DEE	Mandats de prestation	Thèmes et objectifs
SPE	Intervalle, REPER, deStarts, Centre de Préformation de Grolley	Aider les personnes qui n'ont pas réussi, à la fin de leur scolarité obligatoire, à commencer une formation professionnelle en raison de lacunes dans les connaissances scolaires, de difficultés à trouver leur voie ou par manque de solutions

9. Information et documentation

Le SFP a conçu divers aide-mémoires afin de sensibiliser les formatrices et les formateurs en entreprise ainsi que les entreprises (formatrices) à certains thèmes. Ces brochures qui s'adressent également aux jeunes ont pour but de donner des informations sur des questions ou des difficultés qui peuvent surgir au cours de la formation professionnelle initiale. Les problématiques abordées sont les dépendances, la dépression et le risque de suicide, la dyslexie et la dyscalculie, l'égalité entre hommes et femmes, la grossesse et la maternité, le harcèlement sexuel, l'immigration, la maladie et l'accident, le mobbing, le racisme ainsi que la violence.

Le site internet du SPE offre également diverses informations relatives au travail en général, qu'il s'agisse de statistiques, de réponses aux questions que se posent les employés ou encore de chômage. Le SPE relaie aussi les publications du Secrétariat à l'économie (SECO), en particulier la brochure «Protection des jeunes travailleurs - Informations pour les jeunes de moins de 18 ans» qui renseigne sur les principales dispositions spéciales de Protection des droits de l'enfant et des jeunes travailleurs contenues dans la loi sur le travail et dans l'ordonnance sur la Protection des droits de l'enfant et des jeunes travailleurs.

10. Instruments de planification

10.1 Accords intercantonaux

- > Accord intercantonal du 22 juin 2006 sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (accord sur les écoles professionnelles, (AEPPr)
- > Accord intercantonal du 27 août 1998 sur les écoles supérieures spécialisées, (AESS)

10.2 Bases légales cantonales

- > Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004
- > Convention scolaire régionale (CSR 2009) du 23 novembre 2007 concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions
- > Convention scolaire romande du 21 juin 2007 adoptée par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
- > Loi cantonale du 13 décembre 2007 sur la formation professionnelle, (LFP)
- > Loi cantonale du 11 avril 1991 sur l'enseignement secondaire supérieur
- > Loi cantonale du 14 février 2008 sur les bourses et les prêts d'études, (LBPE)
- > Loi cantonale du 14 mars 2007 sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière
- > Loi cantonale du 19 novembre 1997 sur l'Université
- > Loi cantonale du 23 juin 2006 sur l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (LIAG)
- > Loi cantonale du 6 octobre 2010 sur l'emploi et le marché du travail, (LEMT)
- > Règlement cantonal du 10 juillet 2007 sur l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (RIAG)
- > Règlement cantonal du 11 mai 2010 sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière
- > Règlement cantonal du 14 juin 2004 concernant la promotion de la santé et la prévention
- > Règlement cantonal du 23 mars 2010 sur la formation professionnelle (RFP)
- > Règlement du 14 juin 2004 concernant la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire (RPSPS)
- > Règlement du 2 juillet 2012 sur l'emploi et le marché du travail (REMT)
- > Ordonnance du 2 juillet 2012 sur les tarifs des taxes et indemnités de la formation professionnelle (OTIFP)
- > Toutes les bases légales concernant les personnes en formation professionnelle initiale se trouvent sur le portail de la formation professionnelle (www.formationprof.ch)

10.3 Documents stratégiques

- > Rapport No 29 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat 2006.12 Bernhard Schafer/André Schneuwly concernant l'état de la mise en œuvre du «Case Management Formation professionnelle» (CM FP) dans le canton de Fribourg du 2 octobre 2012
- > Premier rapport de la CJD à l'attention du Conseil d'Etat du 3 juillet 2009
- > Rapport de la CJD à l'attention du Conseil d'Etat du 3 septembre 2010
- > Deuxième rapport de la CJD à l'attention du Conseil d'Etat du 12 décembre 2012
- > Charte communes des quatre hautes écoles fribourgeoises de la HES-SO//FR
- > Rapport No 29 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat 2006.12 Bernhard Schafer/André Schneuwly concernant l'état de la mise en oeuvre du «Case Management Formation professionnelle» (CM FP) dans le canton de Fribourg

10.4 Bases statistiques et documentaires

Il est important de relever que le Service de la statistique (SStat), dans le cadre de sa mission de base, collecte des données sur la population fribourgeoise et, de ce fait, des données quantitatives relatives aux enfants et aux jeunes qui vivent dans le canton de Fribourg. Des chiffres relatifs à cette tranche d'âge sont disponibles comme le nombre d'enfants et de jeunes de moins de 25 ans ou le nombre de jeunes étrangers par commune. Sur demande, le SStat peut fournir des cartes du canton avec les différents indicateurs relatifs à la jeunesse et est à disposition pour développer des outils statistiques et d'évaluation de projet.

Autres bases documentaires de la DEE:

- > Indicateurs et statistiques du SFP (contrats d'apprentissage, formations diverses, maturité, etc.)
- > Tableau de bord de la CJD

Tableau de bord du Comité de Pilotage de la Plateforme Jeunes

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)

1. Missions et activités de la DAEC dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) garantit l'utilisation responsable du territoire, la protection adéquate de l'environnement, la préservation des ressources naturelles, la mise à disposition et la gestion d'une infrastructure de transports performante, sûre et adaptée aux besoins et la gestion efficiente du patrimoine immobilier de l'Etat. La DAEC travaille donc à préserver, consolider et développer les conditions-cadre nécessaires à l'épanouissement de tout un chacun.

La DAEC vise un développement durable du canton de Fribourg notamment à travers la sensibilisation des enfants et des jeunes. En conformité avec les recommandations de l'ONU, les objectifs fixés par la Conférence suisse de coordination de l'éducation au développement durable (CC EDD) et par la CDIP, la DAEC partage la vision d'un développement durable à travers la jeune génération. Dans le cadre de sa stratégie Développement durable (DD), la DAEC travaille avec les écoles et en collaboration avec les responsables pédagogiques de la DICS et de la HEP pour éveiller l'intérêt et la curiosité des enfants et des jeunes à la thématique du développement durable dans ses trois dimensions «responsabilité environnementale», «efficacité économique» et «solidarité sociale».

La DAEC veut mesurer la qualité de vie dans le canton de Fribourg en complétant les indicateurs que sont le PIB ou le développement économique. C'est pourquoi elle publie tous les deux ans un monitoring du développement durable avec 18 autres cantons et la Confédération dans le cadre du Cercle Indicateurs. Ce monitoring s'appuie sur une trentaine d'indicateurs, dont par exemple certains portant sur le taux de jeunes suivant une formation du degré secondaire ou sur le taux de participation aux élections et aux votations.

Activités de la DAEC

La DAEC, via ses UA, est active dans les quatre piliers de la politique de l'enfance et de la jeunesse ainsi que dans le domaine de la politique familiale. Ses domaines de compétences sont principalement: les conseils et subventions aux communes pour la construction de bâtiments scolaires, de salles de sport et d'accueils extrascolaires; la sensibilisation à la nature et au développement durable; la protection de l'environnement, y compris dans des domaines sensibles pour les enfants et les jeunes; la sécurité des transports scolaires et les autorisations cantonales dont l'organisation et le financement incombent néanmoins aux communes et à la DICS; les informations générales.

Les mesures de la stratégie DD se trouvent réunies sous la bannière DD et elles apparaîtront dès lors dans le portrait de la DAEC, sous l'égide de la responsable développement durable.

Tableau 33: Liste des activités de la DAEC dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse classées selon la conception des 4 piliers

Formation	Protection	Promotion	Participation
Sensibilisation à la nature, à l'environnement et au développement durable pour l'ensemble de la formation obligatoire (stratégie DD, SEn, SNP)	Protection de l'environnement (protection des conditions de vie et de la santé de la population)	Mesure de la qualité de vie (monitoring DD)	
Mise à disposition d'un local et de matériel pédagogique pour découvrir les milieux humides pour la scolarité obligatoire	Lutte contre les pollutions: air, bruit, déchets, eaux, électromog, études d'impact, prévention accidents, sécurité biologique	Promotion de la qualité de vie au niveau local (Portefeuille d'actions en matière de DD pour les communes)	
Création d'une formation continue en entreprise sociale et solidaire (stratégie DD)	Sécurité sur le chemin de l'école/sécurité des transports scolaires	Subventions, normes et conseils pour la construction de salles de sport	
Subventions, normes et conseils pour les constructions d'établissements scolaires	Parrainage intergénérationnel (stratégie DD)	Subventions, normes et conseils pour la construction d'AES	
Offre de places de stage et d'apprentissage		Jobs d'été pour les jeunes (nettoyage des bâtiments scolaires et de l'Etat)	
		Chemin de l'école à pied ou à vélo	
Information aux écoles sur le thème de la protection de l'environnement / Portefeuille d'actions durables destiné aux communes			

2. Unités administratives de la DAEC qui traitent de questions relatives à l'enfance et à la jeunesse

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions compte six unités administratives (UA), y compris le Secrétariat général. Depuis le 1er janvier 2014, le Service de la nature et du paysage (SNP) est un service à part entière et les UA sont par conséquent au nombre de sept. Il est à relever qu'au sein du Secrétariat général de la DAEC se trouve la responsable développement durable (DD).

Au final, cinq entités entretiennent des liens avec la politique de l'enfance et de la jeunesse:

1. Développement durable (DD)
2. Service de la nature et du paysage (SNP)
3. Service des bâtiments (SBat)
4. Service de l'environnement (SEn)
5. Service de la mobilité (SMo)

3. Activités de la DAEC dans le domaine de la formation

Quatre UA de la DAEC sont actives à des degrés différents en matière de formation. Seul le Service de la mobilité n'a pas indiqué de tâches particulières. Le DD, via sa stratégie cantonale, couvre pratiquement l'ensemble des thèmes de ce pilier, la plupart du temps en collaboration étroite avec les services de la DICS. Le SBat est impliqué dans la construction de bâtiments scolaires pour tous les degrés de la formation. Le SNP assure quant à lui une activité de sensibilisation à la nature dans le domaine de la scolarité obligatoire, tout comme le SEn qui met à disposition des écoles du matériel didactique. Tous les thèmes de ce premier pilier sont traités par au moins une UA de la DAEC.

En 2014, plusieurs services de la DAEC ont apporté leur contribution à la formation professionnelle en formant des apprenti-e-s⁵⁹ et ont encouragé le passage vers la vie professionnelle en offrant des places de stage⁶⁰.

⁵⁹ Secrétariat général, SEn, SBat

⁶⁰ Secrétariat général, Développement durable, SECA, Service des ponts et chaussées (SPC), SEn

Tableau 34: Tâches des unités administratives de la DAEC dans le domaine de la formation

UA DE LA DAEC	DD	SBat	SNP	SEn	SIMo
FORMATION					
Enseignement spécialisé (4-20 ans)	x				
Scolarité obligatoire	x				
Secondaire II (formation professionnelle)					
Secondaire II (formation générale)					
Tertiaire A et B					

3.1 Développement durable (DD)

La DAEC développe ses actions en matière de développement durable sur la base de la stratégie Développement Durable cantonale adoptée en juin 2011 par le Conseil d'Etat. Un crédit d'engagement de 7,7 millions de francs a été accordé par le Grand Conseil en septembre 2011 pour la mise en œuvre de la stratégie.

Une mesure importante de la stratégie concerne la sensibilisation d'environ 35'000 élèves francophones et germanophones au développement durable. Toute une série de mesures sont prises dans le domaine de l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) à l'école obligatoire dans le cadre du Plan d'études romand (PER) et du Lehrplan 21 (LP 21), qui est actuellement en préparation. L'EDD teinte l'ensemble du projet de formation. Elle est mise en œuvre concrètement dans les différents domaines disciplinaires, via les capacités transversales exercées et les thématiques de la formation générale.

La stratégie DD tend à renforcer le partage des moyens didactiques sur le développement durable via le site Friportail, portail pédagogique fribourgeois. Le site Friportail des services de l'enseignement de la DICS permet de mettre en évidence les thématiques liées au développement durable (DD) et à l'éducation en vue d'un développement durable (EDD). Il est alimenté par des exemples de mise en œuvre concrets et s'adressera à terme à tous les niveaux et secteurs de la formation dans le canton de Fribourg. Il met à disposition des équipes enseignantes des ressources agréées et quelques projets exemplaires.

- > Les éléments de durabilité de la politique agricole suisse figurent au programme des formations de base de l'Institut agricole de Grangeneuve (prestations écologiques requises et bio).
- > La Haute Ecole spécialisée de Fribourg (HES-SO//FR) offre une large palette de cours liés au DD: participation, transculturalité, éthique, système de management environnemental, indicateurs. Elle propose également un CAS en gestion durable traitant entre autres de mobilité, d'achats durables, de marketing durable et de communication environnementale. De plus, une formation sur l'intégration pédagogique du développement durable est proposée aux enseignant-e-s. Une évaluation du DD des activités de la HEG a été lancée.
- > Au sein de l'Université de Fribourg, le développement durable fait partie intégrante des intérêts de recherche et des sujets d'enseignement d'un nombre important de départements et d'instituts. En ce qui concerne les programmes de formation, l'Université a créé récemment un pôle de compétence interdisciplinaire en éthique et elle dispense depuis longtemps une filière complémentaire en sciences de l'environnement.
- > D'autre part, les établissements de formation ont souvent en commun des activités participant du développement durable: encadrement social, médiation scolaire, aides financières, crèches et gestion écologique (déchets, papier recyclé, etc.). L'égalité hommes-femmes est thématiquée plusieurs fois durant la scolarité obligatoire (journée «Futur en tous genres», action «Balayons les clichés!»)⁶¹.

⁶¹ Développement durable, Stratégie du canton de Fribourg, juin 2011, pp.21-22.

3.2 Service des bâtiments (SBat)

Il a été difficile de classer sous un pilier ou un autre les activités du SBat dans le domaine des constructions. Pour les activités concernant les bâtiments scolaires, nous avons décidé de les laisser sous la dimension «formation», alors que nous avons placé les subventions pour la construction de salles de gym sous la dimension de «promotion», et les subventions pour les accueils extrascolaires sous la rubrique de la politique familiale. Quel que soit le classement de cette activité du SBat, il nous paraît important de mettre en évidence le financement pour la construction d'infrastructures dédiées aux enfants et aux jeunes puisqu'ils y passent une grande partie de leur temps.

Concernant la scolarité obligatoire, le SBat conseille et subventionne les communes pour la construction d'écoles enfantines, primaires et de cycles d'orientation. En effet, selon la loi scolaire (art. 54 al.2), ce sont les communes qui sont responsables de l'analyse des besoins en termes de nouveaux locaux scolaires. Elles assument le financement des bâtiments et doivent «acquérir, construire ou louer les locaux scolaires et les entretenir» pour la scolarité obligatoire. Les communes peuvent déposer une demande de subventionnement auprès de l'Etat qui prend une décision en fonction de la situation et des bases légales en vigueur. En principe, lorsque la statistique des élèves prévoit une augmentation à long terme des effectifs, la subvention peut être octroyée.

En tant que service transversal, le SBat travaille aussi en collaboration avec la DICS et la DEE pour la construction des bâtiments de formation que sont les Collèges, l'Université ou encore les Hautes écoles.

3.3 Service de la nature et du paysage (SNP)

Le SNP, en collaboration avec la Haute école pédagogique (HEP) et le Centre fribourgeois de documentation pédagogique (CFDP), a élaboré un projet commun dans le domaine de la découverte des milieux humides. A cet effet, il met à disposition un ancien baraquement militaire pour les écoles de la scolarité obligatoire du canton de Fribourg afin d'organiser des activités didactiques en lien avec l'étude et la découverte des marais des Gurlès. Il soutient et accompagne également les classes dans des projets de plantation de haies. En matière de sensibilisation à la nature, un dossier didactique ainsi qu'une mallette pédagogique présentent différentes activités à développer par les enseignant-e-s avec les élèves.

3.4 Service de l'environnement (SEn)

Le SEn a développé sur son site internet une page destinée aux écoles. On y trouve des documents d'information et de sensibilisation sur le thème de la protection de l'environnement ou des économies d'énergie⁶². Ces différents outils et dossiers didactiques ont notamment été développés par la plateforme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Vaud et Valais «energie-environnement.ch».

La plateforme a réalisé en 2013 une ressource pédagogique sur le thème de l'eau intitulée «Eaux là là!», conçue pour les classes du 3e cycle (12-16 ans). Elle peut être utilisée pour les cours de géographie, de sciences de la nature, de citoyenneté et d'économie familiale. Cette ressource pédagogique bilingue a été envoyée aux CO du canton.

En 2014, energie-environnement.ch a développé un dossier sur la mobilité en partenariat avec la RTS. Un calculateur pour les impacts environnementaux et énergétiques liés à la mobilité sera mis en ligne en 2015. Le public-cible est celui des jeunes des écoles professionnelles et des collèges.

Une ressource pédagogique sur la gestion de déchets destinée aux écoles primaires sera créée en 2015.

4. Activités de la DAEC dans le domaine de la protection

Selon les réponses et indications fournies par les différentes UA de la DAEC, seuls trois services ont des tâches ou activités dans le pilier de la protection. Nous relevons les activités SMO qui visent à garantir la sécurité des élèves lors

⁶² <http://www.fr.ch/sen/fr/pub/ecoles.htm>

des transports scolaires. Nous mettons en évidence également les activités du Service de l'environnement (SEn) en matière de protection de l'environnement puisque celles-ci ont un impact décisif sur la santé de la population en général, et des enfants et des jeunes en particulier. En matière de difficultés d'insertion professionnelle, la stratégie DD inclut le projet «Transition I – parrainage intergénérationnel» qui est mis sur pied par le SOPFA.

Tableau 35: Tâches des unités administratives de la DAEC dans le domaine de la protection

UA de la DAEC	DD	SBat	SNP	SEn	SMo
PROTECTION					
Accidents					x
Echec scolaire, difficultés d'insertion professionnelle, chômage	I				
Jeu excessif, nouveaux médias, internet, cinéma					
Maladies physiques et mentales				I	
Maltraitance, négligence, carences éducatives					
Pauvreté, endettement					
Tabagisme, drogues et abus d'alcool					
Troubles psychiques et suicide				I	
Violence envers autrui, délinquance, racisme					

4.1 Développement durable (DD)

Dans le but de favoriser la transition entre la fin de l'école obligatoire et le monde du travail, la stratégie cantonale DD soutient la mesure «Transition I – parrainage intergénérationnel». Cette mesure est soutenue par la Confédération et le Réseau pour la responsabilité sociale dans l'économie (RSE) dans le cadre du projet LIFT. Elle met en relation des «seniors», organisés en réseau de parrains-marraines, avec des jeunes qui risquent de rencontrer des difficultés d'insertion professionnelle. Mise en œuvre par le SOPFA, elle vise à valoriser les compétences professionnelles et sociales ainsi que les expériences des seniors, tout en leur offrant la possibilité de transmettre ce savoir à des jeunes potentiellement en difficulté. Cette action complète ainsi les mesures du Case management qui encadrent des jeunes à risque (en 7ème, 8ème et 9ème années du cycle d'orientation).

4.2 Service de l'environnement (SEn)

Le but principal du SEn est de préserver les ressources environnementales de notre canton et de contribuer à la prévention des atteintes nuisibles d'installations existantes ou de nouvelles activités. Il informe les autorités et le public sur les comportements à l'origine d'atteintes préjudiciables à l'environnement. L'ensemble des tâches effectuées par le SEn a un effet protecteur majeur sur la santé des enfants et des jeunes et est garant d'un cadre de vie de qualité pour les générations futures. Que l'on pense à la qualité de l'air, à la protection contre le bruit, à la gestion des déchets, à la propreté des eaux, à la prévention d'accidents majeurs, etc., les thèmes traités par le SEn contribuent de manière déterminante au bien-être des enfants et des jeunes d'aujourd'hui et de demain et à la préservation de leurs conditions de vie.

4.3 Service de la mobilité (SMo)

La compétence en matière de transports d'élèves relève des communes et leur organisation incombe à la commission scolaire. Elles doivent se référer néanmoins au SMo qui octroie les autorisations cantonales pour les transports d'écoliers. Afin d'accompagner les autorités locales dans la planification des transports scolaires, le SMo a décidé de

rassembler les directives relatives aux déplacements d'écopiers dans un document de référence (memorandum) qui se trouve sur son site internet.

Durant la scolarité obligatoire, les élèves ont droit à un transport gratuit lorsque leur bien-être ou leur sécurité est menacée. Il existe deux cas de figure:

- > Transports scolaires en raison de la longueur du trajet, c'est-à-dire lorsque la distance du trajet à parcourir pour se rendre à l'école ou à la salle de sport est d'au moins trois kilomètres pour les élèves du primaire et de quatre kilomètres pour les élèves du cycle d'orientation. Cela vaut également pour les élèves de classes de développement et pour les élèves qui doivent changer de cercle scolaire. La DICS accorde dans ce cas une subvention.
- > Transports scolaires en raison du danger du trajet, c'est-à-dire lorsque la circulation des piétons est particulièrement dangereuse sur le chemin qui mène à l'école ou à la salle de sport. Leur organisation est décidée par les autorités scolaires locales et les frais en résultant incombent aux communes du cercle scolaire concerné.

Les transports pour les camps, courses d'école, patinoire, etc. sont gratuits pour les élèves mais les communes peuvent prélever une participation auprès des parents si leur règlement scolaire le prévoit.

La sécurité des enfants étant un impératif, il y a des exigences en matière d'équipement des véhicules et de la signalétique.

5. Activités de la DAEC dans le domaine de la promotion

Trois UA sont impliquées dans le domaine de la promotion. Le SBat est mobilisé dans les constructions de salles de sport, alors que SMO détient des compétences pour promouvoir le chemin d'école à pied ou à vélo. Le DD traite 4 des 7 thèmes de ce pilier et œuvre principalement dans le thème des conditions cadre favorables à l'épanouissement.

Tableau 36: Tâches des unités administratives de la DAEC dans le domaine de la promotion

UA de la DAEC	DD	SBat	SNP	SEH	SMO
PROMOTION					
Activités culturelles, sportives, artistiques, éducatives ou ludiques	x				I
Diversité culturelle, bi-plurilinguisme					
Education, promotion de la santé	x				I
Egalité des chances	x				
Education de la petite enfance		x			
Insertion professionnelle					
Qualité de vie, conditions cadre favorables à l'épanouissement	x	x			I

5.1 Développement durable (DD)

Avec le programme «Communes sympas» de l'IMR et sa formation des agents sympas, la stratégie cantonale DD comprend une mesure qui permet à la fois de renforcer l'intégration des jeunes, le travail de jeunesse dans l'espace public et la qualité de vie dans les communes. Par ailleurs, DAEC-DD a mis en place un système d'évaluation de la durabilité pour les projets de lois et de décrets. L'outil utilisé, la Boussole 21, permet à l'aide de 19 critères de faire ressortir les forces et les faiblesses des projets de l'Etat en termes de développement durable, dont l'égalité homme-femme. En matière de promotion de la santé, la stratégie DD comprend une mesure du SSP: une action qui favorise les approches multisectorielles de la promotion de la santé, par des évaluations d'impact sur la santé (EIS) ou par des

projets bi- ou multi-directionnels. La première évaluation a porté sur l'impact d'un projet d'accueil de (jeunes) réfugiés sur leur santé physique et psychique. Le DD soutient également des mesures pour revitaliser les cours d'eau, créer des réseaux écologiques, favoriser la biodiversité et l'agriculture biologique. En définitive, le DD est hautement concerné par les conditions cadres favorables à l'épanouissement de la population et des enfants et des jeunes en particulier.

Le Portefeuille Développement durable (voir chap. 9 pour plus de détails) offre de nombreuses idées d'actions de promotion liées à l'enfance et à la jeunesse dans les communes, que ce soit dans le domaine de l'environnement, de la santé, de la cohésion sociale, du sport, de l'économie ou de la culture.

5.2 Service des bâtiments (SBat)

Par les subventions qu'ils accordent aux constructions de bâtiments scolaires, de salles de sport et aux structures d'accueil extrafamilial et par les normes qu'il édicte en la matière, le SBat effectue des tâches qui favorisent l'éducation de la petite enfance pour les enfants entre 0 et 4 ans et améliorent les conditions cadres dans lesquelles grandissent les enfants et les jeunes.

5.3 Service de la mobilité (SMo)

Dans son memorandum relatif aux déplacements des écoliers, le SMO traite du chemin de l'école à pied ou à vélo. Il encourage les enfants à aller à pied ou à vélo à l'école ou jusqu'à l'arrêt du bus et mentionne que le transport de l'enfant en voiture devrait être une exception. Le SMO s'inscrit ainsi dans une démarche de promotion de la santé, du mouvement et de la qualité de vie des enfants. Dans son offre aux communes, le SMO peut également intervenir à titre d'expert dans le cadre de la révision générale du Plan d'aménagement local (PAL) pour soutenir les réflexions liées au chemin de l'école ; en particulier lors de la mise en zone de nouveaux quartiers. Pour les plus jeunes, le SMO indique l'existence du Pédibus comme un moyen idéal pour préparer les jeunes enfants à l'indépendance sur le chemin de l'école.

6. Activités de la DAEC dans le domaine de la participation

Les UA de la DAEC ne sont pas particulièrement actives en matière de participation des enfants et des jeunes, à l'exception du développement durable, qui postule qu'il n'est possible de diminuer notre consommation de ressources et d'atteindre des conditions de vie agréable pour tout un chacun qu'au travers de la participation de tous et en particulier de la jeune génération.

Tableau 37: Tâches des unités administratives de la DAEC dans le domaine de la participation

UA de la DAEC	DD	SNP	SBat	SEn	SMo
PARTICIPATION					
Droit personnel de s'exprimer et d'être entendu					
Droit collectif de s'exprimer et d'être entendus	I				
Engagement social					

La stratégie Développement durable a un projet de participation pour la protection du climat. «Le climat entre nos mains» est un site internet qui permet aux (jeunes) citoyen-ne-s de devenir des héros de la défense du climat. L'idée est de créer une page proprement fribourgeoise et de faciliter l'accès à ce site via les communes.

Par ailleurs, le Portefeuille Développement durable (voir chap. 9 pour plus de détails) appelle les jeunes dans les communes à la participation au travers de diverses actions.

Nous ne relevons pas d'autres projets pour renforcer la participation des enfants et des jeunes dans les différents domaines traités par la DAEC.

7. Activités de la DAEC dans le domaine de la politique familiale

La DAEC n'est pas directement impliquée en matière de la politique familiale. Ses UA n'ont pas indiqué y effectuer des activités récurrentes, excepté le SBat qui favorise la conciliation entre vie de famille et vie professionnelle en subventionnant la construction d'accueils extrascolaires.

Le SBat conseille et subventionne les communes pour la construction d'accueils extrascolaires. En cela il soutient les parents dans leur besoin de concilier leur vie de famille et leur vie professionnelle. La Commission des constructions scolaires a intégré un représentant du SEJ pour la planification des nouveaux locaux. Les besoins des enfants et des jeunes sont pris en compte dans la planification des accueils au sein de cette commission.

Tableau 38: Tâches des unités administratives de la DAEC dans le domaine de la participation sociale et politique

UA de la DAEC	DD	SNP	SBat	SEn	SMo
POLITIQUE FAMILIALE					
Conciliation vie de famille-vie professionnelle			x		
Compétences éducatives et soutien à la parentalité					
Lutte contre la violence conjugale					
Allocations familiales et autres prestations financières					

8. Ressources financières et en personnel

Le budget de fonctionnement de la DAEC pour l'année 2014 était de 222.6 millions de francs.

Aucune UA de la DAEC n'a mentionné avoir des EPT spécifiquement dédiés au domaine de l'enfance et de la jeunesse.

8.1 Subventionnement des constructions scolaires et sportives en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Le Service des bâtiments subventionne les constructions de bâtiments scolaires, de salles de sport et d'accueils extrascolaires. En 2014, environ 1,8 million de francs ont été engagés pour la construction d'écoles primaires et près de 2.7 millions de francs pour des cycles d'orientation.

8.2 Subventions au secteur privé et mandats de prestations

Aucune UA de la DFIN n'a indiqué mandater des tiers du secteur privé afin de réaliser des tâches et activités en rapport avec l'enfance et la jeunesse.

9. Information et documentation

Outre l'onglet du site internet du SEn à l'intention des écoles, nous ne relevons pas de moyens d'information à l'intention des enfants, des jeunes et des familles qui auraient été créés par les UA de la DAEC. Le SNP met également à disposition des dossiers pédagogiques sur son site internet (onglet Ecoles).

La responsable développement durable, en collaboration avec le SEJ, le SSP et le SSpo, met à disposition sur un site internet le Portefeuille d'actions durables à l'intention des communes fribourgeoises. Ce Portefeuille contient de nombreuses actions destinées à l'enfance et à la jeunesse et touchant à l'environnement, à la santé, au sport ou à la cohésion sociale. Par exemple, il décrit le projet FriTime qui incite les communes à mettre en place des activités extrascolaires de jeunesse via les sociétés locales ou, pour renforcer la participation des jeunes aux votations, il propose le projet «Demain, je vote !».

10. Instruments de planification

10.1 Bases légales

- > Loi cantonale du 9 juin 2011 modifiant la loi relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation
- > Loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux)
- > Loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC)
- > Loi cantonale du 11 octobre 2005 relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation
- > Loi cantonale du 2 mars 1999 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN)
- > Loi cantonale du 11 avril 1991 sur l'enseignement secondaire supérieur (art. 67 sur le financement)
- > Loi cantonale du 23 mai 1985 sur l'école infantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire) (LS)
- > Loi cantonale du 12 septembre 2012 sur la protection de la nature et du paysage (LPNat)
- > Ordonnance cantonale du 6 décembre 2011 modifiant le règlement sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation
- > Règlement cantonal du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux)
- > Ordonnance cantonale du 17 mars 2009 d'exécution de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit
- > Ordonnance cantonale du 19 décembre 2006 sur le smog hivernal
- > Règlement cantonal du 4 juillet 2006 sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation
- > Ordonnance cantonale du 29 juin 2004 concernant l'hygiène des piscines et des plages de baignade publiques
- > Ordonnance cantonale du 2 juillet 2002 sur les études d'impact sur l'environnement et les procédures décisives (OEIEP)
- > Ordonnance cantonale du 20 août 2002 sur la protection des sols
- > Règlement cantonal du 11 décembre 2001 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (RFCN)
- > Règlement cantonal du 3 novembre 1999 concernant l'octroi d'autorisations cantonales pour le transport des voyageurs
- > Règlement cantonal du 16 décembre 1986 d'exécution de la loi scolaire (RLS)
- > Arrêté du 29 septembre 2009 sur le Comité de pilotage «Développement durable du canton de Fribourg: stratégie et plan d'action». Institution, attributions et nomination.
- > Arrêté cantonal du 23 juin 1992 d'exécution de dispositions fédérales sur la protection de l'air
- > Arrêté cantonal du 18 mars 1986 concernant le contrôle obligatoire de certaines installations de chauffage et de préparation d'eau chaude

-
- > Directives des cantons de Fribourg et Vaud du 22 octobre 2008 pour l'aménagement du territoire et la protection contre le bruit aux environs de l'aérodrome militaire de Payerne
 - > Directives cantonales d'août 2001 concernant l'assainissement acoustique des installations de tir à 300m
 - > Directives cantonales du 28 novembre 1997 pour la construction et l'aménagement des établissements publics

10.2 Documents stratégiques

- > Memorandum «Déplacements d'écoliers», Service de la mobilité (SMo), septembre 2012
- > Développement durable, Stratégie du canton de Fribourg, juin 2011
- > Message No 261 du 21 juin 2011 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du plan d'action et des outils définis dans la stratégie Développement durable du canton de Fribourg
- > Plan de mesures pour la protection de l'air. Adopté le 8 octobre 2007
- > Plan cantonal des transports (PCTr), mars 2006
- > Rapport No 298 du 10 octobre 2006 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat No 277.05 Jean Genoud relatif à l'application de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit au réseau routier fribourgeois.

10.3 Bases statistiques et documentaires

- > Cadastre du bruit sur le réseau routier cantonal – le cadastre de bruit des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun est établi par les communes.
- > Contenu d'un rapport d'assainissement du bruit routier d'une installation fixe existante, septembre 2009, SEn, SPC
- > Monitoring développement durable, relevés 2011 et 2013 sur le site internet du DD
- > IDeal Index

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)

1. Missions et activités de la DIAF dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

La DIAF a deux missions principales en matière de jeunesse: l'une en matière de formation professionnelle dans les métiers de l'agriculture, de l'horticulture, de la sylviculture, de l'agroalimentaire, du lait et de l'intendance, et l'autre en matière de participation des jeunes via le Conseil des Jeunes de l'Etat de Fribourg (CJ). Le but du CJ est de faire entendre la voix de la jeunesse fribourgeoise sur les questions qui les concernent.

En ce qui concerne la formation donnée par l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG), elle doit permettre aux jeunes individus de s'épanouir sur les plans professionnel et personnel et de s'intégrer dans la société, en particulier dans le monde du travail, le tout dans le respect de l'égalité des chances. Outre la formation professionnelle initiale, les formations supérieures et continues à des fins professionnelles ainsi que de la formation des adultes, l'IAG a la mission de promouvoir la culture, le sport, la santé et de trouver par la médiation des solutions aux conflits et difficultés rencontrées. De ce fait, la DIAF joue aussi un rôle dans la promotion et la protection de la jeunesse.

Les préfetures portent des missions essentielles dans de nombreuses politiques publiques qui doivent être concrétisées au niveau local comme c'est le cas pour la politique de l'enfance et de la jeunesse. Les préfets sont en effet responsables de faciliter la collaboration régionale entre les communes et les associations de communes, d'entretenir les relations avec les autorités, de coordonner et de surveiller les tâches administratives des communes, d'assurer l'ordre public et d'accorder les autorisations, en particuliers lors de manifestations. Ainsi, les préfets assurent de nombreuses tâches en lien avec l'enfance et la jeunesse. Sur le plan stratégique, ils se sont d'ailleurs beaucoup impliqués ces dernières années dans la mise en place de politiques régionales de l'enfance et de la jeunesse en soutenant par exemple les Délégués lors d'une enquête organisée auprès des communes ou dans la mise en place de paysages éducatifs (voir portrait de la DSAS). Le Scm joue également un rôle important dans l'implémentation de politiques communales en faveur de l'enfance et de la jeunesse puisqu'il prête conseil aux collectivités locales et émet des recommandations et des directives. Il est aussi l'autorité qui donne des préavis sur les règlements communaux de portée générale qui introduisent des normes relatives à l'enfance et à la jeunesse.

Le SAgri et le SFF ont des missions essentielles en matière de protection et de promotion de conditions de vie propres au développement harmonieux des enfants et des jeunes.

En conclusion, avec ses nombreuses activités, l'impact de la DIAF sur l'épanouissement des enfants et des jeunes est beaucoup plus important qu'il n'y paraît au premier regard.

Tableau 39: Liste des activités régulières de la DIAF dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse classées selon la conception des 4 piliers

Education	Protection	Promotion	Participation
Formation professionnelle à Grangeneuve: domaines intendance, lait et agroalimentaire (CILA) et domaines de la terre et de la nature (CFTN)	«Accueil spécialisé à la ferme»: formation aux familles paysannes qui accueillent des enfants et des jeunes en difficulté pour une courte période	Programme «Ecole en santé» à Grangeneuve. Heures de sport pour les personnes en formation de Grangeneuve	Droit de s'exprimer et d'être entendu au sein de l'IAG
Présidence des comités de direction des cycles d'orientation	Projets visant à lutter contre la violence, le racisme et la délinquance juvénile	Bibliothèque pour les personnes en formation de Grangeneuve	Conseil des Jeunes: représentation des jeunes Fribourgeois-e-s ans auprès des autorités
Offre de places de stage et d'apprentissage	Prévention des accidents professionnels et personnels Lutte contre la violence conjugale et toutes les violences Procédure d'adoption et de reconnaissance d'un enfant	Guide des places de pique-nique à l'attention des familles «Ecole à la ferme» dès l'école maternelle jusqu'au gymnase Jobs de vacances, stages, séjours linguistiques et vacances à la ferme pour les jeunes dès 16 ans: soutien financier à l'organisation Agriviva	
	Protection des milieux naturels et des conditions de vie Service de médiation Grangeneuve	Naturalisation des jeunes étrangers Conciliation de la vie de famille et de la vie professionnelle	
Brochures, sites internet et informations à l'attention des enfants, des jeunes et de leur famille			

2. Unités administratives de la DIAF traitant de questions relatives à l'enfance et à la jeunesse

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts compte en son sein huit unités administratives (UA). En plus du secrétariat général de la DIAF qui s'occupe du Conseil des Jeunes, six UA ont des liens avec la politique de l'enfance et de la jeunesse:

6. Conseil des Jeunes (CJ) au sein du Secrétariat général
7. Institut agricole de Grangeneuve (IAG)
8. Préfectures du canton de Fribourg
9. Service de l'agriculture (SAGri)
10. Service des communes (SCom)
11. Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)
12. Service des forêts et de la faune (SFF)

3. Activités de la DIAF dans le domaine de la formation

Dans le domaine de la formation, l'IAG est l'UA la plus active de la DIAF puisqu'elle offre des formations professionnelles aux jeunes. Le thème de la scolarité obligatoire touche les préfectures.

En 2012, de nombreux services de la DIAF ont apporté leur contribution à la formation professionnelle en formant des apprenti-e-s⁶³ et ont encouragé le passage vers la vie professionnelle en offrant des places de stage⁶⁴.

⁶³ Secrétariat général, SECiN, Préf. Broye, Préf. Glâne, Préf. Gruyère, Préf. Singine, Préf. Veveyse, SAGri, IAG, SFF

⁶⁴ Secrétariat général, SAGri, SECiN, IAG, SFF

Tableau 40: Tâches des unités administratives de la DIAF dans le domaine de la formation

UA DE LA DIAF	CJ	IA Grangeneuve	Préfectures	SAGri	SCom	SECin	SFF
FORMATION							
Enseignement spécialisé (4-20 ans)			I				
Scolarité obligatoire			I				
Secondaire II (formation professionnelle)		Δ					x
Secondaire II (formation générale)							
Tertiaire A et B		x					

3.1 Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)

Dans les deux centres de formation de l'IAG, plus de 1000 jeunes se forment ainsi dans les métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire (CILA) et les métiers de la terre et de la nature (CFTN). L'IAG offre également des filières de degré supérieur (brevet ou diplôme). Le CILA est le seul établissement de Suisse romande pour les formations initiales et supérieures dans les domaines laitiers et agroalimentaires. En outre, Grangeneuve a été retenu en raison de la qualité de ses formatrices et formateurs, de ses infrastructures et de son bilinguisme pour la formation des futurs cadres horticoles de Suisse romande, ainsi que pour la formation professionnelle initiale avec attestation de praticien/-ne forestier/-ère pour toute la Suisse. Finalement, l'Institut a enrichi ses filières de formation en automne 2012 en ouvrant une école de commerce d'une durée de vingt semaines s'adressant à toute personne bénéficiant d'un CFC.

Il est à mentionner que l'Ecole d'aide familiale qui a formé des centaines de professionnels dans les domaines de l'économie familiale, des soins de base et dans le secteur social, a fermé définitivement ses portes en juillet 2011, après cinquante-sept ans d'activités dans le canton de Fribourg. Cette profession a en effet été remplacée par celle d'assistant en soins et santé communautaire (ASSC) et celle d'assistant socio-éducatif (ACE).

3.2 Préfectures du canton de Fribourg

Les préfectures sont actives dans différents thèmes du pilier de la formation. Pour la scolarité obligatoire, le préfet préside l'Association du Cycle d'orientation de son district. Il est aussi appelé à prononcer les sanctions pénales contre les parents qui n'auraient pas respecté la loi (absences scolaires injustifiées principalement). Concernant les écoles spécialisées, le préfet fait souvent partie du Conseil de fondation des écoles se trouvant dans son district.

3.3 Service des forêts et de la faune (SFF)

Le SFF est responsable d'organiser, avec l'IAG, la formation professionnelle initiale pour les domaines dont il a la charge. Encourager les jeunes à entreprendre une formation initiale dans les métiers du SFF est l'un de ses objectifs prioritaires. Pour cela, il s'agit d'encourager les entreprises forestières publiques et les entrepreneurs forestiers à offrir des places d'apprentissage intéressantes. Le SFF proposent des stages aux jeunes de 15 à 20 ans pour leur permettre de se familiariser aux travaux en forêt ou les aider à entrer dans la vie professionnelle.

4. Activités de la DIAF dans le domaine de la protection

Trois UA de la DIAF s'occupent de thèmes en lien avec la protection. L'IAG et les préfectures mènent des actions de sensibilisation et de prévention sur le terrain. Les dépendances, les échecs scolaires, les difficultés d'insertion professionnelle et la violence sont les thématiques qui préoccupent le plus l'IAG et les préfectures. A travers son

Service de médiation, l'IAG offre aux jeunes la possibilité de se confier sur toutes sortes de problèmes personnels. Le SFF a comme objectif de prévenir les accidents, encore trop nombreux, de travail en forêt.

Tableau 41: Tâches des unités administratives de la DIAF dans le domaine de la protection

UA DE LA DIAF	CJ	IAG	Préfectures	SAGri	SCom	SECIN	SFF
PROTECTION							
Accidents		x					x
Echec scolaire, difficultés d'insertion professionnelle, chômage		x	l				
Jeu excessif, nouveaux médias, internet, cinéma		l					
Maladies physiques et mentales		l					
Maltraitance, négligence, carences éducatives		l					
Pauvreté, endettement		l					
Tabagisme, drogues et abus d'alcool		x	x				
Troubles psychiques et suicide		X					
Violence envers autrui, délinquance, racisme		l	x				

4.1 Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)

Grangeneuve a mis sur pied depuis plusieurs années un Service de médiation à l'attention des élèves. Les médiateurs ont pour objectif d'apporter leur aide pour toutes sortes de difficultés rencontrées par les jeunes, qu'elles soient liées à des aspects personnel, relationnel, sanitaire ou professionnel. L'équipe de médiation est composée de cinq personnes avec l'Ecole professionnelle Santé-Social. Elle constitue une porte ouverte pour écouter et soutenir les personnes qui en éprouvent le besoin. Le Service de médiation met à disposition des brochures informatives et préventives sur les dépendances, le tabac, le SIDA ainsi que le suicide. Avec ces diverses actions, la médiation permet de prévenir les problèmes de santé et de proposer une certaine prise en charge.

Le Service de santé met également à disposition des apprenti-e-s ainsi que des collaborateurs-trices une infirmière pour les premiers secours, les conseils de santé et propose des actions spécifiques dans le cadre de la promotion de la santé.

Pour le thème des accidents, l'Institut met en place des mesures de prévention des accidents intégrées dans les programmes de formation, comme cela est prévu dans la loi sur la formation professionnelle.

4.2 Préfectures du canton de Fribourg

Les préfectures sont aussi concernées par la prévention et la protection de la jeunesse, puisqu'elles délivrent les autorisations d'organiser des manifestations dans leur district. Cela implique le respect d'un certain nombre de règles visant à prévenir une surconsommation d'alcool entre autres.

Sur la thématique de la violence et de la délinquance juvénile, le préfet, dans le cadre de sa mission de faire respecter la sécurité et l'ordre public, est appelé à mettre en place des actions de prévention. Ainsi toutes les préfectures ont mis en place diverses mesures dans leur district pour lutter contre les incivilités et la violence. Dans le district de la Gruyère, l'Association «Stop Violence en Gruyère» mène des actions concrètes depuis maintenant onze ans. C'est avec le soutien de cette association que le Centr'anim, lieu d'animation socioculturel pour les jeunes de Bulle, a été créé. En 2013 une campagne de prévention contre la surconsommation d'alcool est prévue auprès des jeunes («C'est l'abus comme t'as bu!»). Dans le district de la Veveyse, l'association «Tous unis contre la violence» réalise également des actions de ce type, en privilégiant le dialogue avec les jeunes. Toujours en Veveyse et en Glâne, c'est

également grâce à l'impulsion des préfets que des projets de paysages éducatifs sont en voie de constitution pour soutenir l'insertion des jeunes en échec scolaire, avec le soutien de la Fondation Jacobs et de l'Etat de Fribourg.

La Conférence des préfets est représentée par le préfet de la Singine au sein du Conseil de prévention et de sécurité.

5. Activités de la DIAF dans le domaine de la promotion

Dans le pilier de la promotion, le Conseil des jeunes, l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG) et les préfetures mènent des activités pour de nombreux thèmes. Le thème le plus traité est celui des activités extrascolaires. Notons que la qualité de vie et les conditions cadres favorables à l'épanouissement sont une préoccupation principale des préfetures, du SAgri et du SFF.

Tableau 42: Tâches des unités administratives de la DIAF dans le domaine de la promotion

UA DE LA DIAF	CJ	IAG	Préfetures	SAgri	SCom	SECIN	SFF
PROMOTION							
Activités culturelles, sportives, artistiques, éducatives ou ludiques		x	x				x
Diversité culturelle, bi-plurilinguisme	x	x					
Education, promotion de la santé		x					
Egalité des chances						x	
Education de la petite enfance					x		
Insertion professionnelle		x					
Qualité de vie, conditions cadres favorables à l'épanouissement		x	Δ	Δ			Δ

5.1 Conseil des Jeunes (CJ)

Dans le but de renforcer la diversité culturelle du canton, le CJ a déposé une motion populaire en faveur d'une journée du bilinguisme dans le canton de Fribourg. La motion a été acceptée par le Grand Conseil en 2012.

Sous le slogan «Réalise un exploit», le CJ a décerné un Prix de la Jeunesse en 2011 qui vient récompenser l'engagement de jeunes fribourgeois âgés de 14 à 25 ans ayant réalisé un projet ou ayant eu un succès extraordinaire dans différents domaines (sportif, culturel, scolaire, humanitaire ou encore environnemental).

Le Conseil des Jeunes prend position sur des thèmes de société comme l'initiative contre les minarets en 2009 ou sur la question du voile à l'école en 2010. Pour favoriser la création de petits jobs dans le canton de Fribourg, il a relayé la campagne d'Adojob en 2012. Il a informé les jeunes de la journée du bénévolat qui a eu lieu en 2011 à l'Université de Péroles. Pour montrer son intérêt pour le thème de l'intégration, il a tenu un Forum du Conseil des Jeunes au Centre d'accueil et d'échanges interculturels de l'Association des amis de l'Afrique (AMAF).

5.2 Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)

Les six centres de formation professionnelle du canton, dont Grangeneuve, ont obtenu le label «Ecole en santé» suite à un sondage réalisé en 2011 sur les besoins des apprenti-e-s, des enseignant-e-s et des collaborateurs-trices. Dans ce cadre des projets de promotion de la santé et de prévention ont été mis en place.

En outre, l'IAG a un restaurant d'entreprise qui propose des menus équilibrés à base de produits régionaux et de saison. Au niveau culturel, une bibliothèque bilingue est à disposition des apprenant-e-s sur le site de l'Institut. Elle est spécialisée dans les domaines de formation de l'IAG, y compris dans les domaines de la santé et du social. Elle

propose aussi une offre de lecture publique avec non seulement des documents relatifs à l'histoire, la géographie ou l'art, mais aussi des romans, des bandes dessinées ainsi que des documents multimédias. Le hall d'entrée de l'IAG fait office de salle d'exposition et accueille toute l'année les œuvres des artistes du canton.

Grangeneuve tient tous les deux ans un stand d'informations au Forum des métiers Start qui se déroule à Forum Fribourg. Il y présente les différentes formations initiales et supérieures dispensées sur le site de l'IAG.

Grangeneuve promeut le bilinguisme grâce au soutien accordé par la Confédération aux cantons plurilingues. L'Institut a rédigé une charte sur le bilinguisme et organise chaque année des cours d'allemand et de schwyzertütsch. Il met sur pied également des tandems français – allemand. Grangeneuve bénéficie d'une aide fédérale pour couvrir une partie des frais engendrés par ces activités.

Dans le domaine de l'égalité des genres et des chances, Grangeneuve propose des filiales de formation qui s'adressent aux étudiant-e-s indépendamment de leur genre.

En matière de sensibilisation à l'environnement, l'IAG soutient et coordonne, outre le contenu des formations données au sein de l'Institut, les activités de l'Association romande «Ecole à la ferme» dans le canton de Fribourg: il s'agit d'un jour normal d'enseignement sur un thème qui est développé dans le cadre du plan d'enseignement (ex: biodiversité, céréales, lait...). Cette offre est destinée aux classes dès l'école maternelle jusqu'au gymnase en passant par les classes des écoles spécialisées pour enfants en situation de handicap. Des activités du passeport vacances peuvent également en profiter. La rémunération prévue pour la famille paysanne pour une journée est de 200.00 CHF. Les écoles ne paient sur ce montant que la modique somme de 10.00 CHF. L'Ecole à la ferme propose également des journées d'informations aux Hautes Ecoles Pédagogiques et des cours de formation continue aux enseignant-e-s.

5.3 Service de l'agriculture (SAGri)

Pour avoir droit aux paiements directs fédéraux versés par le SAGri, les agriculteurs doivent garantir des prestations écologiques requises (PER). Il s'agit de conditions d'entrée en matière qui visent une agriculture durable et respectueuse de l'environnement avec la pratique de la production intégrée comme référence. Le SAGri soutient les mesures environnementales dans l'agriculture afin de préserver et maintenir à long terme les ressources naturelles. Il prend des mesures en matière de protection du sol (notamment la lutte contre l'érosion, le semis sans labour), de protection des milieux naturels (par la mise en réseaux écologiques et la qualité écologique), de protection des eaux (projets nitrates) et de protection de l'air (projet FRIAMMON de réduction de l'ammoniac, terminé en 2014). Pour répondre au mieux à ce défi, le SAGri et le SEN ont publié en 2009 une étude «Agriculture et environnement (1996 – 2006)».

Le SAGri soutient l'association Agriviva qui propose chaque année à près de 2500 jeunes dès 16 ans de participer à un stage, de faire un petit job de vacances ou un séjour linguistique à la ferme. Les jeunes sont accueillis chez l'une des 1'000 familles d'agriculteurs de Suisse.

En complément des prestations écologiques requises (PER), le plan d'action pour le développement de l'agriculture biologique dans le canton de Fribourg est le fruit d'une collaboration entre la DIAF et l'Association Bio Fribourg. D'autres partenaires, dont le Service cantonal de l'agriculture, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG), participent au projet. Son but est d'encourager la reconversion au bio et instaurer une dynamique bio dans le canton afin de satisfaire la demande croissante en produits issus de l'agriculture biologique. Il vise une augmentation de 50% de la surface cultivée en bio sur le territoire cantonal d'ici à 2020.

5.4 Préfectures

Les préfectures jouent un rôle décisif en matière de création d'infrastructures sportives et culturelles au niveau des districts. Ainsi, sous leur impulsion, des salles de spectacle ont été construites dans les différentes régions du canton. Des associations intercommunales en matière de sport voient le jour, par exemple en Gruyère. Cette coordination intercommunale permet la mise à disposition d'infrastructures de qualité pour l'ensemble de la population mais en particulier pour les enfants et les jeunes. Sur un plan plus politique, les préfets mobilisent les communes en vue de

fusions. Mettre ensemble leurs ressources devrait permettre aux communes de pouvoir mieux assumer les nouvelles tâches qui leur a été confiées par la Constitution cantonale en 2004 dans différents domaines dont celui de l'intégration, de la qualité de vie, de la culture, de l'activités physique et du sport, de l'accueil extrafamilial, de l'animation socioculturelle, des activités de loisirs destinées aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux seniors. En cela l'action des préfets est au centre du développement des politiques locales et régionales de l'enfance et de la jeunesse.

5.5 Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)

En matière d'intégration, le SECiN est compétent pour les procédures de naturalisation qui touche également les jeunes étrangers. Ces derniers, même s'ils sont nés en Suisse, doivent remplir les mêmes conditions que les adultes: être titulaire d'une autorisation d'établissement (permis C) et être résident en Suisse depuis huit ans. Les conditions sont imposées au niveau fédéral par la loi sur la nationalité. Or la procédure de naturalisation facilitée pour cette catégorie d'âge est en discussion au Parlement fédéral.

Dans le cadre de la procédure de naturalisation, le SECiN accorde une attention particulière aux enfants et aux jeunes afin de garantir leur bonne intégration.

5.6 Service des forêts et de la faune (SFF)

Le SFF a une mission de protection de l'environnement naturel et d'information du public. Cela comprend la conservation des forêts et la promotion de leur diversité biologique, la gestion forestière, la protection contre les dangers naturels, le contrôle de la chasse et de la pêche, la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes et l'accueil du public en forêt. Le SFF est par conséquent un acteur essentiel pour assurer des conditions de vie propres au bon développement de la jeune génération.

En ce qui concerne l'information au public, le SFF met à disposition de la population des informations sur les cabanes, les parcours Vita, les coins de pique-nique, les sentiers didactiques, les parcours mesurés et les pistes finlandaises. Sur son site internet, toutes ces infrastructures et pistes sont recensées de manière à encourager les sorties en forêt, un lieu privilégié pour passer un moment en famille ou avec des amis, faire du sport, s'amuser ou se ressourcer. Le SFF a développé une carte interactive grâce à laquelle il est possible d'explorer le district de la Sarine, de la Broye et du Lac. Chaque endroit y est décrit avec des photos et des informations pratiques ainsi qu'un plan.

Dans un souci de sensibilisation et d'éducation, le SFF a mis en place, en collaboration avec les propriétaires forestiers, le site pédagogique forestier «Bois de mon Cœur» situé dans la forêt de Moncor, à proximité de la ville de Fribourg. Avec ses canapés forestiers, sa scène forestière et ses sentiers à thèmes interactifs, le site pédagogique «Bois de mon Cœur» a pour objectif de présenter l'arbre et la forêt par le jeu et l'émotion. Ce site est également à disposition des enseignant-e-s. Davantage d'informations sont disponibles par le lien www.auboisdemoncoeur.ch.

6. Activités de la DIAF dans le domaine de la participation

Dans le domaine de la participation, les UA qui mentionnent des activités sont le Conseil des Jeunes, l'IAG, les préfetures et le SECiN. La plupart sont actives pour le thème du droit de l'enfant et du jeune de s'exprimer individuellement sur les questions qui le concernent. Le Conseil des jeunes, rattaché au Secrétariat de la DIAF, a la mission centrale de permettre la participation collective des jeunes du canton de Fribourg et de favoriser ainsi leur engagement social et politique.

Tableau 43: Tâches des unités administratives de la DIAF dans le domaine de la participation

UA DE LA DIAF	CJ	IAG	Préfectures	SAgri	SCom	SECIN	SFF
PARTICIPATION							
Droit personnel de s'exprimer et d'être entendu		I	I			I	
Droit collectif de s'exprimer et d'être entendus	Δ						
Engagement social	I		I				

6.1 Conseil des Jeunes du Canton de Fribourg (CJ)

Le CJ a été institutionnalisé par ordonnance en 2009 suite au postulat déposé par Marie-Louise Rudaz-Spicher et Beat Vonlanthen en 1998. En tant que commission extraparlamentaire, cet organe est officiellement chargé de représenter la jeunesse auprès des autorités politiques et administratives du canton de Fribourg pour les questions qui concernent la jeunesse. Il est consulté pour toute question qui intéresse la jeunesse et l'éducation. Porte-parole des jeunes, cet organe permet aux participants de faire leurs premières armes en politique.

Le CJ se compose de douze membres âgés de 16 à 25 ans, désignés pour une législature de cinq ans. Etudiants, apprenti-e-s ou jeunes employés, les membres proviennent aussi bien de la partie alémanique que de la partie francophone du canton de Fribourg. Il est membre de la Fédération suisse des parlements de jeunes (FSPJ).

Le Secrétariat général de la DIAF a mis à disposition du CJ une enveloppe globale de 25'000 francs/an depuis 2010 pour son fonctionnement. Dès 2011, cette enveloppe s'est montée à 30'000 francs/an. De plus, le Secrétariat général prend en charge les frais de location du local de réunion.

Le CJ peut entreprendre des actions concrètes de sensibilisation sur les préoccupations de l'enfance et de la jeunesse. Il prend des positions sur des sujets politique rédige un bulletin «Info votation» de vulgarisation des enjeux lors de votation. Ses objectifs sont d'encourager les jeunes du canton à plus utiliser les droits démocratiques et à aller voter. Le CJ est également actif pour informer les jeunes, via sa page Facebook et son site internet, sur les sujets politiques actuels. Il met un point d'honneur à s'exprimer dans les deux langues et à traduire toutes ses interventions et prises de position.

Les Jeunes démocrates-chrétiens demandent par voie de motion populaire d'instaurer une Session cantonale des jeunes. Une fois déposée, il reviendra à la DIAF de formuler la réponse du Conseil d'Etat après avoir consulté le CJ ainsi que les déléguées à la jeunesse du SEJ.

Par ailleurs, une délégation du Conseil des jeunes a participé aux cérémonies d'accueil des nouvelles et nouveaux citoyen-ne-s fribourgeois-e-s qui ont eu lieu ces dernières années. A l'issue des cérémonies, les membres de la délégation du CJ ont pu s'entretenir avec les jeunes récemment naturalisés afin de les sensibiliser aux droits civiques qu'ils ont obtenus et de les inciter en faire bon usage.

7. Activités de la DIAF dans le domaine de la politique familiale

Les UA de la DIAF n'ont que peu de compétences en matière de politique familiale. Le SECiN, l'IAG et les préfectures sont les trois UA concernées par ce pilier.

Tableau 44: Implication des unités administratives de la DIAF pour le thème de la politique familiale

UA DE LA DIAF	CJ	IAG	Préfectures	SAGri	SCom	SECiN	SFF
POLITIQUE FAMILIALE							
Conciliation vie de famille-vie professionnelle		I					
Compétences éducatives et soutien à la parentalité						I	
Lutte contre la violence conjugale			I				
Allocations familiales et autres prestations financières							

7.1 Grangeneuve, l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG)

L'Institut est actif dans la conciliation de la vie familiale et professionnelle. A cet effet, il permet des modulations du temps de travail pour ses collaborateurs-trices et il met aux apprenant-e-s des places de crèche à disposition. L'IAG offre un système d'accueil des enfants à Grangeneuve en collaboration avec la crèche la Marelle. Un endroit adéquat est aussi proposé pour permettre l'allaitement sur le lieu de travail, à la crèche.

7.2 Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)

Le SECiN œuvre dans le domaine familial en ce qui concerne les adoptions, les naissances, les mariages et les reconnaissances en paternité. Pour les adoptions, la procédure relève de différents services, dont le Service de l'enfance et de la jeunesse et le SECiN. C'est la DIAF qui prononce l'adoption au terme d'une procédure qui peut durer de six à huit mois.

7.3 Préfectures

Les préfectures ne mènent pas par elles-mêmes d'actions pour lutter contre la violence conjugale. Néanmoins, la Conférence des préfets est représentée par le préfet de la Singine au sein de la Commission cantonale de lutte contre la violence conjugale.

8. Ressources financières et en personnel

Le budget 2012 de fonctionnement de la DIAF s'élevait à 360.6 millions de francs.

Du point de vue des ressources humaines, il est impossible de définir le nombre d'EPT attribué par la DIAF au domaine de l'enfance et de la jeunesse. Le SFF estime quant à lui consacrer entre 15'000 francs et 25'000 francs par année aux activités en rapport avec l'enfance et la jeunesse (travaux pratiques en forêt, stages). Pour l'Institut agricole de Grangeneuve, 166.29 EPT sont consacrés à l'ensemble du site, dont quelques 70 EPT pour l'enseignement et le Service de médiation.

8.1 Fonds en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Concernant les fonds de projet en faveur des enfants et des jeunes, la DIAF met à disposition du Conseil des Jeunes par l'intermédiaire de son Secrétariat général un montant annuel global de 30'000 francs ainsi que la prise en charge des frais de location du local de réunion.

8.2 Subventions au secteur privé et mandats de prestation

Aucune UA de la DIAF n'a fait mention de mandats de prestation dans le secteur privé concernant des tâches et activités qu'elles mènent dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

9. Information et documentation

La quasi-totalité des UA de la DIAF communiquent via leur site internet ou par le biais de flyers ou de brochures. C'est notamment le cas de Grangeneuve qui informe ses élèves en matière de prévention:

- > Apprentissage sans tabac
- > Prévention SIDA
- > Prévention suicide
- > Des panneaux d'information sur la santé et la sécurité sont disposés dans chaque bâtiment du site

10. Instruments de planification

10.1 Accords intercantonaux

- > Accord intercantonal du 27 août 1998 sur les écoles supérieures spécialisées (AESS)

10.2 Bases légales

- > Loi cantonale du 13 décembre 2007 sur la formation professionnelle (LFP)
- > Loi cantonale du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) – articles 15, 16 et 17 qui instituent le Conseil des Jeunes
- > Loi cantonale du 23 juin 2006 sur l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (LIAG)
- > Loi cantonale du 3 octobre 2006 sur l'agriculture (LAgr)
- > Loi cantonale du 2 mars 1999 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN)
- > Loi cantonale du 14 novembre 1996 sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (LCha)
- > Loi cantonale du 24 septembre 1991 sur les établissements publics et la danse (LEPu)
- > Loi cantonale du 15 mai 1979 sur la pêche
- > Ordonnance cantonale du 13 mai 2009 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil des Jeunes
- > Règlement cantonal du 23 mars 2010 sur la formation professionnelle (RFP)
- > Règlement cantonal du 10 juillet 2007 sur l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (RIAG)
- > Règlement cantonal du 27 mars 2007 sur l'agriculture (RAgr)
- > Règlement cantonal du 16 novembre 1992 d'exécution de la loi sur les établissements publics et la danse (REPu)
- > Règlement du concours «Prix de la jeunesse» disponible sur le site internet du Conseil des Jeunes

10.3 Documents stratégiques

- > Programme d'activités du Conseil des Jeunes
- > Rapports annuels du Conseil des Jeunes
- > «Agriculture et environnement (1996 – 2006)». Canton de Fribourg, Institut agricole de l'Etat de Fribourg et Service de l'environnement, mai 2009
- > Plan d'action pour le développement de l'agriculture biologique dans le canton de Fribourg (en préparation)

Direction des finances (DFIN)

1. Missions et activités de la DFIN dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

La DFIN s'occupe principalement des ressources financières, humaines, fiscales et informatiques de l'Etat ainsi que du système cadastral. Nous constatons que la DFIN est l'une des directions de l'Etat de Fribourg qui entretient le moins de relations directes avec le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Cependant, elle y est active dans 3 piliers de la politique de l'enfance et de la jeunesse ainsi que dans la politique familiale. Elle s'occupe de la fiscalité des jeunes au sens large, de la formation d'apprenti-e-s et de stagiaires, de la politique informatique du secondaire II académique et professionnel et des allocations pour les enfants dont les parents travaillent à l'Etat.

Les thématiques qui ressortent plus particulièrement sont celles de la formation professionnelle et de la santé. Ainsi, les piliers de la formation et de la protection jouissent d'une couverture plus large que les piliers de la promotion, de la participation et de la politique familiale qui sont moins concernés par les tâches qu'effectuent les 4 UA ayant répondu au questionnaire.

Tableau 45: Liste des activités régulières de la DFIN dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse classées selon la conception des 4 piliers

Formation	Protection	Promotion	Participation
Conseils et prestations informatiques au niveau du secondaire 2 académique professionnel	Prévention de la santé auprès des apprenti-e-s et stagiaires	Conseils, prévention et promotion de la santé auprès des apprenti-e-s et stagiaires de l'Etat de Fribourg	
Cours de fiscalité donnés à une soixantaine d'apprenti-e-s	Paiements de prestations légales aux orphelins et enfants de parents invalides du personnel de l'Etat de Fribourg	Fiscalité avantageuse pour les enfants et des jeunes en apprentissage ou aux études (déductions de formation, versements et prestations)	
Engagement et suivi des apprenti-e-s de l'Etat de Fribourg		Congé paternité de 5 jours lors de la naissance de l'enfant d'un employé de l'Etat	
Engagement et suivi de stagiaires au sein de l'Etat de Fribourg		Déduction des frais de garde des enfants sous certaines conditions	

2. Unités administratives de la DFIN qui traitent de questions relatives à l'enfance et à la jeunesse

La Direction des finances (DFIN) compte en son sein 8 unités administratives (UA) ainsi que 7 registres fonciers (1 par district). Le registre foncier de la Sarine a répondu à notre enquête pour l'ensemble des registres et constitue à ce titre la 9ème UA de la DFIN. Parmi ces 9 unités, 4 ont indiqué entretenir des liens directs avec la politique de l'enfance et de la jeunesse:

13. Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF)
14. Service cantonal des contributions (SCC)
15. Service de l'information et des télécommunications (SITel)
16. Service du personnel et d'organisation (SPO)

Le Secrétariat général de la DFIN ne s'occupe pas de tâches en lien direct avec le thème de l'enfance et de la jeunesse.

Services centraux ou transversaux de l'Etat de Fribourg

Le SPO ainsi que le SITel sont des services centraux de l'Etat de Fribourg. Bien que subordonnées administrativement à la DFIN, ces deux UA entretiennent des relations étroites avec l'ensemble des unités des sept directions de l'Etat de Fribourg. Les collaborations développées s'adressent soit directement aux jeunes, soit à des directions qui s'occupent principalement des enfants et des jeunes.

Les thèmes de collaboration concernant le SPO ont trait à l'engagement et au suivi des apprenti-e-s et des stagiaires, aux cours interentreprises, à la formation continue ainsi qu'à la thématique de la santé et de la sécurité au travail. Le SITel de son côté s'occupe de la thématique de l'informatique et des télécommunications de manière très générale. Cela implique des collaborations autant ponctuelles que durables et qui peuvent concerner directement le domaine de l'enfance et de la jeunesse, notamment au travers de la gestion de la politique informatique du secondaire II.

3. Activités de la DFIN dans le domaine de la formation

Trois UA de la DFIN effectuent des tâches dans le pilier de la formation. Le SCC est compétent en matière d'octroi de déductions fiscales pour les jeunes. Le SITel s'occupe du système informatique dans les écoles du secondaire II. Le SPO gère toutes les places de stage et d'apprentissage pour l'ensemble des UA de l'Etat. En 2012, de nombreux services de la DFIN ont apporté leur contribution à la formation professionnelle en formant des apprenti-e-s⁶⁵ et ont encouragé le passage vers la vie professionnelle en offrant des places de stage⁶⁶.

Tableau 46: Tâches des unités administratives de la DFIN dans le domaine de la formation

UA DE LA DFIN	CPPEF	SCC	SITel	SPO
FORMATION				
Enseignement spécialisé (4-20 ans)				
Scolarité obligatoire				
Secondaire II (formation professionnelle)			x	x
Secondaire II (formation générale)		I	x	
Tertiaire A et B		I		

3.1 Service cantonal des contributions (SCC)

Pour l'année fiscale 2012, 12'300 jeunes Fribourgeois bénéficient de déductions fiscales accordées par le SCC pour des motifs de formation. Les jeunes de moins de 26 ans en apprentissage ou aux études peuvent déduire un montant de 2000 francs alors que les plus âgés peuvent déduire des frais de perfectionnement et de reconversion professionnelle (loi sur les impôts cantonaux directs). En outre, le SCC donne des cours en matière de fiscalité à une soixantaine d'apprenti-e-s de l'Etat de Fribourg. Aucun financement particulier n'est prévu pour ces cours puisque cela est pris sur le temps de travail des employés officiants comme professeurs.

⁶⁵ SITel, SPO, SCC, CPPEF, Service des impôts sur les successions et les donations (SISD), Service du cadastre et de la géomatique (SCG), Registres fonciers

⁶⁶ SPO, SCC, SCG, Registre foncier de la Sarine.

3.2 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

Afin de mener à bien ses tâches dans le domaine de la formation, le SITel est pourvu d'une Commission cantonale d'informatique dans l'enseignement. Les prérogatives incombant à cette commission sont les suivantes⁶⁷:

- > préavisier le concept général se rapportant aux technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement du secondaire II, en veillant à supprimer les incompatibilités et à promouvoir toutes les synergies possibles, et veiller à sa mise en œuvre;
- > soutenir le Centre fri-tic dans ses tâches de coordination interdirectionnelle;
- > préavisier les rapports dans le domaine informatique établis par les écoles secondaires du deuxième degré, les écoles professionnelles, des métiers et de stages, les centres de formation de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, la Haute Ecole pédagogique et le Conservatoire concernant leurs besoins et leurs projets futurs;
- > examiner et donner son préavis sur les budgets dans le domaine de l'informatique des écoles du secondaire II.

Le public-cible touché par les missions du SITel sont les écoles secondaires du deuxième degré, les écoles professionnelles et des métiers (IAG compris), la Haute Ecole pédagogique incluant le Centre fri-tic, le Conservatoire ainsi que les autres écoles et services qui font usage du réseau informatique cantonal destiné aux écoles, sans oublier les enseignant-e-s, les élèves et étudiant-e-s ainsi que le personnel technique ou administratif faisant usage des systèmes informatiques des écoles. L'Université ainsi que les Hautes écoles fribourgeoises appartenant à la HES-SO ne sont pas concernées par les prestations du SITel.

3.3 Service du personnel et d'organisation (SPO)

La section formation et développement du Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg (SPO-F) est chargée d'encadrer la formation professionnelle initiale au sein des différents services de l'Etat. 77 unités formatrices de l'Etat de Fribourg et 230 formateurs forment chaque année plus de 350 apprenti-e-s dans 25 métiers différents (métiers administratifs, métiers techniques, métiers de la terre, métiers de la santé et du social, métiers de la restauration.). Le SPO propose différentes offres qui leur sont spécialement dédiées, comme des conseils pour bien débiter leur apprentissage et un programme de formation continue pour approfondir leurs connaissances de l'administration publique fribourgeoise et préparer leur entrée dans la vie active. Le SPO est actif dans la qualification et la valorisation de l'apprentissage en lien avec les unités formatrices et les organisations de la formation professionnelle au niveau cantonal et suisse.

Afin d'offrir une passerelle entre la formation et le monde professionnel, l'Etat de Fribourg engage plus de 200 stagiaires et jeunes demandeurs d'emploi par année. Les stagiaires ont ainsi l'opportunité d'acquérir la pratique professionnelle nécessaire pour débiter, poursuivre ou compléter une formation. La mesure soutenant l'engagement de jeunes demandeurs d'emploi permet à 20 à 30 jeunes ayant terminé leur formation et en recherche d'emploi de profiter d'une première expérience professionnelle.

⁶⁷ D'après l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion de l'informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat, art. 5a.

4. Activités de la DFIN dans le domaine de la protection

Le SPO est la seule UA de la DFIN qui œuvre dans le pilier de la protection. Ce service s'attèle à la thématique de la santé des collaborateurs-trices de l'Etat de Fribourg, plus précisément à celle des apprenti-e-s et des stagiaires, ainsi qu'à la thématique des accidents professionnels.

Tableau 47: Tâches des unités administratives de la DFIN dans le domaine de la protection et de la prévention

UA DE LA DFIN	CPPEF	SCC	SITel	SPO
PROTECTION				
Accidents				I
Echec scolaire, difficultés d'insertion professionnelle, chômage				
Jeu excessif, nouveaux médias, internet, cinéma				
Maladies physiques et mentales				
Maltraitance, négligence, carences éducatives				
Pauvreté, endettement				I
Tabagisme, drogues et abus d'alcool				I
Troubles psychiques et suicide				I
Violence envers autrui, délinquance, racisme				

4.1 Service du personnel et d'organisation (SPO)

En tant qu'organisation socialement responsable, le SPO veille à l'épanouissement personnel et à la protection des apprenti-e-s et stagiaires de l'Etat de Fribourg. En matière de protection, le SPO met un accent particulier sur la santé et la sécurité au travail. Le manuel «Gestion de la sécurité et de la protection de la santé au travail» donne des renseignements sur les mesures spécifiques de prévention et de comportement et sur l'organisation en matière de sécurité et santé au travail au sein de l'Etat de Fribourg.

Le SPO a également mis en place un Care Management. Il s'agit d'un espace de consultation psychosociale auquel peuvent s'adresser tous les collaborateurs-trices de l'Etat de Fribourg qui se trouvent confrontés à des situations difficiles telles que des tensions et des conflits au travail (stress, burnout, démotivation, harcèlement sexuel, mobbing, etc). Le Care Management conseille également les responsables d'équipes lors de situations complexes avec leurs collaborateurs-trices.

Pour promouvoir l'épanouissement personnel des apprenti-e-s et faire un travail de prévention, le SPO propose une palette de services à leur attention. A titre d'exemple, la journée d'accueil organisée par le SPO sensibilise les apprenti-e-s aux aspects de santé et sécurité au travail ainsi qu'aux risques d'endettement chez les jeunes.

Avec le SFP, il promeut l'action "Avenir dégagé" de promotion d'apprentissages sans tabac. Cette action est organisée par le CIPRET-Fribourg en collaboration avec les institutions scolaires de formation professionnelle initiale et plusieurs entreprises formatrices du canton.

5. Activités de la DFIN dans le domaine de la promotion

Dans ce troisième pilier de la politique de l'enfance et de la jeunesse, seul le SPO effectue des tâches relatives à la promotion.

Tableau 48: Tâches des unités administratives de la DFIN dans le domaine de la promotion

UA DE LA DFIN	CPPEF	SCC	SITel	SPO
PROMOTION				
Activités culturelles, sportives, artistiques, éducatives ou ludiques				I
Diversité culturelle, bi-plurilinguisme				I
Education, promotion de la santé				I
Egalité des chances				I
Education de la petite enfance				
Insertion professionnelle				I
Qualité de vie, conditions cadres favorables à l'épanouissement				

5.1 Service du personnel et d'organisation (SPO)

En vue de renforcer l'égalité des chances, le SPO est attentif aux postulations de jeunes en recherche de place d'apprentissage dont la trajectoire scolaire a été difficile. Le SPO relève le thème des jobs de vacances parmi ses tâches puisqu'il s'occupe d'engager sur le plan administratif les jeunes étudiant-e-s qui cherchent une place de travail temporaire. 100 à 130 places sont pourvues chaque été dans le domaine de l'entretien et du nettoyage. Il soutient également l'insertion professionnelle de ses apprenti-e-s en organisant une formation continue sur le thème «L'apprentissage...et après ?». Pour soutenir les apprenti-e-s de commerce de 3ème année dans le passage de leurs examens finaux de la Branche administration publique (OV-AP), le SPO leur met à disposition un outil leur permettant d'évaluer leur niveau de connaissances. Le Quizz existe en français et en allemand et est gratuit pour les apprenti-e-s de l'Etat. Le SPO organise également un cours intitulé «Un mental et une technique au top pour les examens». En matière de promotion de la santé et du mouvement, le SPO promeut auprès des (jeunes) employés et apprenti-e-s de l'Etat la pratique régulière de l'exercice physique au travers des activités proposées par le Groupement polysportif de l'Etat de Fribourg.

Dans le cadre du projet «Région capitale suisse» (RCS) auquel le canton de Fribourg participe, le SPO lance le programme «Echange d'apprenti-e-s». Cet échange linguistique, proposé aux apprenti-e-s de deuxième année, est un projet pilote qui se déroule entre 2012 et 2013. Il se fait en collaboration avec le Forum du bilinguisme de Bienne. Ce programme donne la possibilité aux apprenti-e-s intéressés d'améliorer leurs connaissances linguistiques et de découvrir, sur une période maximale de trois semaines, une administration de la langue partenaire.

Le SPO encourage également l'apprentissage de la langue partenaire à travers le projet TANDEM. Des tandems français - allemand pour les apprenti-e-s de l'administration sont mis sur pied. Dans ce cadre, les jeunes se rencontrent en règle générale une fois par semaine durant six mois selon un plan défini lors d'une séance commune avec un coach professionnel et discutent de divers thèmes convenus.

6. Activités de la DFIN dans le domaine de la participation

Au sein de la DFIN, seul le SPO touche aux thèmes du pilier de la participation. Pour renforcer la capacité des apprenti-e-s à participer au sein de l'entreprise formatrice, il leur donne des informations sur leurs droits et devoirs. Dans le but de renforcer la connaissance des institutions politiques et de l'organisation politique suisse et cantonale, le SPO organise une visite du Grand Conseil pendant une session.

Tableau 49: Tâches des unités administratives de la DFIN dans le domaine de la participation

UA DE LA DFIN	CPPEF	SCC	SITel	SPO
PARTICIPATION				
Droit personnel de s'exprimer et d'être entendu				I
Droit collectif de s'exprimer et d'être entendus				I
Engagement social				

7. Activités de la DFIN dans le domaine de la politique familiale

La CPPEF, le SCC ainsi que le SPO traitent de la politique familiale dans le cadre de leurs activités régulières. Outre les aspects financiers qu'implique le versement de diverses prestations, les UA de la DFIN œuvrent également dans la conciliation de la vie de famille et vie professionnelle. A contrario, la thématique de la lutte contre la violence conjugale n'est pas abordée par la DFIN.

Tableau 50: Implication des unités administratives de la DFIN pour le thème de la politique familiale

UA DE LA DFIN	CPPEF	SCC	SITel	SPO
POLITIQUE FAMILIALE				
Conciliation vie de famille-vie professionnelle		I		I
Compétences éducatives et soutien à la parentalité				I
Lutte contre la violence conjugale				
Allocations familiales et autres prestations financières	x	x		I

7.1 Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF)

Avec ses prestations financières aux enfants du personnel invalide de l'Etat et aux enfants du personnel décédé, la CPPEF soutient aussi bien les parents dans leur devoir d'entretien de l'enfant que l'enfant lui-même qui, grâce à cette pension, a de meilleures conditions de vie et peut imaginer faire des études par exemple. C'est pourquoi ces prestations pourraient tout aussi bien figurer sous le chapitre de la promotion de l'enfance au titre de l'égalité des chances. Ainsi, la personne assurée qui touche une pension d'invalidité a droit à une pension complémentaire pour chacun de ses enfants. D'autre part, les enfants d'une personne assurée active ou bénéficiaire d'une pension d'invalidité ou de retraite décédée ont chacun droit à une pension d'enfant orphelin. Ces prestations sont accordées à une centaine de cas selon la CPPEF.

7.2 Service cantonal des contributions (SCC)

Par les déductions fiscales des frais de garde des enfants qu'il accorde aux parents à certaines conditions, le SCC favorise la conciliation entre vie familiale et professionnelle. Pour l'année fiscale 2012, 7'800 contribuables bénéficient de ces déductions. Un montant maximal de 6000 francs par enfant dont la garde est assurée par un tiers peut être déduit du revenu si l'enfant a moins de 14 ans et vit dans le même ménage que le contribuable assurant son entretien. Il faut en outre que les frais de garde soient documentés et aient un lien de causalité direct avec l'activité lucrative, la formation ou l'incapacité de gain du contribuable.

7.3 Service du personnel et d'organisation (SPO)

L'Etat de Fribourg accorde un congé maternité de 16 semaines comme cela est prévu dans la loi du 17 octobre 2001 sur le personnel de l'Etat. Lors de la naissance de son enfant, le collaborateur a droit à un congé payé de paternité de cinq jours ouvrables. Ces congés visent à concilier vie de famille et vie professionnelle lors de la naissance d'un enfant et peuvent également être considérés comme un soutien à la parentalité.

8. Ressources financières et en personnel

En 2012, un gestionnaire technique de la CPPEF consacrait 0.1 EPT à des activités en rapport avec l'enfance et la jeunesse alors qu'au SPO, 2.5 EPT étaient dévolus à l'encadrement de la formation des apprenti-e-s ainsi que des stagiaires.

8.1 Fonds en faveur de l'enfance et de la jeunesse

La DFIN dispose d'un fonds financier en lien avec le domaine de l'enfance et de la jeunesse: le Fonds d'entraide sociale qui a pour but de venir matériellement en aide au collaborateur qui est dans l'incapacité financière temporaire de faire face aux dépenses nécessaires à son entretien et à celui de sa famille. En principe, les prêts octroyés sans intérêts ne peuvent dépasser 10'000 francs. Exceptionnellement, eu égard à la situation matérielle du collaborateur, la fondation peut consentir des prêts allant jusqu'à 25'000 CHF. Dans ce cas, ils sont remboursables avec un intérêt de 3 %, pour la somme dépassant 10'000 francs.

8.2 Subventions au secteur privé et mandats de prestation

Les UA de la DFIN n'ont pas indiqué de mandats de prestation pour des activités touchant le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

9. Information et documentation

Chaque année, le SPO informe le personnel de l'Etat de Fribourg à l'aide d'une brochure disponible sur le site internet. Cette brochure contient les modifications et nouveautés apportées pour l'année civile en vigueur. De même, le SPO met à disposition de tous les employés de l'Etat sur son site internet divers documents informatifs concernant notamment les allocations maternités, le congé paternité, la garantie de rémunération, le harcèlement sexuel, etc.

Le SPO a créé un espace spécialement dédié aux apprenti-e-s de l'Etat de Fribourg qui contient des conseils utiles afin de bien démarrer son apprentissage, le calendrier de la formation avec les dates des événements à ne pas manquer et des informations sur les formations continues organisées spécialement pour les apprenti-e-s de l'Etat de Fribourg. Le site est mis à jour fréquemment afin de couvrir les besoins de tous les apprenti-e-s, tous métiers confondus.

Les autres UA de la DFIN fournissent également les informations utiles à la population sur leur site internet. De ce fait, ces informations peuvent servir également aux enfants et aux jeunes.

10. Instruments de planification

10.1 Bases légales

- > Loi cantonale du 12 mai 2011 sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (LCP)
- > Loi cantonale du 13 décembre 2007 sur la formation professionnelle (LFP)
- > Loi cantonale du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'Administration (LOCEA)
- > Loi cantonale du 17 octobre 2001 sur le personnel de l'Etat (LPers)
- > Loi cantonale du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD)
- > Règlement cantonal du 22 septembre 2011 sur le régime de pensions de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (RRP)
- > Règlement cantonal du 23 mars 2010 sur la formation professionnelle (RFP)
- > Règlement cantonal du 15 juin 2009 sur le temps de travail du personnel de l'Etat
- > Ordonnance cantonale du 24 avril 2007 relative à la sécurité et à la protection de la santé au travail dans l'administration cantonale
- > Ordonnance du 18 janvier 2005 relative à l'adoption des mesures favorisant la création de places de stages dans l'administration cantonale et l'intégration des jeunes demandeurs d'emploi dans le monde du travail
- > Règlement cantonal du 17 décembre 2002 du personnel de l'Etat (RPers)
- > Règlement cantonal du 13 décembre 1988 relatif au Fonds d'entraide sociale
- > Arrêté cantonal du 22 décembre 1987 concernant la gestion de l'informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat
- > Directives du 1er septembre 2009 sur les stages accomplis au sein de l'Etat (directives de stages)

10.2 Documents stratégiques

- > Concept du 1er septembre 2009 relatif à la mise en œuvre des mesures favorisant la création de places de stages dans l'administration cantonale et l'intégration des jeunes demandeurs d'emploi dans le monde du travail
- > Aide-mémoire pour le personnel de l'Etat relatif aux prestations de l'Etat et à l'intervention des assurances sociales en cas d'absences pour cause d'accident, de maladie, de grossesse, de maternité ou d'adoption
- > Manuel de la sécurité et de la protection de la santé au travail (SST), version 1, mai 2007

Liste des abréviations

ACF	Association des communes fribourgeoises
AEF	Association pour l'éducation familiale
AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AFASC	Association fribourgeoise des animateurs-trices socioculturels
AGEF	Association général des étudiants de Fribourg
AI	Assurance-invalidité
APGÎlâne	Association des parents de la Glâne
ARPS	Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé
ARTIAS	Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale
BEF	Bureau de l'égalité et de la famille
BMI	Brigade des mineurs
BMPM	Bureau de la médiation pénale pour mineurs
CAS	Certificate of advanced studies
CC	Code civil suisse
CCF	Chambre du commerce et d'industrie Fribourg
CCPS	Conseil cantonal de prévention et de sécurité
CFDP	Centre fribourgeois de documentation pédagogique
CIDE	Convention internationale des droits de l'enfant
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CDAS	Conférence suisse des directeurs-trices cantonaux des affaires sociales
CDCT	Conférence des délégués-es cantonaux aux problèmes de toxicomanie
CDIP	Conférence suisse des directeurs-trices cantonaux de l'instruction Publique
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CEJ	Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse
CENYC	Council of European national Youth Committees
CEP	Conseiller en personnel
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFEJ	Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse
CFP	Centre de formation professionnelle
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CJ	Conseil des jeunes du canton de Fribourg
CJD	Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle
CLASS	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales
CLDPAJ	Conférence latine des chefs de services de protection et d'aide à la jeunesse
CO	Ecole du cycle d'Orientation
COCON	Competence and context. Enquête suisse sur les enfants et les jeunes
CoES	Coordination des échanges scolaires
CP	Code pénal suisse
CPCh	Caisse publique de chômage
CPEAJ	Conférence suisse des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse
CPEJ	Conférence nationale de la promotion de l'enfance et de la jeunesse
CPPEF	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg
CPPS	Commission de prévention et de promotion de la santé
CRDEJ	Conférence romande des délégués-es à l'enfance et à la jeunesse
CRF	Croix Rouge fribourgeoise
CSAJ	Conseil suisse des activités de jeunesse
CSDE	Conférence suisse des déléguées à l'égalité entre Femmes et Hommes
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
CSOL-LAVI	Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions
DAEC	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
DAES I	Diplôme de Maître d'Enseignement Secondaire I
DD	Développement durable
DEE	Direction de l'économie et de l'emploi
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFIN	Direction des finances
DFJP	Département fédéral de justice et police
DIAF	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
DICS	Direction de l'Instruction Publique, de la Culture et du Sport
DOA	Amt für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht
DSAS	Direction de la Santé et des Affaires Sociales
DSJ	Direction de la Sécurité et de la Justice
EB	Etablissements de Bellechasse
ECAS	Etablissement cantonal des assurances sociales
EE	École Infantine
eesp	École d'études sociales et pédagogiques
EG	Éducation Générale
EIA-FR	Haute école d'ingénieurs et d'architectes
EP	École Primaire
EPT	Equivalent plein temps

FAPAF	Fédération des Associations de Parents d'élèves du canton de Fribourg
FC&GF	Fédération des crèches et des garderies fribourgeoises
FriJ	Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg
GES	Groupement pour la prévention et l'Éducation à la Santé(Institutions)
GRAS	Groupement romand des affaires sociales
GREA	Groupement Romand d'Etudes des Addictions
GRSP	Groupement romand de la santé publique
HarmoS	Accord intercantonal HarmoS sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire
HBSC	Health Behaviour in School-aged Children
HEdS-FR	Haute école de santé Fribourg
HES-TG	Haute école de technique et de gestion (regroupe HEG et EIA)
HEG-FR	Haute école de gestion Fribourg
HEP	Haute école pédagogique
HES-TS	Haute école fribourgeoise de travail social
HFR	Hôpital cantonal fribourgeois
HPI	Haut potentiel intellectuel
INFRI	Association fribourgeoise des institutions spécialisées
ISPA	Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies
IAG	Institut agricole de Grangeneuve
IMR	Bureau de l'intégration des migrants et des migrantes et de la prévention du racisme
LACCS	Loi d'application du code civil suisse
LAJ	Loi fédérale sur les activités de jeunesse
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance maladie
LASoc	Loi cantonale sur l'aide sociale
LAVI	Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)
LEEJ	Loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse
LEJ	Loi cantonale sur l'enfance et la jeunesse
LHES-SO FR	Loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg
LStA	Loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance
MCDI	Maître de classe de développement itinérant
MITIC	Moyens d'informations et technologies de la communication
OAdO	Ordonnance fédérale sur l'adoption
OAI	Office de l'assurance-invalidité
Obsan	Observatoire suisse de santé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCMS	Office cantonal du matériel scolaire
OCN	Office de la circulation et de la navigation
ODM	Office fédéral des migrations
OEEJ	Ordonnance sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFC	Office fédéral de la culture
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFJ	Office fédéral de la justice
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la Santé Publique
OFSP	Office fédéral du sport
OLT 5	Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ORP	Office régional de placement
PAL	Plan d'aménagement local
PCAA	Plan cantonal d'action alcool
PECP	Pilotage des établissements et conduite de projets
PER	Plan d'études romand
PESS	Projet expérimental de santé scolaire
PFJ	Plateforme jeunes
PIC	Programme d'intégration cantonale
PNA	Protection de la nature et du paysage
PNR	Programme national de recherche
Pol	Police cantonale
PPP	Partenariat public-privé
Préfo	Préformation
REES	Réseau suisse des écoles en santé
REJ	Règlement sur l'enfance et la jeunesse
RFSM	Réseau fribourgeois de santé mentale
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SAgri	Service de l'agriculture
SASoc	Service de l'action sociale
SASPP	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons
SAEF	Service archéologique
SAFU	Service des affaires universitaires
SBat	Service des bâtiments
SCC	Service cantonal des contributions
SCom	Service des communes
SdE	Service de l'énergie

SDS	Service dentaire scolaire
SECiN	Service de l'état civil et des naturalisations
SeCu	Service de la culture
SED	Suivi des élèves en difficulté (mesures SED)
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SEI	Service éducatif itinérant
SEJ	Service de l'enfance et de la jeunesse
SeMo	Semestre de motivation
SEn	Service de l'environnement
SEnOF	Service de l'enseignement obligatoire de langue française
SESAM	Service pour l'enseignement spécialisé et des mesures d'aides
SFF	Service des forêts et de la faune
SFP	Service de la formation professionnelle
SITel	Service de l'information et des télécommunications
SLog	Service du logement
SMC	Service du médecin cantonal
SMo	Service de la mobilité
SOPFA	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes
SPE	Service public de l'emploi
SPFIS	Secteur de planning familial et d'information sexuelle
SPO	Service du personnel et d'organisation
SPoCo	Service de la police du commerce
SPoMi	Service de la population et des migrants
SProb	Service de probation
SRess	Service des ressources
SPS	Service de la prévoyance sociale
SSF	Service des subsides de formations
SSP	Service de la santé publique
SSPo	Service du sport
SSR	Service sociaux régionaux
SStat	Service de la statistique
STE	Service des transports et de l'énergie
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
S2	Service d'enseignement secondaire 2
TM	Tribunal des mineurs
TPF	Transports publics fribourgeois
UA	Unité administrative
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIFR	Université de Fribourg
WAY	World Assembly of Youth

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ
Jugendamt JA
Bureau de promotion des enfants et des jeunes
Fachstelle für Kinder- und Jugendförderung

Bd de Pérolles 24, 1705 Fribourg
T + 41 26 305 15 49

www.fr.ch/enfance-jeunesse

Mars 2015